datacolor

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Janvier 1883 (2 heures.)

Sont présents MM. le Baron Goethals, faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; Rousseau Schubert & Sleigeneyer, Membres; V. Stiévenon Secrétaire.

La Commission est informée qu'une indisposition empêche Mr le Vice-Président d'assister à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la Séance du 27 Décembre dernier est lu et adopté.

L'assemblée entend la lecture des rapports des Experts MM. V. Le Roy et Lampe qui contestent l'authenticité des trois tableaux que Mr de Jonquere présente sous les noms de Gerard Dow, Van Dyck et Corneille Du Sart. Elle décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition de vente.

L'acquisition des oeuvres modernes ne rentrant pas dans les attributions de la Commission, celle-ci est d'avis qu'elle n'a pas à s'occuper de l'offre que lui fait Mr Rudel, pour la cession d'un tableau de feu Mr Eug. Verboeckhoven.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions ~~suivantes~~ qui lui sont adressées :

1° par Mr K. Versnayen, pour la cession, au prix de 3750 francs, d'un petit tableau de L. Cranack

2° par Victor Doret, à Verviers, qui soumet quatre tableaux dont deux intitulés : St Sebastien & St Laurent, attribuées à Palme-le-Vieux et les deux autres à Sasso-Ferrato.

3° par Mr Buzons qui présente l'achat au prix de 100,000 francs d'un Paul Potter, suivant l'attribution donnée par le possesseur.

Trois esquisses de Rubens, provenant de la Galerie du Duc de Pastrana, à Madrid,# sont mises sous les yeux de M.M. les Membres. Mr. Leon Gauchez, à qui elles appartiennent, consent à les céder pour la somme de 30,000 francs, avec la condition de ne pouvoir les séparer. – Elles représentent :

1° Mercure & Argus
2° L'enlèvement d'Hippotamie
3° La Chute des Titans. –

Ces ouvrages qui semblent présenter un vif intérêt pour nos Collections, attirent particulièrement l'attention de la Commission. Des Membres se déclarent partisans de cette acquisition, d'autres ne désirent posséder que les deux premiers ~~qui~~ auxquels ils attribuent un mérite bien supérieur au sujet intitulé : la Chute des Titans. Mr le Président met aux voix la proposition de vente telle qu'elle est présentée par Mr Gauchez. Quatre Membres répondent non et deux oui. En conséquence, elle est rejetée. Il est décidé ensuite de s'informer auprès de Mr Gauchez s'il ne consentirait pas à céder au Musée, pour la somme de 20,000 francs, les deux esquisses ayant pour sujet : Mercure & Argus & l'Enlèvement d'Hippotamie.

M.M. les Membres Délégués qui ont examiné le modèle du buste de feu Mr Henri Vander Haert, commandé à Mr Nauwer, pour le Musée de l'Etat font connaître que ce travail peut être admis à la condition que l'auteur tienne compte des observations qui lui ont été présentées en ce qui concerne la ressemblance du personnage.

Les mêmes Délégués ajoutent

et dont les tableaux sont au Musée del Prado,

qu'ils se sont rendus ensuite chez Mr Quinaux pour voir le tableau de famille peint par Van der Haert et que le Gouvernement signale à l'attention de la Commission. Ce tableau se trouve malheureusement dans un déplorable état de conservation et réclame de sérieux de restauration avant de pouvoir être présenté au Musée.

Mr le Ministre fait ~~connaître~~ observer par sa lettre du 30 Décembre qu'on ne peut guère accepter sans réserve les conditions imposées par Mr Leon Mancino, à la donation des treize dessins d'Augustin – Le Musée n'ayant pas de personnalité civile, l'Etat seul étant propriétaire on ne peut dire que ces ouvrages resteront la propriété du Musée. La condition d'incessibilité et d'inaliabilité est contraire aux lois et si le Gouvernement l'acceptait elle serait sans valeur. On ne saurait tenir compte de la seconde condition (que les dessins seront toujours exposés à demeure dans une des salles du Musée) qu'en ce sens que l'Etat s'engage à y faire droit dans la mesure du possible. – Mr le Ministre pare en conséquence, la Commission de ~~faire part de~~ communiquer ces observations à Mr Mancini.

Avant d'écrire à ce donateur, la Commission ~~pense~~ estime qu'il y a lieu de demander au Gouvernement si, dans sa pensée, les observations et les réserves dont il entretient l'Administration des Musées s'appliquent également aux dons faits antérieurement par Mr Mancino, lesquels se trouveraient mis ainsi en question, bien qu'ils aient été régulièrement acceptés.

Il conviendrait, peut-être, pour éviter éventuellement une situation

aussi fâcheuse, de le prévenir que sa dernière proposition est agréée sous la réserve que l'Etat s'engage à faire droit dans la mesure du possible à la condition relative à l'exposition permanente des dessins d'Augustin.

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de procéder à l'examen des modèles des bustes de Gossart de Maubeuge et d'Arthur Quillyn, destinés aux Musées de l'Etat et dont l'exécution est confiée à Mr Joris. L'assemblée est d'avis que ces deux modèles peuvent être admis à la condition d'inviter l'auteur à apporter au buste de Gossart une légère modification ayant pour objet la suppression d'une draperie ~~qui~~ couvrant une partie de la poitrine et qui produit un mauvais effet.

La Commission établit le budget des dépenses des Musées pour l'Exercice 1883, de la manière suivante:

1°. Traitements personnels	F. 40,300.-
2°. Frais d'adm.on & matériel	" 20,500.-
3°. Achats	" 72,500.
Ens.ble	F. 133,300.-

Par sa lettre du 28 Décembre, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir de Mr Thibaudeau, pour la somme de f. 875.-, un tableau de Potuyl, représentant un intérieur de grange avec accessoires.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Janvier 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 8 Janvier est lu et approuvé.

Répondant à la proposition de la Commission, Mr Léon Gauchez fait connaître qu'il ne peut disjoindre deux des esquisses de Rubens qu'il a soumises au Musée et que leur prix invariable de 30,000 francs a été fixé à la condition de les prendre toutes les trois. La Commission regretterait vivement que cette circonstance vînt empêcher le Musée d'en s'enrichir d'oeuvres offrant un si vif intérêt et elle décide, à l'unanimité, d'acquérir, sous réserve d'approbation du Gouvernement, les trois esquisses de Rubens, pour la somme de 30,000 fr.

Elle s'occupe ~~[illegible]~~ de la suite à donner au projet d'achat du tableau de Rubens, intitulé: le Jardin d'Amour, de la Galerie Pastrana. — Elle adopte la proposition présentée par un Membre, de demander à Mr Gauchez s'il consentirait à la représenter pour les négociations à ouvrir éventuellement en vue de l'achat de cette oeuvre.

Mr Constant Kraft, à Turin fait connaître qu'il est chargé de vendre pour 15 000 francs, un tableau de l'Ecole de Brayer, représentant: l'Adoration des mages,

mais

que le propriétaire ne peut se déterminer à l'envoyer à Bruxelles. – Présentée dans de pareilles conditions, la proposition d'acheter soumise à la Commission ne semble pas pouvoir être accueillie.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 31 Janvier 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; le Baron Gotthals Robert; Rousseau; Schubert & Stroobant, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

L. Gauchez

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 15 Janvier, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. exprime le plaisir qu'il éprouve à se mettre à la disposition de la Commission pour les négociations à entamer relativement à l'achat des tableaux de Rubens (Le Jardin d'amour) de la Galerie Pastrana; mais une négociation de cette nature nécessitant une entente préalable et carte blanche pour agir suivant dans les conditions arrêtées, il demande à être admis pendant quelques instants au Sein de la Commission afin de donner des indications indispensables permettant de prendre une résolution définitive. L'Assemblée apprend que M. Léon Gauchez est en ce moment à Bruxelles et elle prie M. le Président et deux Membres MM. Stroobant & Schubert de vouloir bien se mettre en rapport avec M. Gauchez afin d'obtenir les renseignements qu'il doit donner communication à la Commission.

M.M. les Membres procèdent à l'examen des tableaux dont la cession est proposée pour le Musée et décident qu'aucun d'eux ne réunit les conditions requises pour être acquis:

1° Une esquisse de Rubens (l'Adoration des Mages) offerte par M. Cattoir, au prix de . . . . F 35,000.

2°. Deux petits portraits attribués à Holbein & dont Mme Hacker demande 7500 francs.

3°. Un ~~très médiocre~~ tableau ancien (La Vierge & l'Enfant Jésus), offert en vente par Mr Gysemans.

4°. Deux tableaux : l'un de Snyders (fruits, oiseaux & gibier), l'autre de Jaussens (des poissons) dont la cession est proposée par Mr De Gerlache aux prix respectifs de 3000 et 7000 francs.

Mr Léon Gauchez soumet à la Commission une esquisse de Rubens, représentant : la Bataille d'Ivry. Il en demande 6000 francs. Sauf un Membre, l'Assemblée est unanimement d'avis que cette esquisse n'est pas de nature à être acquise par le Musée.

Mr F. de Forchez, à Hautenbuchel-Knittenfeld (Autriche) transmet la photographie d'un tableau de Lucas Cranach le Vieux qu'il désire vendre et qu'il consentirait à envoyer à inspection. L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu de ~~demander~~ s'informer d'abord du prix demandé pour ce tableau.

(Le Couronnement d'épines)

Mr Léon Mancino fait parvenir le portrait de l'Amiral de Witt, par Ferdinand Bol, qu'il offre en don au Musée royal de Peinture & de Sculpture de Belgique, à titre incessible & inaliénable et à la condition que ce portrait sera exposé à demeure dans les Galeries du dit Musée. — La Commission ~~est d'avis~~ accepte avec empressement l'offre généreuse de Mr Léon Mancino et décide de solliciter de M. le Ministre de l'Intérieur

l'autorisation nécessaire pour régulariser l'acceptation de ce don.

La Commission reçoit la photographie du triptyque d'Erasme (Le crucifiement du Christ) dont l'envoi lui avait été annoncé par Mr le Ministre de Belgique à Lisbonne. Elle adressera des remerciements à Mr le Baron Greindl pour ses obligeantes démarches et l'empressement qu'il a mis à procurer les renseignements demandés à propos de cette oeuvre. Le prix de 50000 francs fixé par Mr de Fidié paraît fort exagéré et l'Assemblée ne saurait d'ailleurs ouvrir des négociations d'achat avant d'avoir vu le triptyque signalé à son attention.

Un projet dressé par Mr Balat pour le placement de la fontaine de Gruppello, dans la rotonde du Musée est mis sous les yeux de M.M. les Membres qui approuvent avec empressement le travail dû aux soins obligeants de leur honorable Collègue. Des remerciements sont votés à Mr Balat.

Il est donné connaissance de deux lettres portant les dates des 20 & 25 Janvier, par lesquelles Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le Gouvernement a acquis, pour les Collections de l'Etat, les deux oeuvres ci-après :

1°. Un tableau de Mr Fcois Musin, représentant : la plage de la Panne

2°. Une Statue en marbre, par Mr Ant. Fche Bouré, intitulée : le Lézard

La Commission est prévenue du décès du Sr Duquesne, qui remplissait au Musée Wiertz les fonctions de Concierge-Surveillant. Elle décide de s'occuper dans la prochaine séance des propositions à adresser à Mr le Ministre de l'Intérieur pour le remplacement de cet agent.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 février 1883 (3 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; le Baron Goethals; Rousseau; Schubert et Slingeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 31 Janvier est lu & adopté.

Suivant les intentions de la Commission, Mr le Président s'est rendu avec MM. Schubert et Slingeneyer, chez Mr Léon Gauchez, lequel a immédiatement fait connaître qu'une offre formelle de 400000 francs avait été refusée par le propriétaire pour le tableau de Rubens (Le Jardin d'Amour) appartenant à la Galerie Pastrana, à Madrid et qu'il ne pensait pas qu'on pût l'acquérir pour moins de 500000 frs. Ce chiffre dépassant considérablement les ressources du Musée et les circonstances actuelles ne paraissant pas favorables à l'obtention d'un crédit extraordinaire, la Commission est unanimement d'avis qu'il convient d'abandonner toutes négociations d'achat.

MM. les Délégués entretiennent ensuite leurs Collègues d'une autre communication de Mr Gauchez, relative à un grand tableau de Rubens (La Conversion de St Paul) qui va devenir disponible en Angleterre, œuvre parfaitement connue dont le prix indiqué est de 400000 francs. Mr Gauchez a des motifs de croire que le Musée pourrait l'obtenir

200,000 francs ; mais la négociation devrait se faire dans un prompt délai par les soins de Mr Gaucher, sans que la Commission soit préalablement admise à voir le tableau.
L'Assemblée apprécie les bonnes intentions de l'auteur de la présente communication, mais liée par son règlement et tenant à sauvegarder le principe très important de n'acquérir aucune œuvre qu'elle n'a pu examiner d'abord, elle regrette que la condition imposée soit un obstacle absolu à toutes démarches ultérieures.

La Commission s'occupe ensuite du choix d'un candidat pour les fonctions de Concierge-Surveillant du Musée Wiertz et décide de proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur de confier ce poste au Sieur Mathieu Cremers, qui lui semble posséder l'aptitude & les conditions voulues pour remplir convenablement ce service. Elle demandera que son traitement soit fixé à Mille francs avec la jouissance du logement et du chauffage. –

Mr le Ministre de l'Intérieur demande si les Surveillants Mœurs et Nectens, qui ont été l'objet d'une mesure disciplinaire l'année dernière, se sont amendés depuis et si, dans l'affirmative il n'y aurait pas lieu de leur

accorder l'augmentation de traitements qui avait été sollicitée pour eux. L'Assemblée est d'avis de répondre favorablement aux renseignements qui lui sont demandés.

Mr Broyart-Collart, à Marly (France) soumet un tableau de Franck (Adoration des Bergers) au sujet duquel il avait précédemment entretenu l'Administration des Musées. Le prix de cet ouvrage est de 5000 francs. Après examen, la Commission décide qu'elle ne peut l'acquérir.

Mr le Ministre de l'Intérieur adresse, revêtue de son approbation, une expédition du Budget des Musées royaux, pour 1883 tel qu'il lui avait été soumis par la Commission.

La Séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 14 Février 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; Robie; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 2 février est lu et adopté.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de Mr. Willame, à Mons, qui présente un tableau attribué à Vanbrley (Le mont Golgotha) du prix de 3000 francs, ainsi qu'une Vierge avec l'Enfant Jésus, peint par Seghers et Franck du prix de 400 francs. -

2° de Mr. Vandue Heckle, qui offre au prix de 48,000 francs un tableau qu'il attribue à Rubens et dont le sujet est la Vierge remettant des ornements sacerdotaux à un religieux.

3° de Mr. Jean Vandet Perre, qui envoie à l'examen un tableau de Breughel, Van Baelen et Van Kessel, dont il demande 2500 francs.

4° de Mr le Baron Van Zuylen van Nyevelt qui soumet 3 peintures: un portrait d'homme attribué à Holbein, du prix de 50000 francs et deux paysages de Salvator Rosa dont il fixe la valeur à 10,000 francs.

5° de Mr. Reuse, à Enghien, offrant de céder pour 75,000 fr. un portrait d'Enfant, sans nom d'auteur.

6° de Mr. De Gardin, à St Valery, qui fait parvenir une marine d'Abraham Storck, en priant la Commission d'en fixer la valeur.

L'Assemblée décide de soumettre à l'appréciation des Experts un tableau représentant des Chanteurs que Mr. Ch. Cavens, fils, attribue à Adrien Brouwer et pour lequel il demande 25,000 francs.

Mr le Président informe la Commission que Mr Thibeaudeau à Londres, vient de lui écrire qu'il se trouve à vendre à Gênes un superbe portrait de femme par Van Dyck, dont le prix approximatif serait de 60000 francs. Vu l'importance qu'il y aurait à ~~acquérir pour~~ enrichir le Musée de Bruxelles d'une production capitale de ce maître, la communication faite par Mr Thibeaudeau attire particulièrement l'attention de l'Assemblée. Elle pense que l'occasion qui se présente ne doit pas être négligée et elle confie à MM. Fétis, Robbe & Slingeneyer la mission de se rendre à Gênes afin d'apprécier la suite qu'il convient de donner à cette affaire.

Il est ensuite donné lecture des dépêches ministérielles ci-après :

Par la première, portant la date du 10 février, la Commission est autorisée à acquérir pour la somme de 30000 francs, trois esquisses de Rubens, offertes en vente par Mr Léon Gauchez et qui représentent
1° Mercure et Argus
2° L'enlèvement d'Hippodamie
3° La chute des Titans.

Par la seconde, datée du 12 février Mr le Ministre de l'Intérieur approuve la proposition qui lui est faite par la Commission, d'informer Mr Léon Mancino que le don qu'il fait au Musée de treize dessins exécutés par Augustin est accepté, sous réserve que le Gouvernement s'engage à observer, seulement dans la mesure

du possible, la condition relative à l'exposition permanente de ces ouvrages dans l'une des salles du Musée.

Par la troisième, Mr le Ministre transmet une expédition de son arrêté du 6 de ce mois qui nomme le Sieur Henri Boryn, Surveillant-Concierge du Musée Wiertz, en remplacement du Sieur Duquesne, décédé récemment.

Pour répondre à l'avis qui lui est demandé par Mr le Ministre de l'Intérieur, la Commission fera connaître que les bustes en bronze de Rubens et de Van Pede, exécutés par Mr Julien Dillens, et dont les modèles ont été précédemment admis, peuvent être acceptés.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
P. Stéénaux

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 Février 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; Franken; Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 février est lu et adopté.

Il est donné communication des rapports adressés par MM. V. Le Roy & Lampe au sujet du tableau que Mr Ch. Cavens, fils a présenté à la Commission sous le nom d'Adrien Brouwer. — Le premier de ces experts considère cet ouvrage comme étant de Jean Miense Molenaar, qui dans certains tableaux a cherché à imiter Brouwer & Craesbeke. — L'état de conservation laisse à désirer. En vente publique, cette peinture n'atteindrait pas 1200 francs. Le second expert attribue le tableau à un élève ou à un imitateur de Brouwer. Il indique également des repeints et fixe sa valeur de 1000 à 1500 francs. —

Après délibération, la Commission est d'avis que l'offre de vente de Mr Cavens ne peut être accueillie.

Par l'intermédiaire de Mr Jules Le Roy, Mr Aug. Willems, à Paris, propose la cession des deux tableaux suivants:

1° Le paiement de la Dîme, par Pierre Brueghel, au prix de 3000 francs

& 2° Le départ de Don Juan d'Autriche pour la bataille de Lépante, par Adam Willaert, pour la somme de 3000 francs. —

Une offre de 2000 francs avait été faite (par la Chambre) il y a environ un an pour la cession du Brueghel, mais Mr Stevens, alors possesseur du tableau, ne crut pas pouvoir l'accepter.

En principe la Commission se montre unanimement favorable à cette acquisition et le prix de 3000 fr demandé aujourd'hui par Mr Aug. Willems est mis en discussion. Quelques membres voudraient majorer le chiffre primitivement offert. La question étant mise aux voix cinq membres maintiennent la somme de 2000 fr et trois se prononcent pour une majoration.

Le tableau d'Adam Willaerts semble offrir de l'intérêt pour la Galerie historique et l'Assemblée décide de l'acquérir si le propriétaire consent à le vendre pour 2000 francs. — Des propositions conformes aux résolutions qui viennent d'être prises seront adressées à Mr Aug. Willems sous réserve de l'approbation ministérielle.

La Commission passe à l'ordre du jour sur l'offre de vente qui lui est faite par Mr Vandyck pour la vente d'un médaillon portrait du Prince Charles de Lorraine.

Elle décide également qu'il n'y a pas lieu d'acquérir une ancienne tapisserie flamande représentant: une entrevue de Charles VIII et d'Anne de Bretagne que Mr Vermaeyen propose de céder au Musée pour la somme de 6000 francs. Cette tapisserie de forme rond d'une partie de la bordure se trouve dans un fâcheux état de vétusté. —

Mr le Président donne lecture d'une nouvelle lettre qu'il a reçue de Mr Thibaudeau

qui l'informe qu'il n'existe pas de photographie du portrait de femme par Vandyck, qu'on a Gênes et qu'il est prudent de ne pas trop retarder l'examen de ce tableau. Il est convenu que les délégués partiront le Lundi de Pâques.

Par sa lettre du 19 Janvier, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à accepter le portrait de l'amiral de Wit par Ferdinand Bol, que Mr Léon Mancino offre en don pour le Musée de Bruxelles, mais il recommande de faire la réserve contenue dans sa dépêche relative aux dessins également donnés par Mr Mancino réserve qui se rapporte à la condition d'exposer à demeure le dit portrait dans les Galeries du Musée. Mr le Ministre prie la Commission d'être l'interprète du Gouvernement pour les remerciments à adresser à Mr Mancino, pour cette nouvelle donation.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Mars 1883 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; Robert; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation du procès-verbal de la Séance du 21 février, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr Jules Le Roy fait connaître que Mr Aug. Willems accepte les propositions d'achat qui lui ont été soumises par la Commission pour la ~~achat~~ cession de deux tableaux; à savoir 2000 francs pour le Breughel (le paiement de la dîme) et 600 fr pour l'Adam Willaert (Le Départ de Don Juan pour la bataille de Lépante) Une demande d'autorisation a, en conséquence, été adressée à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants présentés à son examen:

1° un tableau attribué à Lucas Cranack (Le Christ couronné d'épines), offert au prix de 10000 francs, par Mr Ecrevisse.

2° un tableau attribué à Steerbout, (Groupe de personnages dans un temple) proposé par Mr L. Gevaert, au prix de 800 francs.

3° un tableau ancien, sans nom d'auteur, représentant la Vierge & l'Enfant Jésus et dont la cession est proposée par Mr Hyver, pour la somme de 7000 francs.

Mr Manier, à Lille, fait connaître qu'il est disposé à vendre au Musée un paysage de Van Arthois avec figures de David Teniers, œuvre qu'il considère comme étant d'un mérite supérieur à celles que le Musée de Bruxelles possède de ce peintre. L'assemblée ne peut

Statues sur cette demande qu'à la condition de pouvoir envoyer ledit ouvrage à Bruxelles.

Mr le Capitaine Brassine rappelle la proposition qu'il a faite en 1874 de céder au Musée de l'Etat, un tableau de feu Mr Albert Roberti, intitulé: Rachel pleurant ses enfants. Il avait fixé alors le prix de cette toile de 8 à 10000 francs mais mieux renseigné aujourd'hui, il en réduit la valeur à 2500 francs. — La Commission est d'avis que ce tableau ne réunit pas les conditions voulues pour figurer dans les Galeries du Musée moderne et exprimera en conséquence, à Mr ~~Roberti~~ Brassine le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir donner une suite favorable à sa proposition.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il vient d'acquérir pour le Musée de l'Etat, un tableau de Florent Willems, représentant: La fête chez les grands parents et la prie de prendre les mesures nécessaires en vue du placement de cet ouvrage.

Par une autre lettre datée du 2 de ce mois Mr le Ministre transmet une expédition de son arrêté du 19 Février dernier, portant à 1400 francs le traitement des Surveillants Moens, Neeters, De Crick, Meeris et à 1300 francs, le traitement des Surveillants Abraham & Colmant.

Mr le Ministre fait connaître que la Société des bronzes, à Bruxelles est chargée de ~~2~~ remettre sous peu la figure de Prométhée de feu Paul Bouré coulée en bronze pour le compte de l'Etat et prie la Commission de pourvoir au placement de cette oeuvre. — Les Musées ne disposant d'aucun espace pour exposer cette Statue, la Commission demandera à Mr le Ministre de

pouvoir la déposer provisoirement dans la Galerie ouverte qui donne accès à l'entrée du Musée d'histoire Naturelle et d'y placer également d'autres ouvrages de Sculpture en marbre qui encombre en ce moment le grand escalier du Musée. —

La Commission décide de se réunir lundi 12 Mars, à 2 heures, à la Salle St Luc, afin d'examiner les tableaux dont la vente est fixée au 15 de ce mois.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Mars 1883 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Le Baron Goethals; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 Mars est lu et approuvé.

La Commission reçoit communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat des deux tableaux de Breughel et d'Adam Willaert cédés aux Musées par Mr Aug. Willems.

Par une autre lettre, portant la date du 15 de ce mois, Mr le Ministre notifie l'acquisition pour le Musée de l'Etat, du tableau de ~~[illegible]~~ Mr Louis Gallait, représentant: La Peste de Tournai et prie la Commission de prendre les mesures nécessaires pour assurer le placement de cette oeuvre.

Mr Aug. Willems soumet une grande toile attribuée à Sollaert, représentant une vue de Bruxelles, dont il offre la cession au prix de 3000 francs. L'Assemblée est unanimement d'avis que cette toile présente de l'intérêt pour la Galerie historique et qu'il est utile de l'acquérir, mais le prix demandé par Mr Willems lui paraissant trop élevé, elle décide d'en offrir 1500 francs.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente qui lui sont adressées:

1° par Mr Moens, qui envoie à l'examen un tableau de L. Janssens, dit le Danseur, représentant la partie de musique, pour lequel il demande 8000 francs.

2° par Mr Jules De Brauwer, qui soumet le portrait du Comte de Leedekerke-Beaufort, peint par Odevaere et une autre peinture figurant la maison du Roi, telle qu'elle existait en 1816.

Mr Mercier-Malengraux, à Wasmes offre de céder un groupe en terre-cuite qu'il attribue à Duquesnoy. Mr Mercier sera prévenu qu'à la première occasion qui se

des Membres de la Cᵒⁿ seront chargés d'examiner cet ouvrage.

Mr Léon Mancino fait connaître que toutes les conditions stipulées par lui comme devant être invariablement respectées, n'ayant pas été admises par Mr le Ministre de l'Intérieur, il retire la proposition de donner aux Musées treize dessins d'Augustin ainsi qu'un portrait peint par Ferd. Bol et charge en conséquence Mr V. Le Roy de retirer ces ouvrages auxquels il donne une autre destination. La Commission exprimera ses regrets à Mr Mancino de la résolution qu'il vient de prendre et le préviendra que les ouvrages susmentionnés sont à la disposition de Mr V. Le Roy. — Il sera donné information à Mr le Ministre de l'Intérieur de la présente communication.

Mr E. Grégoire sollicite l'autorisation de reproduire par la photographie des tableaux du Musée ancien. L'assemblée émet un avis favorable à la condition qu'aucune oeuvre ne sera déplacée dans les Galeries et que les appareils dont il sera fait usage ne gêneront en rien les travaux des copistes ni la circulation des visiteurs. Mr Grégoire aura au surplus à se conformer aux recommandations qui lui seront faites par l'Administration des Musées.

Mr Rousseau suggère l'idée d'établir au Musée, à l'instar de ce qui existe dans plusieurs Musées étrangers, un dépôt de photographies exécutées d'après les oeuvres exposées dans les Galeries de l'Etat. La Commission admet en principe l'installation d'un dépôt de ce genre, sauf à déterminer ultérieurement les dispositions à prendre pour mettre cette mesure à exécution.

L'Assemblée reçoit communication du Catalogue de la vente Narischkine qui aura lieu à Paris le 5 Avril prochain. A ce propos, Mr le Président rappelle le voyage projeté à Gênes au sujet d'un portrait de femme peint Van Dyck et qui ~~devait~~ doit s'effectuer le 26 Mars prochain. Le dépôt pour Gênes précédant de quelques jours seulement l'époque de la vente à Paris, il deviendrait dès lors impossible d'assister à celle-ci, ce qui serait fort regrettable attendu qu'elle offre peut-être l'occasion pour le Musée d'acquérir des oeuvres d'une importance incontestée. Il pense donc qu'il convient d'ajourner le voyage d'Italie. La Commission partage l'avis de Mr le Président, elle se préoccupe des ressources qu'il est permis de consacrer à l'achat d'oeuvres de la Collection Narischkine. — Les tableaux de Pieter De Hooy — Terburg et Rembrandt attirent particulièrement son attention et elle décide de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation ~~d'acquérir~~ d'utiliser en cette circonstance le crédit de 100000 francs alloué par la Loi du 27 Mai 1876, ainsi que la somme de 72,500 frs, réservée à son budget aux achats à faire en 1883. Dès la réception de la réponse ministérielle, la Commission se réunira d'urgence, afin de prendre les dispositions nécessaires pour se présenter à la vente ~~prochaine~~ Narischkine.

Le Sr Robert, boute-feu aux Musées fait part de la situation critique dans laquelle il se trouve par suite de la maladie

prolongé de sa femme et de plusieurs
chef de famille de six enfants. Il
invoque le secours de l'Etat
auquelle il a à pourvoir de son
- mort ne lui permet pas de
supporter. - La Commission
consent à allouer à cet Artiste
une indemnité de 100 francs
s'il prouve par l'attestation écrite
de son médecin la réalité des
faits qu'il signale. -

M. Balat fait remarquer
qu'à la suite d'une nouvelle examen
de la question, il lui a paru
que la fontaine de Gropello dont
le placement avait été décidé
dans la baie de l'une des portes
de la Rotonde, semble trouver
mieux sa place dans une petite
pièce attenante à la Rotonde
et servant autrefois de vestibule
pour la grande salle des Académies.
Cet emplacement pourrait être
utilisé, en outre, à l'exposition
d'une autre Statue de
Jacques Bonheur. La Commission
approuve ce changement et
ordonne les mesures à prendre
pour le mettre à exécution.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président
Louis Gallait

Le Secrétaire.
V. Siémon.

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 30 Mars 1883 (3 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait Président; Ed. Fetis, Vice-Président
Balat; Fraikin; le Baron Goethals; Robie;
Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres;
V. Siémon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance du
16 Mars, il est donné communication
d'une lettre du 27 de ce mois par
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur
fait connaître que la Situation du
Trésor Public l'a obligé de convenir
avec son Collègue M. le Ministre des
Finances de réduire de 5 000 000 francs
le crédit de 10 000 000 fr. alloué par la
Loi du 24 Mai 1876 pour acquisition
d'œuvres d'art. - Le disponible de
1723 francs que laissait le crédit de
200,000 fr. accordé aux mêmes fins
par la loi du 16 Août 1873 a également été annulé. Ces mesures
commandées par les circonstances
ont un caractère exceptionnel et M.
le Ministre se réserve de que la
Situation le permettra de redemander
aux Chambres les ressources nécessaires
pour compléter le Musée de l'Etat.
La Commission est autorisée à
disposer à la vente Narischkine
à utiliser le total des ressources
actuellement disponibles avec la
réserve que les achats se recommandent
pour un caractère d'éminente
utilité. — La Commission prie
MM. Robie & ~~Lebl~~ Slingeneyer de
vouloir bien se rendre à Paris
accompagnés de M. V. LeRoy
expert du Musée. - Elle pense que
leur attention doit se porter principalement sur les tableaux de
Pieter De Hooghe - Terburg et

Rembrandt. – Le tableau de Rubens représentant: quatre têtes de nègres ne semble pas se trouver dans des conditions à préoccuper au même titre les vues des Délégués. En effet, des sommes importantes ont été consacrées depuis quelques années à l'achat d'oeuvres de ce maître et il convient, d'autre part, à avoir égard à la recommandation faite par Mr le Ministre d'appliquer les ressources à l'acquisition de productions capitales de maîtres qui ne sont pas représentés au Musée de l'Etat.

Mr Manier, à Lille, fait parvenir à la Commission le paysage d'Arthois avec figures de David Teniers dont il avait précédemment entretenu l'administration des Musées. et près examen cette oeuvre est jugée ne pouvoir convenir pour les Collections.

Une résolution semblable est prise au sujet d'un tableau gothique du prix de 6000 francs, présenté au Musée par Mme Veuve Donau.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet le Catalogue de la Collection Toscanelli dont la vente aura lieu à Florence du 9 au 23 Avril prochain. Il fait remarquer que sous les Nos 152 et 153 sont indiqués deux peintures de Vander Goes et de Lucas de Leyde qui paraissent devoir fixer l'attention. Dans les circonstances actuelles et vu la vente Narischkin l'Assemblée ne voit pas la possibilité d'envoyer des délégués à Florence.

Mr Aug. Willems ayant

accepté l'offre de 1500 francs qui lui a été faite pour la cession d'un tableau attribué à Sallaert et destiné à la Galerie historique, une demande d'autorisation a été adressée à Mr le Ministre de l'Intérieur, afin de régulariser cet achat.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président
C. Tétu

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Avril 1883 (~~2~~ 11 heures)

Sont présents M.M. Gallait Président; Ed. Fétis, Vice-Président; ~~Balat~~; ~~Fraikin~~; le Baron Goethals; Schubert, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

La Commission prend connaissance d'un télégramme adressé par Mr Slingeneyer, au nom des deux Délégués chargés d'assister à la vente Narischkin, à Paris, & par lequel ils font connaître que le seul tableau convenable, sous tous les rapports, est le Rubens, les Quatre têtes de Nègres. Ils demandent de pouvoir l'acquérir jusqu'à concurrence de 45 000 frs. Considérant l'opinion émise dans la Séance du 30 Mars, l'Assemblée est unanimement d'avis que dans la situation actuelle, l'achat du tableau signalé par les Délégués n'est pas désirable. Un télégramme est en conséquence adressé ~~immédiatement~~ à Mr Slingeneyer pour l'informer que le tableau de Rubens ne doit pas être acquis pour le Musée. Une lettre lui sera adressée immédiatement pour lui rappeler que lorsque l'esquisse de Rubens de la vente Narischkin a été signalé dans la dernière Séance, la Commission a fait remarquer que des sommes considérables avaient été employées depuis peu de temps à l'achat d'œuvres de Rubens. A moins de rencontrer une production de nature à faire sensation un beau paysage de ce maître célèbre

Les circonstances commandaient de réserver les ressources du Musée à désacquisitions qui viendraient combler les regrettables lacunes que présentent encore les Collections de l'Etat.

La Séance est levée à 3 heures midi.

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Avril 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiévon Secrétaire.

La Commission directrice réunie quai au bois à brûler, N° 3 où doit avoir lieu la vente de la Galerie de feu Mr. Edmond Rucleux procède à l'examen des tableaux exposés et décide en principe par cinq voix contre trois qu'il serait désirable d'acquérir pour le Musée le tableau attribué à P. De Hoogh (Un intérieur hollandais - N° 133 du Catalogue) Elle est d'avis de soumettre cet ouvrage à l'appréciation de Mr. l'Expert Victor LeRoy et de se réunir lundi prochain, à 2 heures, afin de prendre une résolution définitive au sujet de ce tableau.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

V. Stiévon

E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Avril 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rouge; Franken; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert; et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal des Séances des 30 Mars, 4 & 11 Avril sont lus & adoptés.

M. Slingeneyer s'empresse au nom des Délégués qui se sont rendus à Paris pour la Vente Narischkine, de faire connaître que le portrait de Rembrandt était d'une qualité ordinaire, d'une tonalité un peu jaune & avait probablement été repeint. – Le Verberg était un médiocre tableau; la figure nue de femme mal dessinée. – Le Pieter De Hooghe, tableau d'un effet admirable et étourdissant, mais qui ne supporte pas l'analyse. Il persiste à dire que cet ouvrage dans le moindre a été surfait, n'est pas de Pieter De Hooghe. – Les Délégués ont été unanimes à reconnaître dans les Quentin Metsys de Rubens des qualités de premier ordre bien qu'ils n'aient pas hésité un moment à tenter un effort pour acquérir cette œuvre exceptionnellement remarquable. M. Slingeneyer fait part du vif désappointement qu'il a éprouvé en recevant la dépêche qui les priait de ne pas acquérir ce tableau et il regrette de devoir dire ~~qu'il~~ qu'il n'hésiterait pas à refuser un semblable refus si les Délégués

n'avaient pas la liberté entière
d'acquérir les ouvrages qui leur
paraîtront offrir un caractère
réel d'utilité pour le Musée.
M. le Président donne quelques
explications à ce sujet en faisant
remarquer que le Rôle remis adressé
à la Commission ne pouvait naturelle-
-ment contenir tous les renseignements
qu'aurait dû fournir une Statistique.
Malheureusement M. Robie, qui
avait quitté Paris, le 4 au matin,
dans l'espoir d'assister à cette réunion
de la Commission qui avait lieu ce
jour même, n'a pu être assez tôt à
Bruxelles pour la réunion fixée à
11 heures du matin et a été empêché
ainsi de fournir les indications qui
auraient sans doute modifié la
résolution de la Commission. —

La vente John Nieuwenhuys
étant fixée au 4 Mai, la Cie
décide de se réunir la Samedi
prochain pour l'examen des tableaux
de cette Collection.

L'assemblée s'occupe des
résolutions à prendre pour la
Vente Rubens. — Le rapport
demandé à Mr. V. LeRoy, sur
le tableau attribué à Fr. Vieter
n'est point parvenu. Mr.
le Président fait connaître que
l'Expert lui a dit n'avoir pas
pu voir convenablement cet ouvrage
qui offre un aspect agréable,
on y remarque des repeints et les
traces d'un accroc. La Commission
est d'avis qu'il y a lieu de
renoncer à ce tableau. Elle
décide ensuite qu'il ~~sera~~ convient
d'acquérir pour le Prix maximum de 6000 fr.
Cabinet Restaurant un tableau de Mr.
Ferd. Dietz Excellent, représentant
le Bombardement d'Anvers, en
1832.

Mr. Slingeneyer appuie les explications données par Mr. le Président et déclare que l'impression fâcheuse qu'il avait ressentie est complètement effacée. —

Mr. le Président appelle l'attention
de la Commission sur l'établissement
au centre de la Cour des Armes d'une
sorte de cage vitrée que le Musée
d'histoire naturelle fait construire et
pour exposer des ossements fossiles
recueillis dans les Charbonnages
de Bernissart. Cette construction
qui sera d'un aspect fort désagréa-
-ble, présentera en outre les
grave inconvénient d'entraver
les Secours à donner en cas d'in-
-cendie. La Commission regrette
donc de n'avoir pas été consultée
à ce propos et elle croit savoir
que l'administration des Bâtiments
Civils n'a point non plus été
entendue. Elle croit donc devoir
protester auprès de Mr. le Ministre
de l'Intérieur contre cette
construction et devoir demander
à être ~~consultée~~ autorisée
à disposer ~~pour placement~~
~~de~~ ~~bronzes~~
~~Bronzes~~, des parties de la cour
des pelouses, qui pourraient
être utilisées au placement
d'une de Sculpture en marbre
ou en bronze. Sans quoi la
circulation des visiteurs
aux à en souffrir. —

Mr. Coetsiers présente
un portrait ancien, sans nom
d'auteur et pour lequel il
demande 2000 francs. L'assem-
-blée pense qu'il serait désirable de
soumettre ce tableau à l'appré-
-ciation de Mr. l'Expert LeRoy.

Le buste en bronze de Laveaux
Delvaux dont l'exécution a été
confiée à Mr. Duvaux est
soumis à la Commission. Elle
estime qu'il y a lieu d'admettre
ce buste qui est conforme au

modèle qui a été [redacted] antérieurement approuvé.

Par sa lettre en date du 29 Mars dr, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à faire placer dans la Galerie ouverte de la Cour des Musées, les œuvres de Sculpture qui ornementent actuellement les bas du Grand escalier du Musée de Peinture.

Mr le Ministre prie la Commission de lui dire si le travail de restauration entendu par Mr Eug. De Block, à son tableau du Musée, intitulé: la Convalescente, peut être approuvé et de faire en même temps la Communication qui, de ce chef, pourrait être due à l'artiste. Il sera répondu que le bitume qui recouvrait une partie de ce tableau a été enlevé et il ne semble plus exister de danger aujourd'hui, mais la Commission regrette de constater que l'œuvre n'a pas été améliorée par le travail qui a été effectué. Elle ne croit pas pouvoir intervenir dans la fixation de l'indemnité à payer à l'artiste. — Mr. Rousseau est d'avis qu'il faudrait établir un principe que les artistes ne seront plus admis à l'avenir à restaurer leurs œuvres du Musée de l'Etat et que ce travail sera confié plutôt à des praticiens spéciaux.

Par sa lettre du 10 Avril Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir de Mr Aug. Willemot pour la somme de 800 francs, un grand tableau attribué à Pallard représentant une vue de Bruxelles.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Cmn qu'il a autorisé le Comité de l'Exposition des Beaux-Arts à Amsterdam à faire figurer à cette Exposition les deux (en réalité) tableaux de Mr M. Vanden Stappen et Cuypers intitulés l'Homme à l'Epée et Gallali, ainsi que les bustes en marbre de L.L. M.M. le Roi et la Reine, par Mr Vinçotte.

Il est donné communication d'une lettre adressée à Mr Rousseau par le Secrétaire-général des Beaux-Arts, sur laquelle était le Ministre de Belgique à Rome l'entretient de la vente de la Galerie Toscanelli, à Florence et fait connaître que l'administration de l'hôpital de Santa Maria-Nuova, de cette ville est en négociation avec le Gouvernement italien pour la cession de toute la Collection de cet Etablissement, mais comme le triptyque de Van der Goes, qui en fait partie, ne paraît pas devoir être compris dans l'arrangement et que le Gouvernement Belge désirerait l'acquérir, il a été demandé à M. le Ministre de l'Intérieur une copie de la lettre de Mr Van Loo, comme suite au rapport de la Cmn en date du 5 février 1880.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire. Le Président

Commission Directrice des Musées
royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Avril 1883 (2 heures)

Sont présents MM. les Cmrs Louis Gallait, Président; Ed. Fétis, Vice-Président; Balat; De Rudder; Fraikin, le Baron Goethals; Robert; Rousseau; Schubert et Slingeneyer; Membres; V. Stiévenart, Secrétaire.

La Commission réunie rue Ducale, N° 27, procède à l'examen des tableaux désignés par Mr John Nieuwenhuys en vue de la vente publique qui aura lieu à Bruxelles, le 4 Mai prochain. Elle donne une liste des six tableaux mentionnés ci-après parmi lesquels il y aurait lieu de faire ultérieurement un choix

Catalogue
N° 4 Van Eyck (Jean) Portrait d'une femme de Philippe-le-Bon.
5 Fiesole — L'annonciation (deux panneaux)
11 Leyde (Lucas de) Le bal de Marie-Thérèse.
13 Meire (Gérard Van der) Le Christ en croix.
14 Memling — Adoration des Bergers

Le panneau par Van Eyck n'est admis que par 6 contre 4. Mr Victor LeRoy sera prié de faire connaître son avis sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de ce tableau.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiévenart

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Avril 1883. (2 heures

Sont présents MM. Gallait, Président; Ed. Fetis, Vice-Président; Balat; DeRongé; Fraikin; Robie; Schubert; Slingeneyer; Membres; H. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des Séances des 16 et 20 Avril, la Commission reçoit communication de l'avis émis par Mr Victor LeRoy, relativement à un petit portrait de femme offert en vente par Mr Coelhelaere. L'Expert du Musée pense que ce tableau est peint par N. Maes. C'est une bonne production du maître, mais elle a été retouchée en plusieurs endroits, le panneau étant atteint de la maladie dite lever qui fait éclater la couleur par petites parcelles. De pareils tableaux se rencontrent souvent dans les ventes et leur valeur varie de 80 à 400 francs suivant la concurrence des amateurs ou l'intérêt que présente le sujet représenté. La Commission conclut au rejet de l'offre de cession de Mr Coelhelaere.

Mr Victor LeRoy fait connaître que suivant les intentions de la Commission, il a examiné les tableaux de la Collection Nieuwenhuys qui lui ont été désignés.

Le N° 4. Portrait de femme par Van Eyck est une peinture précieuse, d'un grand caractère et bien conservée, mais serait mieux attribuée à Memling - La valeur en est de 8000 francs

N° 5. Fiesole - 2 panneaux: L'Annonciation. Ces peintures sont bien authentiques, mais ne donnent qu'une bien faible idée du talent de ce peintre célèbre.

Les deux panneaux sont dans un mauvais état de conservation et portent des traces d'usure et de restauration. – L'expert les estime néanmoins à 15000 francs.

N° 11. Lucas de Leyde (Le bal de Marie-Madeleine) Bon spécimen du maître, d'une indiscutable authenticité. – Le ciel a été nettoyé. Valeur 10,000 francs.

N° 13. Van der Meire (Gérard) – Le Christ en croix. – Production très finie et très intéressante que l'expert croit pouvoir attribuer à Van der Weyden. La peinture s'écaille & devra être refixée. – Valeur 5000 francs.

Mr Le Roy fait remarquer que les prix qu'il a indiqués sont ceux de la valeur marchande, mais que ces prix pourraient être considérablement dépassés par la concurrence des amateurs. – La Commission décide de se réunir mardi prochain, afin de procéder à un nouvel examen des œuvres, avant de prononcer définitivement sur les choix à faire.

Mme Nathalie de Champeaux, à Troyes, transmet une liste de 27 tableaux anciens dont elle offre la cession. L'examen de ces ouvrages est ajourné jusqu'à ce qu'une circonstance oblige des Membres de la Commission à se rendre à Paris.

Par sa lettre du 20 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet diverses pièces relatives au transfert projeté dans le Palais des Beaux-Arts du corps de garde des Pompiers installé actuellement au Musée de Peinture et fait part d'une combinaison qui consisterait à détacher un pompier pour la Garde des Musées. Le local devenu ainsi disponible par

le déplacement du corps de garde pourrait être utilisé ainsi à l'établissement de Water-Closet qui manquent totalement aux Musées.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de maintenir le poste tel qu'il existe aujourd'hui. – La conservation des Collections artistiques de l'Etat ne saurait être trop entourée de précautions contre l'incendie et il est de toute utilité qu'un poste de pompiers reste installé au centre même des Collections. De pareils motifs de sécurité ne sont pas aussi indispensables pour le Palais des Beaux-Arts dont l'isolement, la construction et la situation le mettent mieux à l'abri d'aussi grands dangers que les bâtiments de l'ancienne Cour. – La combinaison qui consisterait à détacher un pompier semble peu praticable et donnerait lieu à de graves inconvénients. – La dépense de fr 5686. 05. que nécessiterait le transfert projeté doit donc être évitée, d'autant plus que l'emplacement réservé pour des Cabinets ne semble convenir en aucune manière. Ces cabinets devraient se trouver à l'étage & la Commission se réserve de rechercher les mesures qui pourraient être prises pour atteindre ce but.

Mr le Ministre de l'Intérieur communique en copie, une lettre par laquelle le Comité institué pour recueillir les ressources nécessaires à l'édification d'un monument à Antoine Wiertz demande de pouvoir disposer de deux ou trois tableaux du Musée Wiertz, en vue de une exposition des œuvres de ce maître. La Commission estime, qu'en principe,

elle doit se montrer opposée à tout empiètement à faire aux Collections des Musées, mais vu la circonstance exceptionnelle qui se présente ici elle pense qu'il convient de laisser au Gouvernement la Suite d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire une exception en faveur de l'œuvre entreprise par le Comité Dinantais.

En rappelant ses dépêches des 7 Mars 1880, relative à l'exécution de la Loi du 22 Mai 1878 sur l'emploi de la langue nerlandaise en matière administratives, Mr le Ministre de l'Intérieur désire savoir jusqu'à quel point les prescriptions de cette loi ont été exécutées en ce qui concerne les indications, les explications & les renseignements destinés aux personnes qui visitent les Musées. — La Commission fera connaître à Mr le Ministre que les indications et les renseignements destinés au public sont rédigés dans les deux langues, sauf la désignation des sujets sur les anciens tableaux de l'école flamande qui sera faite en flamand autant que possible.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur une demande de Secours qui lui a été adressé par le Sr Nicolas Surveillant aux Musées. Il sera répondu à Mr le Ministre que la position de ses agents est assez malheureuse et qu'il y a lieu de lui accorder une indemnité aux fonctions.

La Séance est levée à 4/2 heures

Le Président

D. Tetar

Le Secrétaire.

D'Hoedemaeker

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 1er Mai 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président; Ed. Fétis, Vice-Président; Balat, De Burgé, Franklin, le Baron Guethals, Portaels, Rousseau, Schubert, Slingeneyer, Membres; D'Hoedemaeker.

La Commission réunie à la Salle St Luc procède à un nouvel examen des tableaux ayant appartenu à Mr C. J. Nieuwenhuys et décide qu'il y a lieu d'acquérir pour les Musées les œuvres suivantes

N° 4 du Cat. Portrait de femme par Jean Van Eyck, au prix de 10000 fr
" 11 " Le bal de Marie-Madeleine par Lucas d'Leyde " 10000.-
" 13 " Le Christ en croix par Gérard Van der Meire " 2000.-

La Commission charge son Secrétaire d'assister à la vente et de surenchérir les trois tableaux préalablement désignés, dans les limites établies.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président

L. Fetis

Le Secrétaire.

D'Hoedemaeker

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Mai 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; ~~le Baron Goethals~~; Rousseau; Schubert; et Sluegeneyer, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances du 27 Avril & du 1er Mai sont lus & approuvés.

Il est rendu compte du résultat de la vente C.J. Nieuwenhuys. Quoique les limites fixées par la Commission aient été fortement dépassées, les Musées n'ont pu obtenir les tableaux de Van Eyck et de Gerard Vander Meire. — Seul, le tableau ~~[illegible]~~ de Lucas de Leyde (Le bal de Marie-Madeleine) a été adjugé au Musée pour la somme de 12,000 francs soit 2000 francs de plus que le prix qui avait été fixé. — La Commission donne son approbation à cet achat.

Mr Léon Gauchez soumet à l'examen de la Commission deux tableaux dont l'un représentant: la Vierge & l'Enfant Jésus adorés par St François de Sales, St Augustin, Ste Agnès et Ste Marguerite est donné comme une oeuvre de Gérard David. Prix 24000. — Le second: La mort de la Vierge est par Israel Van Meckenen. Prix 3000 fr. —

Il résulte d'un rapport qui a été demandé à Mr V. Le Roy que la première de ces peintures peut être attribuée à Gerard David que l'état de conservation laisse à désirer et que sa valeur est de 18,000. — L'autre tableau ~~[illegible]~~ lui paraît plus ~~[illegible]~~ curieux que ~~[illegible]~~ précieux & sa valeur est de Mille francs. Cet ouvrage n'est plus qu'une

rinne la préparation de détachant
et le replacement des pierres sur
la peinture devrait être
transportée. — La Commis-
sion consultée sur l'opportu-
nité d'acquérir ces deux
ouvrages se prononce négati-
vement.

La Commission statuant sur
la proposition de vente qui
lui fut soumise décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquérir
les deux tableaux de Gérard
Hoet offerts en vente par Mr
A. Dufour, au prix de 18,000
fr. chacun.

Les trois tableaux: l'une une Marine d'Isbrak. Ruysdael - Sur 7/0 fr
l'autre des Fleurs par Van Huysum. " 4000. "
Le 3e Portrait de femme, par Van der Helst " 5000. "

Mr Art. Stevens fait
hommage au tableau de
Jacq. Jordaens (La Chandeleur)
Le prix fixé par le Propriétaire
de l'ouvrage est de
12000 francs. L'Assemblée
estime que ce tableau offre
réellement des qualités, mais
n'est pas cependant d'une
qualité équivalente à celle
des tableaux que le Musée
possède de ce maître. Elle
décide, en conséquence, que
cette œuvre ne peut être acquise.

Mr le Ministre de l'Intérieur
communique les photographies
que Mr le Duc de Loulé
à Lisbonne offre de céder
au Gouvernement pour le
prix de 100,000 francs.

Mr le Ministre prie la Commission
d'examiner s'il convient de donner
suite à cette propositions.
M. M. les Membres examinent
ces photographies avec un
grand intérêt mais vu le crédit
limité dont la Musée dispose
ils sont d'avis qu'il n'est pas
possible de consacrer à de
achats de cette nature une
somme aussi considérable et
qu'il y a lieu par conséquent
d'exprimer le vif regret de ne
pouvoir accueillir la propo-
sition soumise au Gouvernement.

Mr Franz Mertens expose les
désirs de pouvoir disposer pour l'Exposition de l'Atelier Portalis de la
copie du tableau de Van Eyck qui
a été chargé d'exécuter pour le compte
de l'Etat. L'Assemblée ne voit
pas d'inconvénient à satisfaire
à cette demande, mais elle croit
utile de solliciter préalablement
l'autorisation de Mr le Ministre
de l'Intérieur.

Le modèle du buste en
Marbre par Mr Meyermans est
soumis à la Commission. Celle-ci
est d'avis que ce buste destiné
au Galerie du Musée peut être
approuvé, mais qu'il convien-
drait d'inviter l'auteur à
revoir le modelé des cheveux
qui gagneraient à être traités
plus finement.

Un Membre rappelle que
plusieurs Statues en marbre
ont été acquises, il y a peu
de temps, pour le Musée de l'Etat
et il serait à désirer d'une Galerie pour
les recevoir, les œuvres doivent
rester emmagasinées. Cet état

de chose est fort regrettable. Il propose donc de demander au Gouvernement l'autorisation d'exposer ~~[illegible]~~ provisoirement ces Marbres dans le péristyle du Palais des Beaux-Arts. La Commission approuve cette mesure & elle demandera, en conséquence, à Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire pour procéder à cette installation, en recommandant au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la conservation de ces oeuvres.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Mai 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 11 de ce mois, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur approuve l'acquisition faite à la vente de feu C. J. Meuwenhuys, d'un tableau de Lucas de Leyde, intitulé: le Bal de Marie-Madeleine, au prix de 13200 frs frais compris. —

Mr C. Bouverne, à Gand, offre de céder pour 6000 frs un petit portrait en grisaille d'André Colyns de Nole qu'il attribue à Van Dyck. — Après examen la Commission constate que cette attribution n'est pas exacte et que ce tableau ne peut convenir aux Musées. —

Par sa lettre du 7 Mai Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que feu Guillaume Geefs a légué à l'Etat celles de ses oeuvres qui se trouvent dans les ateliers de cet artiste, rue du Palais et dont il fait parvenir la liste. — La Commission est appelée, en conséquence, à émettre un avis sur différentes questions que ~~[illegible]~~ soulève cette affaire et qui ont trait 1° à l'importance du talent de Guillaume Geefs 2° aux oeuvres auxquelles ce choix devrait se borner

pour le Musée de l'Etat & le précédent à établir en ce qui concerne la salle spéciale demandée pour y exposer les modèles à demeure. Il sera répondu à Mr le Ministre que le talent de ce Statuaire ne saurait être mis en doute & que la Commission est unanime à rendre hommage au mérite élevé et la brillante carrière de feu Guill. Geefs. L'admission au Musée d'un nombre aussi considérable d'oeuvres du même artiste semble présenter du danger et créer un précédent qui placerait le Gouvernement dans une situation assez difficile. L'acceptation intégrale du legs aurait également pour effet de rompre l'équilibre dans la représentation des talents supérieurs. La Commission est donc d'avis que le legs fait à l'Etat ne peut être accepté aux conditions du testament, mais qu'il conviendrait de demander à la famille du donateur l'autorisation de faire choix des modèles qu'il serait réellement intéressant de voir figurer dans les Collections de l'Etat, sauf à répartir les autres ouvrages entre les Musées de Provence.

Mr le Ministre de l'Intérieur communique le rapport qui lui a été adressé par Mr le Directeur du Musée d'histoire Naturelle, en réponse aux renseignements qui lui ont été demandés relativement à la construction provisoire qu'il a fait établir dans la Cour des Musées pour l'exposition des fossiles recueillis dans les Charbonnages de Bernissart.

Après avoir pris connaissance des pièces transmises à la Commission il est décidé qu'en renvoyant celles-ci au Département de l'Intérieur il y a lieu d'exprimer le vœu que la durée provisoire attribuée à la dite construction soit aussi courte que possible.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une réclamation de Mr le Bourgmestre de la Ville de Gand concernant des tableaux qui en 1794 furent enlevés par des Eglises et des Monuments de cette ville pour être transportés à Paris. Mr le Bourgmestre fait remarquer qu'en 1815, la ville de Gand fut remise en possession de toutes les toiles qui lui avaient été enlevées, à l'exception de celles que l'empire français avait déposées à Bruxelles. Il pense en conséquence que l'équité exige que ces tableaux restés en dépôt en cette ville soient également restitués à Gand.

Les tableaux que vise cette réclamation sont: le Martyre de St Liévin & le Seigneur voulant foudroyer le monde, par Rubens les deux seules oeuvres du Musée provenant de la ville de Gand. On ne peut prétendre qu'elles y existent à titre de dépôt mais elles ont pris place dans les Collections comme ayant été régulièrement et définitivement données.

Lors de la vente faite au profit de l'Etat, des tableaux ayant appartenu aux Jésuites, le Martyre de St Liévin fut acheté par le Roi de France et donné en 1802 par le Gouvernement Français au Musée de Bruxelles.

Il ne pouvait donc faire partie des ouvrages renvoyés de France en 1815 et quant à la seconde toile : Le Seigneur voulant foudroyer le monde, qui appartenait précédemment aux Recollets de Gand, c'est l'Etat devenu légitime propriétaire des objets d'art des Corporations religieuses & Civiles qui en disposa à son gré également en 1802 et en fit don au Musée de Bruxelles. Plus tard, en 1815 le Gouvernement des P.B. disposa ~~librement et définitivement~~ # des tableaux restitués par la France. La demande en revendication formulée par Mr le Bourgmestre de Gand, doit donc être considérée comme étant inadmissible & la Commission priera Mr le Ministre de vouloir bien ne pas y donner suite.

en faveur des autres Musées du pays

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Juin 1883 (2 heures)

Réunion dans les ateliers de feu Guillaume Geefs

Sont présents M.M. Louis Gallait Président; Ed. Fétis Vice-Président; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Il est donné lecture de la lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur demande de vouloir procéder d'urgence au choix qu'il conviendrait de faire des oeuvres légées par feu Guillaume Geefs, soit pour le Musée de l'Etat, soit pour les Musées de Province.

Après un examen attentif des modèles déposés dans les ateliers de Guillaume Geefs, la Commission décide qu'elle proposera au Gouvernement de conserver au Musée de l'Etat les modèles de 1° Le Monument érigé à la mémoire de Mme Gardel, à Philadelphie, se composant de trois petits groupes et d'un bas-relief. — 2° La Statue de S.M. le Roi Léopold 1er placée au haut de la Colonne du Congrès. La Commission fera remarquer que d'autres oeuvres importantes de Guill. Geefs ont attiré son attention, mais comme elles ont été exécutées soit pour le Musée, soit pour des places publiques ou des Eglises de Bruxelles, il semble qu'elles feraient double emploi dans la même ville si elles étaient conservées au Musée.

La Commission demandera à Mr le Ministre que la Collection entière des bustes qui reproduisent presque tous les traits des personnages qui ~~ont~~ occupent une place marquante dans l'histoire Nationale ou qui ont illustré le pays par leurs travaux. Ces bustes trouveraient là une destination très utile à part quelques individualités sur l'admission desquelles il y aurait à se prononcer ultérieurement. Il paraît également intéressant de voir figurer dans cette Collection les modèles mentionnés ci-après :

1° Le monument érigé au Comte ~~Felix~~ Frédéric de Merode

2° La Statuette de la Princesse Charlotte.

3° La Statue du Général Belliard.

4° Une figure couchée représentant le Roi Guillaume Ier des Pays-bas.

La Commission crut devoir laisser à l'appréciation de Mr le Ministre le soin de répartir entre les Musées de Province les modèles autres que ceux ~~[illegible]~~ demandés pour le Musée de l'Etat.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Juin 1883 (24.

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; ~~[illegible]~~; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux ~~[illegible]~~ des séances du 23 Mai et du 8 Juin sont lus & adoptés.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1°. de Mr Tousseyn, à Uccle, soumet un tableau qu'il attribue à Grimaldi, représentant St Sebastien, et pour lequel il demande 2000 f.

2° de Mr le Comte de Krassowski, qui présente deux tableaux portant tous deux de fausses attributions:

1° La marchande de volailles, par Alb. Cuyp. Prix 30,000.–
2° L'enfant prodigue, par Valentin . . " 20,000.–

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il ne voit pas d'inconvénient à placer dans le péristyle du Palais des Beaux-Arts, plusieurs oeuvres statuaires en marbre appartenant à l'Etat et pour lesquelles l'espace fait défaut au Musée. Mr le Ministre recommande certaines précautions afin de soustraire ces ouvrages à l'atteinte des visiteurs. Ces statues figurant actuellement à Amsterdam, la Commission ajourne les mesures à prendre pour leur placement.

Mr. de Madrid, à Beernem entretient de nouveau la Commission d'un tableau de Van Thulden (La continence de Scipion l'Africain) qu'il désire vendre au Musée de l'Etat et dont il a réduit le prix à F 25,000) L'Assemblée est d'avis qu'il convient de prévenir Mr. de Madrid que ~~[illegible]~~ tableau ne peut être acquis pour le Musée de l'Etat.

Mr. Bottolier-Lasquin à Paris offre de céder au Musée un tableau de Corneille Hoeghuet, ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ l'demande ~~[illegible]~~ que des Délégués viennent l'examiner à Paris. — En conséquence Mr. Florent Willems sera prié de voir cette peinture & de donner son avis

Mr. Flegenheimer, à Francfort s/m. informe la Commission qu'il a en sa possession un tableau de Corneille Engelbrechtsen dont il offre la cession au Musée de l'Etat. — La Commission préviendra Mr. Flegenheimer qu'elle regrette de ne pouvoir faire examiner cette oeuvre par des Délégués; mais celle-ci étant de petite dimension, il serait peut-être possible de l'envoyer à l'examen à Bruxelles, sans que le Musée prît toutefois aucun engagement d'achat.

Mr. Delort, à Paris, propose de céder au Musée un tableau de Van der Helst. Mr. Florent Willems sera prié de vouloir

bien examiner également cet ouvrage

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 18 Juillet 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer; Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 13 Juin est lu et adopté.

Après examen la Commission décide qu'aucun des tableaux mentionnés ci-après et dont la cession est proposée au Musée ne se trouve dans les conditions voulues pour être acquis par cet établissement.

1° Jupiter & Antiope, attribué à Goltzius, offert au prix de 500 fr par Mr Lelong.

2° Une Kermesse flamande, attribuée à D. Teniers proposée pour la somme de 55,000 francs par Mr Denis.

3° Une marine de Gne Vande Velde, dont Mr Philippen demande 25,000 fr.

4° Un Paysage d'Hobbema
Un Paysage d'Albert Cuyp.
Jésus-Christ & la Samaritaine, par Rembrandt.

Ces trois tableaux sont offerts en vente par Mr E. Von Krakewitz aux prix respectifs de 40,000 fr 30,000 fr et 15,000 francs.

Comme suite aux renseignements qui lui ont été demandés Mr Fl. Willems fait connaître que le tableau de Vandes Helst proposé par Mr E. Delort, à Paris est une oeuvre médiocre. Le tableau de Hoeghuest offert en vente par Mr Bottalier

Lasquin lui paraît être original, de très bonne qualité et très remarquable comme tableau de genre d'autrefois. Il signale la beauté du paysage. Le propriétaire demande à le faire encadrer de cette peinture. La Commission est d'avis que cette peinture peut intéresser le Musée de Bruxelles et qu'il y a lieu, par conséquent, de prier Mr Bottolier Lasquin de l'envoyer à l'examen de Mr. Les Membres.

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui donner son avis sur deux bustes en bronze de Gossart de Mambaye et d'Arthur Quellyn dont l'exécution a été confiée à Mr Jouin. Les modèles de ces bustes ayant été admis en vue par d'anciens membres à accepter la fonte en bronze.

Mr Traitlin fait connaître que Mr. De Villez lui a soumis les modèles des bustes de Ph. de Buysser et de Gérard Van Opstal, auxquels l'artiste a apporté les changements indiqués par la Commission. - Il a signalé encore à Mr. De Villez quelques légères modifications, mais il désire que les deux modèles soient soumis à l'approbation définitive de la Commission. Mr De Villez sera en conséquence invité à envoyer les deux bustes au Musée.

Par sa lettre du 27 Juin dr Mr le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance de la Commission que Mr le Bourgmestre de Tournai a autorisé le séjour de 1 mois au plus du tableau de Mr Gallait, représentant: la Peste de Tournai.

Par une nouvelle lettre du 6 Juillet, Mr le Ministre notifie l'achat et l'envoi au Musée d'un tableau de Mr Alfred Stevens, représentant: la Veuve et ses enfants, destiné à la Galerie moderne de Peintures.

Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée d'envoyer à Bruxelles, le tableau d'Enselbrechtsen, offert au vente Mr Flegenheimer regrette de ne pouvoir donner suite à la demande de la Commission craignant, dit-il, d'exposer cet ouvrage à un accident.

La Commission décide de se réunir mercredi prochain à 2 heures, afin d'arrêter les mesures à prendre pour le placement dans les Salles du Musée moderne, de la grande toile de Mr L. Gallait (La Peste de Tournai) et des autres tableaux qui ont été acquis depuis quelque temps par le Gouvernement.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.
V Stéphens

Le Président
L Gallait

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 25 Juillet 1883 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Bon Goethals; Robie; Rousseau; Schubert; Slingeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 18 Juillet, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre prie la Commission de le renseigner d'urgence sur le degré d'utilité que présenterait l'acquisition pour le Musée d'un Lion en marbre, de feu Mr Félix Bouré, ainsi que sur la valeur vénale de cet ouvrage. Plusieurs Membres sont d'avis que l'Administration des Musées n'a pas qualité pour se prononcer sur l'avis qui lui est demandé. Cependant par mesure exceptionnelle, l'Assemblée consent à se rendre à la fin de la Séance à la maison mortuaire de Mr Bouré.

Par son apostille du 21 de ce mois, Mr le Ministre transmet à la Commission une requête de Mr Vanaise, tendante à obtenir l'autorisation d'exposer ~~dans~~ ~~copie~~ la Salle Flamande au Musée, une copie d'après Raphael qu'il vient d'exécuter en Italie. — L'Assemblée estime que les Musées ne peuvent ouvrir leurs Salles à l'exhibition d'ouvrages semblables, d'autant plus qu'il existe d'autres locaux plus particulièrement destinés à des expositions de ce genre.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre pour le placement des tableaux modernes récemment acquis pour le Musée. — Mr. Fétis fait part à l'Assemblée des regrets exprimés par Mr le Président de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et communique ensuite les vues qu'il lui a exprimées au sujet de la question dont l'Assemblée a à s'occuper. Mr le Président est d'avis qu'il n'entre pas dans les attributions de la Commission de procéder à des éliminations, mesure délicate, difficile et surtout indispensable aujourd'hui, vu l'exiguité des locaux. Il pense que dans cette situation le meilleur parti à prendre serait de demander au Gouvernement de pouvoir exposer dans le grand salon carré du Palais des Beaux-Arts, les grandes toiles du Musée moderne de manière à ~~[illegible]~~ ce que la place que celles-ci occupent au Musée puisse être utilisée à des oeuvres de moindre dimension.

La Commission se montre favorable à une combinaison qui donne provisoirement satisfaction à tous les intérêts. Un Membre craint que par suite de l'isolement dans lequel se trouveront quelques unes des oeuvres détachées du Musée moderne, elles ne soient plus, pour les visiteurs, l'objet du même attrait et qu'elles risquent, par conséquent, de rester dans l'oubli. On fait

remarquer, en réponse à cette observation que le chemin du Palais des Beaux-Arts est assez connu aujourd'hui, pour que ces craintes puissent se réaliser. Après examen de la question, l'Assemblée semble disposée à adopter une mesure plus radicale que celle qui lui est proposée. Ce serait l'installation complète des oeuvres modernes dans les salles du Palais des Beaux-Arts et pour ne pas enlever à cet édifice sa destination principale, les tableaux, lors des expositions triennales, seraient recouverts par des tentures, ainsi que cela se pratiquait autrefois dans les Galeries du Musée ancien. Ce transfert n'empêcherait nullement au Palais des Beaux-Arts les fêtes musicales ni les cérémonies publiques. — Les Galeries de l'ancienne Cour qui deviendraient ainsi disponibles seraient utilement occupées par la Collection des tableaux anciens et la Galerie historique, enfouie depuis plusieurs années dans des greniers où sa conservation est plus ou moins compromise. La question de transférer entièrement le Musée moderne au Palais des Beaux-Arts est mise aux voix et adoptée par six voix contre trois. —

Du moment que le principe de ce transfert est admis, Mr Slingeneyer fait ressortir combien il serait désirable et prudent de transporter le Musée ancien au Palais des Beaux-Arts où il serait bien mieux à l'abri de l'incendie. — Les ~~[illegible]~~ appréhensions exprimées par ce Membre ne sont pas partagées par ses Collègues qui font observer qu'on a fait disparaître les principales causes d'incendie qui existaient autrefois et que la Commission n'aurait aucune chance de réussite dans ses démarches s'il s'agissait d'installer le Musée ancien dans les salles du Palais des Beaux-Arts.

Il est décidé que la Commission exposera au Gouvernement la situation fâcheuse dans laquelle se trouve la Collection des oeuvres modernes par suite de l'exiguïté de ses locaux et demandera qu'elle puisse provisoirement être ~~installée~~ transférée au Palais des Beaux-Arts.

La Commission se rend ensuite rue Mercelis afin d'examiner le Lion de Mr Felix Bouré. — Elle fera connaître au Gouvernement que s'il désire voir cet artiste représenté au Musée comme Sculpteur animalier, l'achat du lion en marbre pourrait répondre à cette pensée. — La valeur de cette oeuvre est ~~[illegible]~~ fixée de 1500 à 2000 f. tout en étant persuadé qu'elle n'atteindra pas ce chiffre, en vente publique.

La Cne rappellera à Mr le Min. de l'Intr. qu'en donnant un avis relatif à l'achat d'une ouvrage moderne elle ne se dissimule pas qu'elle sort de ses attributions; elle désire n'être plus à l'avenir, dans le cas de remplir une mission qui ne lui est pas dévolue et qui la place, à de certains égards, dans une position difficile que le Gouvernement appréciera.

La Séance est levée à 5 heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stiénon

E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 1er Août 1883 (2 heures)

Sont présents. MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin, le Baron Goethals, Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 25 Juillet, Mr Rousseau présente quelques observations relativement à la réponse adressée au Gouvernement à propos de l'achat projeté du lion en marbre de feu Mr Felix Bouré. Il fait remarquer que contrairement à l'avis demandé par Mr le Ministre de l'Intérieur, la Commission s'est bornée à indiquer la valeur de l'ouvrage sans émettre son appréciation sur son mérite artistique, laissant au soin de l'Administration le soin de décider s'il convenait de profiter de cette circonstance pour représenter Félix Bouré au Musée de l'Etat comme Sculpteur animalier. Il demande ensuite si la Commission s'est appuyée sur une résolution de principe antérieure pour exprimer au Gouvernement sa répugnance à faire connaître son opinion sur la valeur artistique d'oeuvres modernes dont l'examen ne rentre pas réglementairement dans ses attributions. — Mr le Président répond affirmativement et dit que depuis longtemps la Commission a pris une résolution dans ce sens,

~~[illegible]~~.

Mr Bottollier - Lesguin à Paris, fait parvenir à titre de Commission Hoogheest (Brabant) un dessin d'une tempête, avec légende qu'il croit pouvoir attribuer à Albert Cuyp. Comme il l'avait dit à Mr Fl. Willems le prix en est de 3000 fr. net.

L'Assemblée examine cette pièce avec intérêt et décide de la soumettre à l'appréciation de Mr l'Expert V. LeRoy.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet par apostille une lettre de l'Administration communale de Wezeren (Pce de Liège) relative à une Descente de Croix attribuée à Lucas de Leyde et qui orne le maître-autel de l'Eglise de cette Commune. Ce tableau ne paraît en rien se rattacher à Lucas. Mr le Président accompagné de Mr V. LeRoy, un prié ce dernier de vouloir se charger de l'examen de cet ouvrage.

Mr De Villez soumet les modèles des bustes de Van Opstal et Buysdael destinés aux Galeries du Musée. Ces modèles ayant été sensiblement améliorés, la Commission déclare qu'il y a lieu de les accepter.

Mr Fraikin informe la Commission que lors d'une première visite qu'il a faite

chez Mr Comyn chargé de l'exécution du buste de De Crayer, il a indiqué à l'artiste quelques modifications à apporter à son travail. - MM. Fraikin & Slingeneyer se sont rendus récemment chez Mr Comyn et ont pu s'assurer que le modèle se trouve aujourd'hui dans des conditions à être admis. Il en sera en conséquence donné avis à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Mr Ed. Fetis donne lecture d'un rapport qu'il a préparé afin de proposer au Gouvernement de transférer le Musée moderne de l'Etat au Palais des Beaux-Arts, suivant les résolutions prises dans la précédente séance. - La Commission approuve avec le plus grand empressement ce rapport qui exprime ses vues d'une manière si claire et si complète. Elle désire qu'il soit d'abord soumis à Mr Galliait, Président de la Commission, ainsi qu'à Mr A. Balat dont elle regrette vivement l'absence.

Mr Slingeneyer entretient de nouveau la Commission des craintes qu'il a exprimées à propos des dangers d'incendie qui menacent les Collections de l'Etat à cause des constructions particulières qui touchent aux bâtiments de l'ancienne Cour et demande que la Commission veuille s'en assurer par elle-même

La Commission n'ignore pas malheureusement la fâcheuse situation qui lui est signalée et à laquelle il n'est pas en son pouvoir de remédier et elle constate de nouveau que du côté de la Montagne de la Cour, de la rue de l'Empereur & de la rue de Raysbrouck les bâtiments du Musée sont entourés de maisons qu'il importerait, pour assurer la conservation des Collections de l'Etat, de faire disparaître dans le plus bref délai.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire. V. Stiévenon

L. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 8 Août 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; Portaels; Robie; Rousseau; et Schubert, Membres; V. Stiévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 1er Août est lu & adopté. –

Comme suite à la communication présentée par Mr Slingeneyer relativement aux dangers que présentent pour la conservation des Collections, les nombreuses constructions qui entourent les Musées, la Commission décide de signaler cette question si grave à toute l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur en le priant d'y porter remède aussi promptement que possible.

D'après le rapport ~~de Mr~~ transmis à la Commission par Mr l'Expert Victor Le Roy, le tableau de Corn. Hoogeest (Intérieur de l'Eglise de Delft) offert en vente par Mr Bottollier-Lasquin est bien authentique de ce peintre et de bonne qualité. Les figures sont habilement traitées dans le genre d'Alb. Cuyp & peuvent lui être attribuées. Quoique dépouillé de son ancien vernis, le tableau se trouve cependant en bon état de conservation. Mr Le Roy estime cette production de 4 à 5000 frs. La Commission est d'avis que cette production offre de l'intérêt pour les Collections du Musée & qu'il y a lieu, par conséquent d'en faire l'achat au prix de 3000 francs demandé par la personne à laquelle elle appartient.

Mr Louis Dorrucci à Aquila offre de céder au

Musée de l'État un tableau de Pomaranci (Ste Hyacinthe) (la Vierge avec l'Enfant Jésus) La Commission répondra au détenteur de cette oeuvre que l'impossibilité d'envoyer le tableau à Bruxelles rend les négociations assez difficiles, mais que si l'Administration trouvait l'occasion de se faire rendre compte de cette peinture, elle aurait soin de prévenir Mr Dorracci de la suite qui pourrait être donnée à sa proposition.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Ostiénus

C. Tétu

Commission directrice des Musées royaux de Peinture &c

Procès-verbal de la séance du 3 Septembre 1882 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 Août, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat pour les Musées d'un tableau de Corn. Hoogeest (Vue intérieure de l'Eglise de Delft) cédé par Mr Bottallier-Lasquin, à Paris.

Mr Busquet, marchand de tableaux à Paris, soumet à l'appréciation de la Commission les neuf tableaux ci-après:

Jean Weenix	Prix	35000.–
B. Van Orley, triptyque	"	30000.–
N. Berghem	"	25000.–
Rembrandt (Portr.) 80,000 f. au Fd Bol	"	25000.–
J. Wynants	"	20000.–
Ad. Van Ostade	"	15000.–
J. Miel	"	5500.–
Bronzino	"	15000.–
Memling	"	150000.–

Il est reconnu que tous ces tableaux, dont l'authenticité est plus que douteuse, ne peuvent convenir pour les Collections du Musée.

La Commission décide également qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente qui lui est faite par Mr De Marteau, d'un petit portrait ancien dont il demande 2000 fr.

Mr Reynen à Anvers entretient la Commission d'une

peinture qui se trouve en sa possession et qui d'après lui, est le panneau central d'un triptyque dont le Musée conserve les deux volets représentant Philippe-le-Beau, Jeanne-la-Folle.

Mr Reynen entre dans de longues explications pour démontrer que ce triptyque provient de Zierickzée et demande que la Commission ouvre à ce sujet une enquête dont les frais seront supportés par lui s'il est prouvé que le triptyque n'a pas appartenu précédemment à un monument public de Zierickzée - L'assemblée est d'avis que l'offre qui lui est soumise ~~[illegible]~~ ne peut être accueillie et qu'il y a lieu d'informer Mr Reynen que le mode d'enquête qu'il propose ne rentre pas dans les attributions de la Commission

Après avoir entendu Mr Balat, l'assemblée décide que la fontaine de Grupello sera placée dans une petite pièce attenante à la rotonde de l'étage, servant actuellement de magasin.

Mme Preux, veuve d'un ancien surveillant des Musées expose la triste situation dans laquelle elle se trouve par suite de la minime pension qui lui est accordée et sollicite l'appui de la Commission pour l'obtention d'un secours. L'assemblée est toute disposée à accueillir avec bienveillance la demande de la veuve Preux, mais des doutes s'élèvent, sur

la possibilité d'allouer un secours à une personne qui reçoit une pension de l'Etat. Des renseignements seront pris sur ce point et la Commission avisera ultérieurement.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. C. Tétis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 19 Septembre 1883 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; le Baron Goethals; Robert; Rousseau; Schubert; Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 Septembre est lu et adopté.

Mr le Ministre de l'Intérieur soumet un dessin de feu Ch. De Groux que Mr Jos. Impens, artiste peintre, consent à céder au Musée pour 200 francs. Ce dessin, la première idée du tableau de De Groux (Jeunes prêchant la réforme à Anvers) ne semble pas offrir suffisamment d'intérêt pour en faire l'achat.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de Mr Ch. Noë, qui présente un tableau ancien représentant des poissons et pour lequel il demande 2500 fr

2° de Mr Emile Preuss, qui offre de céder pour 3000 francs, quatre tableaux anciens (sans nom d'auteur) représentant les quatre Evangélistes.

3° de Mr Ch. Duffaux, qui soumet une série de 12 dessins de feu Madou dont le prix total est de 4500 francs et de 450 fr pour chaque dessin acheté séparément. Quelques doutes s'élèvent sur l'authenticité de ces ouvrages.

Mr Carl Nordeu, à Emden (Allemagne) offre de céder une petite marine de Bonaventure Peeters, qui consent à envoyer à vue. La Commission répondra à cette personne qu'elle est disposée à examiner le tableau qu'il offre d'envoyer, mais que celui-ci a peu de chance d'être acquis, le Musée possédant déjà une production de ce peintre.

Mr le Comte de Portis à Capodimonte (Naples) désire vendre au Musée un Camée ancien auquel il attribue une très grande

valeur artistique. – La Commission remercie Mr de Portes pour son obligeante communication, la Commission s'informera que le Musée n'a pas de Collection de Camées et qu'elle regrette de ne pouvoir utiliser l'offre de vente qu'il lui a soumise.

Mr Jules De Batines fait connaître qu'il est chargé de la vente d'une Galerie de tableaux anciens pour la disposition de laquelle il désire entrer directement en négociations avec le Musée de Bruxelles.
Mr de Batines sera prévenu que si l'occasion se présente, la Commission fera examiner ses Collections par l'un de ses Membres un jour ou délégué.

Par sa lettre du 10 Septembre, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il regrette de ne pouvoir se rallier à la proposition qui lui a été soumise de transférer au Palais des Beaux-Arts les Collections du Musée moderne. La Commission a oublié une destination importante de ce Palais; celle des expositions temporaires et spéciales que l'installation du Musée moderne ne peuvent que contrarier.
Mr le Ministre ne peut croire que la mesure radicale proposée soit la seule combinaison susceptible de permettre le placement des nouveaux achats, en attendant que le départ des Collections du Musée d'histoire naturelle rende possible l'usage de nouvelles Salles. — La Commission reçoit cette communication avec un vif regret et pense qu'il

convient de revenir à l'idée première consistant à demander au Gouvernement de mettre à la disposition du Musée moderne le grand Salon carré du Palais des Beaux-Arts, pour y exposer spécialement les grandes toiles de manière à pouvoir utiliser au placement de tableaux de moindre dimension l'espace ainsi disponible dans la Salle de l'ancienne Cour. – La Commission donne pour Mr le Ministre la certitude que le Musée d'histoire naturelle ne peut évacuer que la moitié environ de ses locaux actuels, lorsqu'il aura fait construire les bâtiments nécessaires à ses collections. Ces bâtiments ne pourront être terminés que dans 3 ans au plus tôt. Il est donc impossible de songer à la mesure radicale proposée par Mr le Ministre de l'Intérieur.
La Commission demande en conséquence que Mr le Ministre de l'Intérieur veuille bien faire connaître si le Gouvernement ne pourrait pas mettre à la disposition du Musée moderne la Salle des Antiques, qui a une superficie d'environ 1400 mètres carrés, qu'on ne saurait trouver ailleurs, et qui permettrait de procéder à de nombreuses éliminations et au placement de plusieurs centaines d'œuvres importantes dans des conditions très défavorables.
Les locaux du Musée d'histoire naturelle, par leur disposition et leur mode d'éclairage ne pourront jamais convenir aux œuvres modernes et semblent devoir être réservés à la Galerie historique, à la Collection des plâtres, aux tapisseries, aux photographies, etc. — La Commission décide en outre de faire appel à Mr le Ministre de l'Intérieur une nouvelle fois afin

d'obtenir la jouissance du Grand Salon carré du Palais des Beaux Arts.

Mr Combès a précédemment exprimé le désir de céder au Musée de Bruxelles plusieurs tableaux anciens qui sont en sa possession. Habitant actuellement Paris, il renouvelle ses offres de vente et prie la Commission de lui faire connaître le jour qu'il lui plairait de désigner pour l'examen de ses tableaux qu'il a l'intention de faire transporter à Bruxelles. Mr Combès sera informé qu'il lui est loisible de choisir pour l'envoi de ses tableaux le moment qui lui paraîtra le plus convenable pour faire ce voyage et que MM. les Membres de la Commission seront convoqués d'urgence dès que le Musée sera prévenu de son arrivée à Bruxelles.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stéénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 26 Septembre 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; Robert Rousseau et Schubert, Membres; V. Stéénon Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 19 Septembre est lu et adopté.

Mme de Zéa Bermudès fait parvenir un petit tableau d'Albert Durer (La visitation de la Vierge) qu'elle offre de céder aux Musées pour la somme de 60000 fr. L'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir cette peinture qu'elle ne peut admettre comme une oeuvre d'Albert Durer.

La Commission prend une résolution semblable au sujet d'un tableau ancien de l'Ecole Italienne que Mr Meuser ~~offre~~ ~~[illegible]~~ propose de vendre au prix de 15000 francs.

Mr Ernest Wasmuth, à Berlin, soumet une Collection de 32 empreintes en plâtre prises sur des objets antiques découverts à Rome. Le prix de cette Collection est de 250 francs. – La Commission estime que cette Collection n'offre pas un bien grand intérêt pour la Galerie des plâtres et décide en conséquence de ne pas accueillir la proposition de Mr Wasmuth.

Par son apostille du 18 Septembre, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet à la Commission le catalogue de la Collection de Mr Herman Sthamer, de Hambourg, dont

la vente publique aura lieu à Cologne, les 8 & 9 Octobre prochain. — Des renseignements seront ~~prix~~ demandés à Mr V. Le Roy sur l'importance de cette vente.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 17 Octobre 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; ~~De Rongé~~; le Baron Goethals; Robie; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 26 Septembre est lu & adopté.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants qui lui sont offerts en vente:

1° par Mme Louise L'Hoest, qui propose au prix de 12000, un Clair de lune, par Aert Vander Neer.

2° par Mr O. Rössel, qui soumet sept tableaux anciens:

La main-chaude, par Berckheyde	Prix	10000.–
L'Ange déchu, par Rubens	"	12000.–
L'Offre galante, par J. Steen	"	9000.–
Paysage avec figures par Roos de Tivoli	"	5500.–
La mort des enfants de Niobé, par Rottenhamer	"	13500.–
Sujet symbolique, par Van Baelen	"	1000.–
Le mangeur de moules, par Craesbeke	"	1200.–

Mr J. Van Rooy, à Anvers offre de vendre une grande toile d'Herreyns (Esther condamnant Amman en présence d'Assuerus) dont il demande 3000 francs.

Mr Van Rooy signale ensuite deux grands tableaux de Verhaeghen (La décapitation de St Jean et le Festin de Balthazar) qui pourraient également être acquis au prix de 3000 fr chacun.

Après avoir entendu la lecture d'un rapport de Mr Etienne Le Roy, daté du 17 Mars 1857, la Commission se référant à la décision défavorable prise dans la Séance du 11 Mai 1857, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat du tableau d'Herreyns. Elle se réserve de faire examiner ultérieurement les deux toiles de Verhaeghen proposées également par Mr Van Rooy.

Mr Spriet offre de céder une série de 24 tapisseries qu'il indique comme de la plus belle époque de Louis XIV et qui devraient être acquises dans son ensemble. Cette dernière condition n'étant pas de nature à être acceptée par le Musée de Bruxelles Mr Spriet sera informé que la Commission ne peut accueillir sa proposition.

Mr J. Basch, fils à Luxembourg soumet la photographie d'un portrait d'homme par Rigaud qu'il propose de céder au prix de 10.000 francs. L'assemblée ne pense qu'il convient d'engager Mr Basch à envoyer ce tableau à l'examen.

Mr le Président fait connaître à l'Assemblée qu'à la demande de Mr Véron qui s'occupe de former un dossier des pièces favorables devant servir au pourvoi en Cassation dans l'affaire dite appel
-sion que Mr Léon Gauchez soutient ne ce nommer en Paris, il s'est cru autorisé à certifier que depuis longtemps la Commission des Musées se trouve en relations d'affaires avec Mr L. Gauchez et qu'elle n'a eu que à se louer des procédés de ce marchand. — Mr Véron a demandé également une attestation de deux faits aux Musées par Mr L. Gauchez. — Mr le Président a dû répondre que les deux circonstances de ces faits allégués, ayant été attribués à Mr Léon Maurice, il lui était impossible de faire intervenir ici Mr Gauchez, bien que celle personne eut pu plaider sa cause. de sa parfaite loyauté.

circonstances, servi d'intermédiaire pour les deux marchands. La Commission donne son entière approbation aux réponses faites par Mr le Président, à propos de cette affaire.

Par sa lettre du 5 octobre, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire connaître si elle ne voit pas d'inconvénient à céder à la Commission des échanges pour figurer dans la Collection des moulages, l'épreuve en plâtre de la porte du baptistère de Florence par Ghiberti qui est actuellement exposée par fragments dans la Galerie des plâtres du Louvre. — La Commission consent à mettre cet ouvrage à la disposition de la Cie des échanges à titre de simple dépôt avec la faculté de la réclamer si la disposition des Musées lui permettait plus tard d'exposer dans son ensemble la porte du baptistère de Florence.

M.M. les Membres sont d'avis d'appeler l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur sur la convenance de supprimer les fonctions de Conservateur des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, devenues vacantes par le décès de leur regretté Collègue Mr Henri Cornelissen. Ces fonctions créées à titre personnel en faveur du titulaire n'ont aucun motif de subsister. Cette suppression serait, en outre, un rouage inutile qu'il est désirable d'éviter dans l'intérêt de la marche régulière du service et réaliserait une économie assez importante dans les dépenses du personnel. — La Commission soumettra ses conclusions et modifications à apporter au règlement des Musées pour subir la mesure proposée. —

Il y aura lieu également de prendre des mesures afin d'assurer au Musée Wiertz une surveillance plus active qui lui manque aujourd'hui cet établissement se trouvant isolé et en dehors de la circulation des autres Musées. Pour parer à cet inconvénient, la Commission croit devoir proposer au Gouvernement d'autoriser le Secrétaire des Musées à prendre possession des logements que Mr le Conservateur occupait au Musée Wiertz.

Mr Garland-Mibra fait parvenir à la Commission les trois tableaux suivants dont la cession est offerte aux Musées de l'Etat :

1° Paysage par Rembrandt, intitulé : Les trois arbres Prix 5000 Liv. Sterl.

2° Un Calme par Gme Vandevelde, pour 800 Liv. Sterl.

3° Une reproduction d'un portrait d'après Raphael, représentant : Carondelet, Secrétaire de Charles quint. Prix 1000 liv. Sterl.

Après examen de ces trois ouvrages, la Commission décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Garland-Mybra

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
L. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 31 Octobre 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président, faisant fonctions de Président ; Balat ; De Rongé ; Fraikin ; le Baron Goethals ; Robe ; Rousseau ; Schubert & Slingeneyer ; Membres ; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 17 Octobre est lu & adopté.

Mr Steppé fait parvenir un tableau ancien sans nom d'auteur, dont il propose la cession au prix de 1000 francs. — La Commission juge cette oeuvre très médiocre et décide en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir.

Mr Dickers, à Londres, fait connaître qu'il possède une production remarquable de Giorgion qu'il offre de céder au Musée. La Commission informera Mr Dickers de la difficulté de prendre une décision sans avoir vu le tableau, mais que s'il trouve une occasion de le faire parvenir à Bruxelles, elle l'examinera avec intérêt.

Par sa lettre du 20 de ce mois Mr Broerman, lauréat de la Section de peinture du Concours Godecharle prévient qu'il vient d'adresser aux Musées la copie qu'il vient de terminer d'après la fresque de Fra Angelico, du Couvent de St Marc, à Florence, copie sur laquelle la Commission est appelée à donner son avis aux termes du règlement de la fondation Godecharle.

Il est donné communication de la lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il autorise volontiers à disposer du Salon carré du Palais des Beaux-Arts, pour y

placer les grandes toiles des Musées modernes. L'occupation de ce local n'aura qu'une durée purement provisoire et n'est accordée que sous certaines réserves.

Mr Portaels travaillant en ce moment, dans cette Salle, aux deux grandes compositions qui lui sont commandées pour l'Eglise de St Jacques sur Caudenberg, il importe de s'informer quand Mr Portaels compte avoir terminé son travail. Ce délai devra nécessairement être assez rapproché afin que la toile de Mr Gallait (La peste de Tournai) puisse être déroulée immédiatement de son cylindre à son prochain retour à Bruxelles.

Le Secrétaire est chargé de s'enquérir auprès de Mr Portaels de l'époque à laquelle il sera en mesure de mettre le Salon carré à la disposition de la Commission et de demander à Mr le Président, s'il n'y aurait pas possibilité d'ajourner la réexpédition de son tableau. La Commission aura à déterminer ultérieurement les travaux qu'il conviendra de faire exécuter dans le Salon carré pour l'installation projetée.

Mr le Président donne lecture du projet de lettre qu'il a préparé ~~pour proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur la suppression des fonctions de Conservateur des Musées royaux~~ × — La Commission est unanime à en approuver la rédaction et procède ensuite à une révision des Statuts organiques et du règlement d'ordre des Musées, en vue de mettre ces dispositions réglementaires en

pour faire remarquer à Mr le Ministre de l'Intérieur que les fonctions de Conservateur constituent une Sinécure qui disparaîtra sans doute avec celui qui en avait été pourvu, si comme on l'assure le Gouvernement a l'intention de supprimer la position créée en faveur de feu Conscience et ce serait une mesure de bonne administration, à laquelle tout le monde applaudira. ×

projetée

harmonie avec la suppression des fonctions du Conservateur.

La Commission informée de la vente publique des tableaux de Mr Ad. Bergmann, qui aura lieu à Bruxelles, le 8 de ce mois, décide de se réunir chez Mr Bluff, lundi prochain, à 2 heures, afin de visiter cette Collection.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Le Président
C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 5 Novembre 1883 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; Fruskin; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie chez Mr Bluff, rue du Gentilhomme, où doit avoir lieu le 8 Novembre prochain, la vente publique des tableaux de Mr Ad. Bergmann, de Dresde, décide après examen des ouvrages exposés qu'aucun d'eux ne convient pour les Collections du Musée.

M.M. les Membres se rendent ensuite au Musée pour voir deux tableaux offerts en vente par Mr Jules De Brauwer. L'un, Paysage par Huysmans de Malines, est proposé au prix de 2100 francs. L'autre, également un paysage avec figures par Verschuuring est du prix de 900 francs.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr De Brauwer.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Novembre 1883 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stéenon, Secrétaire.

Après lecture et approbation des procès-verbaux des séances des 31 Octobre & 5 Novembre, il est procédé à l'examen des ouvrages présentés en vente.

1° d'un tableau de fleurs par Daniel Zeghers pour lequel Mr Neuder Perre demande 3000 francs

2° d'un tableau de ~~[illegible]~~ J.B. De Roy représentant des animaux, proposé par Mr Pavy, au prix de 35 000 francs

Ces deux ouvrages sont jugés ne pouvoir convenir au Musée.

La Commission décide d'acquérir au prix de quatre cents francs un portrait d'homme, attribué à Antonio Moro et que Mr Veuve Preux offre de céder pour cette somme.

Mr Bottollier-Lasquin signale à la Commission un grand tableau de Pierre Boel (des paons, perroquets Canards &c dans un Parc) qu'il est chargé de vendre pour 12,000 fr. La difficulté de prendre une décision sur une oeuvre que la Commission est empêchée d'examiner engage M.M. les Membres à proposer à Mr Bottollier-Lasquin de l'envoyer à Bruxelles, sans prendre cependant aucun engagement d'achat.

Mr Victor Le Roy soumet un tableau de Lucas Franchoys, intitulé: Rubis sur l'ongle, dont le prix est de 6000 francs, en faisant remarquer que cette production ne lui appartient pas, mais que le propriétaire se fera connaître si elle est acquise par le Musée. Cet ouvrage offre des qualités et

comme ~~aussi~~ le peintre n'est pas représenté dans nos Galeries, la Commission est d'avis qu'il convient de l'acquérir si l'on consent à le céder pour 4000 francs.

Par sa lettre du 31 Octobre Mr le Ministre fait connaître qu'~~il~~ ~~aussi~~ l'Administration Communale de Tournai fera parvenir incessamment le tableau de Mr Gallait, représentant: la Peste de Tournai.

Mr Portaels compte pouvoir terminer pour la fin de ce mois les grandes toiles qui lui sont commandées et mettre vers cette époque le Salon carré du Palais des Beaux-Arts à la disposition des Musées. — Avant de procéder à l'installation des grandes toiles dans cette Salle, il sera indispensable de faire procéder à quelques travaux qui auront principalement pour objet: La peinture des parois des murs. Le placement de deux portes et de rampes mobiles. La mise en état des parquets le nettoyage des lanternes &c. La Commission sollicitera de Mr le Ministre l'exécution d'urgence de ces travaux pour lesquels Mr Balat veut bien se charger de donner les indications nécessaires. Une Sous-Commission composée de MM. le Vice-Président, Slingeneyer-Robie et Schubert est chargée de prendre les mesures préliminaires pour l'installation des Grandes toiles.

Par apostille du 6 Novembre Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une requête par laquelle Mr

J. B. Lampe se recommande à l'attention de l'Administration pour la restauration des tableaux anciens. — Pris pour notification.

Mr Victor Le Roy fait connaître qu'il s'est rendu de nouveau à Boortmeerbeek pour examiner le tableau de Teniers appartenant à l'Eglise de cette Commune. Comme il l'a indiqué dans son premier rapport, le tableau mérite de figurer au Musée ~~comme~~ à titre de spécimen d'un genre que Teniers a rarement abordé dans de grandes proportions. La restauration consisterait à rentailler le tableau, enlever le vernis décomposé qui voile certaines parties, remastiquer et repointiller les parties usées & écaillées, ainsi qu'enlever les repeints si cette opération est possible ou harmoniser les retouches. Mr Le Roy pense qu'on s'exposerait à dénaturer le tableau si l'on cherchait trop à remédier aux avaries qu'il a subies par le temps et des nettoyages inintelligents. Avant de prendre une résolution sur les propositions à adresser au Gouvernement, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'informer auprès de Mr Le Roy de la dépense à faire pour effectuer les travaux de restauration qu'il a indiqués.

Mr l'Architecte des Bâtiments Civils fait connaître que d'après une décision ministérielle, les frais de réparation des banquettes et des portières des Galeries du Musée doivent être supportés

par le Budget de cet établissement. Les réparations dont il s'agit s'élèveraient d'après l'estimation qu'il fait parvenir à fr 2563. — La Commission décide qu'elle ~~[illegible]~~ prendra elle-même les mesures nécessaires pour faire mettre ce mobilier en bon état.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Novembre 1883 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Bulat; De Rougé; Fraikin; Robe; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 12 Novembre est lu & adopté.

La Commission est informée que Mr le Comte Léopold de Beaufort propriétaire du tableau de Petrus Franchoys, intitulé: Rubis sur l'ongle, accepte l'offre de 4000 francs qui lui a été présentée pour l'achat de cet ouvrage par le Musée de l'Etat. La Commission sollicitera, en conséquence de Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de conclure définitivement cette acquisition.

Mr H. Velten, à Londres, soumet deux tableaux qu'il désire vendre aux Musées: Le premier: une visite à l'atelier de Teniers, attribué à Absthoven ou Teniers, est du prix de 30000 frs. — Le second, une esquisse attribuée à Van Dyck: la Vierge & l'Enfant Jésus, évalué à 5000 francs. — D'après un rapport de Mr Le Roy, le premier de ces tableaux offre un mélange de qualités & de défauts indiquant la collaboration de plusieurs mains. Certaines parties mal dessinées & d'une exécution très sèche rappellent le faire de Van Helmont ou de Teniers, le père, dans ses productions sénèles, tandis que d'autres parties ont les qualités d'exécution des oeuvres analogues de Teniers fils. La conservation de cette peinture laisse à désirer. — Mr Le Roy porte à 800 francs la valeur marchande de ce tableau. — La Commission partage entièrement l'appréciation de l'Expert. — Quant à l'esquisse attribuée à Van Dyck, l'Assemblée

est d'avis qu'elle ne peut attirer son attention et décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de vente de Mr. Velten.

Suivant les renseignements qui lui ont été demandés, Mr V. Le Roy fait connaître que la dépense à effectuer pour remettre le tableau de Teniers, de l'Eglise de Boortmeerbeek, dans les conditions indiquées dans son rapport du 12 Novbre dr, s'élèverait à 1500 francs. La Commission ne possédant pas les renseignements suffisants pour statuer sur cette affaire, exprime le désir de voir préalablement le tableau. Elle demandera à Mr le Ministre de l'Intérieur d'engager l'Eglise à envoyer le tableau au Musée, et si elle y consent des agents seraient chargés de se rendre à Boortmeerbeek pour soigner aux frais des Musées l'emballage et l'expédition de l'oeuvre de Teniers. — Il est désirable que le Conseil de fabrique fasse connaître dès maintenant, le prix du tableau qu'elle propose de céder à l'Etat.

Mr Henri Pillet, expert à Paris, fait parvenir la photographie d'un tableau de Murillo, représentant des mendiants, qu'il offre de vendre au Musée pour la somme de 80,000 francs. Il fait remarquer que cette production est au moins aussi importante que celle du Musée de Londres. En remerciant Mr Pillet de la communication qu'il a bien voulu lui adresser, la Commission exprimera ses regrets de ne pouvoir dans les circonstances actuelles, aboutir à un résultat favorable à l'achat d'une oeuvre de Murillo,

d'un prix aussi élevé.

Mr J. Behr, au Havre, signale plusieurs tableaux de l'Ecole Italienne, qui sont la propriété d'un Prélat qui ne semble pas disposé à les vendre maintenant, mais il présente ses offres de service pour le moment où ces oeuvres deviendront disponibles. La Commission remerciera Mr Behr pour son obligeante communication en lui faisant remarquer que le Musée de Bruxelles recherche plus particulièrement des productions des maîtres flamands et hollandais.

Par sa lettre du 26 Nov, Mr Alex. Schaepkens à Maestricht entretient la Commission de deux portraits qu'il désire céder au Musée. L'un, de Gerard de Lairesse, représentant cet artiste et l'autre et un portrait de l'historien Liégeois: Chapeauville. Mr Schaepkens sera prévenu que ces ouvrages seront examinés avec bienveillance, s'il trouve un jour l'occasion de les envoyer à Bruxelles.

Mr le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission si elle ne trouve pas d'inconvénients à confier à Mr Blaton-Aubert le groupe de Wiertz, intitulé: Le triomphe de la Lumière, afin de le reproduire en pierre moulée, dans de très grandes proportions ~~afin~~ de manière à pouvoir juger de l'effet que doit produire le Monument à élever à Dinant. Mr Blaton demande de pouvoir consulter également la maquette originale. La Commission fera remarquer à Mr le Ministre que le plâtre qu'il s'agit de reproduire est le modèle du groupe dont il n'existe pas de moulage et qu'il y aurait par conséquent du danger à le confier à Mr Blaton-Aubert. Il convient donc de proposer au

Gouvernement de faire monter ce groupe par un praticien habile. Sa Majesté donne à cet question dans la lettre ministérielle ci-citée par Mr Wiertz.

L'Assemblée est d'avis que le Cheval d'un buste de Mathieu de Layens, par Mr Demanet, dont le modèle a été précédemment approuvé, peut être admis, sauf à demander au Gouvernement que la Compagnie des Bronzes fasse enlever la préparation dont elle recouvre les bustes destinés au Musée préparation qui leur donne l'aspect d'une peinture bronzée. - Elle devrait laisser au cuivre son ton naturel et se borner à les soumettre à l'action de l'acide. - Ces observations s'appliquent à la moyenne partie des bustes fournis par la Compagnie.

Mr le Président entretient la Commission d'une circonstance qui a amené un commencement regrettable. Elle concerne la réception tardive d'un Catalogue mentionnant la 4e Vente publique à Anvers d'un tableau de Colin de Coster portant une inscription très intéressante. - Prévenu seulement le jour de l'adjudication, il s'est cru autorisé à faire télégraphier au Directeur de la vente d'acquérir cette peinture jusqu'à concurrence de 600 francs, somme minime en réalité, mais qu'il n'a pas cru devoir dépasser, attendu qu'il [illegible] n'avait pas sous les yeux ni sur le mérite de l'œuvre, ni sur son état de conservation - L'Assemblée approuve en tous points, la résolution prise par son Président.

La Commission décide d'acquérir chez M.M. Diebrich & Cie, pour la somme de F 775.- une Collection de photographies représentant les peintures et les Sculptures exposées en 1883, à l'Académie des Beaux-Arts de Berlin.

Mr Slingeneyer entretient ses Collègues de la possibilité d'acquérir pour le Musée l'Etat des œuvres de Sculpture d'Anvers dues aux Deg. Verbockhoven et que la famille de cet artiste paraît disposée à vendre. Il est à remarquer que cette affaire concerne spécialement le Gouvernement et qu'il y a lieu par conséquent d'engager les Héritiers à s'adresser à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Commission décide qu'elle ne peut acquérir un médiocre petit tableau de Raphael et représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, qui est offert en vente au prix de 500 fr. par Mme Vanden Bergaert.

La Commission appelée à soumettre des propositions au Gouvernement pour remplacer le Surveillant Meurice décédé récemment, est d'avis d'émettre le vœu de recommander tout spécialement pour [illegible] la nomination de Mr Mathieu Cremers déjà proposé il y a environ un an, pour l'emploi de Concierge-Surveillant du Musée Wiertz. La Commission pourra fournir les meilleurs renseignements sur le titre et l'aptitude bien reconnue de ce Candidat. Elle fera remarquer à Mr le Ministre que cette nomination servira d'autant mieux justifiée qu'elle ne rencontre pas d'opposition dans le personnel de la Surveillance, des agents capables de manier avec toute sécurité les œuvres d'art qui leur sont confiées.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Président.
Louis Gallait

Le Secrétaire.
V. Stiévenart

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Décembre 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président; Ed. Fétis, Vice-Président; Balat; De Rongé; Franklin; Portaels; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiévenart, Secrétaire.

Par suite d'un récent et douloureux désastre, la Commission Directrice s'est imposée le devoir de consacrer une Séance spéciale à l'examen des questions qui intéressent particulièrement les conservation des Collections des Musées de Peinture et des mesures à prendre pour les mettre à l'abri d'une destruction pour le feu.

Mr Balat pense que l'examen auquel ne saurait peut-être avoir lieu de l'intérieur des Musées de Peinture, mais il demandera à l'aide d'un plan qu'il met sous les yeux de la Commission que le feu peut être communiqué aux Musées par des propriétés particulières qui les entourent et que un bel Entretien du sol, la disposition des locaux aussi que le voisinage de constructions étrangères, la cour intérieure des Musées est le seul point par lequel il soit possible de combattre l'incendie avec chance de succès. - Pour compter sur ce secours, il faut que la Cour soit rendue complètement libre et qu'on puisse désormais par conséquent la cage vitrée établie pour l'Ignudo et supprimer les bordures en pierre & les portières qui entravent d'une manière regrettable le maniement des appareils de sauvetage. Il conseille

vraut donc que la Cour fut entièrement privée comme elle l'était précédemment.

L'insuffisance de la pression des eaux de la ville dans cette situation ne permettant pas de faire parvenir les eaux jusqu'au sommet des toitures il faut indispensablement solliciter l'intervention du Gouvernement pour obtenir de l'Administration commandé le dépôt d'une pompe à vapeur soit au Musée même, soit au Palais des Beaux-Arts.

Il importe de signaler au Gouvernement le danger résultant de l'emploi de lumière au gaz dans les locaux du Musée d'histoire naturelle ainsi que l'usage de pétrole et de réclamer instamment la suppression immédiate de ces moyens d'éclairage. Il y aurait lieu, en outre, d'interdire à la Société entomologique les réunions qu'elle tient le soir dans un local dépendant du Musée d'histoire naturelle et où il est fait usage de gaz.

On signale également le danger que présente les foyers qui sont dans les cabinets ~~de Conservateurs~~ situés au second étage de l'aile gauche du Palais de l'Industrie et qui sont occupés par les Conservateurs du Musée d'histoire naturelle. - Les ateliers de préparation du rez-de-chaussée ainsi que celui établi près de l'ancienne Chapelle gothique dans lequel on a établi un vaste réchaud brûlant à l'air libre, sont de nature à créer de réels dangers.

Un Membre indique comme étant très nuisibles les cheminées adossées aux constructions des Musées et dans plusieurs dépendances de propriétés particulières. Il y aurait lieu à ce sujet de soumettre à un examen minutieux l'une des cheminées des Cabinets passant à travers une des galeries.

La Commission s'étonne que

nouveau et avec insistance la suppression du laboratoire de chimie de l'Ecole industrielle placé au centre même des Collections qui sont exposées ainsi à un danger réel.

La Chapelle protestante attenante aux Musées se trouve dans des conditions telles qu'on ne saurait se dispenser d'attirer l'attention du Gouvernement sur les craintes sérieuses qu'elle doit inspirer. La toiture et son aménagement intérieur se composent d'une quantité de bois si considérable qu'on prévoit d'entendre plus aux conséquences d'un incendie que en temps de tempête à des constructions de la Montagne de la Cour. Il importe donc de donner dans le plus bref délai possible une autre destination à cette partie des bâtiments ou l'autorité Communale ~~est~~ ne entendant ~~plus~~ disposer du mode de chauffage qui y est employé et d'interdire également les réunions qui nécessiteraient l'usage de lumière. -

Il serait prudent aussi de défendre dans les locaux des Musées le travail exigeant l'emploi d'un éclairage quelconque.

Des démarches seront faites auprès de l'Autorité Communale de Bruxelles afin que la Conciergerie soit toujours accompagnée ~~d'un~~ d'un homme du poste de pompiers établi à l'entrée des Musées, pendant les visites générales de jour et de nuit dans les locaux.

Des mesures seront prises afin qu'il existe toujours dans les Galeries un nombre suffisant d'échelles roulantes des tuyaux de sauvetage des tableaux. Un Membre suggère l'idée de mettre le plan des Musées à la disposition du Corps des Sapeurs

pompiers, afin que les officiers de ce corps puissent être parfaitement au courant de la disposition des bâtiments et des mesures qu'ils auraient à prendre pour combattre efficacement un incendie. Une visite fréquente des locaux des Musées par le même personnel serait également une mesure utile.

Dans le rapport que la Commission présentera à Mr le Ministre de l'Intérieur il conviendra de répartir en trois séries les diverses questions dont la Commission vient de s'occuper.

La première concerne les dangers provenant de l'intérieur même des Musées et auxquels il est possible de remédier immédiatement.

La seconde comprend les dangers créés par la situation extérieure des Musées et leur voisinage.

La troisième, les mesures à adopter pour combattre l'incendie et les moyens de sauvetage à employer.

Mr le Vice-Président veut bien se charger de préparer ce rapport et d'en donner communication à la Commission dans une prochaine séance.

Mr Schmitz propose de céder pour 800 francs le dessin exécuté par Mr Achille Martinet, pour l'exécution de la gravure du tableau de Mr L. Gallait, intitulé: Les derniers honneurs rendus aux Comtes d'Egmont et de Horn. La Commission est d'avis que ce dessin offrirait de l'intérêt pour les collections du Musée et elle est disposée à l'acquérir si Mr Schmitz consent à le céder pour 500 francs. —

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants présentés à son examen:

1° Une verge avec l'Enfant Jésus attribuée à Raphael, proposée par Mr Vander Gucht, au prix de 10000 francs.

2° Un portrait d'homme attribué à Herrera offert par Mr Biston, au prix de 500 francs.

Mr Bottollier-Lasquen qui avait proposé de céder au Musée un tableau de Pierre Boel, fait connaître que de l'avis de Mr Florent Willems cet ouvrage ne semble pas réunir les ~~cond~~ qualités nécessaires pour être acquis par le Musée de Bruxelles et qu'il retire en conséquence la proposition qu'il a soumise à la Com.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président

V. Stiénon Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Décembre 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président; Ed. Titis, Vice-Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres, V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances du 28 Novembre et du 10 Décembre sont lus et approuvés.

Mr Slingeneyer appelle l'attention de la Commission sur un fait qui s'est produit le 12 de ce mois dans les locaux du Musée d'histoire naturelle et qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Le poêle ~~d'une~~ de la pièce occupée par l'un des employés de cet établissement a occasionné dans le plancher un commencement d'incendie qui a pu heureusement être éteint à temps. La Commission signalera immédiatement cet incident à Mr le Ministre de l'Intérieur en insistant de nouveau sur le danger réel de maintenir à côté des collections les plus précieuses conservées dans les bâtiments de l'Ancienne Cour, des ateliers, des bureaux &c, construits et disposés dans des conditions de nature à inspirer toujours de très vives inquiétudes.

Mr le Vice-Président donne lecture du projet de rapport destiné à être adressé à Mr le Ministre de l'Intérieur pour lui signaler les mesures qu'il importe de prendre d'urgence en vue d'assurer la conservation

des richesses artistiques appartenant aux Collections de l'Etat.
Ce rapport reçoit l'approbation unanime de l'Assemblée qui remercie Mr le Vice-Président pour le travail dont il a bien voulu se charger.

Par sa lettre du 11 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir au prix de 4000 francs, un tableau de Pierre Franchoys (Robin sur l'ongle) dont la cession a été consentie par Mr le Comte Léopold de Beaufforts.

Mlle Josephine Marcadier, à Evreux, propose de céder aux Musées le portrait de la Duchesse de Fontenay, attribué à Mignard. Il y a lieu de répondre à Mlle Marcadier qu'il est impossible à la Commission de prendre une décision avant l'examen préalable de cette peinture, mais que celle-ci a peu de chance cependant d'être acquise pour le Musée.

Par sa lettre du 11 Décembre Mr le Ministre de l'Intérieur fait remarquer que lorsque les propositions de la Commission lui sont parvenues pour la nomination de Simon Cremer, en qualité de Surveillant des Musées, il avait déjà décidé de confier au Sr Xavier Mundal la place devenue vacante par le décès de Mr Meurice. - La Commission constate qu'il lui était difficile de transmettre ses propositions dans un délai plus court, attendu que ce n'est que le 29 Novembre qu'elle a appris le

décès de Mr Meurice; elle s'est réunie le 28 et le lendemain elle demandait à Mr le Ministre de nommer le Sr Simon Cremer.

Mr le Ministre de l'Intérieur reçoit une lettre par laquelle Mrs Blaton-Aubert font remarquer qu'il existe un moulage du Triomphe de la Lumière, par Wiertz, puisqu'il a eu un exemplaire de ce groupe à Dinant et dans l'atelier de Mr Eug. Simonis. La Commission fera connaître à Mr le Ministre qu'elle ignorait qu'il existât un moulage de cette oeuvre lorsqu'elle a été primitivement consultée, mais que celui-ci ne se trouve pas au Musée Wiertz. La marche la plus simple à suivre par Mrs Blaton-Aubert serait de rechercher ce que sont devenus les deux exemplaires qu'il signale.

Mr De Busscher, à Gand, rappelle l'offre qu'il a faite en 1873 de céder un tableau de Lucas Franchoys (des portraits de famille) et indique d'autres tableaux qu'il désire vendre au Musée. La Commission ne peut que s'en référer à la décision prise dans la Séance du 8 Janvier 1873. - Les auteurs ouvrages qu'il propose sont peu de chance d'être acquis attendu qu'ils appartiennent pour la plupart à des Ecoles étrangères et que d'autres portent des attributions douteuses.

Comme suite à l'autorisation qui lui a été accordée par la Commission, Mr Roy nous a fait déposer au Musée le panneau central du triptyque de Zierikzée

provenant de St-N,

au sujet duquel il a précédemment entretenu la Commission. Il est constaté que cette peinture a été fortement nettoyée et est presque complètement repeinte, notamment la partie supérieure du tableau, lequel ne saurait donc aucun cas être attribué au maître qui a exécuté les deux volets de Philippe-le-Beau et de Jeanne-la-folle appartenant au Musée. — Le panneau appartenant à Mr Reynen étant soumis à la Commission à simple titre de renseignement, celle-ci n'a aucune résolution à prendre.

L'Assemblée décide d'acquérir au prix de Cvo francs consenti pour Mr Schmidt le dessin exécuté par feu Achille Martinet d'après le tableau de Mr Louis Gallait représentant: Le dernier homme rendu aux Comtes d'Egmont et de Horne. — La Commission demandera en conséquence à Mr le Ministre l'autorisation d'acquérir ce dessin.

Le Gouvernement ~~soumet~~ informe l'Adjte des Musées que Mr Jean Verhas a fait à Saint-Gilles (La rente des Ecoles) les retouches jugées nécessaires pour les terminer et que ce tableau peut par conséquent prendre place parmi les peintures des Musées modernes.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

L. Fétis

Le Secrétaire.

V. Stiévenart

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 26 Décembre 1883 — 2 heures.

Sont présents MM. C. Louis Gallait, Président; Ed. Fétis Vice-Président faisant fonctions de Président; Bulat; Fraikin; Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert; Stevens; Membres. V. Stiévenart, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 14 décembre est lu et adopté.

La Commission décide qu'il ne peut acquérir deux portraits de Gérard de Lairesse et de Cheyneuille que Mr Alex. Schaepkens soumet à son examen. Une résolution semblable au sujet de deux médiocres tableaux que Mr le Comte Martini présente sous le nom de Frans Floris et pour lequel il demande 3(vo francs.

Mme la Baronne de Vrière offre de céder pour 3(vo francs un portrait de femme par Cuyp. L'Assemblée pense qu'il convient de soumettre cette peinture à l'appréciation de Mr P. Lebrocq, Expert des Musées.

Mlle Marcadier fait parvenir la photographie de deux portraits de la Duchesse de Fontanges, attribués à Mignard et au sujet duquel elle avait précédemment entretenu la Commission. Mlle Marcadier croit savoir que ce tableau ne paraît pas intéresser la Collection du Musée de l'Etat — Mlle Marcadier

refusa d'ailleurs d'envoyer le tableau à Bruxelles.

M. Broes fait parvenir le catalogue des tableaux anciens qui sont en sa possession et attire l'attention de la Commission sur les achats qu'elle pourrait faire pour le Musée de Bruxelles. — M. Florent Willems sera prié de vouloir bien voir ces tableaux.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a appris récemment qu'il existe dans des magasins dépendant du Musée d'histoire naturelle et qui sont situés sous la Galerie de Rubens, un très grand nombre de tableaux renfermant des objets conservés dans de l'esprit de vin et que la quantité d'alcool employé à ce mode de conservation remplissait sans exagération huit à neuf tonnes. Il propose donc ~~de~~ d'appeler l'attention du Gouvernement sur le danger réel que présente pareil dépôt dans une situation aussi rapprochée de nos toiles les plus précieuses et sur la mesure qu'il importe de prendre d'urgence afin de faire cesser de pareils faits et rêver appréhensions. La Commission s'associe unanimement à la proposition de M. le Président.

M. le Vicomte de la Villestreux a prévenu le Musée qu'un de ses amis lui a confié un Portrait du Duc de Berry, par Watteau et que ce tableau est à vendre au prix de 7,000 francs

La Commission remercie M. de la Villestreux pour son obligeante communication et lui dit à quel point le Musée regrette de ne pouvoir consacrer une somme suffisante à l'achat de l'œuvre qu'il veut bien signaler.

M. Broerman boursier de la fondation Godefroid fait parvenir au Musée le copie qu'il a exécutée conformément aux prescriptions du règlement organique de la dite fondation. M. Broerman a pris pour sujet de son travail un fragment de la fresque de Fra Angelico de Fiesole qui se trouve dans le couvent de St Marc, à Florence. Aux termes de l'article 12 du règlement ~~la Commission~~ M. le Ministre de l'Intérieur a statué sur la réception de cette copie après avoir entendu la Commission Centrale des Musées. Il résulte de l'examen que fait la Commission que le travail qui lui est soumis répond pleinement à son attente. Il est fâcheux que l'artiste ait choisi précisément une œuvre usée et entamée, ayant perdu à la suite d'une restauration moderne le charme des premières années. Le règlement semble offrir quelques lacunes sous le rapport de certains détails que les boursiers devraient observer en pareille circonstance. La Commission est d'avis ~~qu'il~~ qu'en égard à l'insuffisance des dispositions réglementaires,

il y a lieu d'accepter l'envoi fait par Mr Broermann et de payer à celui-ci le dernier terme de sa pension. — D'après le règlement l'œuvre à reproduire est laissée librement au choix du lauréat. La Commission pense que sans contrarier en rien la volonté du testateur les boursiers devraient être invités à indiquer préalablement le sujet de l'ouvrage qu'ils ont l'intention de copier, afin que le cas échéant, ils puissent être guidés par quelques conseils. Il n'a pu entrer également dans les intentions de Godecharle d'admettre pour les copies des fragments de peintures; la Commission estime donc que le Gouvernement devrait recommander absolument de n'envoyer que la reproduction complète d'un tableau.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 3 Janvier 1884 (11 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Fraikin; le Baron Goethals; Robin; Rousseau; Schubert et Sleingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission directrice s'est réunie d'urgence afin de statuer sur une proposition de vente qui lui est soumise par Mr Léon Gauchez et sur laquelle une solution immédiate est demandée. Il s'agit des quatre tableaux suivants dont la cession est offerte pour la somme globale de 20000 francs, avec la condition absolue d'acquérir en œuvres dans leur ensemble:

1° Le martyre de St Sébastien par Thierry Bouts.
2° Le repos en Egypte, par Patenier.
3° Le Christ au tombeau, par David Bles
& 4° La Vierge & l'Enfant Jésus, attribué à Gerard David.

Mr Victor Le Roy, expert des Musées fait connaître de la manière suivante son appréciation sur ces quatre tableaux.

1° Le panneau de Thierry Bouts est une des bonnes productions de ce maître. — L'état de conservation laisse à désirer; la préparation se soulève en quelques endroits. Des retouches qui n'ont pas grande importance se remarquent dans certaines parties du tableau. Il en fixe la valeur à 10,000 francs.

2° Le repos en Egypte est une bonne œuvre de Patenier, très soignée dans tous ses détails. Sauf un joint recollé & mal rattaché

le tableau se trouve en bon état de conservation. — La tête de la Vierge présente quelques petites restaurations dans les ombres. Il l'estime à 4000 francs.

3° La Vierge et l'Enfant Jésus est un tableau faible de l'Ecole de Bruges et dont la valeur est de 2000 frs.

4° Le Christ au tombeau est une production d'un peintre flamand italianisé. Il renferme quelques bonnes parties tandisque d'autres sont d'un dessin par trop naïf. Le tableau a été repeint. L'expert ne donne pas d'estimation.

Mr le Président rappelle l'attention de l'Assemblée sur l'état de conservation des deux oeuvres qui seules sont de nature à intéresser les collections du Musée et demande si les restaurations dont elles portent des traces ne devraient pas ~~faire~~ engager la Commission à renoncer à leur acquisition.

Les deux panneaux de Bouts et de Patenier auxquels il vient d'être fait allusion sont incontestablement des oeuvres de premier ordre qui occuperont malgré l'état dans lequel elles se trouvent, une place marquante dans la série des maîtres flamands primitifs. La Commission regrette beaucoup la condition imposée de ne pouvoir diviser le lot qui lui est présenté, car les deux tableaux qui ne portent pas d'attributions ne présentent guère d'intérêt pour le Musée.

Il s'agit donc d'apprécier si les deux oeuvres de Thierry Bouts et de Patenier offrent à elles seules un intérêt assez grand pour les acquérir abstraction faites des deux autres peintures qui les accompagnent. Des Membres font valoir que si le Bouts et le Patenier avaient été offerts séparément, la Commission n'aurait pas hésité à les acheter à un prix peut-être supérieur à 20000 frs et qu'il serait regrettable de manquer aujourd'hui l'occasion de se les procurer à cause de la forme des conditions posées par Mr Gauchez. La question d'achat étant ensuite mise aux voix est à l'unanimité résolue affirmativement. La résolution prise par la Commission sera immédiatement soumise à l'approbation du Gouvernement.

Il est donné lecture d'une Lettre du 31 Décembre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir de Mr Schmidt, au prix de Cinq Cents francs, le dessin exécuté par Achille Martinet pour la reproduction par la gravure du tableau de Mr Louis Gallait, représentant : les derniers honneurs rendus aux Comtes d'Egmont et de Horne.

La Séance est levée à Midi 3 demi

Le Président
L. Fétis

Le Secrétaire.
P. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 12 Janvier 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 26 Décembre et du 3 Janvier sont lus et approuvés.

Mr Rousseau s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Mr le Président fait connaître que Mr l'avocat Brifaut lui a confié une expédition du testament de Mr Frédéric Gisler, Président de la Cour des Comptes. Il donne lecture de l'art 4 de cet acte d'après lequel il est fait donation au Musée de Bruxelles des tableaux anciens des écoles Belge & hollandaise qui garnissent le domicile du testateur et son Cabinet à la Cour des Comptes. Ce legs est fait sous la réserve de confier à la Commission directrice le choix des oeuvres qu'elle jugera dignes de figurer au Musée de l'Etat. — La Commission attendra pour donner suite à cette affaire ~~[illegible]~~ que le Gouvernement lui ait notifié officiellement le legs de Mr F. Gisler.

Mr le Président ~~[illegible]~~ communique ensuite une lettre par laquelle Mr Leon Gauchez signale plusieurs tableaux qui lui sont confiés par un amateur qui désire les céder en bloc. — Ces ouvrages sont les suivants:

1° Une toile de Snyders : une Série d'études de cerfs et de biches
2 Le Portrait de Snyders et de sa femme, par Corn. Devos.
3° Un intérieur de Vander Meer
4° Un hiver de Ruysdael
5° Un gothique de l'Ecole de Bruges
6° Un Gerrit Berckheyde
7° Un portrait de religieux par B. De Bruyn
8. Un portrait d'homme par Lucas de Leyde
9° Les portraits de Henri Van Baelen & de Wolfaerts
10. Nature morte par Clara Peters
11. Un Jacob Victors
12 Un Seghers
13 Un Rachel Ruysch
14° Portrait de Domenico Palizzo
15. Deux Wouwermans

Mr Léon Gauchez expose sans renoncer la propriété sinon de ces tableaux à la résolution de les vendre en bloc et demande si la Commission est disposée à examiner cette Collection. Le cas échéant il se rendrait spécialement à Bruxelles.

La Commission informera Mr Gauchez qu'il lui sera certainement très agréable de voir les tableaux qu'il signale à son attention, mais elle croit devoir le prévenir qu'une cession en bloc ne pourrait être accueillie et qu'il sera difficile d'obtenir un temps moral suffisant pour prendre une résolution.

Mr Victor Le Roy fait connaître que selon les intentions

de la Commission, il a examiné le portrait en pied d'une Dame tenant par la main son enfant. C'est une oeuvre qui séduit par la costume et par son exécution mais elle a énormément souffert. Il indique les incisions au dos, l'usure, le nettoyage et les retouches. Comme pour la plupart des portraits hollandais, il est difficile de se prononcer, avec certitude le nom de l'auteur qui semble se rapprocher plus de Flinck que de Benjamin Cuyp. L'expert ne croit pas que la valeur de ce portrait puisse être supérieure à 4 ou 5 mille fr.

La Commission partage entièrement l'avis exprimé par Mr V. Le Roy décide par 6 voix contre une qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de vente soumise par Mme la Baronne de Vrière.

L'Assemblée établit comme suit le Budget des dépenses des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, pour l'année 1884.

Chap I°	Traitements personnels	F 140,300.-
" II	Frais d'adm° & matériel	" 20 654.-
" III	Achats	" 104 000.-
	Total pr	164,954.-

Mlle Marcadé a fait parvenir la photographie du portrait de la Duchesse de Fontanges attribué à Mignard. Elle donne elle a précédemment offert la cession. — Ce portrait ne semble pas offrir suffisamment d'intérêt pour donner suite à la proposition soumise à la Commission.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 4 de ce mois qu'il approuve l'idée de donner aux bustes destinés aux galeries du Musée une patine uniforme. — La Campagne du bronzer a, en conséquence, été invitée à donner à ces bustes la coloration qui paraîtra préférable à la Commission, mais les frais qui résulteront de cette opération, soit huit francs par buste, devront être prélevés sur la dotation des Musées.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire. E. Fétis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Janvier 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin, le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 12 Janvier est lu et approuvé.

Comme suite à la communication qui a été faite dans la dernière réunion, Mr le Président informe l'Assemblée que la personne qui avait chargé Mr Gauchez de la vente de plusieurs tableaux anciens, renonce à la condition de les vendre en bloc. Mr Gauchez offre donc de se rendre à Bruxelles le jour que la Commission voudra bien fixer pour l'examen de ces tableaux. — M.M. les Membres décident de se réunir lundi prochain, à 2 heures.

Par sa lettre du 12 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir pour le prix global de 20000 francs les quatre tableaux cédés aux Musées de l'Etat, par Mr L. Gauchez, à savoir:

1° Le martyre de St Sébastien, par Th. Bouts.
2° Le repos en Egypte, par Patenier
3° Le Christ au tombeau, par un anonyme du 16e siècle
4° La Vierge et l'Enfant Jésus, id. id. id.

Mr le Président appelle l'attention de la Commission sur les soins de conservation qu'il importe de donner immédiatement à trois de ces oeuvres: le Th. Bouts — le Patenier et le Christ au Tombeau. Il s'agit simplement de refixer quelques

petites parcelles de couleur qui se soutiennent et de placer des taquets sur les joints des pourcentages. La Commission partage cet avis et se réserve d'examiner ultérieurement la décision à prendre pour faire disparaître les restaurations inhabiles qu'on remarque dans le tableau de Bouts.

Elle charge Mr V. LeRoy d'apporter aux trois oeuvres précitées les soins qu'elle réclamait d'urgence mais dans l'état actuel des locaux ce travail pouvant difficilement s'effectuer au Musée, elle autorise le Secrétaire à remettre les tableaux à Mr V. LeRoy, avec la recommandation de les faire assurer pour valeur globale de 20,000 francs

Mr Sorgeloos offre de vendre au prix de 12000 francs, son intérieur d'atelier peint par Mrs Leys. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau.

Mr Nuyt, à Bruges soumet un tableau de Gilles Tilborch représentant: réunion d'une famille hollandaise dans un salon, dont il demande 5000 francs. L'importance et l'ensemble de la composition du maître a été soumise à l'appréciation de Mr Victor LeRoy, qui exprime l'avis suivant: Cette oeuvre bon spécimen de talent de Gilles Van Tilborch aime bien rendre les qualités des premiers flamands dans ses tableaux de Chevalet. Agréable prendre connaissance des costumes et les têtes des personnages représentés sont minutés avec soin. En général les mains sont bien dessinées et les accessoires sont fort convenablement traités. Et, peut être légère retouche dans le pourpoint et la manche de l'un des personnages, usée pendant quelques parmi ses

complètement desséché, se trouve en bon état de conservation mais elle semble nécessiter l'opération du rentoilage afin de faire disparaître les crevasses. Le tableau dans l'état où il se trouve est évalué à 4000 francs.

La Commission est généralement d'avis que le tableau de Tilborch prendrait utilement sa place dans la Galerie du Musée. Elle décide par 8 voix contre une qu'il y a lieu d'en faire l'acquisition pour la somme de 4000 francs si Mr Nuyt consent à le céder à ce prix.

Mr Slingeneyer communique en l'appuyant, une demande de Mme Veuve Meurice, tendant à obtenir une indemnité pour couvrir les frais occasionnés par les funérailles de son mari, ancien Surveillant du Musée. La Commission accueille cette demande avec d'autant plus d'empressement que la Veuve Meurice avait pour son mari le mérite de rendre de longs et fatigants services pour que sa veuve puisse prétendre à l'obtention d'une pension.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
C Otlet

Le Secrétaire
V Lhérenne

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 21 Janvier 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Ronge; Fraikin; le Baron Goethals; Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; W. Stiénon, Secrétaire.

Comme suite à la communication qui a été faite dans la séance du 16 Janvier dr, Mr Léon Gauchez fait parvenir à la Commission les douze tableaux suivants dont il propose la cession.

1° Un triptyque gothique . . . . . au prix de F 2000.-
2° Une vue de Haerlem, par Gerrit & Job Berckheyde " " 5500.-
3° Portrait de Van Baelen, grisaille par Van Dyck } les deux " " 16000.-
4 " de Wolfaert " " }
5° Nature morte de Clara Peeters . . . . . " 800.-
6° Basse-cour par Jacob Vietoors . . . . . " 3500.-
7° Fruits, par Rachel Ruysch . . . . . " 5000.-
8° Hiver par Jacq. Ruysdael . . . . . " 4000.-
9° Incendie à Dordrecht, par Aert Vandermeer . . . . " 6500.-
10. Portrait supposé de François Snyders et de sa femme, par Corn. De Vos " 9000.-
11. Etude de cerfs & de biches, par Snyders . . . . . " 8000.-
12. Portrait présumé d'un duc de Bourgogne, erronément attribué à Lucas de Leyde " 15000.-

Les prix fixés par Mr Gauchez ne sont susceptibles d'aucune réduction. —

L'Assemblée décide que les tableaux de Clara Peeters, de Jacob Vietoors, de Rachel Ruysch, de Jacob Ruysdael, de Corneille de Devos, les deux petits portraits de Vandyck, ainsi que le triptyque ne sauraient convenir pour les Musées. Elle se montre favorable à l'achat des quatre tableaux ci-après:

1° Etude de cerfs et de biches, par Snyders 8000
2° Vue de Haerlem - par Gerrit & Job Berckheyde . . . . 5500.
3° Incendie par Aert Vander Neer 6500.-
4° Portrait supposé d'un duc de Bourgogne - auteur anonyme . 15000
35,000

Par son rapport daté de ce jour, Mr V. Le Roy, expert des Musées, énonce son avis sur les quatre tableaux qui ont particulièrement attiré l'attention de la Commission. — Le tableau de Snyders est précieux pour un Musée; les animaux représentés sont bien conservés; le fond est restauré: valeur . . F. 6000.—

La vue de Haarlem est un des plus beaux échantillons du talent de Gerrit & Job Berckheyde; plus lumineux, plus chaud, et plus vigoureux que la plupart de leurs productions. Un peu trop déverni dans la partie supérieure du ciel, le reste de la peinture est en bon état de conservation. Valeur . . . . . F. 5000.—

L'incendie à Dordrecht est un vrai bijou d'Aert Vandersteer, d'une tonalité puissante et d'une conservation parfaite. Valeur 5500 fr.

Portrait présumé d'un Duc de Bourgogne. — Le nom de l'auteur reste inconnu. — Bonne peinture dans un état relativement bon de conservation — Provenant de la famille Fortamps qui l'a cédée à un prix élevé à un amateur français. Valeur . . . . F. 10000, à 12000.

L'achat de ces quatre tableaux aux prix fixés par Mr Gauchez est mis successivement aux voix et est voté à l'unanimité par la Commission. Mr Slingeneyer ayant dû se retirer avant le vote, Mr le Baron Goethals fait connaître que ce Membre ~~[illegible]~~ l'a prié d'informer ses Collègues qu'il se ralliait complètement à la décision qui vient d'être prise. — La Commission sollicitera immédiatement l'autorisation nécessaire pour l'achat définitif des quatre tableaux dont il s'agit

M. Slingeneyer obligé de s'abstenir a chargé M. le Gral Goethals de faire connaître les notes qui se trouvent conformes . . . .

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une copie de l'arrêté royal autorisant le Gouvernement à accepter le legs fait au Musée de Peinture par feu Mr Frédéric Gisler et prie la Commission de faire en ce qui la concerne le nécessaire pour que cet arrêté reçoive une prompte exécution. — Mr le Ministre rappelle que le choix de la Commission ne doit se porter que sur des oeuvres dignes de figurer dans le Musée de l'Etat. L'Assemblée décide qu'elle se réunira jeudi prochain, à 2 heures afin de procéder au choix dont elle est chargée.

Mr A. Naert, à Braeger, fait connaître qu'il consent à céder aux Musées pour la somme de quatre mille francs qui lui a été offerte par la Commission, le tableau de Giller Tilborch représentant une famille hollandaise réunie dans un Salon. — Cet achat sera soumis à la sanction du Gouvernement.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux deux propositions suivantes

1°. de Mme Gillam qui soumet un tableau de Ch. De Groux, intitulé Mignon et pour lequel elle demande. F. 3000.—

2°. de Mme Michiels présentant un portrait d'homme attribué à David — Valeur 100 fr.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stéénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 24 Janvier 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Fraikin; le Baron Goethals Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission s'est réunie aujourd'hui à la maison mortuaire de Mr Frédéric Gisler, rue Belliard, N° 39, à l'effet de procéder, conformément aux volontés du testateur, au choix des tableaux qu'il a légués au Musée royal de Peinture.

Trente-neuf tableaux formant le lot attribué à cet établissement sont présentés à l'examen de M.M. les Membres.

La Commission décide qu'il convient de choisir pour le Musée les vingt-trois tableaux mentionnés ci-après en n'admettant que sous réserve les attributions qui leur sont données:

	N° de l'Inventaire de la mortuaire.		
1°	128	Bandewyns et Bout	Paysage avec figures
2°	129	Les mêmes	id. id.
3°	93.	Bol (Ferd) attribué à	Portrait d'homme
4°	80	Bray (Jacq) De	Portrait d'homme
5°	82.	Breydel (Chev.)	Bataille
6°	83	Le même	id. id.
7°	91	Helst (Van der)	Portrait de femme
8°	81	Keulen (Janson) Van.	Portrait de femme.
9°	132	Lustichhuys.	Portrait d'homme
10°	133	Le même	Portrait de femme
11°	78	Maes (Nicolas)	Portrait d'homme
12°	79	Le même	Portrait de femme
13°	131	Le même	Portrait de femme
14°	4	Millet (Francisque)	Paysage montagneux
15°	5	Le même	id. id.

16e 99. Molenaer – Tabagie
17e 94 Moreels P. Portrait de femme
18e 104 Moucheron (Attribué à) Paysage avec figures
19e 98 Netscher et Haagen – Dame à laquelle un jeune nègre présente une corbeille de fleurs
20e 101. Schalken – Plante, reptiles & insectes
21e 106 Staveren (Van) Tête de vieillard.
22e 85 Inconnu – Petit portrait de forme ovale – Portrait de Joachim Marc Frédéric de Brandebourg (1582)
23e 86. id id – Portrait d'un Electeur de Saxe (1582)

Ces deux derniers petits tableaux sont destinés à la Galerie historique.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de conserver pour le Musée, les seize tableaux suivants.

102. Verelst – Intérieur d'Ecole
92 Mireveld (Attribué à) Portrait d'homme
100. Van Ats P. Paysage avec figures
105 Tabl. de l'Ecole française) Sujet mythologique
84 (Inconnu) Portrait d'homme.
87 Wynants (Attribué à) Paysage avec figures
88. Van Goyen (attribué à) Paysage avec pêcheurs
107 Born A. La diseuse de bonne aventure
90. Mans . . Paysage avec figures
89 Le même id id
130 Waterloo (manière de) Paysage
103 Inconnu – Portrait d'une religieuse (17e siècle)
1. Mosquelli – Vase de fleurs
2 Inconnu . Vase de fleurs
3 Inconnu – Portrait de femme (Epoque Louis XIV
6 Michiels . . Nature morte – pêches & raisins.

A la demande de Mr le Notaire Cantoni, des mesures seront prises afin que les 23 tableaux choisis pour le Musée puissent être enlevés le plutôt possible de la maison mortuaire.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
L. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 30 Janvier 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Bon Goethals. Rousseau, Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après lecture & approbation des procès-verbaux des Séances des 16. 21 & 24 Janvier, il est donné communication d'une ~~lettre~~ dépêche par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre de Mlle. Paul Le Roi & Leon Mancino qui offrent en don au Musée royal de Peinture un tableau de Juan de Avellant, représentant une Guirlande de fleurs. — Ce don est fait aux conditions suivantes:

1°. Il sera accusé réception aux donateurs dans la quinzaine de la date de cette lettre et sans aucun remerciement quelconque.

2°. L'accusé de réception ministériel mentionnera que cette Guirlande de fleurs, par Juan de Avellant à l'intérieur de laquelle voltigent des oiseaux, est acceptée par l'État, à titre incessible & inaliénable et sera exposée à demeure, en bonne lumière au Musée royal de Peinture & de Sculpture, à Bruxelles.

3°. Si le tableau n'est pas accepté, le refus devra également nous être notifié dans la quinzaine et le tableau refusé sera mis immédiatement à notre disposition, sans avoir été déprécié en le montrant ou en l'exposant, en un mot personne ne le verra en dehors de la Commission directrice chargée de prononcer sur son sort.

Mr le Ministre prie la Commission de donner son avis et de lui dire si les conditions stipulées par MM. Le Roi & Mannino sont de nature à être acceptées. – La Commission estime que le tableau dont il s'agit n'est pas sans mérite & qu'il y a lieu de l'accepter aux conditions indiquées ci-dessus.

Mr Thibaudeau, à Londres, soumet ~~un tableau~~, sous le nom de Clara Peters, une nature morte dont le prix est de 65 francs. Mr le Président fait remarquer que ce tableau porte un monogramme que de récentes découvertes ~~a~~ fait restituer à Pieter Claas.

Dans son rapport du 30 Janvier, Mr V. Le Roy fait connaître que cette peinture n'est pas sans mérite, tant pour la couleur que pour l'exécution et offre de l'intérêt pour un Musée. L'état de conservation du tableau est bon et sa valeur peut être portée à 1500 francs. – Par cinq voix contre quatre, il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau.

Mr Edm. Bailleul offre au nom de Mr le Baron F. Van Zuylen van Nyevelt, à Bruges, de céder pour la somme de 4,000 francs ~~les~~ portrait de Hembelot, Directeur de la Monnaie sous Charles-Quint, peinture attribuée à Holbein.

Mr V. Le Roy appelé à donner son avis sur cette oeuvre croit qu'elle est de Barthélemy De Bruyn. Elle a été autrefois une très bonne chose, mais les rayons solaires auxquelles elle a été exposée ont fait fendiller la

préparation et détruit certaines finesses de la peinture. Elle vaut aujourd'hui 3000 francs. – La Commission se ralliant à l'avis exprimé par l'Expert se prononce unanimement contre l'achat qui lui est proposé.

Par sa lettre du 15 Janvier Mr le Ministre de l'Intérieur fait remarquer que dans l'une des dépendances de la Galerie des plâtres, au Palais des Académies se trouve une série de modèles d'Architecture et d'art appliqué actuellement perdue pour l'étude, parce que la salle servant à ce dépôt ne peut être éclairée qu'au gaz. Cette collection ~~tra~~ recevrait donc un meilleur emploi au Musée des Arts ~~décoratifs~~ appliqués, en voie de formation au Champ des Manoeuvres. Mr le Ministre prie la Commission de les mettre à la disposition de cet Etablissement, au moins à titre de dépôt et en attendant que les locaux affectés aux Musées royaux permettent de leur donner une place plus convenable. A cette occasion, il prie l'Administration des Musées d'examiner s'il ne conviendrait pas, en général, que tous les moulages ayant un caractère d'art appliqué à l'industrie fussent dorénavant partie du Musée des arts décoratifs qui, de son côté, pourrait céder à la galerie des plâtres les moulages d'art pur qu'il possède. Il semble désirable dans l'intérêt même des études artistiques que le caractère de chaque Musée soit nettement déterminé & ne donne lieu à aucune confusion.

La Commission admet en principe le transfert provisoire des moulages demandés pour le Musée des Arts ~~décoratifs~~ appliqués et décide de se réunir lundi prochain à 2 heures, au Palais des Académies afin de faire choix des objets qu'il y aurait lieu d'emprunter à la Galerie des plâtres du Musée.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Février 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; ~~le Baron Goethals~~; Robe; Rousseau; Schubert & Sleugeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Mr Léon Gauchez soumet à l'appréciation de la Commission les deux oeuvres suivantes:
1° Un portrait de femme, par Van Dyck, du prix de 50,000 francs
2° Un petit Paysage avec mare, par Jacques Ruysdael dont le prix invariable est de 17000 frs.

Mr V. Le Roy qui a été consulté sur ces deux tableaux fait connaître que le portrait de Van Dyck est un bon échantillon du maître, dans sa manière génoise. La tête est bien modelé, les mains rapidement faites ont été altérées par le Dévernissage. ~~[illegible]~~ Les autres parties du ~~[illegible]~~ tableau sont dans un état de conservation aussi bon qu'on peut le désirer d'une peinture légère, après deux siècles. Il est impossible à l'Expert de fixer la valeur de ce portrait, mais il indique les prix obtenus à quelques ventes pour des productions d'un mérite à peu près égal.
Il considère le Paysage de Ruysdael comme l'un des meilleurs Specimen du maître

dans sa manière large & empâtée sauf un épais vernis dont on l'a couvert, son état de conservation est bon. — L'expert fixe la valeur du tableau à 12000 frs. —

La Commission est unanimement d'avis que le Portrait de Van Dyck soumis à son examen ne réunit pas les qualités désirables pour être acquis par le Musée et décide en conséquence qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de Mr. Gauchez.

Le Paysage de Ruysdael lui paraît être une oeuvre exceptionnellement remarquable et sans contredit du plus beau faire du maître. Elle décide à l'unanimité de l'acquérir au prix fixé par Mr Gauchez et de demander au Gouvernement l'autorisation nécessaire à cette fin.

Par ses deux lettres datées du 2 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir les tableaux de Gilles Ilborch, Snyders, Vanderkeer, Berckhyden et d'un portrait attribué à Lucas de Leyde dont la cession a été respectivement consentie par MM. Nuert & Gauchez.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir deux terres cuites de Laurent Delvaux (un lion et une Lionne) dont la cession lui est proposée par Mme Pierson-Hoovelts pour la somme de 250 francs.

La Commission a appris avec un vif regret la résolution prise par la Section centrale qui a examiné le Budget du Ministère de l'Intérieur, de ne pas autoriser pour l'exercice actuel le transfert de deux reliquats des crédits du Musée se rapportant aux années 1881 & 1882. Elle pense qu'il convient d'attirer particulièrement l'attention de Mr le Ministre sur cette circonstance qui serait si défavorable pour les Musées si l'opinion de la Section centrale devait prévaloir, et de rappeler les considérations qui ont toujours fait admettre depuis plusieurs années le système des transferts proposés par la Commission. —

La Commission se rend ensuite au Palais des Académies pour visiter la Galerie des plâtres du Musée. Elle décide, après examen des Collections, que les moulages qui concernent l'architecture et l'ornementation ainsi que des Vases de Candélabres et la porte de l'hôtel-de-ville d'Audenarde seront mis à la disposition du Musée des Arts appliqués. — Parmi ces objets ne sont pas compris ceux appartenant à la Collection du Professeur Jahn de Berlin, que la Commission désire conserver dans son ensemble.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

14 Procès-verbal de la Séance du 18 Février 1880 (11 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; de Bavay Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Hiéron Secrétaire.

Mr Ehrich à Mentone soumet à la photographie d'un tableau de Godefroid Maes (une vente de poissons qu'il offre de céder au prix de 5000 francs. — Mr Ehrich sera informé que la photographie qu'il a ~~adressée~~ ne suffit pas pour pouvoir apprécier le mérite de l'œuvre de Godefroid Maes et son état de conservation, mais que s'il consent à envoyer ce tableau à Bruxelles la Commission l'examinera avec bienveillance.

La Commission convoquée d'urgence est appelée à se prononcer sur la proposition que lui soumet Mr Léon Gauchez relativement à la cession globale du prix de 15000 francs des Sept tableaux suivants:

1° La Vierge et l'Enfant Jésus
2° Le Portrait de Giovanni Grimaldi
Ces deux peintures forment un diptyque de Hugo Vander Goes.
3° Le dernier Souper du Christ, par Crivelli
4° Les quatre Evangélistes, par Marco d'Oggione.

Mr le Président fait connaître que par suite des conditions imposées par les possesseurs de ces tableaux Mr Gauchez s'est engagé à ne montrer ces tableaux

qu'aux Membres de la Commission et à recommander la plus grande discrétion si la proposition de vente n'aboutit pas à une solution favorable. Mr Gauchez exprime, en conséquence le regret de ne pouvoir faire déposer les tableaux au Musée et prie la Commission de vouloir bien venir les examiner à l'Hôtel de l'Europe. En égard à ces motifs exceptionnels la Commission consent à déroger aux règles établies et à ~~se rendre chez Mr Gauchez~~ et à satisfaire à la demande qui lui est soumise.

~~Mr Rousseau fait connaître qu'il regrette de ne pouvoir [illegible] la situation personnelle où il se trouve Mr Gauchez ne lui permettant pas de les accompagner. Il s'abstiendra donc de prendre part aux délibérations concernant l'achat proposé à la Commission.~~

M. M. les Membres étant réunis chez Mr Gauchez examinent avec beaucoup d'intérêt les deux peintures de Vander Goes et notamment le portrait de Grimaldi qu'ils considèrent comme une oeuvre hors ligne. Les autres ouvrages appartenant, du reste, aux Ecoles étrangères ne paraissent pas attirer au même degré l'attention de M. M. les Membres. La Commission invitée à émettre un vote est unanimement d'avis que l'achat global des sept tableaux ne peut être admis et qu'il convient donc de

renoncer à la proposition présentée par Mr Gauchez.

La Séance est levée à Midi et demi.

Le Président
C. Tétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 février 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau, Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption des procès-verbaux des Séances des 30 Janvier 4 & 18 février, il est donné communication d'une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur informant la Commission que le Gouvernement n'a pas cru pouvoir accepter le ~~don~~ tableau de Juan de Arellano offert en don au Musée par MM. Paul Le Roi et Leon Mancino, en condition de l'exposition permanente de cet ouvrage ne pouvant être observée que dans la mesure du possible et cette réserve n'a pas été précédemment admise par Mr Mancino. — Mr le Ministre prie donc la Commission de renvoyer d'urgence ce tableau à MM. Le Roi et Mancino.

Par sa lettre du 19 février, Mr l'Architecte des Bâtiments Civils demande de vouloir indiquer les travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer aux Musées de Peinture et de Sculpture. La Commission répondra qu'elle ne prévoit d'autres travaux à exécuter pendant l'année 1884 que le placement d'un tringle destiné à suspendre des tableaux dans l'atelier de restauration. —

Mr Slingeneyer s'informe si la Commission a reçu une réponse au rapport qu'elle a adressé à Mr le Ministre de l'Intérieur afin de signaler la situation

périlleuse dans laquelle se trouvent les Collections des Musées par suite de diverses circonstances qui ont été exposées au Gouvernement. Aucune communication à ce sujet n'est parvenue jusqu'ici. La Commission ne doute pas que l'Administration supérieure ~~n'ait~~ appréciant la gravité de la question n'ait fait ce qu'il était en son pouvoir pour parer aux dangers d'incendie qui lui ont été signalés d'une manière toute particulière. Elle pense cependant qu'il convient d'appeler de nouveau l'attention du Gouvernement sur les mesures de précaution qui ~~lui~~ ont été proposées.

L'ordre du jour appelle ensuite les dispositions à prendre pour le placement dans les Galeries des tableaux formant le legs de feu Mr. Frederic Gisler, ainsi que de ceux qui ont été récemment acquis par le Musée. A cette occasion, Mr. Slingeneyer reproduit la proposition qu'il a soumise l'année dernière ayant pour but le transfert dans la nouvelle salle à l'entrée du Musée, des tableaux italiens afin de réserver ~~dans~~ la Galerie occupée actuellement par ceux-ci ~~des~~ oeuvres flamandes et hollandaises qui seraient ainsi réunies aux ouvrages de ces mêmes Ecoles exposés dans les salles voisines. Plusieurs Membres font remarquer que par suite de la mesure projetée de transporter toutes les Collections des Musées au

Palais des Beaux-Arts, il semble désirable d'ajourner un remaniement aussi important que celui qui est proposé. Se rendant à cette observation Mr. Slingeneyer ne croit pas devoir insister pour le moment sur sa proposition.

L'Assemblée décide qu'elle s'occupera dès vendredi prochain des ~~oeuvres~~ du placement destinées à figurer dans les Galeries.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 février 1884 (2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robert; Rousseau & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 20 février est lu et adopté.

Par sa lettre du 23 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il l'autorise à acquérir au prix de 17000 fr. le paysage avec mare, par Jacques Ruysdael, offert en vente par Mr Léon Gauchez.

Mr le Ministre prie la Commission de faire examiner par des Délégués les modèles de deux bustes de Corneille De Vriendt et de Jacques de Braeucq, commandés jadis à feu Felix Bouré et que MM. Van Rasbourg & Cuypers ont été chargés de terminer. — M.M. Fraikin & Slingeneyer veulent bien se charger de ce soin.

Mr Dubernard, à Toulouse, demande à la Commission s'il ~~[illegible]~~ lui conviendrait d'acheter un tableau auquel il croit pouvoir donner l'attribution de Roger Vander Weyde. Il sera répondu qu'une oeuvre de ce maître est certainement de nature à intéresser le Musée de Bruxelles, mais que la proposition ~~[illegible]~~ soumise à l'assemblée est conçue dans des termes si vagues qu'il est impossible de prendre une résolution. Il y aurait donc lieu de demander une photographie du tableau, à moins que le propriétaire ne consente à

l'envoyer à vue à Bruxelles.

L'Assemblée décide qu'une tête de St Jean, attribuée à Van Eyck et qui est proposée en vente par Mr Vanachte & Mme Caroline Dispa ne peut convenir pour le Musée.

Mr Em. Claumbaux offre de céder au prix de 3000 francs un tableau de Daniel Zeghers, représentant une guirlande de fruits et de fleurs entourant un médaillon dans lequel figure St Jean attribué à Rubens. Cette peinture, qui se distingue par de grandes qualités de couleur et d'exécution, attire particulièrement l'attention de la Commission. Il est décidé que Mr V. LeRoy expert des Musées sera prié de donner son appréciation sur ce tableau.

Mr Hanstaengl, à Munich fait connaître qu'il compte entreprendre prochainement la reproduction photographique des tableaux du Musée de Bruxelles. — Avant de se rendre en cette ville, il désire recevoir l'assurance qu'il pourra disposer d'un emplacement convenable pour installer l'atelier spécial qu'il se propose d'envoyer en Belgique et obtenir en outre une pièce suffisamment grande pour préparer ses travaux photographiques et servir en même temps au dépôt de ses appareils. L'importance de la publication projetée par Mr Hanstaengl

et l'intérêt qu'il y a pour les Musées à voir les tableaux reproduits dans des conditions aussi favorables engagent la Commission à accorder à ce praticien toutes les facilités possibles. — Elle ne voit donc pas d'inconvénient à ce qu'il établisse son atelier sur un terrain du Musée longeant la grande Galerie du côté de la rue de Ruysbroeck et de mettre à sa disposition la salle servant d'atelier de restauration, ces deux emplacements paraissent réunir en effet les conditions indiquées par Mr Hanstaengl.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président.

C. Tetri

Le Secrétaire.

A. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 3 Mars 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rouyé; Robin; Rousseau Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 27 février est lu et adopté.

La Commission reçoit communication du rapport demandé à Mr. Victor Le Roy, sur l'authenticité l'état de conservation et la valeur du tableau de fleurs et de fruits que Mr Clarembaux offre de céder au Musée comme étant une oeuvre de Daniel Zeghers. L'expert exprime l'avis que ce tableau est une admirable production qu'il croit pouvoir attribuer à François Snyders. La partie centrale lui paraît être de Schut, n'étant qu'accessoire, elle a été laissée plus faible et le fond qu'on y a repeint l'amoindrit. L'état de conservation ne laisse rien à désirer matériellement, dit-il, et avant de tomber dans des mains inexpérimentées, la peinture était aussi en parfait état. Mais on a cru augmenter l'effet de l'oeuvre en y apportant inutilement quelques retouches ~~inutiles~~ d'une lourdeur désespérante. Ces retouches se remarquent dans les clairs de quelques fleurs & fruits et dans certaines parties du lieu de soie qui maintient la guirlande. L'expert estime à 10,000 francs l'oeuvre présentée au Musée, en faisant remarquer que deux

tableaux de Snyders, de moindre dimension, vendus à Paris et à Bruxelles, il y a peu de temps, ont été adjugés l'un à 6000 fr et l'autre à 8700. — La Commission est unanimement d'avis qu'un effort doit être tenté pour conserver au Musée l'œuvre exceptionnellement remarquable qui lui est soumise et elle décide d'en offrir 16000 francs. — Dans le cas où ce prix ne serait pas agréé, elle autorise le Secrétaire à le majorer jusqu'à concurrence de 20,000 frs.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire.

V Skiénow

L. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Mars 1884 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; le Baron Goethals; Robert; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres, V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle St Luc, rue des finances, décide après examen de la Collection de Mr Van Beren, dont la vente est fixée au 10 de ce mois, qu'aucun tableau de cette collection ne se trouve dans les conditions voulues pour être acquis par le Musée de l'Etat.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 17 Mars 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission est informée que suivant ses intentions une offre de 16,000 francs a été faite à Mr Clarembaux pour le tableau de fleurs et fruits qu'il a présenté sous le nom de Daniel Seghers, mais ce marchand a fait connaître immédiatement qu'il ne pouvait rien diminuer du prix de 30000 francs qu'il avait fixé et que le tableau serait retiré. En conséquence, d'autres propositions dans les limites tracées par la Commission n'ont pu être faites à Mr Clarembaux. —

Mr De Leemans soumet un diphyque représentant: l'Adoration des Mages et l'Adoration des Bergers, attribué à H. Hemling et dont il demande 60,000 francs. La Commission ne peut admettre l'attribution donnée à ces peintures et décide d'ailleurs qu'elles ne présentent pas les qualités voulues pour être acquises par le Musée.

Mr Jules Rosier, à Dinant ~~[illegible]~~ demande l'envoi d'experts pour examiner un tableau de Breughel (Le Chemin du Calvaire) qu'il désire céder au Musée. La Commission ne peut satisfaire un désir exprimé par cet amateur et elle le priera de vouloir bien, suivant les usages admis, envoyer son tableau à l'examen de M.M. les Membres.

M.M. Fraikin & Slingeneyer rendent compte de l'examen qu'ils ont

fait des modèles des deux bustes de Corneille, De Vriendt et de Jacques de Breacq, précédemment commandés à feu Félix Bouré & que MM. Van Rasbourg et Cuypers ont été chargés de terminer. Le premier de ces bustes leur a paru irréprochable et le second peut également être admis, à la condition que l'auteur y apporte les légères modifications indiquées par les délégués.

Mr Sichel à Paris, communique la photographie d'un haut relief en marbre, travail italien du 15e siècle, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus et pour lequel il demande 30000 fr. – La Commission répondra à Mr Sichel qu'elle regrette de ne pouvoir en ce moment, consacrer une somme aussi importante à l'achat du marbre italien qui lui est présenté.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir (afin d'avis) deux tableaux anciens que Mr Schmidt, de Perth offre de céder au Gouvernement. La Commission décide que ces deux ouvrages ne présentent aucun intérêt pour les Collections du Musée & qu'elle ne saurait donc en recommander l'achat.

La Commission se rend ensuite chez Mr Moeur, antiquaire, à l'effet d'examiner plusieurs vitraux anciens provenant de l'Abbaye de Parck. ~~M. M.~~ Le prix de chaque verrière est fixé à 2200.– avec la faculté de faire choix de celles qui pourraient convenir au Musée. – La Commission est d'un avis unanime que ces vitraux qui appartiennent à l'époque de la décadence, n'ont aucun mérite artistique et

qu'il n'y a pas lieu par conséquent de donner suite à l'offre de vente soumise par Mr Moeur.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président.

C. Petit

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 26 Mars 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Franklin; le Baron Goethals; Robie; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances de 3, 7 et 17 Mars sont lus et adoptés.

Mr le Président fait connaître que Mr Rousseau, retenu à la Direction des Beaux-Arts par des affaires de service, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Mr Clarembaut présente en vente au prix de 4500 francs un tableau portant la signature de J. Van Kessel représentant des animaux et des légumes. La Commission est d'avis que ce tableau, dont l'authenticité lui semble très contestable, n'offre pas suffisamment de mérite pour que le Musée en fasse l'acquisition.

La Commission apprend que ~~la~~ ~~Dir~~ l'Administration des Bâtiments civils se propose de faire entreprendre bientôt la reconstruction du grand escalier du Musée de Peinture, travail dont la durée serait de 5 à 6 mois et qui obligerait à donner accès aux Galeries par l'escalier de la Cour qui ne constitue guère une entrée convenable surtout pendant la saison d'été. Elle ~~[illegible]~~ fera donc remarquer à Mr le Ministre combien il serait regrettable que ces travaux soient entrepris justement à une époque où de

nombreux étrangers visitent les Musées et elle s'encombrera que la reconstruction projetée soit approuvée pour le mois d'Octobre, en recommandant que les travaux soient activés de manière à être complètement achevés pour le mois d'Avril suivant.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet des exemplaires du Catalogue de la Collection des tableaux de Mr Julius Ungar qui doivent se vendre publiquement à Cologne les 7 & 8 Avril. Il sera pris des renseignements sur l'importance de cette vente afin que la Cie puisse les cas échéant, envoyer des délégués.

Mr Dubernard, à Bruxelles, fait connaître qu'il compte pouvoir envoyer à Bruxelles le tableau des Rois de Bruges, aussitôt [illegible] a prié Mr Dubernard intercéder la Commission.

Mr Dubernard joint à sa lettre une notice descriptive du tableau qu'il désire céder.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés Mr Ehrich à Munich fait connaître qu'il lui est impossible d'expédier ici le tableau de Gos. Mais mais qu'il [illegible] sous dentifs l'occasion de l'envoyer à Paris. La Commission estime qu'il n'y a pour le moment aucune autre suite à donner à cette affaire.

Par apostille du 20 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet à la Commission une requête de Mr Hermann tendante à obtenir l'autorisation de [illegible] déplacer et transporter dans la Cour quelques uns des tableaux les plus remarquables de l'ancienne Ecole flamande afin de les reproduire par les photographies.

La Commission a cru pouvoir établir en faveur de la maison Hanfstangl, de Munich un privilège qui se justifie non seulement par des travaux très remarquables, tels que les Galeries de Munich & de Cassel, mais encore par l'importance de l'opération projetée par cet établissement et le vif intérêt qui [illegible] présente pour le Musée une publication qui fera mieux apprécier le mérite des Collections de l'Etat. Le but poursuivi par Mr Hermann est tout autre. En effet, il s'occupe uniquement de reproduire pour des amateurs ou des photographes qui peuvent se rendre à des prix très minimes. Il pense qu'un privilège que l'autorisation accordée à la maison Hanfstangl pour une entreprise sérieuse & de longue haleine constitue un privilège qui ne doit s'étendre à tous les photographes. Aussi l'Administration des Musées s'exposerait à des demandes incessantes pour le déplacement des tableaux à photographier. — La Commission ne se refuse pas d'ailleurs à laisser reproduire ses plus beaux ouvrages, mais

elle pense qu'il y aurait un danger réel à tolérer de pareils déplacements préjudiciables également aux visiteurs et aux artistes qui travaillent au Musée.

L'Assemblée est donc d'avis qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis favorable sur la demande de Mr Hermans.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire,
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Avril 1884 (24.)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Schubert; Slingeneyer; Membres V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 26 Mars, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur transmet la copie du rapport de Mr le Commandant des Pompiers de la Ville de Bruxelles et de Mr l'Ingénieur Cazenave relativement aux dangers d'incendie que peuvent présenter les locaux de la Chapelle Protestante attenante au Musée. Mr le Ministre fait remarquer que ce rapport signale l'éclairage de la Chapelle comme étant établi de façon à exclure tout danger.

Mr le Baron Jules Goethals fait parvenir un petit portrait de femme, attribué à Cuyp, qu'un artiste hollandais l'a chargé de présenter à l'examen de la Commission. — Le prix demandé pour ce tableau est de 1500 francs. — L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir cet ouvrage. —

Mr Léon Gauchez soumet à l'examen de la Commission une ~~tableau~~ esquisse de Van Dyck, représentant trois enfants de la famille Spinola et qui ~~est cité~~ comme passe pour être

étant la dernière oeuvre que Van Dyck ait peinte avant de quitter Gênes. – Le prix en est de 50000 francs. – La Commission se plait à apprécier le mérite très remarquable de cette composition, mais elle regrette que la somme qu'on en demande soit beaucoup trop élevée. Comme il entre dans les habitudes de Mr Gauchez de n'accepter aucun rabais sur les prix qu'il indique la Commission décide à l'unanimité moins Mr le Président qui s'abstient de ne pas donner suite à l'offre de vente qui lui est soumise.

La Séance est levée à 3 heures 1/4

Le Président
C. Tétu

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 9 Avril 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; DeRongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Mr le Président donne lecture d'une lettre par laquelle Mr L. Gauchez lui fait connaître qu'il a admis pour règle de fixer d'une manière invariable le prix qu'il demande pour les tableaux qui lui appartiennent, mais qu'il n'en est plus de même lorsque ceux-ci lui sont confiés par un tiers. Dans ce cas, il ne peut se refuser à communiquer à son client toute offre raisonnable qui lui serait adressée. L'esquisse de Van Dyck soumise au Musée étant la propriété de Mme la Marquise de Spinola, il ne voit aucun ~~inconvénient~~ empêchement à recevoir une proposition de rabais si la Commission avait l'intention de donner suite à l'achat du tableau qui lui est présenté. — Cette communication engage la Commission à procéder à un nouvel examen de l'esquisse de Van Dyck. Quoique présentant des qualités incontestables, des doutes sont élevés sur l'authenticité de l'oeuvre; celle-ci est-elle réellement de Van Dyck qui l'aurait exécutée à Gênes sous l'influence de Velasquez ou bien doit-elle être attribuée à ce maître. — La Commission regrette que le tableau ne soit

pas accompagné de la lettre de Van Dyck que l'on dit être en la possession de Mme la Marquise de Spinola et dans laquelle il est fait mention de l'esquisse représentant : les trois enfants Spinola. Ce document si important aurait permis de dissiper l'incertitude de l'Assemblée. — Réservant la question du prix, la Commission semble disposée à donner suite à l'achat qui lui est proposé, dans le cas où il serait produit un ~~[illegible]~~ témoignage d'authenticité de l'esquisse et à la condition qu'un délai suffisant soit accordé pour obtenir l'avis de Mr V. Le Roy, actuellement absent. La question d'achat posée en ces termes est mise aux voix et résolue affirmativement par sept voix contre deux. — (Celles de MM. Robie & Slingeneyer qui persistent à croire que l'esquisse en question n'est pas de Van Dyck.)

Mr le Président veut bien se charger de demander à Mr Gauchez un délai de quelques jours ainsi que la preuve d'authenticité que désire recevoir la Commission.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Skiénow

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Avril 1884 – 2 heures.

Sont présents : MM. Louis Gallait, Président ; Ed. Fétis, Vice-Président ; Balat ; De Rougé ; Fraikin ; Robie ; Rousseau & Slingeneyer, Membres ; V. Stiénon, Secrétaire.

Mr le Vice-Président donne lecture d'une lettre par laquelle Mr. Léon Gauchez lui fait connaître qu'il lui est de toute impossibilité de communiquer le reçu de Van Dyck dans lequel il est fait mention de la peinture de ce maître représentant les trois enfants de la famille Spinola. Il est ensuite donné lecture du rapport que Mr V. Le Roy a formulé à propos de cette oeuvre. Il considère celle-ci comme l'une des plus belles esquisses de Van Dyck où il s'est montré l'égal des Chefs de l'Ecole italienne. – L'état de conservation lui a paru bon et il estime que l'oeuvre soumise à la Commission vaut au minimum 30,000 fr. – L'authenticité de cette peinture, dont personne ne conteste ni le mérite, ni la valeur, est longuement discutée. Quelques Membres pensent qu'elle pourrait avec quelque certitude, être ~~[illegible]~~ attribuée à Velasquez.

La Commission confirme la résolution d'achat adopté dans la Séance précédente, avec la condition expresse d'obtenir la remise au Musée de la pièce authentique justifiant que les portraits des Enfants Spinola sont de Van Dyck. La

Commission décide ensuite le prix qu'il y a lieu de donner pour l'esquisse de Vandyck et décide qu'elle offrira 2,000 francs.

L'assemblée est d'avis qu'elle ne peut donner suite à la proposition qui lui est soumise par Mr Bicheyck-Romagny qui présente, au prix de 2,000 francs un médiocre tableau qu'il attribue à P. Potter et représentant un lion & une chacal.

Mr Rivière à Rome, offre de céder aux Musées trois tableaux attribués à Teniers - Wouwermans J. Ruysdael. La Commission répondra qu'elle regrette de ne pouvoir en ce moment accueillir l'offre de cession qui lui est adressée.

Une résolution semblable est prise au sujet de quelques tableaux anciens présentés en vente par Mr Wittdoeck, à Lille.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que feu Mr le Docteur Bourgard a légué au Musée de l'Etat quatre tableaux dont deux attribués à Jordaens et deux attribués à Luca Jordano. Il demande, en conséquence que des Membres de la Commission soient délégués à l'effet d'examiner ces œuvres d'art et de faire savoir quelle est leur valeur réelle considérée au point de vue de leur placement

dans la Galerie du Musée. La Commission décide qu'elle se réunira lundi, à 2 heures afin de pouvoir répondre au désir exprimé par Mr le Ministre.

Mr Thibeaudeau, à Londres présente à l'examen un tableau de P. Steenwyck, représentant un intérieur de ferme avec accessoires. Cet ouvrage dont le prix est de 300 francs est reconnu par présenter suffisamment d'importance pour être acquis par le Musée.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 21 Avril 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; Robert; Rousseau et Slingeneyer; Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Mr le Baron Goethals retenu chez lui par un violent accès de goutte exprime le regret de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

La Commission réunie au domicile de feu Mr le Docteur Bougard examine les quatre tableaux (deux Jordans et deux Lucas Jordans) que ce généreux donateur a légués aux Musées de l'Etat. Elle est d'avis que ces oeuvres prendront utilement leur place dans les Collections du Musée de Peinture & qu'il y a lieu, par conséquent, de proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur de les accepter pour cet Etablissement.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice du Musée royal
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Avril 1884 (2 heures)

Sont présents: M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonction de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Robie; Rousseau et Slingeneyer; Membres; V. Strinon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 7. 9. 16 & 21 Avril sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr Gumery exprime sa surprise de la lettre que la Commission lui a adressée le 16 de ce mois, lettre qu'il est surpris de trouver comme non avenue. Mr le Président lit ensuite une communication qu'il a reçue de Mr Gumery, et dans laquelle il rappelle l'impossibilité d'obtenir en original ou en copie la pièce officielle constatant que le tableau de Vandyck offert en vente au Musée est réellement de ce maître; qu'en Supplant le prix offert par la Commission offre un écart tel avec celui demandé, qu'il n'aurait pas le proposer sans s'exposer à un refus certain. Il demande que le tableau soit tenu à sa disposition La Commission considère, en conséquence, les négociations engagées comme étant rompues & qu'il n'y a pas d'autre suite à donner à cette affaire.

Mr le Président fait connaître qu'il se trouve à la vente Vanden Heede, qui a eu lieu à la Salle St Luc, le 17 de ce mois, un petit tableau de Jean Bol, représentant une vue de la ville d'Anvers. (N° 11 du Catalogue). Il a cru agir dans les intérêts

du Musée en acquérant cet ouvrage pour les Collections, au prix de 550 francs. — La Commission ratifie d'autant plus volontiers cet achat, que les productions de Jean Bol sont assez rares & que celle qui vient d'être acquise est réellement intéressante.

L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les propositions de vente ci-après :

1° de Mme la Marquise de Rodigues de Chennevière qui présente quatre tableaux. — Une fête de Bacchus attribué à Vandyck — Prix 100000 fr. Une vierge attribuée à Murillo — Prix 125000 fr. & deux petites figures attribuées à Grenze — Prix 10,000 fr.

2° de Mr Vervloet, qui soumet ~~[illegible]~~ une Ste Cécile, attribuée au Titien.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que feu Pierre DeCaisne, a légué à l'Etat un tableau de son frère Henri DeCaisne, représentant le Départ et prie la Commission de déléguer quelques Membres pour examiner si l'œuvre léguée mérite de figurer dans les Collections de l'Etat. — MM. le Président et Slingeneyer veuillent bien se charger de cette mission.

Mr d'Albertini, à Toulouse dit être en possession de deux tableaux de P. Spruyt, datés de 1778 et exprime le désir de céder ces peintures au Musée. La Commission informera Mr d'Albertini qu'il lui est impossible de prendre une résolution sur sa proposition avant d'avoir vu les deux tableaux qu'il signale,

mais que s'il a un jour l'occasion de les envoyer à Bruxelles, elle les examinera avec intérêt.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stiénon

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Mai 1884 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Traitten; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; W. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Avril est lu et adopté.

Les délégués qui se sont rendus à Anvers pour examiner le tableau d'Henri De Caisne, légué au Musée par son frère, font connaître que cet ouvrage, d'un ordre secondaire et inachevé ne semble pas de nature à figurer dans la Galerie des œuvres modernes où Henri De Caisne est déjà représenté par plusieurs productions plus importantes. L'Assemblée se référant à l'appréciation de ses Délégués décide qu'il n'y a pas lieu de ~~accepter~~ proposer au Gouvernement d'accepter le legs dont il s'agit.

Après examen, la Commission se prononce contre l'achat des tableaux suivants qui sont offerts en vente pour le Musée de l'Etat.

1° une nature morte de Van Bayeren que Mr. L. Gauchez propose de céder pour 1800 francs

2° un petit panneau ancien, fort détérioré, dont Mr Reinheimer demande 600 francs

3° Une conversion de St Paul, par De Croyer, dont Mr Blaton-Aubert désire obtenir 1800 francs.

Par sa lettre du 30 Avril Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Conseil de fabrique de l'Eglise de Boort-Meerbeek estime à 80,000 francs le tableau de Teniers que ce collège offre de céder à l'Etat et dont il a été question dans les séances du . . . . . .

Mr le Ministre désire savoir si ce prix semble ~~[illegible]~~ se rapprocher de la valeur réelle de l'œuvre proposée. La Commission répondra qu'en raison de l'exagération de la somme demandée, il n'y a pas lieu de faire des ouvertures pour l'achat du tableau de Teniers.

L'Assemblée est informée que plusieurs tableaux de la collection des maîtres primitifs réclament des soins de conservation consistant ~~en travaux~~ à refixer la couleur qui se détache du panneau. Il est décidé que ces travaux seront confiés à Mr Bueso.

La Commission suivant la demande d'avis que lui fait parvenir Mr le Ministre de l'Intérieur, estime qu'il y a lieu d'admettre les deux bustes en bronze de Van Opstal et de De Buyster exécutés pour le Musée de l'Etat par Mr De Villez.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire.

V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Mai 1884 (2 heures)

Sont présents: MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rouge; Fraikin, le Baron Goethals; Rubie; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stimon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Mai est lu & approuvé.

Mr le Comte d'Hane de Steenhuyse fait connaître qu'il consent à céder pour 2 000 francs un tableau qu'il attribue à Gérard Dow et qui représente une Consultation de médecin. — Mr. Victor Le Roy, Expert des Musées, consulté sur le mérite de ce tableau, estime que celui-ci est agréablement composé mais que son exécution molle & fatiguée ne permet pas de l'attribuer à G. Dow. Il le croit peint par son Dr Van Tol. Son état de conservation laisse à désirer. Il fixe à 5000 fr. la valeur maximum de cette production. La Commission décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'acquérir le tableau présenté par Mr le Comte d'Hane de Steenhuys.

Mr Léon Gauchez fait parvenir les deux tableaux suivants:

1°. Le marchand de lait par Aertssen F 7000.—
2°. St Michel terrassant le Dragon; par un maître primitif. Prix . . . F 9000.—
ou 14,000 f en prenant les deux ouvrages. —

Il résulte de l'examen que la composition de Pierre Aertsen est bien inférieure, comme qualité de dessin & coloris, au tableau du même maître appartenant au

Musée. Le St Michel est une peinture usée qui semble n'offrir aucun intérêt pour les collections du Musée. L'Assemblée conclut donc à l'unanimité au rejet de la proposition de Mr Gauchez.

La Commission statue aussi négativement sur les offres de vente ci-après :

1° Mr Wauters qui soumet un dessin (St Jérôme) d'après le Dominiquin.

2° Mr Schoonjans, qui présente un médiocre petit tableau gothique du prix de . . F 1000. —

3° Mr Haak, qui envoie un Christ descendu de la Croix, qu'il attribue à Van Loon & pour lequel il demande 1000 frs.

4° de Mr Kayser qui fait parvenir un tableau de Verhaeghen (Agar & Ismael renvoyés par Abraham) en priant la Commission de vouloir fixer sa valeur.

5° de Mr L. Fissette soumettant un tableau d'~~Henri Leys~~ Joseph Lies (Henri VIII d'Angleterre et Erasme) dont il porte le prix à 8000 francs, tout en laissant à la Commission la latitude de lui adresser une offre. — Le Musée possédant deux oeuvres de Lies dont l'une très importante, la Commission ne juge pas qu'il y ait lieu de donner suite à la demande de Mr Fissette.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 11 Juin 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis Vice-Président faisant fonction de Président; De Rongé; Fraikin; Robert Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation du procès-verbal de la Séance du 23 Mai, la Commission procède à l'examen des tableaux dont la cession lui est proposée. Elle émet un vote négatif sur les demandes suivantes:

1° de Mr. Vasseur, pour un tableau (Fruits) attribué à Snyders et dont le prix est de 5000 francs.

2° de Mme Vve Keyzers-Fonteyn, qui présente une médiocre peinture gothique (Le Christ entre les deux larrons) du prix de 2500 francs.

3° de Mr. Girod, soumettant un tableau attribué à Nieuwlands pour lequel il demande 5000 francs.

4° de Mr. Vanden Eycken, proposant la cession au prix de 30,000 fr. d'un grand tableau de Jordaens, représentant l'Assomption de la Vierge.

5° de Mme Van Sonst de Borkenfeld, offrant de vendre au Musée pour la somme de 5000 francs, une tête de Christ attribuée à Quinten-Metsys.

Mr Toussaint, à Sédan, adresse la photographie d'un tableau de Brueghel qu'il désire céder au Musée de Bruxelles. La Commission veut bien examiner cette peinture si le possesseur consent à l'envoyer à vue.

Mlle Adèle de Brackeleer fait parvenir une série d'études et des esquisses de son père feu Mr Ferd. De Brackeleer, qu'elle propose de céder pour la somme de 3000 francs. Cet envoi se compose de vues prises à Anvers

avant et après la redédition de la Citadelle en 1832, et des esquisses représentant la Cérémonie qui eut lieu à Bruxelles en 1831 et 1856 à l'occasion de l'inauguration du Roi Léopold 1er et des fêtes célébrées lors du 25e anniversaire du règne de ce Souverain. L'Assemblée estime que ces ouvrages pour les Souvenirs qu'ils rappellent offrent un intérêt réel pour la Galerie historique et qu'il y a lieu par conséquent de les acquérir mais elle pense que le prix demandé par Mme De Braekeleer est trop élevé et qu'il y a lieu de lui proposer de céder l'ensemble de ces études et esquisses pour la somme de Quinze Cents francs.

Il est donné lecture, pour information d'une lettre du 24 Mai dr, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de l'arrêté royal ~~du 24 avril dernier~~, qui nomme Mr Charles Potvin Conservateur du Musée Wiertz, au traitement de 4000 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une copie de l'arrêté royal du 27 Mai dr autorisant le Département de l'Intérieur à accepter les legs de feu Mr le Docteur J.J. Bougard. Ces legs sont faits à la condition que Mme Veuve Bougard en conserve l'usufruit. - Mr le Ministre prie qu'il lui soit donné d'examiner si les tableaux légués à l'Etat se trouvent placés dans de bonnes conditions de conservation et le cas échéant de pourvoir à leur déplacement ou aux réparations jugées nécessaires. La Commission décide de confier à Mr L. LeRoy

de soin de déterminer les fortifications des grands tableaux légués à l'Etat et de s'assurer s'ils sont placés dans des conditions de nature à garantir leur bonne conservation.

Par sa lettre du 3 Juin, Mr le Ministre de l'Intérieur communique la réponse de Mr le Directeur du Musée d'Histoire Naturelle aux observations qui ont été soumises par la Commission Directrice relativement aux dangers provenant de l'existence dans une dépendance du Musée d'Histoire naturelle d'un grand nombre de boeufs renfermant des objets conservés dans de l'esprit de vin. La Commission croit devoir maintenir l'appréciation qu'elle a émise à ce sujet et ne peut s'empêcher de relever les singularités que présente le rapport de Mr Dupont qui assimile des objets d'histoire naturelle et des oeuvres d'art qui ne peuvent évidemment avoir la même valeur. Quant à l'atelier de photographie installé provisoirement dans la Cour il est à observer que cette construction n'a que une durée provisoire de 2 à 3 mois, et que si elle devait être prolongée elle pourrait être promptement enlevée.

La Commission s'associe aux vues de conservation qui réclament quelques jouissances de la Collection des maîtres primitifs et elle confie à Mr le Président et à MM. Robie & Slingeneyer le soin de prendre pour l'hiver prochain les mesures nécessaires à cet effet.

Rien n'étant venu à l'ordre

Le Secrétaire. Le Président

Le Surveillant Severin s'adresse à la Commission afin d'obtenir un secours qui l'aide à sortir de la pénible situation pécuniaire dans laquelle il se trouve par suite de l'obligation de subvenir aux modestes traitements aux dépenses nécessitées par la longue maladie et le décès de sa femme. - La Commission pense que les motifs invoqués par le Sr Severin ne sont pas de nature à justifier l'intervention de la Commission et qu'elle regrette ne pouvoir lui venir en aide

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Juin 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président, faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; le Baron Guéthals; Rolin; Rousseau et Schubert, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle St Luc, rue des Finances est d'avis qu'aucun des tableaux de la Collection Du Sart, dont la vente publique aura lieu le 26 de ce mois, ne peut être acquis pour le Musée.

La Séance est lève à 3½ heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 2 Juillet 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis (Vice-Président) faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Stiénon secrétaire

Le procès-verbal de la séance des 11 et 24 Juin est lu et adopté.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner aux propositions qui lui sont adressées pour la cession des ouvrages ci-après.

1° par Mr Candeau, présentant un tableau attribué à Gerard de Lairesse (une scène historique) sans indication de valeur.

2° par Mr De Messemaeker, soumettant un tableau ancien, représentant un enfant mort) dont le prix est de 800 frs.

3° par Mr Stange, qui envoie un tableau de Gilles Neyts (Paysage avec bâtiments – valeur 3500.–

4° par Mr Vande Putt, proposant la cession de deux tableaux:
l'un, intitulé: la Guerre, attribué à Breughel Prix 6000.–
le second. Paysage attribué à Van Bemmel " 1000.–

5° par Mr De Vissche, qui présente une série de vingt-six dessins anciens. – Mr De Vissche donne la valeur de chacun de ces dessins, en faisant remarquer que le prix serait réduit à 6000 frs si la Commission se décidait à les acquérir globalement.

Mr Féguenne offre de céder au Musée, pour la somme de 8000 francs, un tableau de Steenwyck, le vieux, représentant un intérieur d'Eglise. La Commission appréciant les qualités de cette peinture due à un maître non encore représenté

au Musée, décide qu'il y a lieu d'en faire l'acquisition. Si Mr Fégueux consent à la céder pour la somme de 1500 francs.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mlle De Brackeleer ~~[illegible]~~ annonce qu'elle accepte le prix de Quinze Cents francs pour les études et esquisse de feu son père Ferdinand De Brackeleer, dont la cession a été proposée pour la Galerie historique.

Mr Fitz-patrick, à Londres soumet la photographie d'un tableau de Van Dyck (Le Christ au tombeau) qu'il offre de céder au Musée. Il demande que la Commission charge un délégué d'examiner cette peinture. Il sera répondu que dès que l'occasion s'en présentera, un Membre de la Commission sera chargé ~~[illegible]~~ d'apprécier cette peinture.

Par sa lettre du 13 Juin, Mr le Ministre de l'Intérieur adresse, muni de son approbation, le budget des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, pour 1884.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire. C. Fétis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 16 Juillet 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert et Sluigeneyer, Membres. V. Stiévon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Juillet est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics autorise la Commission à acquérir pour la somme de 1500 francs des études et des esquisses de feu Ferd. De Brackeleer, destinées à la Galerie historique des Musées.

L'Assemblée est informée que Mr Fegueme consent à céder pour 1500 francs suivant l'offre qui lui avait été faite, un tableau d'Henri Steenwyck représentant un Intérieur d'Eglise. Des démarches seront faites afin que l'achat de cet ouvrage soit autorisé par le Gouvernement.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de Mr De Lacaille, concernant deux tableaux; l'un, sans nom d'auteur, représentant l'Adoration de l'Enfant Jésus; l'autre, une partie de Cartes par Tannay. Le prix demandé pour ces deux ouvrages est de 15,000 francs.

2° de Mr Lacisel Philippart, qui soumet un tableau (Le mariage mystique de Ste Catherine) attribué à Van Dyck. Aucune indication de prix.

3° de Mr Hollender présentant un portrait de femme par Wybrant de Gheest, dont le prix est de 4000 francs.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics fait connaître que le Ministre de Belgique à Londres a été prévenu de l'arrivée en cette ville de Mr le Docteur Schoene, Directeur des Musées de Berlin, pour y négocier l'achat du Rubens de la Collection de Blenheim que met en vente le Duc de Marlborough. Mr Schoene est autorisé dit-il, à offrir 2,500,000 frs pour ces oeuvres. Mr le Baron Solvyns propose au cas où le Gouvernement Belge aurait des vues sur cette Collection de mettre ses délégués Belges en rapport avec le délégué allemand une entente préalable étant le meilleur moyen de conclure le marché le plus avantageux. Mr le Ministre prie la Commission de désigner un ou deux délégués pour s'occuper d'urgence de cette affaire, se réservant de leur donner des instructions quant aux conditions dans lesquelles ils auraient à y intervenir au nom du Gouvernement. La Commission serait heureuse d'apprendre que Mr Gallait voulut bien se rendre à Londres pour cette mission et décide de faire une démarche auprès de son Président. Elle délègue en outre Mr Schubert et Mr V. Le Roy, expert des Musées. Il sera utile avant le départ des délégués de demander des renseignements à M. Solvyns et de s'assurer si Mr Schoene se trouve à Londres en ce moment et s'il compte y rester quelques jours. — Une nouvelle réunion aura lieu dès que les réponses de MM. Gallait et Solvyns seront parvenues.

Mr le Ministre fait connaître qu'une Statue en marbre (l'Immortalité) exécutée pour le Musée de l'Etat par Mr Paul De Vigne, est déposée au Palais des Beaux-Arts, où elle court certains dangers par suite des travaux d'appropriation qu'on exécute dans les locaux, et prie en conséquence la Commission

d'assigner à ce marbre la place qu'il doit occuper dans les Collections, à moins que l'auteur n'exprime le désir de la faire figurer aux prochains Salons de Bruxelles. — A la réception de cette dépêche, Mr De Vigne ayant été invité à faire connaître ses intentions, a répondu qu'il se proposait d'exposer sa Statue à Bruxelles et qu'il se chargeait de prendre les dispositions nécessaires pour la mettre à l'abri d'un accident.

Par une autre lettre datée du 7 Juillet, Mr le Ministre adresse une réclamation au sujet d'une somme de 30 francs due à Mr Dupont par le Sr Severin, surveillant aux Musées royaux, ainsi que l'effet souscrit par ce dernier ainsi qu'un acte constatant le non paiement de cette créance. Mr le Ministre transmet, en même temps, une requête du Sr Severin, tendant à obtenir un secours pour l'aider à faire face aux obligations qu'il a contractées par suite de la maladie et des funérailles d'un Membre de sa famille. — En ce qui concerne la réclamation de Mr Dupont, le Surveillant Severin a fait connaître que la situation dans laquelle il se trouve est tellement précaire, qu'il lui est de toute impossibilité pour le moment, de satisfaire ce Créancier mais qu'il s'efforcera de payer cette dette partiellement dès que les circonstances le lui permettront. La Commission prenant en considération la position exceptionnellement malheureuse de cet employé, consent à proposer de lui accorder un secours de 200 francs sur les fonds disponibles du personnel de l'exercice dernier, à la condition

que cette somme soit employée à éteindre des dettes criardes

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 Juillet 1884 (3 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat, Fraikin; Portails; Robie; Rousseau; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Il est donné lecture des deux lettres suivantes relatives à la Collection du Duc Marlborough. Par la première, Mr le Baron Solvyns fait connaître que les Délégués allemands sont attendus à Londres. Par la seconde, Mr Davis fondé de pouvoir de Mr le Duc de Marlborough informe la Commission que MM. les Docteurs Bode & Schoen sont en ce moment à Londres et qu'il est désirable que le départ des Délégués Belges puisse avoir lieu dans un court délai.

Suivant les intentions de la Commission, une démarche a été faite près de son honorable Président, afin de le prier de vouloir bien se charger de l'examen des tableaux de la Collection Marlborough et des négociations que les délégués jugeraient devoir entamer. Mr Gallait a prié la Commission de vouloir l'excuser, mais il lui serait de toute impossibilité de s'absenter en ce moment. Sur les instances de l'Assemblée, Mr Robie consent à s'adjoindre à Mr Schubert pour la mission qu'ils ont à remplir à Londres.

La Séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Août 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert & Sleugeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 16 & 21 Juillet sont lus et adoptés.

Mr le Baron Goethals écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

MM. Robie et Schubert rendent compte de la mission qu'ils viennent de remplir à Londres. Ils font connaître que les principaux Rubens de la Collection Marlborough sont des oeuvres de second ordre et que les Vandyck sont faibles d'exécution, sauf les portraits de la Duchesse de Buckingham et de ses enfants, mais ce tableau a malheureusement souffert par suite de son exposition au dessus d'une cheminée. Ils s'empressent d'ajouter que toute négociation d'achat serait d'ailleurs devenue impossible en présence de la haute valeur attribuée aux oeuvres de la Collection Blenheim et des prétentions exorbitantes affichées par leur propriétaire. — Aucun accord avec les délégués du Musée de Berlin ne pouvant donc s'établir dans ces conditions. Il est ensuite donné lecture d'un rapport dans lequel Mr Victor Le Roy qui a accompagné MM. Robie & Schubert donne son appréciation sur les tableaux du Palais de Blenheim.

La Commission vote des remerciements (à MM. les Délégués) pour la mission ~~qu'ils MM. les Dé~~ qu'ils ont bien voulu remplir à Londres.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat de la tapisserie flamande offerte en vente par Mr Léon Cardon.

Elle passe ensuite à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente ci-après :

1° d'un tableau attribué à Pieter De Hooghe (une consultation chez un avocat) offert par Mr Sadé au prix de 10000 francs.

2° de quatre dessins que Mr Thirion présente sous le nom de Corneille Dusart.

Mr Lechevalier à Limoges propose de céder au Musée un tableau ancien de l'Ecole hollandaise représentant Argus et la nymphe Io et demande que la Commission fasse examiner cet ouvrage par un Expert.

Mr Lechevalier sera informé qu'il ne peut être satisfait à sa demande et que les tableaux offerts en vente doivent être envoyés à Bruxelles pour être soumis à l'appréciation de la Commission.

Par sa lettre du 26 Juillet Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie & des Travaux Publics autorise la Commission à acquérir au prix de 1500 fr un intérieur d'Eglise par Henri Steenwyck, ~~[illegible]~~ cédé au Musée par Mr A. Féjeunne.

Par une autre lettre du 28 Juillet, Mr le Ministre fait connaître que Me Emile Closset propose au Gouvernement d'installer des contrôleurs de ronde électriques dans les Musées

la Bibliothèque royale et le Palais des Beaux-Arts. Ces contrôleurs (établis au nombre de cinq) auraient pour objet la surveillance de dits établissements pendant le jour et la nuit. — Le fonctionnement de ces appareils nécessiterait la nomination d'un agent spécial dont le salaire devrait être payé proportionnellement par chacun des établissements intéressés.

En cas de commencement d'incendie ou de vol, le veilleur aurait à sa disposition des signaux d'alarme établis pour appeler le corps des pompiers. —

Mr le Président veut bien se charger de prendre des renseignements sur la proposition soumise à l'avis de la Commission.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Août 1884 (2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau & Schubert, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 6 Août est lu et adopté.

Mr Hollender soumet trois tableaux dont il propose la cession.

1° Un portrait de femme attribué à Mabuse, du prix de F 3000.—

2° Un portrait de jeune-homme attribué à Antonella de Messine Prix 5000 fr

3° Un portrait de l'Empereur Maximilien attribué à Lucas de Leyde.

Mr le Président fait remarquer que ce dernier portrait ne reproduit aucunement les traits de Maximilien, et il fournit des renseignements qui font supposer que ce portrait pourrait représenter Philippe Hanneton qui était Secrétaire du Conseil privé à l'époque où Maximilien avait associé le Prince Charles aux affaires de l'Empire.

La peinture n'est pas sans mérite mais paraît avoir souffert. La Commission exprime le désir de connaître l'avis de Mr l'Expert sur ce tableau ainsi que sur les deux autres soumis par Mr Hollender.—

L'Assemblée décide ensuite qu'il n'y a aucune suite à donner aux propositions de vente ci-après:

1° de Mr le Chevalier Wiess, qui fait parvenir un tableau représentant: le Supplice de Ste Gudule, qu'il attribue à Gérard de Haarlem. Cette peinture est d'une époque ~~bien~~ postérieure et n'offre du reste aucun mérite.

2° de Mr J. George, qui soumet à l'examen de la Commission trois médiocres tableaux indûment attribués à Rubens, Van Dyck et à Brenghel d'Enfer. —

3° de Mr Berlioz qui propose de céder deux terres-cuites de Bertrand et sept mauvais tableaux qu'il présente comme des oeuvres de Courtois, Poelenburg, Philippe de Champagne Poussin &c Bonix.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Août 1884 (1 heure)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Bouge; Fraikin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie d'urgence est appelée à se prononcer sur une proposition de vente qui lui est soumise par Mr Leon Gauchez concernant un portrait d'homme par Van Dyck, décrit par Smith gravé par Visscher et qui provient de la Collection de Lord Somers ainsi que d'une miniature à l'huile représentant l'Annonciation, œuvre de l'Ecole flamande bien qu'elle porte un faux monogramme d'Albert Durer. — Ces deux tableaux sont à vendre au prix ~~invariable~~ invariable de 25 000 francs.

Il est donné lecture d'un rapport par lequel Mr Victor LeRoy, Expert, fait connaître son appréciation sur ces deux ouvrages. Le premier lui paraît ~~être une~~ x œuvre authentique de Van Dyck dans sa manière génoise vu le brun dominé. — La tête et la main sont bien dessinées et modelées mais les ombres ont un peu poussé. Son état de conservation est bon. Il l'estime à 20 000 francs. —

x et incontestablement suivant lui

L'Annonciation est une charmante miniature de l'Ecole de Bruges dont l'état de conservation est bon, sauf quelques petites retouches sans importance. Il en porte la valeur à 3 000 francs.

La Commission est unanime à reconnaître le mérite de ces deux oeuvres et l'intérêt qui existe à les voir figurer dans les Collections de l'Etat. Elle décide, en conséquence, de les acquérir pour la somme de 25,000 francs qui ne lui semble nullement exagérée & elle soumettra cette proposition d'achat à la Sanction du Gouvernement.

La Séance est levée à 2 heures.

Le Président
C. Tétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 27 Août 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Robin; Rousseau & Schubert, Membres; V. Stiénon Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption des procès-verbaux des séances des 13 et 16 Août, il est donné communication du rapport de Mr Victor Le Roy, concernant les tableaux offerts en vente par Mr Hollender.

Le portrait présenté à la Commission comme étant attribué à Lucas de Leyde et représenter les traits de l'Empereur Maximilien, est considéré par l'Expert comme une bonne peinture très intéressante pour un Maître Belge et remarquable par le fini des détails. C'est dit-il, l'oeuvre d'un peintre flamand rappelant les productions de B. Debreyn. L'état de conservation est assez satisfaisant; il constate que la tête et les mains ont un peu souffert du nettoyage et signale quelques retouches. Il en porte la valeur à 4000 francs.

Le portrait attribué à Jean de Mabuse est intéressant à cause du costume, mais il a beaucoup souffert. Il est estimé de 1500 à 2000 fr.

Le troisième portrait attribué à Antonello de Messine est une des nombreuses copies anciennes exécutées en Italie d'après ce maître.

Après discussion sur les conclusions du rapport de l'Expert des Musées, Mr le Président met aux voix la question de savoir s'il y a lieu d'acquérir le portrait supposé d'un des Secrétaires de Maximilien. – Six Membres répondent affirmativement et un non. – L'Assemblée décide ensuite qu'il sera offert de 3000. à 4000 francs francs pour cet ouvrage. Elle rejette l'achat des deux autres tableaux présentés par Mr Hollender.

Mr Vueghs soumet six tableaux qu'il attribue à Velasquez, Murillo, Titien, Philippe de Champagne, Franck et Salvator Rosa (Paysage). Ce dernier ouvrage, dont le prix est de 10,000 francs, mérite seul de fixer l'attention de la Commission. Il est décidé qu'il sera soumis à l'appréciation de Mr Le Roy.

En dernier lieu, la Commission se prononce contre l'acquisition d'un tableau ancien sans nom d'auteur, ~~pour lequel~~ le possesseur Mr Craemer, demande 25,000 francs.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéénaux

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 3 Septembre 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Robie; Bon Goethals; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 27 Août est lu et adopté.

Mr Léon Gauchez présente à la Commission un portrait d'homme par Christophe Amberger, ainsi qu'un autre portrait d'homme par Giovanni Cariani qu'il est chargé de vendre ensemble pour la somme de 22,000 francs. Il est donné communication du rapport que Mr Victor Le Roy a formulé au sujet de ces tableaux. Le portrait d'Amberger représentant un noble personnage est une oeuvre remarquable par le dessin et le fini du modelé; malheureusement un nettoyage a donné une carnation un ton rosé. L'expert fait remarquer que quant à l'attribution, le tableau n'a aucune analogie avec le portrait du Musée, mais que le maître a eu, peut-être, deux manières toutes différentes. Il estime le tableau à 12000 fr. — Le portrait d'homme par Giovanni Cariani est attribué par l'Expert à un imitateur du Titien ou du Giorgion et considéré par lui comme une bonne production à laquelle il assigne une valeur vénale de 4000 fr. — L'Assemblée partage l'avis de Mr Le Roy et décide, à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente de Mr Gauchez.

Après avoir entendu la lecture du rapport que Mr LeRoy adresse à la Commission au sujet d'un tableau que Mr Vueghs a présenté sous le nom de Salvator Rosa, il est décidé qu'il n'y a pas lieu de faire des propositions pour l'achat de cette toile.

Par sa dépêche du 2 Septembre Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics fait connaître que Mr le Conservateur du Musée Wiertz se plaint de ce que les lanternaux de ce Musée sont dans un état qui nuit au bon éclairage de ce Musée et propose de placer des velums dans cette Galerie. — Mr le Ministre demande en conséquence l'avis de la Commission. — L'Assemblée suppose que le vitrage des lanternaux est probablement couvert de poussière et que la peinture des carreaux devrait être renouvelée. Moyennant ces travaux, l'Administration pourrait se dispenser de faire la dépense assez élevée d'un établissement de velums dont la nécessité ne semble, du reste, pas démontrée.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire
V Stiénon

C O Zotti

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 10 Septembre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rouge; Fraikin; le Baron Goethals; Robert; Rousseau; Schubert; Slingeneyer, Membres; V. Staes, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 3 Septembre est lu et adopté.

M. Henri Le Roy soumet à l'examen de la Commission un portrait de Dame, peint par Gérard Terburg. (Signé et daté de 1666. Le prix demandé pour cette œuvre est de 10,000 francs.

Il résulte du rapport fourni par l'Expert du Musée: M. Victor Le Roy, que le portrait présenté à la Commission est bien authentique de Gérard Terburg, mais de qualité médiocre. Son état de conservation laisse à désirer; le glacis est disparu dans beaucoup de parties des chairs dans le linge et les vêtements. On remarque quelques retouches aux yeux, aux mains, dans les bras, dans le fond. Cette peinture est estimée au maximum à 3500 francs.

Après examen du tableau l'Assemblée est généralement d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir.

Il est donné lecture pour information d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie

et des travaux publics fait parvenir pour la Collection du Musée moderne un portrait d'homme en buste peint par Mlle Agneessens, Mr le Ministre désire que ce tableau figure dans la Galerie à titre de dépôt, en attendant que le Gouvernement puisse se procurer une œuvre plus importante de l'auteur.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire. L. Alvin
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 Octobre 1884 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin, Robie; Schubert & Sleyzeneyer, Membres; V. Hiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 10 Septembre, il est donné communication d'une lettre datée du 29 Septembre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics exprime le regret de ne pouvoir autoriser l'acquisition du portrait d'homme par Van Dyck présenté par Mr L. Gauchez. — Il pense que cette oeuvre ne réunit pas à un degré suffisant les qualités du premier de nos portraitistes et qu'il est préférable d'attendre l'occasion d'acheter une oeuvre de Van Dyck, plus digne de lui et du Musée de l'Etat. Mr le Ministre désire que la Commission s'informe du prix demandé pour le petit tableau de l'ancienne Ecole flamande, représentant: l'Annonciation. La Commission portera à la connaissance de Mr Gauchez la décision que vient de prendre le Gouvernement.

Mr Theunissen offre de céder au prix de 600 francs, un paysage de André Witthoos. L'assemblée est d'avis que ce tableau ne présente pas suffisamment d'intérêt pour en faire l'acquisition.

Mr le Président fait connaître que Mr Gauchez lui a écrit pour savoir si le Musée voudrait acquérir séparément le portrait peint par Amberger qu'il avait proposé de céder collectivement avec un autre portrait d'un peintre italien et dans l'affirmative il désirerait connaître le prix que le Musée en offrirait. Mr le Président a cru devoir répondre à Mr Gauchez que la cession ne paraissait pas entrer dans les vues de la Commission et que quant au prix c'était au vendeur à le fixer. L'assemblée approuve la suite donnée à cette affaire.

Dans une autre lettre, Mr Gauchez a entretenu Mr le Président d'un tableau d'assez grande dimension de Weldens (Une vue d'Anvers) avec de nombreuses figures par Van Herp et pour lequel on demande 8000 frs. L'expédition de cette toile devant occasionner de grands frais, Mr Gauchez ne serait disposé à l'envoyer à Bruxelles que si elle avait des chances d'être acquise par le Musée. Il sera répondu à Mr Gauchez que la Commission sera charmée de voir ce tableau mais qu'elle ne saurait ~~donner~~ prendre engagement d'achat.

La Commission est informée que plusieurs tentatives ont été faites par la maison Hanfstaengl, pour photographier les grandes toiles de Rubens dans les Galeries du Musée mais que l'opérateur n'a pu aboutir à aucun résultat satisfaisant. Cet insuccès

est dû à l'absence d'une salle offrant les conditions de lumière indispensables pour une opération de ce genre. Mr Hanfstaengl demande donc que la Commission lui permette de compléter le travail qu'il a entrepris en autorisant le transport des grands tableaux de Rubens dans la Cour du Musée. La Commission désire faciliter, autant qu'il est en son pouvoir, la reproduction des ouvrages du Musée, mais les opérations de déplacement qu'on réclame pour les oeuvres les plus importantes de nos Collections, sont si délicates et peuvent amener des conséquences tellement graves que la Commission se refuse, bien à regret, à en assumer la responsabilité.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

V. Stéenwyn

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Octobre 1884 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Roussenne, Robie; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Octobre est lu et adopté.

Mr le Président donne lecture d'une lettre qui a été adressée par Mr Leon Gauchez, dans laquelle il fait connaître son refus de céder séparément un petit tableau gothique (L'Annonciation) dont la cession avait été proposée collectivement avec un portrait d'homme par Van Dyck, achat que le Gouvernement n'a pas cru pouvoir ratifier.

Mr Clarembaux soumet à l'examen de la Commission un tableau de fleurs par Gaspard Verbruggen, qu'il propose de céder pour 7500 francs. L'Assemblée est unanimement d'avis que cette peinture ne peut convenir pour les Collections du Musée.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 29 Octobre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonction de Président; Alp. Balat; De Rongé; Fraikin; Robin; Rousseau; Schubert & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 1 Octobre est lu et adopté.

Statuant sur les offres de vente qui lui sont soumises, la Commission décide que les tableaux mentionnés ci-après ne lui semblent pas pouvoir être acquis par le Musée.

1° Une tête de Christ, attribuée à Quinten Metsys, proposée par Mr Impens, au prix de 1000 francs.

2° La femme adultère, par Jean Hemessen, tableau dont Mme Bongaerts, à Liége, demande 15,000 francs

3° Apollon et les Muses se reposant dans une forêt, peinture portant la signature de Goevaerts et que Mr Caron à Honfleur, offre de céder au Musée pour la somme de 6000 francs.

Mr le Ministre des Beaux-Arts demande de lui transmettre la liste des tableaux retirés des Galeries du Musée parce qu'ils n'offraient pas les qualités nécessaires pour y figurer. La Commission décide que les des tableaux suivants pourront être signalés au Gouvernement comme se trouvant dans ces conditions:

		Liv. gén.
1° Delvaux	Intérieur du Couvent des Chartreux, à Rome	N° 72
2° Deroy	Paysage avec animaux; effet de brouillard	" 79
3° Ducorron	Vue prise près de Chièvres	" 88
4° Scaron	Fleurs	" 175
5° Vervloet	Cloître de Ste Marie-la-Neuve, à Naples	" 245
6° Sturm	L'eau bénite	" 573

			Inv. gén
7°	Verschoeren	Rebecca à la fontaine	N° 1066.
8°	Van Brée Ph.	Rubens peignant dans son Jardin	" 1188
9°	Piéron	Puysage	" 2241
10°	De Groux	Le départ du conscrit . . .	" 2261.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.
E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stéénoy

Commission directrice Des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Novembre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; De Bruyn; Robie; Rousseau;
Schubert et Slingeneyer, Membres; V.
Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du
24 Octobre est lu et adopté.

Mr Balat, retenu chez lui par son
indisposition, exprime le regret de ne
pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Mr. Lauquin, à Paris, soumet à la
Commission une esquisse de Rubens
(St Michel terrassant le Démon) dont
il demande 14,000.- Cette œuvre
sera soumise à l'appréciation de
Mr V. Le Roy, Expert des Musées.

La Commission décide qu'il n'y
aura aucune suite à donner
aux deux offres de vente ci-après
concernant des tableaux qui ne
présentent aucun intérêt pour les
Musées.

1° Une esquisse de Goya (Combat Dans la plage de Torros)
que Mr F. Dubot propose de céder au prix de
1500 francs.

2° Une peinture en très mauvais état, attribuée au Titien
proposée par Mr Simon, pour la Somme indication de prix.

Mr Henri Pillet informe la Com-
mission qu'il est disposé à vendre
un tableau de Vander Werff, représentant
les portraits de Guillaume III de
Nassau et de Sa femme. L'Assem-
blée ne croit pas devoir engager
Mr Pillet à envoyer cette peinture
qui ne lui paraît offrir aucun attrait
pour les Musées.

Il est donné lecture pour
notification, de deux lettres de Mr
le Ministre de l'Agriculture, de
l'Industrie et des Travaux Publics
portant les dates des 4 et 8 Novembre,

prévenant la Commission que les ouvrages mentionnés ci-après sont mis à sa disposition pour les Collections de l'Etat :

1° Une série de Quarante-huit dessins exécutés par Mr. Mellery représentant les anciens métiers de Bruxelles, destinés à la Galerie historique.

2° Une marine de Mr. Louis Artan, destinée au Musée moderne.

Par sa lettre du 20 Novembre, Mr le Ministre transmet une requête par laquelle le Sr Severin, surveillant aux Musées Royaux sollicite un secours pour l'aider à faire face à des engagements contractés pendant la maladie de trois membres de sa famille. La Commission est d'avis d'appuyer cette demande. - D'après les renseignements recueillis, le Sr Severin se trouve, en effet, dans une position très précaire rendue plus difficile encore par les retenues pratiquées sur son traitement en vertu de saisie-arrêts légalement notifiées. La Commission a cru devoir venir en aide à cet agent en proposant un Gouvernement de lui allouer un Secours de Deux francs sur les fonds disponibles au crédit du personnel des Musées, pour 1884.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire,

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 3 Décembre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; le Baron Goethals Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Novembre est lu et adopté.

L'assemblée regrette qu'une absence de Mr V. Le Roy ait empêché cet Expert de faire parvenir le rapport qui lui a été demandé sur un tableau d'Abraham Van Beyeren et sur l'esquisse de Rubens présentée par Mr Lasquin.

Mr le Président fait remarquer qu'une considération historique qui serait peut-être de nature à mériter l'attention de la Commission, c'est que cette esquisse de Rubens a dû probablement servir pour les peintures exécutées dans l'Eglise des Jésuites à Anvers et qui ont été détruites par un incendie.

Mme A. Pfanhauser, à Paris, signale un tableau d'Abraham Vander Breck, composé de 35 figures qu'elle désire céder au Musée. Mr Fl. Willems sera prié de vouloir donner son appréciation sur cet ouvrage.

Mr Van Haffel offre de vendre au Musée, pour la somme de 300 francs, un portrait supposé de l'Empereur Maximilien II. La Commission est d'avis que

ce tableau ne peut convenir pour le Musée.

Mr le Président fait part à l'Assemblée d'un entretien qu'il a eu avec Mr le Ministre de Morcau dans la matinée d'aujourd'hui. Il s'agissait du transfert des Collections du Musée ancien dans la Galerie du Palais des Beaux-Arts, transfert que Mr le Ministre désire voir s'accomplir le plutôt possible. — Dès que l'Administration des Musées aura été officiellement informée de la résolution prise à ce sujet par le Gouvernement, la Commission sera réunie à bref délai afin d'aviser aux mesures d'exécution à prendre à cette occasion.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stiéenne

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Décembre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; DeRongé; Fraikin; Robie; Rousseau; Schubert et Sluyeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 3 Décembre, il est donné communication du rapport par lequel Mr. V. LeRoy fait connaître son appréciation sur l'esquisse de Rubens offerte en vente par Mr Lasquin. L'expert affirme que cette peinture est bien authentique mais d'une qualité inférieure aux productions de ce genre qui sont dans nos Musées. Elle est cependant intéressante comme spécimen de l'art décoratif et comme souvenir d'une oeuvre de maître, que le feu a détruite. Son état de conservation est assez bon et sa valeur peut être fixée à 4000 frs. A l'unanimité moins une voix, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de Mr Lasquin.

Le même expert donne son avis sur le tableau de Van Beyeren envoyé à l'examen par Mr Le Comte, à Paris. C'est, dit-il une oeuvre secondaire de ce peintre. Elle est dans un mauvais état de conservation; les poissons sont assez bien restés, mais des repeints se remarquent dans différentes parties du tableau. Dans l'état où il est, il vaut 1500 francs. Cet ouvrage ne semble pas réunir les qualités requises pour être acquis par le Musée. Par 6 voix contre deux, l'Assemblée est d'avis de renoncer à cet achat

Mlle de Glinka présente un petit tableau (La Vierge et l'Enfant Jésus) qu'elle attribue à Lucas de Leyde et dont le prix est de 3000 fr. Cette peinture, d'une attribution contestable, est jugée ne pouvoir convenir pour les Collections du Musée.

La Commission prend une résolution semblable au sujet d'un très médiocre petit portrait d'homme, indûment attribué à Rembrandt et pour lequel Mr Brears demande 22500 francs.

Par sa lettre du 8 Décembre, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics rappelle qu'à diverses reprises, la Commission a signalé à son département les dangers d'incendie imminents qui menacent les Collections de l'Etat dans les locaux qu'elles occupent actuellement et que pour les mettre à l'abri d'un désastre, elle a demandé qu'elles fussent transportées au Palais des Beaux-Arts. Mr le Ministre prie la Commission de procéder d'urgence à l'exécution de cette mesure à laquelle il croit devoir se ~~[illegible]~~ rallier, sauf à ne lui donner qu'un caractère provisoire. ~~et il prie~~ La Commission aura à s'entendre à ce sujet avec l'Administration des Bâtiments Civils et elle est invitée à dresser un devis détaillé des frais à faire en travaux d'appropriation, de transports, de

matériel, de personnel &c.

L'assemblée est d'avis qu'il convient de consacrer une séance spéciale à l'examen des questions concernant le transfert du Musée et décide de se réunir au Palais des Beaux-Arts, lundi prochain 15 Décembre, à une heure.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

A. Tétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Décembre 1884 (1 heure)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Busscher; Fraikin; Robie, Rousseau; Schadde et Slingeneyer Membres; V. Straeven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 10 Décembre est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie & des Travaux Publics soumet à l'avis de la Commission une demande de M. le Conservateur du Musée Wiertz tendante à être autorisé à publier des Catalogues allemands et anglais de ce Musée. Tous les frais seraient supportés par le budget des menues dépenses de cet établissement. M. le Ministre pense qu'il y a lieu d'adopter la proposition de M. Potvin et qu'il convient même de l'étendre aux autres Musées de l'Etat. La Commission ne voit pas d'inconvénients à l'application de cette mesure, en ce qui concerne le Musée Wiertz, pourvu que les frais de traduction et d'impression soient exclusivement couverts par les ressources spéciales dont dispose ce Musée. Elle réserve l'examen de la question relativement à l'adoption de cette mesure pour les autres catalogues des Collections des Musées.

La Commission apprend avec peine que depuis deux ans il est atteint d'une affection grave des poumons et qu'en outre sa femme est sérieusement malade depuis trois mois. Il sollicite donc

un secours qui lui permette de satisfaire aux nombreux engagements que ces tristes circonstances lui imposent. La Commission est d'avis d'accueillir cette demande avec bienveillance; elle recommandera le S. Menu pour l'obtention d'un secours de 300 francs.

La Commission aborde la question du transfert des Musées au Palais des Beaux-Arts. — Mr Balat donne lecture d'une note indiquant les ressources d'emplacement qu'offre ce local; quelque soit son étendue, il ne pense pas, si l'on tient compte de la place qu'il faut nécessairement tenir en réserve pour les acquisitions nouvelles, il soit possible de réunir dans ce Palais les Musées ancien et moderne les oeuvres de sculpture et la Galerie historique. Il faudrait donc se borner à y transporter le Musée ancien seulement, en attendant que l'agrandissement projeté des locaux de l'Ancienne Cour permettent de réunir définitivement toutes les collections des Musées. — Mr Balat fait observer ensuite que le transfert proposé ne lui semble pouvoir se faire d'une manière convenable qu'à la condition d'exécuter des travaux de décoration que diverses circonstances ont empêché jusqu'ici. Il cite notamment les plafonds laissés dans leur état primitif et les parois des salles. Celles-ci pourraient être peintes à la colle

tandis que les plafonds et les lambris exigent une peinture à l'huile. Il conviendra d'établir dans la partie inférieure des murs un système de tringles tel qu'il existe dans les salles actuelles du Musée et de placer des portes fermant les issues des Galeries ainsi que des portes grillées au bas des deux grands escaliers situés dans le péristyle du Palais. Les salles devront être munies de rampes et des mains-courantes sont à placer dans les escaliers. — Enfin les parquets devront être teintés.

La Commission se range unanimement à l'avis exprimé par Mr Balat ~~[illegible]~~ de ne transférer que le Musée ancien au Palais des Beaux-Arts. Il doit donc être entendu que les autres collections, sauf peut-être la Galerie historique, seront conservées dans les bâtiments de l'Ancienne Cour. La Commission approuve également l'opportunité des travaux à effectuer pour l'installation du Musée ancien. Conformément aux intentions du Gouvernement, elle demandera à Mr Lavallée, Inspecteur-général des Bâtiments Civils de faire dresser le plus tôt possible un devis détaillé de la dépense et elle réclame de l'obligeance de Mr Balat de vouloir fournir les indications

nécessaires au fonctionnaire qui sera chargé de ce travail.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire,
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 31 Décembre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 15 Décembre dr, Mr Balat fait connaître qu'il a reçu la visite de Mr Heynisch, Architecte principal des Bâtiments Civils et qu'il a été convenu qu'une réunion aurait lieu lundi prochain, au Palais des Beaux-Arts, pour l'indication des travaux d'appropriation nécessités par le transfert du Musée ancien.

La Commission est ci formée que la vente de la Galerie Vander Straelen-Moons-Van Lerius, composée d'environ 300 tableaux anciens aura lieu à Anvers, le 19 février prochain. Elle prie Mr le Président et MM. De Rongé, Slingeneyer & Schubert d'examiner cette Collection et de lui soumettre, le cas échéant, des propositions d'achat.

Mr Fraikin s'est rendu à Ath pour examiner un groupe en pierre de France, dû au ciseau de Godecharle et que Mme la Baronne de Letang désire céder au Musée. D'après le rapport que fait Mr Fraikin,

cet ouvrage, d'assez grande dimension, ne semble pas offrir un mérite suffisant pour en proposer l'acquisition et le prix de 3000 fr qu'on en demande est du reste exagéré. L'Assemblée s'en rapportant à l'avis de son Délégué conclut au rejet de la proposition de Mme de Létang.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les offres de vente ci-après

1° de Mlle de Glinka, pour un tableau de Van Balen, du prix de 2800 francs

2° de Mr Ziegelaar, qui présente deux tableaux: 1°. un paysage de Koekkoek, du prix de 1600 fr

2° Un petit portrait d'homme, attribué à Vander Helst et pour lequel on demande 350 fr.

3° de Mr Merteur, qui soumet sans indication de valeur, un médiocre paysage flamand avec figures, attribué à Jacob Teniers.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Janvier 1885 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; DeRoyé; Fraikin; le Baron Goethals; Rolin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 31 Décembre dr est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication d'une lettre adressée par Mr Rossi à Mr Dell'Agua, par laquelle il exprime le désir de céder au Musée de Bruxelles, un tableau de Giorgion dont il soumet la photographie, ainsi que quatre Snyders. L'examen de cette lithographie engage la Commission à faire connaître à Mr Rossi qu'elle n'est pas disposée en ce moment à donner à sa proposition.

Par sa lettre du 9 Janvier, Mr le Ministre des Beaux-Arts fait parvenir pour être placé dans les Collections de l'Etat, un dessin de Mr J. B. Meunier offert en don par Mr Desvachez, reproduisant le tableau de G. Wappers: Boccace récitant le Décameron devant Jeanne de Naples.

La Commission répartit comme suit la somme de F 128,360 allouée pour les dépenses des Musées royaux pendant l'exercice 1885.

1° Traitements personnels	F 35,300. –
2° Frais d'administration et de matériel . .	„ 20560. –
3° Achats	„ 72500. –
Total fr	128,360. –

Cette répartition sera soumise à la sanction de Mr le Ministre.

La Commission proposera à cette occasion de porter de 1300 à 1400 francs, le traitement des Surveillants Briant et Verstraeten dont elle se plaît à apprécier le zèle & l'assiduité.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
J. Stéénaux

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 30 Janvier 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau, Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle St Luc examine les tableaux de la Collection de Renesse dont la vente est fixée au 2 février prochain. Elle décide qu'aucun des tableaux exposés ne convient pour le Musée.

Mr Robie fait part de l'entretien qu'il a eu avec Mr Davis, de Londres et dans lequel il a été question de la possibilité pour le Musée de Bruxelles d'acquérir au prix de 250,000 frs le portrait d'Anne d'Autriche par Rubens appartenant à la Galerie du Duc de Marlborough. La Commission est d'avis qu'à ces conditions il n'y a pas lieu de poursuivre des négociations pour l'achat de cette oeuvre estimée à 60,000 fr par l'Expert du Musée.

L'Assemblée est informée qu'ensuite des renseignements officieux que Mr Balat avait été prié de recueillir, Mr Gauchez a fait connaître que le prix du beau portrait d'homme, par F. Hals, que plusieurs Membres ont eu l'occasion de voir récemment à Bruxelles, est de 125 000 francs. Tout en appréciant les qualités exceptionnelles de cette oeuvre, la Commission ne pense pas que

~~dans les circonstances actuelles le Gouv. il sont permis d'espérer que le Gouvernement consente à ratifier cet achat.~~

La Commission examine ensuite les tableaux qui lui sont offerts en vente & décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ces propositions.

1° de Mr Clarembaux, qui soumet une Adoration des Mages, de Corneille Poelenburg, au prix de 3400 frs.

2° de Mr Girod, pour la cession d'un tableau de D. Teniers (la Galerie de l'Archiduc Leopold) dont il demande 15,000 francs.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

C. Fétis

qu'en l'état actuel des choses, qu'il y ait lieu, dans l'incertitude des résultats d'une négociation, d'engager le propriétaire à faire l'envoi des Frans Hals

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 11 février 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau & Schubert, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 14 & 30 Janvier sont lus et adoptés.

Mr Frans Meertz propose au nom de Mr le Comte Cesare Biégo, de Florence, la cession au prix global de 20000 francs deux tableaux: 1° un portrait de femme sans nom d'auteur & 2° un paysage de Rombouts. Ce dernier ouvrage ne lui semble pas convenir pour le Musée. Un rapport sera demandé à Mr V. Le Roy, pour le portrait de femme.

L'assemblée est d'avis qu'il n'y a aucune suite à donner aux offres de vente ci-après:

1° de Mr Schoy, qui présente deux petites marines de Simon de Vlieger, de 800 francs chacune et un tableau de Poelemburg (Eve avant le péché) du prix de 1000 francs

2° de Mr Ritter qui soumet un intérieur attribué à Jean Steen, auquel il donne une valeur de 12,000 francs.

Mr Gaetano Respighy, à Bologne signale la possibilité pour le Musée de Bruxelles d'acquérir des tableaux provenant de la Galerie du Marquis Malvezzi Campeggi de Bologne, au nombre desquels il cite plusieurs oeuvres importantes. — La Commission demandera au Gouvernement de faire prendre par la voie diplomatique des renseignements sur la valeur artistique des oeuvres de cette Galerie.

Mr Le comte, à Paris prévient la Commission qu'il est chargé de trouver le placement d'une composition très importante de Pieter Gyzen et demande si le Musée serait disposé à acquérir ce tableau. L'Assemblée examinera avec intérêt la proposition qui lui est soumise. Si Mr Le comte veut lui envoyer cet ouvrage à l'examen.

Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie & des Travaux Publics communique (afin d'avis) une lettre de Mr le Conservateur du Musée Wiertz relative à un tableau de Wiertz qu'on offre de vendre au Gouvernement. La Commission répondra à Mr le Ministre, qu'elle considère Wiertz comme étant suffisamment représenté dans le Musée composé exclusivement de ses œuvres et qu'un pareil homme n'a été rendu à aucun autre peintre, en Belgique. Il semble donc qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition de Mr Potvin.

Mr Hubert Sittard, à Aix-la-Chapelle fait parvenir la photographie d'un tableau des anciennes Ecoles qu'il a chargé par Mlle Langohr d'offrir en vente au prix de 18,000 francs. La Commission informera Mr Sittard qu'elle n'est pas disposée en ce moment à négocier l'achat qui lui est proposé.

Par dépêches ministérielles en date des 31 Janvier et 6 février, et ayant été porté à la connaissance de la Commission que le Gouvernement

a acheté pour les Collections des anciens tableaux de l'Etat les quatre tableaux mentionnés ci-après:

1° = un paysage de feu Mr Huberti.
2° = Au beau pays de Flandre, par Mr Alf. Verwée.
3° = Bruyère, par Rosseels.
4° = L'accord, par Mr Serrure.

Il est donné lecture d'un rapport de Mr Victor LeRoy, Commissaire-Expert des Musées, constatant l'état de conservation et les conditions de placement des quatre tableaux de Jordaens et de Luca Giordano, légués au Musée de Bruxelles par feu le Dr Bougenet. Ces œuvres appartiennent en pleine propriété à l'Etat Belge en usufruit à Mme Veuve Bougenet. Des mesures seront prises pour garantir l'inviolabilité de ces quatre précieux et une copie du rapport de Mr LeRoy sera transmise à Mr le Ministre.

La Séance est levée à 4½ heures

Le Président
C. Tollens

Le Secrétaire
V. Rio[illegible]

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 20 février 1885 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robin; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après lecture et adoption du procès-verbal du 14 février, la Commission reçoit communication d'un rapport par lequel Mr V. Le Roy, Expert des Musées, fait connaître que le portrait de femme présenté par Mr Meertz offre de l'analogie avec les productions de Carreno de Miranda et a dû être fort bon, mais actuellement il n'en reste presque rien par suite des restaurations que cette peinture a subies. Comme valeur marchande, celle-ci vaut au maximum 1000 frs. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat de ce tableau.

Comme suite à la résolution prise dans la séance du 11 de ce mois, Mr Lecomte a fait parvenir le tableau de Pieter Gyzen dont il avait entretenu la Commission. Le prix de cet ouvrage est de 6000 francs. L'Assemblée estime que la peinture soumise par Mr Lecomte n'offre aucun intérêt pour le Musée et qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir.

Il est passé à l'ordre du jour sur les propositions de vente suivantes:

1° de Mr le Chevalier Siegfried Weiss concernant un tableau représentant le supplice de Ste Gudule qu'il attribue à Gerard Van Haarlem et dont il demande 30,000 francs.

2° de Mr Langeveld, présentant un tableau qu'il attribue à Abraham Storck et pour lequel il fixe le prix de 1500 francs.

Mr le Président communique une lettre par laquelle Mr Thibaudeau signale plusieurs oeuvres importantes, appartenant à une grande Collection de Londres, dont l'achat pourrait être poursuivi par le Musée de l'Etat. Mr Thibaudeau s'offre même à apporter les tableaux à Bruxelles s'il y avait quelque chance d'obtenir une solution favorable. Au nombre des tableaux indiqués se trouvent un Reynolds un Angelico de Fiesole, un Raphael (Les trois Grâces) du prix de 525 000 francs et un portrait d'homme par Rembrandt, évalué à 200000 francs. La possession d'un Raphael dans les Galeries de notre Musée serait certainement de nature à séduire la Commission, mais il n'est point permis d'espérer que le Gouvernement consente en ce moment à accorder les fonds nécessaires pour une acquisition de pareille importance. La gravure du portrait de Rembrandt est mise sous les yeux de M. M. les Membres qui constatent avec regret que la peinture qui leur est signalée par Mr Thibaudeau ne date pas de la meilleure époque du maître. Ils pense que la somme considérable qu'il faudrait consacrer à cet achat ne se

justifierait pas suffisamment par le mérite de l'oeuvre. La Commission remercie Mr Thibaudeau pour la peine qu'il a bien voulu prendre, mais elle regrette de ne pouvoir donner suite à son obligeante communication.

Mr V. LeRoy fait remettre un petit tableau gothique représentant l'Annonciation. Cet ouvrage pour l'acquisition duquel une démarche une démarche a précédemment été faite auprès de Mr Gauchez est du prix de 5000 francs. L'achat de cette peinture est résolu affirmativement pour la somme de 3000 francs proposée par cinq Membres, les quatre autres Membres étant d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en offrir plus de 2500 francs.

La Commission est informée que dans le courant du mois d'avril sera vendue à Vienne la Collection délaissée par feu Mr l'Architecte Bosch. — Des démarches seront faites pour obtenir aussitôt que possible le Catalogue de cette Collection. Mr le Baron Général Goethals veut bien promettre de recueillir des renseignements sur la valeur artistique des tableaux qui seront prochainement exposés en vente.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
L. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Mars 1885 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 20 février est lu & adopté.

Mr le Baron Goethals fait connaître que d'après les renseignements qui lui ont été communiqués par Mr le Comte de Jonghe d'Ardoye, notre Ministre à Vienne, la Collection Borch dont la vente aura lieu en cette ville vers la fin du mois d'Avril, se compose d'environ 52 tableaux appréciés comme des oeuvres remarquables et parmi lesquelles il s'en trouve même d'un mérite exceptionnel. Il cite deux Vander Heyden, un Vander Meer de Delft, un Frans Hals, un Rembrandt, plusieurs Ostade &c.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr V. Le Roy notifie le refus du propriétaire du petit tableau représentant: l'Annonciation, de céder cet ouvrage au prix de 3000 francs offert par la Commission directrice.

Mr le Président communique une lettre de Mr Léon Gauchez qui signale une oeuvre de R. Mac (La Dentellière) ~~Portrait d'homme par Rembrandt~~ qu'il est chargé de vendre. Ce tableau est à voir à Paris, mais le prix ne pourra en être indiqué qu'aux délégués de la Commission qui seront chargés

de l'examiner. — La Commission se serait certainement empressée de négocier l'achat de cette œuvre citée comme étant d'un mérite hors ligne, mais elle regrette de ne pouvoir donner suite à la proposition qui lui est soumise à cause des conditions dans lesquelles elle lui est présentée. et dont l'une surtout exige une solution immédiate

Mr le Ministre des Beaux-Arts renvoie à l'avis de la Commission une lettre par laquelle Mr. Brolles à Paris offre de céder un tableau de Paul Potter. — Mr Florent Willems sera prié de vouloir bien faire connaître son appréciation sur ~~cette~~ peinture.

Mr. B. Lee Snelling, à Londres offre de vendre trois petits tableaux peints sur cuivre qu'il croit pouvoir attribuer à Rubens. Cette personne sera informée que la Commission examinerait ces ouvrages avec intérêt s'il trouvait l'occasion de les envoyer à Bruxelles.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° de Mr Bouneau, qui soumet quatre Bas-reliefs en terre-cuite, indûment attribués à Godecharle et dont il demande 5000 francs.

2° de Mr Groenendaels qui fait parvenir de Louvain, neuf médiocres tableaux sans noms d'auteurs et pour lesquels il fixe une valeur totale de 7800 francs.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Mars 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Mars est lu et adopté.

Mr Busso soumet au nom de l'un de ses clients un tableau de Roelandt Savery, représentant: la prise de Courtrai, dont le prix est de 4000 francs. Cet ouvrage provenant de la Collection Sequeira, vendue à Bruxelles au mois d'Avril dr, a été poussé par le Même jusqu'à 1200 francs et adjugé ensuite à Mr Bimbar au prix de 1400 soit 1540 francs avec les frais. Le rapport demandé à Mr Victor Le Roy constate l'authenticité de l'œuvre et son bon état de conservation. Il l'estime à 2500 francs. La Commission est disposée à acheter ce tableau, mais elle ne désire pas en donner plus de 1600 francs.

Mr le Président ~~[illegible]~~ communique une lettre de Mr Léon Gauchez qui le prévient que Mr Stephen Bourgeois à Paris, se trouve en possession d'un superbe portrait de Rembrandt qui pourrait être examiné chez son propriétaire si la Commission jugeait à propos de charger de ce soin quelques uns de ses Membres. Cette peinture a fait partie de la Galerie du Palais royal et a été gravé dans la publication de Mr Couché.

La Commission ne pense pas qu'il y ait lieu d'envoyer des Délégués à Paris, mais elle informera Mr Gauchez qu'elle désire beaucoup examiner cette oeuvre et qu'elle serait charmée d'apprendre que Mr Stephens Bourgeois voulût bien consentir à l'envoyer à Bruxelles

Mlle Marie De Brackeleer, à Anvers, soumet à l'examen de l'Assemblée 1° un dessin de feu Ferdt De Brackeleer, représentant le retour au Musée d'Anvers des oeuvres d'art restituées par la France & 2° un dessin de feu Van Brée reproduisant le motif de la décoration ornant la porte du Musée, à l'occasion de cette circonstance. – Le prix de ces trois dessins est de 300 francs. Mlle De Brackeleer ajoute à cet envoi un petit tableau de Horemans dont elle désire obtenir 800 francs. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat d'aucun de ces ouvrages.

Mr le Président présente à l'Assemblée le Catalogue de la Collection Bosch dont la vente est annoncée à Vienne pour la fin du mois prochain et prie ses Collègues de vouloir bien désigner M.M. les Membres qui seront chargés de représenter le Musée de Bruxelles à cette vente. Le choix de la Commission se porte sur M. le Président et Mr Slingeneyer et éventuellement sur Mr Robie. – Les Délégués se feront accompagner de Mr Vector Le Roy. L'Administration des Musées sollicitera de Mr le Ministre des Beaux-Arts

l'autorisation de disposer pour les achats projetés des fonds réservés au Budget de 1885, ainsi que du crédit spécial de 100,000 francs resté jusqu'ici sans emploi, soit ensemble une somme de 172,000 francs.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 25 Mars 1885 (2 heures)

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Rousseau; Schubert et Steigneyer, Membres; V. Séverin, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance des 11 Mars, la Commission reçoit information du refus de Mr Bueso d'accepter l'offre de 1600 francs pour le tableau de Roelandt Savery, représentant la prise de Courtrai.

Mr Antonio Gauchez soumet à l'appréciation de MM. les Membres de la Commission les six tableaux suivants:

Teniers; le médecin de village Fr 5,000.-
Wouwermans Paysage, animaux " 25,000.-
Giotto. Vierge, Enf. Jésus " 25,000.-
Salvator Rosa. Paysage " 2500.-
Anonyme - Triptyque " 2,000.-
" Ste Famille " 2500.-

Ces tableaux portant presque tous des attributions apocryphes, ne sont pas jugés de nature à être acquis.

Mr le Président fait communiquer qu'il a eu l'occasion de voir chez Mr Gauchez pendant son court séjour à Bruxelles un Portrait du Duc d'Albe par Antonio Moro. - Mr Gauchez réclamant une solution immédiate, la Commission n'a pu être réunie, mais il est peu probable que l'achat de cet ouvrage eut pu aboutir, attendu que le Musée possède

plusieurs oeuvres de Moro dont l'une représente précisément le Duc d'Albe et qu'il y avait lieu de supposer que les prétentions de Mr Gaucher seraient inacceptables. La Commission partage complètement l'avis de son Président.

Mr Girod ~~présente~~ un tableau de L. David (~~représentant~~ la mort d'Hector). L'Assemblée estime que cette oeuvre ne représente pas avantageusement le maître et qu'il n'y a pas lieu par conséquent de l'acquérir.

La Commission décide qu'il ~~y~~ convient de faire une démarche auprès de Mr Louis Gallait, Président de la Commission afin de le prier de vouloir bien se rendre à Vienne pour l'examen des tableaux de la Vente Bosch.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

L. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Avril 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Ronge, Bon Goethals; Fraikin; Robert Schubert et Slingeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 25 Mars est lu et adopté.

Mr Rousseau exprime le regret de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Mr Léon Gauchez soumet un tableau capital de Nicolas Maes, intitulé: Souvenirs, du prix invariable de 66,000 francs et dont la photographie a été communiquée à la Commission il y a quelque temps. Cette toile offre d'autant plus d'importance qu'elle est l'une des quatre œuvres du maître avec figures de grandeur naturelle.

Mr Le Roy qui a été appelé à donner son appréciation sur le tableau présenté au Musée fait connaître qu'elle est l'une des plus belles productions de Maes, très vigoureuse et lumineuse; le peintre s'y montre l'égal de Rembrandt et le surpasse même dans certaines parties par son exécution franche et son brillant coloris. Sauf quelques petites taches sans importance dans le fond, l'état de conservation est bon. Il estime le tableau à 90000 francs.

L'Assemblée partage l'appréciation de l'Expert et pense que l'intérêt du Musée lui commande de mettre à profit l'occasion

qui ne se présenteront plus d'enrichir
les Collections de l'Etat d'une
oeuvre hors ligne de Nicolas Maes.
La question d'achat étant mise
aux voix en résulte affirmativ-
-ement par tous les Membres
présents. M.r le Président fait
connaître que M.r Rousseau
l'a prié de présenter sa Collègue
qu'il aurait pu assister à la
séance et aurait voté avec em-
-pressement au prix demandé
par le possesseur du tableau.
M.r le Président donne lecture d'un
projet de lettre à adresser à M.r
le Ministre des B.x arts pour
proposer d'approuver la résolu-
tion qui vient d'être prise en
insistant sur la condition formelle
posée par M.r Gruselez de recevoir
une réponse définitive Jeudi au
plus tard. — La Commission
donne son approbation à cette
lettre et confie à son Président
le soin de demander à faire
exposer par le Gouvernement afin
d'obtenir une solution immé-
diate.

M.r Huguet, à Marseille
informe la Commission qu'il est
disposé à céder un petit tableau
de Rubens (la flagellation de
Jésus) provenant de la Galerie du
Prince Joseph Bonaparte — Ce
tableau se trouve actuellement à Paris
M.r Fl. Willems sera prié de
vouloir bien l'examiner.

L'assemblée est d'avis qu'il
n'y a pas lieu de donner suite
aux propositions qui lui sont
adressées pour la cession des
ouvrages suivants :

1.° Par M.r Castex qui sollicite
un médiocre tableau attribué à
Carlo Maratte, dont elle demande
8000 francs.

2.° Par M.r Nasy qui envoie un
portrait au pastel par J. J. Haltz,
au prix de 800 francs.

M.r le Ministre de l'Agriculture
de l'Industrie, des Travaux
Publics transmet une note
relative à deux tableaux de M.r
Navez (La Nativité et le repos
des Pélerins) dont la cession est
offerte au Gouvernement par
M.r Norza, à Bruxelles. — MM.
Schubert, Fraikin sont priés
de vouloir bien examiner ces peintures.

M.r de Sainville, à Lyon,
informe qu'il désire céder au
Musée de Bruxelles, une esquisse
de la descente de Croix de Rubens.
Cette personne sera invitée à faire
l'envoi de son tableau à Bruxelles.

M.r le Ministre transmet une
lettre de Mlle de Wandres relative à
des tableaux anciens de l'Ecole
Liégeoise qu'elle désire vendre
pour la Collection du Gouverne-
-ment. Il s'agirait de tableau
de Bertholet-Flémalle, Carlier,
Lairesse &.a. D'après les ren-
-seignements fournis par plusieurs
Membres qui ont eu l'occasion
d'examiner ces tableaux, il ne
paraît aucun ouvrage qui
puisse convenir aux Musées.
L'assemblée est donc d'avis
qu'il n'y aurait lieu à
donner à la proposition de
Mlle de Wandres.

Par sa pétition du 6 de
ce mois, le Surveillant Severin

sollicite une augmentation de traitement. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande attendu que le Sieur Severin a reçu à deux reprises des indemnités ou secours s'élevant à 500 francs.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 15 Avril 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Robie; Schubert, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 6 Avril est lu et adopté.

Sur la proposition de Mr De Rougé, la Commission vote à Mr Fétis, son honorable Président, de vifs remerciements pour les pressantes et actives démarches dont il a bien voulu se charger afin d'obtenir du Gouvernement une prompte autorisation d'acquérir le tableau de Nicolas Maes, démarches sans lesquelles l'achat de cette oeuvre importante eut pu être compromis, vu le court délai imposé par Mr Gauchez.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du 8 Avril par laquelle Mr le Ministre des Beaux-Arts autorise la Commission à acquérir pour le Musée de l'État, le tableau de Nicolas Maes offert en vente par Mr Léon Gauchez, au prix de 66 000 francs.

Mr Florent Willems répondant au désir qui lui a été exprimé fait connaître que le tableau signalé par Mr Brolles, à Paris, comme une oeuvre de Paul Potter, est des plus médiocres, ne mérite aucune attention.

Par apostille du 20 Mars dr, le Gouvernement transmet une note du Cabinet relative à deux tableaux de feu Mr Navez offerts en vente par Mr Norga

Les deux tableaux signalés ne peuvent être compris au nombre des travaux les plus estimés du peintre qui se trouve du reste bien représenté dans les Galeries du Musée moderne. La Commission désirerait plutôt pouvoir compléter l'oeuvre du maître par l'un de ses bons portraits.

Par ses apostilles des 13 et 14 de ce mois, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics transmet les Catalogues des Collections Van Nieuwand à Cologne et Costabili à Milan dont la vente est respectivement fixée aux 18 Avril et 27. 28 & 29 du même mois. Le court délai qui sépare l'époque de la vente ne permet pas à la Commission de prendre aucune mesure à ce sujet.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

V. Stiénon

E. Tetis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 18 Avril 1885 (2h.

Sont présents MM. Ed. Fétis Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rongé; Fraikin, le Baron Goethals; Robie; Rousseau & Schubert, Mr Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission s'entretient des mesures à prendre pour la vente Bosch, qui aura lieu à Vienne, le 28 de ce mois. Elle apprend avec regret que les Membres qui avaient reçu mission d'assister à cette vente en sont empêchés par des motifs sérieux. Une démarche sera faite près de Mr Portaels afin de l'engager à se rendre à Vienne.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir un médiocre tableau, sans nom d'auteur, représentant le Christ en croix, que Mr De Mol-Ringoot, à Ninove propose de céder pour 6000 francs.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Mai 1885 (3 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; le Baron Goethals; Rolvic; Rousseau et Schubert, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 15 & 18 Avril sont lus et adoptés.

La Commission est informée qu'une démarche a été faite auprès de Mr Portaels afin de savoir s'il consentirait à se rendre à Vienne pour la vente Bosch, mais l'état de santé de cet honorable Membre lui a fait regretter de ne pouvoir se rendre au désir de ses Collègues. –

Mr Henri Le Roy fait parvenir à la Commission un tableau de Rembrandt, représentant: La Résurrection du fils de la Veuve, qu'il propose de céder au prix de 80,000 francs. Cette peinture, datée de 1637, est incontestablement de Rembrandt mais n'est pas de la meilleure époque du maître. L'Assemblée est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en poursuivre l'achat.

La Commission décide également que les tableaux suivants soumis à son examen ne sont pas de nature à être acquis par le Musée.

1° Un petit tableau italien (Le Christ au Jardin des Oliviers dont Mr le Major Timmerhans demande 5000 francs.

2° Un médiocre portrait attribué à ~~Dr~~ Rigaud que Mr Vander Haan offre de céder pour 2000 fr.

3° Deux tableaux de Brueghel & deux tableaux de F^{ois} Baut, présentés par Mr Dekeck.

M^r le Président donne lecture d'une lettre par laquelle Mr Gauchez fait connaître que Mr Bourgeois semble disposé à envoyer à Bruxelles le portrait de Rembrandt dont il a déjà été question dans une précédente séance, mais qu'il conviendrait que la Commission en fît officiellement la demande à Mr Bourgeois. L'Assemblée ne pense pas qu'il y ait lieu de faire à ce propos aucune demande à Mr Bourgeois et elle préviendra Mr Gauchez qu'elle examinera avec grand intérêt l'œuvre qui se trouve entre les mains de Mr Bourgeois, si celui-ci veut consentir à l'envoyer à Bruxelles.

M^r le Président met sous les yeux de ses Collègues quelques photographies d'après des tableaux du Musée de Bruxelles qui lui ont été envoyées par Mr Hanfstangl. Il fait remarquer à cette occasion que les grandes toiles de Rubens n'ont pu jusqu'ici être photographiées avec succès à cause des mauvaises conditions d'éclairage dans lesquelles elles se trouvent pour être reproduites convenablement. Il demande en conséquence si la Commission verrait une impossibilité absolue à ce que ces tableaux, qu'il

serait excessivement regrettable de ne pas voir figurer dans la publication de Mr Hanfstangl fussent photographiés dans la Cour du Musée. L'Assemblée autorise ce déplacement en recommandant de prendre les plus grandes précautions.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéénon

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 18 Mai 1885 (24.

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président f.f. de Président
Balat
De Rougé
Fraikin
Robie
Rousseau
Schubert
& Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 6 Mai est lu et adopté.

Mr Bourgeois soumet à la Commission le portrait de Rembrandt dont il a été question dans la Séance précédente. – Le prix demandé pour ce tableau est de 225,000 francs. Tout en appréciant le mérite de cette toile, la Commission est d'avis qu'elle est cependant d'une qualité moins belle que le portrait du même maître appartenant aux Collections de l'Etat. – Mr Victor Le Roy consulté à ce sujet dit que cette peinture est du plus beau faire de Rembrandt, parfaitement conservée et qu'elle peut être estimée à 200,000.– eu égard à l'augmentation toujours croissante des productions de Rembrandt. – L'Assemblée se montre en principe unanimement favorable à l'achat de cette oeuvre, mais au vote sur le prix, sept voix répondent négativement et une affirmativement. En

conséquence l'offre de vente de Mr Bourgeois n'est pas admise.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics transmet la photographie d'un tableau de Velasquez que Mr le Comte de Fuentes et d'Egmont à Madrid, céderait à l'Etat Belge pour 200,000 francs, mais qu'on pourrait probablement obtenir à des conditions moins élevées. – La Commission s'adressera à Mr Anspach, notre Ministre à Madrid, ainsi qu'à Mr De Haas professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de cette ville, afin d'obtenir des renseignements sur la valeur artistique de cette oeuvre.

Mr le Comte de Nécanda, à Paris signale un tableau d'Ant. Coypel que Mr Meslard-Chasles serait disposé à céder aux Musée. – Cette toile dont le prix n'est pas indiqué mesure 5m 35 de largeur sur 1m 80 de hauteur. – Mr Florent Willems sera prié de vouloir bien aller voir cette peinture et d'en dire son avis.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente qui lui sont présentées :

1° par Mr Guill. Denil pour trois tableaux

Paysage de Salvator Rosa	Prix	6000.–
Paysage de Corry-Du Bois	"	1800.–
Cléopâtre, attribué au Titien	"	1800.–

2° par Mr Baisieux, pour deux tableaux de nature-morte, sans nom d'auteur, pour chacun desquels il demande 8000 fr.–

Mr Robie signale l'effet désagréable que produit une catégorie de visiteurs qui circulent dans les Galeries du Musée dans une tenue peu présentable ou qui sont chaussés de sabots. Il fait remarquer aussi que souvent des ouvriers occupent les banquettes et viennent prendre leur repas au Musée entre Midi et une heure. Il pense que cet état de choses ne peut être toléré et qu'il convient si le règlement est insuffisant pour le défendre, de s'adresser à Mr le Ministre afin que la Commission soit autorisée à prendre des mesures pour faire cesser cet abus. La Commission partage entièrement et avis et décide qu'une réclamation dans ce sens sera adressée au Gouvernement.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
Ostiénne

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 Juin 1885 (2 heures

Sont présents: MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant
fonctions de Président
De Rongé
Franklin
Baron Goethals
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
Membres
V. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 12 Mai est lu et adopté.

Mr Léon Gauchez fait
parvenir les trois tableaux
suivants dont il propose l'achat
pour le prix global de 50,000 francs

1° Une chasse au cerf, par Wouwermans, provenant de
la Collection Robit

2° La visitation de Noël, par Adrien Van Ostade

3 3° Un petit portrait d'homme, en pied, par Cuyp.

D'après l'appréciation de
Mr Victor Le Roy, le Wouwermans
est un grand tableau décoratif
dont le groupe de personnages
du premier plan à droite constitue
tout le mérite. La composition
de la partie gauche est faible.
La peinture a souffert et est
très épidermée. Dans l'état
où il est la toile vaut de
20 à 25 mille francs.
L'Adrien Van Ostade est une
bonne production du maître,
mais les personnages n'étant
que des accessoires de la com-
position, sont peu finis; l'état
de conservation est très bon et
la valeur, à cause du sujet ne
peut être portée au dessus de
15,000 francs.

L'expert croit que le petit portrait est de Codde; il lui paraît peu important et d'une facture fort molle; il a souffert dans beaucoup d'endroit; sa valeur est de 1000 frs.

Après délibération sur la proposition de Mr L. Gauchez la Commission est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir.

Elle décide ensuite que les tableaux suivants ne peuvent convenir pour les Collections du Musée:

1° Un petit intérieur endommagé attribué à Ad. Van Ostade est présenté en vente par Mr Charlier au prix de 10,000 francs.

2° Trois médiocres petites peintures que Mr Lée-Snelling, à Londres soumet comme étant de Rubens et pour la valeur desquelles il se réfère à l'appréciation de la Commission.

Comme suite aux renseignements qui lui avaient été demandés par la Commission, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics transmet le catalogue de la Collection Malvezzi-Campeggi, à Bologne, avec quelques indications du Ministre de Belgique à Rome. L'Assemblée ayant consulté le catalogue est d'avis que les quelques tableaux flamands qui pourraient intéresser notre Musée ne semble pas

offrir une importance suffisante pour justifier un voyage à Bologne et décide qu'il n'y a aucune suite à donner à cette affaire.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics transmet la requête ainsi que les annexes qui l'accompagnent, qui lui est adressée par Mr le Capitaine Brassine et tendante à faire acquérir par l'Etat un tableau de Roberti représentant: Rachel pleurant la mort de ses enfants. La Commission ne peut que se référer à la résolution qu'elle a prise antérieurement et qui est défavorable à l'achat proposé au Gouvernement.

En considération des soins d'entretien# qui ont été confiés au Sieur Baeck et appréciant que ce travail a été accompli avec beaucoup de soin & d'intelligence, la Commission décide d'accorder de ce chef au Surveillant prénommé une indemnité de 150 francs.

La Séance est levée à 3½ heures.

des tableaux anciens & modernes

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire

V. St Cécilien

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Juin 1885 (2 heures

Présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président f.f. de Président
Balat,
De Rougé,
Bon Goethals
Fraikin
Robie
& Schubert
} Membres.
D. Stiénon Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 2 Juin, il est donné communication d'une lettre du 6 de ce mois, par laquelle Mr le Ministre de l'~~Agri~~ Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics signale à l'attention de la Commission une suite de 120 peintures de Teniers reproduisant les tableaux de maîtres qui faisaient partie de la Galerie de l'Archiduc Leopold-Guillaume et qui sont aujourd'hui la propriété du Duc de Marlborough qui consent à les vendre pour 300,000 francs. — Mr le Ministre prie en conséquence la Commission de faire examiner au Château de Blenheim cette collection qui se recommande par le nom de son auteur, la nature des sujets représentés et l'importance de son ensemble.

Avant de faire examiner ces ouvrages, la Commission se préoccupe de la question de savoir s'ils sont réellement de nature à convenir au Musée et si leur acquisition procurerait de nouvelles richesses à nos Galeries

dans lesquelles Teniers se trouve ad-
-mirablement représenté par des
oeuvres originales. Dans la
pensée de la Commission l'ensemble
de ces peintures ne saurait avoir
qu'un intérêt historique et elle
se prononce unanimement contre
leur achat, en admettant même
que le possesseur de la Collection
soit disposé à consentir à une
forte réduction sur le prix
demandé.

Mr le Président fait connaître
que Mr Thibeaudau, à Londres,
vient de le prévenir qu'il se
vendra samedi prochain, en
cette ville, une peinture en
grisaille, de Rubens, représentant
la Naissance de Vénus, ayant
fait partie de la Galerie Hamilton
vendue en 1883. Elle fut poussée
alors pour le Musée jusqu'à
30,000 francs, mais elle atteignit
la somme de 50,000 francs. La
Commission est d'avis qu'il y a lieu
de tenter aujourd'hui un nouvel
effort pour doter le Musée de
cette oeuvre remarquable et de
consacrer à cette acquisition
une somme de 30,000 frs. - Le
court délai fixé pour la vente
ne permet pas de demander
l'autorisation ministérielle.
et les membres de la Commission
se trouvant empêchés de se rendre
à Londres, l'Assemblée charge
Mr V. Le Roy d'assister à la
vente et d'acquérir l'esquisse
de Rubens, dans les limites fixées
ci-dessus.

Mr Leon Gauchez soumet
le portrait d'un Evêque, par
Jacques De Poindre, peintre
Malinois du 16e siècle, dont les
oeuvres sont assez rares.
Le prix demandé pour ce tableau
est de 3000 fr. - L'Assemblée
constate que cette peinture n'est
plus complètement intacte et que
la figure du personnage repré-
-senté a souffert. Elle retient
qu'il y a lieu néanmoins de
demander l'avis de Mr l'Expert
V. Le Roy.

Mr Willems qui avait été
consulté sur un tableau d'
Antoine Coypel signalé par
Mr le Comte de Nécanda fait
connaître que cette toile est
originale et peut être citée comme
une bonne production de
l'Ecole Française. Quelques
couleurs la déparent un peu
son prix est de 60,000 francs.
La Commission est d'avis qu'elle
ne saurait consacrer une
somme aussi élevée à l'achat
de ce tableau et décide donc
d'y renoncer.

Par sa lettre du 4 de ce mois,
Mr Mora entretient la Commission
d'une Sainte Famille de Raphael
qu'il est chargé de vendre. Cette
personne sera invitée à envoyer
le tableau à Bruxelles et à en
indiquer le prix.

Mr Wombwell fait parvenir
les sept tableaux suivants qu'il
soumet à l'appréciation de la
Commission:

1° La Sainte Vierge par Murillo . . . . Prix 8000 à 10000 fr
2° Portrait d'un Prince Espagnol, par Velasquez . . . " 2 à 3000 "
3° Une mer calme de Guill. Vande Velde . . . " 10000 "
4° Un Paysage ; hiver, par Ph. Wouvermans . " 6 à 7000 "
5° La partie de trictrac par Verschuring . . . " 2 à 3000 "
6° Bataille Navale, par Joseph Vernet . . . " 17 à 2000 "
7° Ste Vierge & l'Enf. Jésus, par le Dominiquin . " 1200 "

La Commission est d'avis qu'aucun de ces tableaux ne lui paraît pouvoir être acquis pour le Musée.

Il est donné communication d'une requête par laquelle le Surveillant Dolhen-De Glemer sollicite une augmentation de son traitement. L'Assemblée estime qu'il n'y a pas lieu de statuer en ce moment sur cette requête et que toutes les demandes relatives à l'amélioration de position des Surveillants des Musées seront examinées lors de la formation du prochain Budget.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. L. Fétis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Juin 1885 (2 heures)

Sont présents M. M. Edouard Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
Bon Goethals
Rolin
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 10 Juin est lu & adopté.

Mr le Président fait connaître que Mr Victor Le Roy étant absent n'a pu se rendre à Londres pour assister à la vente de la grisaille de Rubens provenant de la Galerie Hamilton. Il en exprime d'autant plus de regret que cette peinture a été adjugée pour la modique somme de 18000. — Elle figure actuellement dans la Galerie nationale de Londres.

Suivant la décision prise dans la dernière Séance, Mr Victor Le Roy transmet son appréciation sur le Portrait d'Evêque, par Jacques de Poindre soumis par Mr Léon Gauchez. La peinture lui paraît avoir été très bonne, malheureusement elle a souffert. Les transparences de la tête du personnage ont disparu ; elle a été vendue récemment à Paris pour 2300 fr. La proposition d'achat de ce portrait mise aux voix est rejetée à l'unanimité.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics consulte la Commission sur un tableau de feu Mr Van Schendel (La Naissance du Christ) que sa fille Mlle C. Van Schendel offre de céder à l'Etat pour la somme de 25000 francs. La Commission estime que cette toile ne réunit pas un mérite suffisant pour prendre place dans le Musée de l'Etat. — Feu Van Schendel a traité avec plus de succès des tableaux de genre avec des effets de lumière, représentant des scènes de Marché hollandais — Si les circonstances permettent de rencontrer un jour un tableau de Mr Van Schendel reproduisant un de ces sujets qui lui ont fait acquérir une certaine réputation, la Commission s'empressera de l'examiner avec bienveillance. L'Assemblée conclut au rejet de la proposition soumise par Mlle Van Schendel.

Mme Veuve Jansen, à Alem, près de Bois-le-Duc, dit être en possession de plusieurs grands tableaux qu'elle offre de céder au Musée de Bruxelles. Mr Victor Le Roy sera prié d'examiner ces ouvrages afin de savoir s'il s'en trouve parmi eux qui méritent d'occuper l'attention de la Commission.

Il résulte de renseignements fournis par Mr le Ministre de Belgique à Madrid ~~que les tableaux~~ qu'il y a lieu de douter de l'authenticité du tableau de Velasquez offert en vente par

par Mr le Comte de Fuentès et d'Egmont. Il ajoute que cette oeuvre est inconnue des amateurs et des collectionneurs qu'il a consultés. La Commission émet donc un avis défavorable sur la cession proposée au Gouvernement.

La Commission décide ensuite qu'aucune des oeuvres mentionnées ci-après ne peuvent être acquises pour le Musée.

1° Un tableau de feu Mr J. B. Berré, représentant : un lévrier terrassant une gazelle, offert par Mr Jules De Brouwer, au prix de 1500 fr.

2° Le volet d'un triptyque attribué à Jean Van Eyck, pour lequel Mlle M. Schwan demande 100,000 fr

3° Trois bas-reliefs en bois (La peste des Philistins — le passage de la mer rouge et le Délage) exécutés par Melotte, Sculpteur Liégeois. Mr Hollender propose de céder ces trois ouvrages pour 2500.—.

Mr Firlet d'Aout, à Paris signale des tableaux anciens qu'il est chargé de vendre pour un de ses amis. La Commission priera Mr Willems de vouloir bien examiner ces tableaux.

Mr Roussel, au Château de l'Isle-Adam, près Paris, dit être en possession d'un grand nombre de tableaux de maîtres qu'il désire vendre et parmi lesquels se trouvent plusieurs oeuvres des Ecoles flamande et hollandaise. La Commission demandera à Mr Roussel, comme point de départ d'une négociation éventuelle de vouloir transmettre les photographies qu'il possède de ces tableaux.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics communique, afin d'avis, une requête par laquelle le Surveillant Séverin sollicite un secours pour l'aider à couvrir les dépenses occasionnées par la maladie et le décès de sa fille. — La Commission apprécie que par suite des retenues prélevées sur le traitement de cet agent, il se trouve dans une situation fort précaire qui s'aggrave encore par les frais de maladie et de funérailles de sa fille. Elle proposera en conséquence au Gouvernement d'allouer au Sieur Séverin, un secours de deux cents francs. —

Mr le Ministre en faisant parvenir l'arrêté du 15 février 1885 qui étend aux fonctionnaires civils de l'Etat les dispositions de l'arrêté royal du 21 juillet 1867 instituant la décoration civique, prie la Commission de lui transmettre les propositions qu'elle croirait devoir lui soumettre en faveur du personnel des Musées de Peinture & de Sculpture de l'Etat. La Commission fera connaître à Mr le Ministre que son Secrétaire qui a plus de 35 ans de services est le seul fonctionnaire de l'Administration des Musées qui se trouve dans les conditions exigées pour obtenir cette distinction et elle sollicitera donc pour lui la croix civique de 1re classe.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 22 Juillet 1885 (2 heures)

Sont présents M. M.: Ed. Fétis-Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rougé
Franklin
Robie
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Juin est lu et adopté.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les tableaux suivants soumis à son examen:

1° La copie d'un tableau de Rubens offerte en vente par Mr Lambrechts, au prix de 20,000 fr. —

2° Une médiocre peinture que Mr Lorthier présente sous le nom de Pierre Leermans.

Mr François fait parvenir un tableau de son père Ange François, représentant: Madame de Maintenon, Gouvernante des enfants de Madame de Montespan dans les jardins de Versailles, qu'il offre de céder au Musée de l'Etat pour 10000 francs. — La Commission examine si cette oeuvre se trouve dans les conditions voulues pour prendre place dans la Galerie des oeuvres modernes et décide ensuite par quatre voix contre deux qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de Mr François. Deux Membres s'abstiennent.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr Florent Willems fait connaître que les tableaux qu'il est allé voir chez Mr Firlet d'Aoust à Paris sont tous très médiocres. La Commission est donc d'avis qu'il n'y a aucune suite à donner à cette affaire.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics communique une lettre de Mlle Van Schendel qui offre de donner au Musée de l'Etat le tableau de son père (La Naissance du Christ) moyennant une somme de fr 10,000. — qui constituerait pour sa famille le remboursement ~~d'une somme de fr~~ des frais que ce tableau lui a occasionnés. — L'assemblée est d'avis que la proposition soumise par Mlle Van Schendel n'est pas de nature à être admise par le Gouvernement et qu'il y a lieu de s'en tenir à la réponse faite primitivement à Mr le Ministre.

Mr le Président donne lecture de deux lettres qu'il a reçues de Mr le Dr Jean Paul Richter, à Londres, qui sont relatives à un tableau de Pierre de Kempener (La Prédication dans le Temple) appartenant à la Collection de Mr L. Mond, veuve citée par Lanzi et que le Musée pourrait acquérir au prix de 10,000 francs. — Sur la

proposition de Mr Richter, le tableau a été envoyé à l'examen de la Commission. — Avant de se prononcer sur la suite à donner à cette offre de vente l'assemblée décide de demander l'avis de Mr l'Expert V. Le Roy.

En communiquant le devis dressé pour le transfert du Musée ancien au Palais des Beaux-Arts, devis s'élevant à F 243,000 — Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux Publics prie la Commission d'examiner à nouveau avant de solliciter de la Législature un crédit aussi élevé pour une mesure que l'Administration des Musées considère elle-même comme provisoire. Si ce transfert s'impose d'une manière absolue et si moyennant certaines ~~[illegible]~~ précautions à prendre les Collections ne pourraient pas être conservées dans leurs locaux actuels jusqu'au moment où il sera possible de les isoler et de leur donner plus d'espace. —

L'importance de la décision à prendre sur cette question engage la Commission à se réunir spécialement pour cet objet Lundi prochain, 27 Juillet et de prier Mr Lavallée Insp. Gal des Bâtiments Civils de vouloir assister à cette réunion.

La Commission est informée que le Sr L. Meuse surveillant aux Musées est décédé le 21 Juillet 1885. — Elle est d'avis

qu'il y a lieu de pourvoir de suite au remplacement de cet Agent et de proposera en conséquence de confier l'emploi devenu vacant au Sieur Mathieu Clement en faveur duquel les propositions ont déjà été faites à deux reprises différentes.

Mr le Comte Politi Flaminio à Recanati (Italie), propose de céder au Musée d'après bas-relief en plâtre exécuté à Rome en 1843 par Thorwaldsen. L'Assemblée accepte volontiers l'offre qu'il fait d'envoyer à Bruxelles le dessin au crayon de ce bas-relief.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr Ed. Anspach, Ministre de Belgique à Madrid transmet une note de Mr Fréd. Madrazzo, Directeur du Musée de cette ville, qui exprime que le tableau proposé par Mr le Comte de Fuentès en de Velasquez mais appartient à la première manière. Une décision ayant déjà été prise sur cette affaire la Commission pense qu'il n'y a aucune suite à donner à cette note.

M. M. Morea à Milan qui avaient précédemment retiré de la Commission la possibilité de vendre un Raphael pour commander qu'elle sous charge de donner le placement du portrait de Jean Visconti par le titien pour lequel ils demandent 40,000 fr. Ils offrent d'envoyer ce tableau à vue. - L'assemblée met opposition à l'envoi du tableau à titre d'examen.

Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux Publics transmet une note concernant trois tapisseries anciennes que Mr Sereshe, lui propose actuellement à vendre à l'état. Ces tapisseries ont été confiées à MM. Fétis et De Rouge pour les examiner en tapisseries et de faire connaître ensuite leur avis à ce sujet.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire — Le Président

V. Stiénon — Fétis

Commission Directrice Du Musée royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Juillet 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Mbre Président faisant fonctions de Président

Fraikin,
le Baron Goethals
Robiè
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Mr Balat adresse des lettres par une indisposition exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Mr Lavallée, Inspecteur-général des Bâtiments civils assiste à la Séance concernant spécialement à l'examen de la question du transfert du Musée moderne au Palais des Beaux-Arts. Il est donné lecture de la dépêche ministérielle relative à cet objet.

Mr Lavallée interrogé sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour garantir les Collections contre l'incendie dont elles sont menacées par les constructions particulières adhérentes aux Musées et pour l'agrandissement que réclame le Conservatoire, fait connaître que l'Administration a l'intention d'acquérir successivement les propriétés offrant des dangers afin d'isoler ces Bâtiments de l'Etat; dans

de l'année
le courant. Deux maisons adossées
à la Chapelle protestante seront
acquises, resteront inoccupées
ou seront démolies en partie.
Mr. l'Inspecteur-général
engage la Commission à le
seconder dans cette voie en
renonçant au transfert projeté
et à recommander au Gouver-
nement de consacrer au rachat
des propriétés la somme de
F. 240,000.- que coûterait
le transfert du Musée entier.

Mr le Président demande
ensuite s'il est à espérer que les
acquisitions à faire et l'agran-
dissement des locaux pourront
s'effectuer dans un laps de
temps qui ne retarde pas
trop longtemps l'installation
complète des Musées. Il
rappelle à cette occasion le
danger permanent que présente
le voisinage des Collections
d'histoire naturelle.

Mr Lavallée fait remarquer
que la solution de la question
dépendant des ressources que
le Gouvernement et la Législature
consacreront à ce projet, il
serait impossible de prévoir
aujourd'hui un délai approx-
imatif. Quant aux Collections
du Musée d'histoire naturelle,
il est probable qu'elles pourront
être installées au Parc Léopold
dans une couple d'années.

La Commission est d'avis
de renoncer au transfert du
Musée entier; elle exposera

au Gouvernement l'urgence des
mesures à prendre pour placer
les Collections à l'abri d'un
désastre et signalera l'absolue
nécessité d'être mise en
possession dans un délai
aussi rapproché que possible
des locaux indispensables
au placement des Collections.

Mr Rousseau fait connaître
qu'en l'absence d'un plan
d'ensemble il croit devoir
réserver son opinion sur la
question soumise aux délibé-
rations de la Commission.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 31 Juillet 1885 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

De Rongé
Fraikin
Robie
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance des 22 et 27 Juillet dr sont lus et adoptés.

MM. Fétis et Rousseau ont examiné les trois tapisseries anciennes que Mr Sereche offre de céder au Musée de l'Etat. — Mr Rousseau fait connaître que ces tentures faites d'après des dessins de Coypel # sont d'une conservation satisfaisante, ~~mais que leur style est assez faible~~. — Leur prix est de 100000 francs. — La Commission se rallie d'autant moins à l'appréciation des Délégués qu'il ne saurait entrer dans ses vues d'acquérir à un prix aussi élevé des tapisseries ~~appartenant à une époque de décadence pour ce genre de travail~~.

appartenant à une époque de décadence et qui sous le rapport historique n'ont point un intérêt suffisant

Des doutes s'étant élevés sur la portée de la résolution prise dans la Séance du 27 Juillet, la Commission examine de nouveau la question du transfert du Musée ancien et de l'isolement des bâtiments de l'ancienne Cour. — Après délibération elle décide d'informer le Gouvernement qu'il

y a lieu de renoncer au transfert projeté en consacrant au dégagement extérieur des Musées le crédit de 243,000 francs qui devrait coûter une nouvelle installation du Musée ancien et de demander instamment au Gouvernement que l'expropriation des maisons jugées de nature à inspirer des inquiétudes soit poursuivie avec activité. La Commission se réunira lundi prochain à 2 heures pour entendre la lecture du projet de rapport à adresser à Mr le Ministre.

Mr V. Le Roy, Expert des Musées, satisfaisant au désir qui lui a été exprimé fait connaître que le tableau attribué à Pierre Kempeneer est une reproduction péniblement faite d'une oeuvre de Jacopo Robusti. Cet ouvrage laisse à désirer sous le rapport de la Conservation et est estimé à 2000 francs. En l'absence d'une garantie d'authenticité, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas de suite à la proposition de vente qui lui est soumise par Mr le Dr Jean Paul Richter.

Mr le Ministre demande l'avis de la Commission sur un buste du fondateur de la Bourse Godecharle commandé à feu Mr Egide Melot et exécuté en marbre par Mr Coulemans. La Commission regrette de

devoir signaler le travail défectueux de ce buste et son manque de ressemblance. Il n'offre malheureusement pas de qualités qui puissent compenser les défauts qu'il présente. Sa médiocrité est telle qu'il serait difficile de le placer dans les Galeries du Musée.

La Séance est levée 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 19 Août 1885 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fetis, Vice-Président, faisant fonctions de Président
Balat, De Rougé, # ~~Robin~~ Fraikin, Rousseau
le Baron Goethals Schubert et Slingeneyer, Membres
V. Stiévon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 31 Juillet est lu & adopté

Mr Lecomte, à Paris, soumet deux tableaux de l'Ecole de Bruges qu'il offre de vendre pour la somme de 10,000 francs. Les deux ouvrages ne peuvent être séparés. La Commission est d'avis que ces deux peintures ne sont pas d'un mérite suffisant pour être acquises par le Musée et que leur état de conservation laisse d'ailleurs beaucoup à désirer. Elle décide donc qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Lecomte.

Mr C. Lorrain, à Metz, signale à l'attention de la Commission quatre tableaux de Breughel de Velours, représentant les Quatre Saisons, qu'il est disposé à céder pour la somme de 7000 francs. Le propriétaire de ces tableaux sera prié de vouloir ~~[illegible]~~ les envoyer à l'examen de la Commission.

Suivant la demande qui lui en avait été faite, Mr le Comte Flamini, à Recanti, fait parvenir les croquis de sept bas-reliefs de Thorwaldsen dont la cession est proposée au Musée. Les dessins ~~qui sont~~ communiqués à la Commission sont tellement mauvais qu'il n'est pas possible

d'apprécier le mérite des bas-reliefs offerts en vente au Musée. Elle décide qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition qui lui est soumise.

Par sa lettre du 12 Août Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux Publics transmet une expédition de son arrêté daté du même jour, portant nomination du Sieur Ernest Bertrand, en qualité de Surveillant aux Musées royaux de Peinture. La Commission en accusant la réception de cette lettre exprimera à Mr le Ministre le vif regret qu'elle éprouve de voir de nouveau écarter les propositions qu'elle avait soumises en faveur du Sieur Mathieu Cremers candidat qui se recommandait à l'attention du Gouvernement par son aptitude et les bons services qu'il a rendus en diverses circonstances.

M.M. Mora frères, à Milan, rappelle la proposition qu'ils ont adressée à la Commission de lui soumettre un Portrait peint par le Tetien, ainsi qu'une Sainte famille de Raphael, mesurant 25c sur 35c et dont le prix est de 250,000 fr. La Commission fera connaître qu'elle ne se trouve pas en ce moment en situation de pouvoir disposer d'une somme aussi élevée, mais qu'elle est disposée à examiner le tableau du Tetien qu'il consent à envoyer à Bruxelles.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
C. Tetin

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 2 Septembre 1885 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; DeRongé; Fraikin; Robin; Rousseau & Schubert; V. Stiénon Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 Août est lu et adopté.

Mr. Thibaudeau à Londres soumet à l'appréciation de la Commission les trois tableaux suivants:

1° Un Portrait de femme par P. Snayers — du prix de 1000 fr.
2° Portrait d'homme, par Ant. Moro " 12500. "
3° Le portrait de Marie de Medicis, par Rubens " 20,000. "

Après examen de ces ouvrages et avoir entendu la lecture du rapport formulé par Mr. V. LeRoy, Expert des Musées, la Commission est d'avis qu'aucun de ces tableaux ne se trouve dans des conditions à être acquis pour le Musée de l'Etat.

Mr. LeRoy dit que le portrait d'Antonio Moros est un curieux specimen de la médiocrité de ce peintre comme portraitiste. Il l'évalue à 500 fr. — Le portrait d'homme est une bonne production de l'Ecole flamande, ayant de l'analogie avec les oeuvres d'Antoine de Mor. & estimé à 2500 fr. — Le portrait de Marie de Medicis est une copie d'après Rubens. Comme tableau historique, il en porte la valeur à 3500 frs.

Le même Expert fait connaître qu'à la demande de la Commission, il s'est rendu à Alem, près de Bois-le-Duc, pour examiner la Collection délaissée par feu Mr Jansen. Il a rencontré la

une immense quantité de toiles de toutes les Ecoles et de toutes dimensions et portant de grands noms; la plupart recueillies en mauvais état dans des ventes publiques, puis rentoilées, agrandies et patiemment restaurées par le propriétaire et Mr Verlinden d'Anvers. Le seul tableau qui offre de l'intérêt et dont on demande 8000 florins est une grande composition de Martin Van Heemskerke, peintre qui se trouve déjà représenté au Musée de Bruxelles. La Commission estime qu'il y a lieu d'informer Mme Jansen que le Musée ne désire pas donner suite à son offre des ventes.

Mlle Pauline Helloin fait parvenir la photographie d'un tableau de Salomon De Bray qu'elle propose de céder au Musée. L'examen de cette photographie n'engage pas l'Assemblée à ouvrir des négociations pour l'achat de cet ouvrage.

Mr le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie & des Travaux Publics signale à l'attention de la Commission deux tapisseries fabriquées à Bruxelles au 17e siècle par Van Leefdaele et que Mr Tulpinck offre de céder aux Musées. L'Assemblée reçoit en même temps communication des photographies de ces tentures. Elle confie à Mr le Président & à Mr Balat le soin d'examiner les deux tapisseries au domicile de Mr Tulpinck.

A cette occasion, Mr Balat rappelle qu'en 1873, Mr Léon Gauchez avait offert en vente au Gouvernement, pour la somme

de 200000 francs une suite de huit tapisseries fabriquées également à Bruxelles au 16e siècle, pour le Duc de Ferrare, d'après des cartons attribués à Bernard Van Orley. — Ces tapisseries tissées avec un mélange de fils d'or et d'argent étaient des plus remarquables, ainsi qu'on a pu s'en assurer pendant le temps qu'elles ont été exposées à Bruxelles à l'époque des négociations ouvertes ~~et~~ pour leur achat entre le Gouvernement et leur propriétaire. Leur état de conservation est des plus satisfaisants. Mr Gauchez qui est encore en possession de ces tentures paraît disposé, dit Mr Balat, à les vendre à des conditions excessivement avantageuses, c'est-à-dire moyennant 200000 francs dont 40 à 50000 francs seraient payés de suite et le restant payable en dix annuités. ~~A la demande de la Commission~~ Mr Balat veut bien se charger d'inviter ~~obtenir des~~ Mr Gauchez à fournir des renseignements précis & officiels sur les conditions auxquelles cette cession pourrait se faire et de s'informer en même temps de la possibilité d'obtenir l'envoi à Bruxelles, pour examen, de deux ou trois de ces tapisseries.

La Séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 23 Septembre 1885 (24.

Sont présents M. M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
De Rongé
Fraikin.
Robin
Rousseau
Schubert
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission est réunie au Palais des Beaux-Arts.

Les délégués chargés d'examiner les deux tapisseries anciennes présentées en vente par Mr Tulpinck font connaître que celles-ci étant placées dans des conditions d'exposition très défavorables, ils ont demandé à Mr Tulpinck de les faire transporter au Palais des Beaux-Arts. Le prix demandé pour ces deux tentures est de 55,000 francs. Après examen, la Commission est unanimement d'avis qu'elles ne peuvent convenir pour le Musée. Ces tapisseries appartenant à l'époque de la décadence laissent à désirer sous le rapport du dessin, les couleurs en sont ternies et leur état de conservation est peu satisfaisant.

Mr Stroobant fait parvenir le portrait d'une Infante d'Espagne, qu'il attribue à Velasquez et pour lequel il demande 3500 fr. L'Assemblée

considère cette peinture comme une mauvaise copie du maître auquel elle est attribuée et décide à contre-cœur qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de Mr Stroobant.

Une résolution semblable est prise au sujet d'un médiocre tableau représentant une tête de Christ que Mr Ch. Michiels à Alost propose de céder au Musée. -

Mr Carlo Vedovelli, à Milan, informe la Commission que la fabrique de la Cathédrale de Crémone l'a chargé de rendre quatorze tapisseries dont douze forment suite de Sujets représentant l'histoire de Samson. Les deux autres fabriqués à Bruxelles en 1580, ont pour sujets le Christ et l'Enfant prodigue. - Les premières ont été exécutées à Bruxelles, en 1620 par Jean Raes d'après des cartons de Jules Romain & de Rubens. - Ces tentures devant être prochainement expertisées, Mr Vedovelli promet de faire connaître ultérieurement le prix qu'on en demande pour la fabrique de l'Eglise de Crémone. L'Assemblée n'a donc aucune résolution à prendre en ce moment.

Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics, fait parvenir muni de son approbation

le budget du Musée de Peinture et de Sculpture pour l'Exercice Courant.

Mr le Ministre fait remarquer que ce document a été modifié conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 21 Août portant à 1400 fr le traitement de Mr Stiénon, Surintendant de la Commission & à 1400 fr le traitement des Surveillants Briant & Verstraeten.

La Commission propose au Gouvernement de répartir entre les Surveillants des Musées une somme de F 1284 formant restée sans emploi sur le crédit du personnel au Budget de 1884. - Elle estime que les Surveillants Briant et Verstraeten qui viennent d'obtenir une amélioration de position aussi que le Surveillant Severin auquel un Secours de 200 francs a été récemment alloué, ne doivent pas être compris dans cette répartition.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 7 Octobre 1885 (2 heures)

Sont présents: MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé
Franklin. Portaels; Robie et Rousseau
Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance (2de) du 23 Septembre est lu et adopté.

La Commission est informée qu'une indisposition empêche Mr Schubert de se rendre à la séance de ce jour.

Mr Van Camp soumet à l'appréciation de l'Assemblée un tableau gothique (La Vierge et l'Enfant Jésus) dépendant d'une succession indivise et pour lequel on demande 30,000 francs. — La Commission décide de demander l'avis de Mr Victor LeRoy sur ce tableau.

Mr Carlo Vedovelli, à Milan qui avait entretenu précédemment la Commission de l'intention du Conseil de fabrique de l'Eglise de Crémone de céder quatorze tapisseries anciennes fait connaître que la série des douze sujets représentant l'histoire de Samson est indivisible et que leur prix global est de 600,000 frs. Les deux autres tentures pourraient être acquises séparément au prix de 100,000 francs chacune. Mr Vedovelli fait parvenir en même temps une liste de neuf tableaux anciens appartenant à la Galerie de Mr Malvezzi, de Milan, dont la cession pourrait avoir lieu aux prix indiqués

sur cette liste. — L'achat des tapisseries aux conditions renseignées par Mr Vedovelli semble irréalisable et Mr Portaels veut bien se charger de recueillir des renseignements sur l'importance des neuf tableaux signalés à l'attention de la Commission.

Mr W. Williams, à Londres soumet deux peintures (Le mariage de la Vierge et le Christ en croix) qu'il présente comme des oeuvres de Jean Van Eyck et dont le prix est de 125 000 francs pour chacune d'elles. Il propose de céder également un troisième tableau (l'Incrédulité de St Thomas) qu'il attribue à Lucas de Leyde et pour lequel il demande 75,000 francs. Par son rapport du 7 de ce mois Mr Le Roy fait connaître que les deux premiers de ces ouvrages de l'Ecole de Vander Weyde sont les deux faces d'un ventail de retable qui ont été refendus & parquetés. Ces panneaux intéressant par les costumes & la composition naïve manquent de qualités picturales — Leur état de conservation laisse à désirer. Il les évalue à 5000 francs. Le tableau représentant: l'Incrédulité de St Thomas, qu'il attribue à Enghelbrechts est médiocre et sa valeur ne peut être portée à plus de 1000 francs. L'Assemblée partageant l'appréciation de l'Expert estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui lui est soumise par Mr Williams

Mr le Ministre des Beaux-Arts fait connaître que son attention a été attirée sur le tableau de St Martin, par Van Dyck qui orne l'Eglise de Saventhem. et prie la Commission de faire inspecter cette oeuvre et de lui dire si, en effet, elle est menacée de ruine. Mr le Ministre demande, en outre, d'examiner la possibilité de son acquisition par l'Etat. La Commission décide de se rendre lundi prochain, à Saventhem, afin de pouvoir répondre aux renseignements qui lui sont demandés.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture
&c.

Procès-verbal de la Séance du 21 Octobre 1885 (24.)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Franklin; le Baron Goethals; Robie; Rousseau & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 Octobre est lu et adopté.

M.M. les Membres apprennent avec regret que l'absence de leur Collègue Mr Schubert est due à une maladie qui semble offrir une certaine gravité.

Mr le Président qui s'est rendu à Saventhem avec M.M. De Rougé, Franklin & Robie, accompagnés de Mr l'Expert V. Le Roy, fait connaître au nom de ses Collègues que le tableau de Van Dyck, représentant St Martin se trouve placé dans des conditions tellement défavorables, par suite de l'humidité de l'Eglise, les murs étant salpêtrés que la conservation de cette oeuvre est sérieusement menacée de destruction dans un temps donné et qu'il importe de prendre des mesures immédiates pour en assurer la conservation. —

Par un rapport qu'il adresse à la Commission, Mr V. Le Roy constate également que l'état de conservation de la Composition de Van Dyck laisse beaucoup à désirer. Subissant l'influence des variations constantes d'atmosphère, la peinture a subi de graves altérations et la chaucissure provenant

de l'humidité a décomposé le vernis en plusieurs places et finira par altérer les clairs. — Des parcelles de couleur tendent à se détacher du panneau. — La Commission est d'un avis unanime qu'il convient de signaler au Gouvernement les fâcheuses conditions dans lesquelles cette peinture se trouve exposée et de dire que le moyen le plus efficace pour la conserver au pays serait de la retirer de l'église et qu'il y a lieu par conséquent de faire des démarches ~~auprès de~~ afin que le Conseil de fabrique consente à la céder au Musée de l'Etat.

L'Assemblée convient de se réunir Mercredi prochain afin de prendre connaissance du projet de rapport à adresser à Mgr le Ministre à propos de cette affaire.

Mr Lorrain de Metz fait parvenir les quatre tableaux de Brueghel dont il avait précédemment entretenu la Commission.

Elle a constaté avec regret que ces ouvrages offrant un intérêt réel, ont perdu tout leur charme par suite d'un nettoyage malencontreux et que dans l'état où ils sont aujourd'hui, il ne peut plus être question de les acquérir pour le Musée.

Il a donné lecture d'un rapport par lequel Mr V. LeRoy fait connaître que le tableau gothique (La Vierge, l'Enfant Jésus & St Joseph) présenté par Mr Camille Van Camp, est une bonne production

qu'il attribue à Jean Gossart mais le panneau qui était autrefois cintré a perdu aujourd'hui la son importance toute la partie gauche n'existant plus. —

L'état de conservation est relativement bon Mr LeRoy indique quelques retouches et une ajoute à la partie droite du Crt. Il estime le tableau de 10 à 12,000 francs. — La Commission considérant que le Musée possède déjà une œuvre capitale de Gossart, pense qu'il n'est pas possible de faire entrer dans la Galerie une œuvre incomplète de ce maître et conclut à l'unanimité au rejet de l'offre soumise par Mr Van Camp.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de Mlle Steenwerckx qui présente un tableau (Une Madeleine) qu'il attribue à Gerard Van Kerp et dont le prix n'est pas indiqué.

2° de Mr Lefebvre qui offre de céder pour cent francs trois médiocres portraits.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre soumise par Mr Vedovelli à Milan, pour la cession des Gouaches tapisseries anciennement appartenant à la Cathédrale de Crémone, ainsi que de neuf tableaux provenant de la Galerie de Mr Louis Malvelli.

Mr Léon Gauchez rappelle les démarches faites par la Com-

mission pour l'acquisition par l'Etat d'une suite de huit tapisseries de Bruxelles commandées par le Cardinal de Ferrare. Il sollicite la bienveillante intervention de la Commission pour signaler au Gouvernement les négociations qui ont eu lieu en 1873 en vue de l'achat de ces tentures et lui soumettre aujourd'hui de nouvelles propositions. La Commission n'étant pas officiellement informée par Mr Gauchez des conditions auxquelles cette cession pourrait se faire en ce moment, décide d'ajourner l'examen de l'affaire jusqu'à réception de renseignements plus complets.

La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Octobre 1885 (2 heures

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Robe; Rousseau; Slingeneyer Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 21 Octobre est lu et adopté.

Mr le Président donne lecture du rapport qu'il a formulé afin de signaler au Gouvernement les conditions fâcheuses dans lesquelles le tableau de Vandyck se trouve placé dans l'Eglise de Saventhem et pour indiquer les causes de détériorations qui sont de nature à inspirer de grandes inquiétudes relativement à sa conservation. La Commission estime qu'un prompt déplacement de l'oeuvre serait l'unique moyen de la sauver et propose en conséquence de l'acquérir pour le Musée de l'Etat, au prix de 50,000 francs outre l'exécution aux frais du Gouvernement d'une bonne copie destinée à prendre la place de l'original. — Le rapport soumis par Mr le Président reçoit l'approbation unanime de la Commission qui décide de le transmettre immédiatement à Mr le Ministre.

Mr Botta soumet une vue de ville avec effet de clair de lune, peinture qu'il attribue à Aert Vander Neer et pour laquelle

il demande 4500 francs.
L'Assemblée est d'avis que l'attribution de ce tableau est fort contestable et que d'ailleurs il ne présente pas un mérite suffisant pour être acquis par le Musée.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
C. Tétu

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Novembre 1885 (2h.

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Bruyn; Fraikin; Robert; Rousseau & Stroobant, Membres. H. Hymans, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Octobre est lu et adopté.

Mr. Arthur Stevens soumet aux deux tableaux suivants

1°. Le portraits de Marabeau, de l'abbé Maury, de Lamennais et de Sieyes, peints par Lansing Prix 4000 fr.

2°. Un petit portrait peint par Hennequin, dont il demande 500 fr.

L'assemblée est d'avis qu'il serait intéressant d'acquérir pour le Musée une oeuvre d'Hennequin. Si celle qui est lui présentée est réellement digne de ce peintre. Elle prie Mr. L. Gallait de vouloir bien faire connaître son appréciation sur l'authenticité de ce portrait et elle demandera l'avis de Mr. l'Expert Le Roy pour les tableaux de Lansing.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente ci-après:

1°. de Mr. Van Dyck qui offre de céder pour 2000 francs un portrait de femme qu'il attribue à De Bray. — Ce tableau a été repeint en grande partie et ne plus pouvoir être donné comme authentique.

2°. de Mme Vve Petit qui désire vendre un paysage de Moucheron, dont elle abandonne à la Commission le soin de fixer la valeur.

~~La Commission~~ Le Cercle possède deux œuvres de Mr Lebert d'un mérite supérieur à celui qui lui est présenté par Mr Lebert la Commission ~~estime~~ estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la Demande qui lui est soumise.

Mr Léon Gauchez soumet à l'examen de la Commission une plage de Scheveningue avec figures peinte par Benjamin Cuyp. Dont il demande 1800.- L'Assemblée est d'avis que ce tableau présente quelques qualités et qu'il y a lieu de le soumettre à l'appréciation de Mr le Directeur en vue des Musées.

Par sa lettre du 7 de ce mois, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics communique afin d'être mise au fait par l'agréable Mr le Baron Consul-général de Belgique à Alger Signale deux tableaux, l'un d'Eugène Fromentin, l'autre de Mr Guillemin, dont la vente publique a eu lieu au 12 Novembre. La Commission apprécie qu'il est de toute impossibilité de donner suite à la Communication de Mr Max.

Complétant les renseignements qu'il avait fournis antérieurement, Mr Léon Gauchez fait connaître qu'il consent à céder à l'Etat pour la somme de 200000 francs la Suite de huit tapisseries encadrant représentant l'histoire de Romulus et de Remus et qu'il accepterait pour le paiement de cet achat sans bonification d'intérêts, tels délais que les Chambres croiraient devoir stipuler.

La Commission considère ces conditions comme très avantageuses et pense qu'il y a lieu de les accepter sans d'autant plus raison que l'acquisition de ces huit riches tapisseries pourra se réaliser à l'aide des économies ordinaires des Musées et sans grever considérablement le crédit de l'exercice actuel.

La question d'achat, mise aux voix par Mr le Président est résolue affirmativement par MM. les Membres présents, sauf Mr Slingeneyer.

Le crédit de 200000 francs porté au budget des Musées, depuis 1880, pour l'acquisition de tapisseries anciennes étant resté sans emploi depuis cette époque, la Commission remarque que la Somme de 48000 fr qui forme l'ensemble des fonds alloués pour les tapisseries sont prélevés sur l'ensemble du chapitre des acquisitions au Budget de l'Exercice courant et que les Intérêts de la Somme sont F 15000.- Ces disponibilités sont réparties en annuités de 80000 fr, sans intérêts, sur les Budgets futurs jusqu'à extinction de ce qui sera dû à Mr L. Gauchez.

La Commission soumet donc ce projet d'achat à la Sanction de Mr le Ministre des Beaux-Arts.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire
P. Stéphanne

Le Président
L. Fiers

aux conditions posées par Mr Gauchez

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 25 Nov^bre 1885 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé Fraikin; Robert Rousseau, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 11 Novembre d^r est lu et adopté.

Mr Rousseau entretient la Commission de la possibilité d'ouvrir de nouvelles négociations pour l'achat du tableau de fleurs et fruits de Snyders dont la cession au Musée a été proposée au prix de 30,000 fr par Mr Clarembaut au mois de février 1884. Le Musée avait décidé alors d'offrir 16000 francs et au besoin d'élever même cette somme à 20000 frs. – L'offre de la Commission ne fut pas admise, Mr Clarembaut ayant déclaré que le tableau ne serait pas vendu pour moins de la somme demandée.

Mr Rousseau pense qu'il y a des chances d'acquérir aujourd'hui à des conditions plus favorables l'oeuvre de Snyders qui est actuellement la propriété de M.M. Marlier & Clarembaut.

La Commission attendra donc les ouvertures qui lui seront faites à propos de ce tableau.

Mr V. Le Roy fait connaître par son rapport du 18 Novembre que le tableau représentant Mirabeau à la tribune par Lansing, est l'oeuvre d'un pasticheur de la décadence qui n'a conservé aucune des qualités de l'Ecole flamande. Cette peinture est dans un mauvais état de conservation; la tête de l'orateur a été usée, les figures du second plan et le fond sont fortement crevassés. Comme tableau historique, il

l'estime à 2000 frs. – L'Assemblée statuant sur l'offre de vente de Mr Arthur Stevens est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau.

Mr Louis Gallait pense que le petit portrait d'homme qui a été présenté à la Commission est bien dû au pinceau de son honoré maître Hennequin et ~~qu'il~~ se rallie à l'appréciation de M.M. les Membres disposés à acquérir cet ouvrage. – Le portrait en question est définitivement acquis au prix de 500 francs.

Mr V. Le Roy estime que le tableau de Benjamin Cuyp, représentant: la Plage de Scheveningue est un bon specimen du faire de ce maître, dans son genre Rembranesque. Il estime cette peinture, dont l'état de conservation est bon, de 1600 à 1800 francs. Après délibération, l'Assemblée décide que ce tableau sera acquis pour le Musée au prix de 1800 francs demandé par Mr Léon Slaes.

Cet achat ainsi que celui du portrait d'Hennequin seront soumis à l'approbation du Gouvernement.

Mr Roger à St Germain en Laye informe la Commission qu'il est chargé de vendre les trois tableaux suivants:

1° Rembrandt – Portrait d'un Rabbin au prix de 150,000 frs –
2° Titien – Le Duc de Ferrare & la belle Laura. F 150,000.–
3° Hobbema – Paysage . . . . . " 30,000.–

Mr Willems sera prié de vouloir bien faire connaître son appréciation sur ces ouvrages, ainsi que sur un

tableau historique du commencement du 17e siècle, sans nom d'auteur, représentant des troupes espagnoles et des bourgeois sur une place publique des Flandres, tableau qui est signalé à l'attention de l'Administration des Musées par son possesseur Mr Patrice Salin, à Paris. Le prix de l'ouvrage n'est pas indiqué.

Par sa lettre du 12 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics transmet afin d'avis la photographie d'un tryptique qui se trouve en Sicile, sans indication de localité, et que l'autorité municipale est disposée à céder pour 500,000 francs. D'après l'examen de la photographie, la Commission juge que cette peinture appartient à l'époque de la décadence et que les têtes manquent essentiellement de caractère. Il est difficile du reste d'émettre un avis motivé sans voir le tableau. & La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'entrer en négociation pour l'achat proposé au Gouvernement.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
A. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 9 Décembre 1885 (2h.

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonction de Président; Balat; De Rongé Fraikin; le Baron Goethals; Robin & Rousseau, Membres; W. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre est lu et adopté.

Mr Senoutzen propose, au prix de trois mille francs, la cession d'un tableau représentant la Vierge et l'Enfant Jésus qu'il attribue à Memling ou à son école. –

L'Assemblée trouve dans ~~cette peinture certaines qualités~~ cet ouvrage, dont l'attribution reste inconnue, quelques qualités, mais elle regrette en même temps que cette peinture est dans un ~~fâcheux~~ état de conservation. Elle soumettra néanmoins le tableau à l'appréciation de Mr l'Expert Le Roy, en le priant de dire s'il peut être remis en état sans ~~porter~~ laisser des traces visibles de restauration et d'indiquer le cas échéant le chiffre de la dépense à effectuer.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une proposition qui lui est soumise par Mr Kriel pour la cession de deux médiocres tableaux anciens dont il n'indique pas le prix.

1° Inconnu. Tête de Christ
2 " La Vierge, l'Enfant Jésus, St Jean & St Joseph.

L'Assemblée prend communication du Catalogue de la vente de la Collection Alewyn qui aura lieu à Amsterdam, le 16 Décbre prochain.

Elle pense que cette vente ne semble pas offrir une importance suffisante pour nécessiter un déplacement.

Mr Heynius, Architecte principal des bâtiments Civils demande que la Commission veuille bien lui indiquer dans un bref délai, les travaux d'amélioration et d'entretien qu'il y aurait lieu d'exécuter en 1886 dans les locaux occupés par les Musées de Peinture. — Le Secrétaire est chargé de dresser la liste de ces travaux.

Le Surveillant Severin fait valoir qu'il a été nommé en 1881 au traitement de 1200 frs et sollicite en conséquence une amélioration de position. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'accueillir la demande du Sr Severin.

Mr le Président informe l'Assemblée que les travaux de restauration du grand escalier d'entrée du Musée sont complètement terminés. M. M. les Membres visitent avec intérêt le travail important effectué pour la transformation de cet escalier et Mr le Président exprime à Mr Delaorde, Architecte des Bâtiments Civils la satisfaction de la Commission pour les soins intelligents avec lesquels cette restauration a été accomplie.

La Séance est levée 3 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire

V Stiénon

L Fétis

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Déc^bre 1885 (24.

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraikin; Robie; Rousseau; Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 9 Décembre, il est donné communication d'un rapport par lequel Mr V. LeRoy fait connaître que le petit tableau (La Vierge et l'Enfant Jésus) de l'École de Hemling, offert en vente par Schoutzen peut parfaitement être restauré. - La peinture est restée en bon état et les parcelles de couleur qui manquent peuvent être remises sans qu'on s'en aperçoive. Il estime la restauration à 300 francs. - Mr LeRoy n'ayant pas émis d'avis sur l'attribution & la valeur de ce tableau, il lui sera demandé un rapport supplémentaire.

Mr Charles Pillet fait connaître qu'il est dépositaire d'un tableau de Jean Lys (une scène d'intérieur qui, à un certain moment, a dû attirer l'attention de la Commission lorsque ce tableau se trouvait à Bruxelles. Il se met donc à la disposition du Musée en vue de faciliter cet achat. L'Assemblée ne se montre pas désireuse d'acquérir ce tableau à cause du sujet scabreux qu'il représente et ~~[illegible]~~ par ce que la peinture a souffert par suite d'un rentoilage opéré en Angleterre.

Mr Lasquen, Expert à Paris, signale un portrait d'homme par David dont il a chargé de trouver le placement, au prix de 8000. — Mr Willems sera prié de vouloir donner son avis sur cette peinture.

A cette occasion, la Commission apprécie l'utilité d'avoir dans les grandes villes étrangères, telles que Paris, Londres, Vienne, Berlin, Amsterdam, Rome, Florence, Madrid &c, des Membres correspondants qui la renseigneraient sur les oeuvres qui sont présentées en vente au Musée et qui tiendraient la Commission au courant des questions d'art intéressant les Collections de l'Etat, et notamment les ventes publiques. — Avant de soumettre ce projet à la sanction du Gouvernement, M.M. les Membres s'enquerront chacun des personnes auxquelles les fonctions de Membres-Correspondants pourraient être utilement conférées.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture autorise l'Administration des Musées à acquérir pour les Collections de l'Etat: 1° Un tableau de Benjamin Cuyp (La plage de Scheveningue) au prix de 1800 fr

et 2° un petit portrait d'homme peint par Hennequin, pour la somme de 500 francs.

Le même Haut Fonctionnaire prie la Commission de lui faire connaître les travaux d'entretien et d'amélioration qu'il conviendrait d'exécuter dans les bâtiments occupés par les Musées de Peinture. Les mêmes renseignements avaient précédemment été demandés par Mr Heynisch, Architecte principal des Bâtiments Civils. Le Secrétaire une liste de travaux qui semblent répondre au désir exprimé par le Gouvernement. Après examen et discussion, la Commission admet ceux mentionnés ci-après et ajourne les autres

1° Réparations aux portes d'entrée de la rotonde.

2° Etablissement d'un vestiaire en rapport avec la cage de l'escalier dit: de l'Hercule

3° Réparations aux pavements des Rotondes du rez-de-chaussée et de l'Etage

4° Peinture décorative de la pièce ovale attenante à la Rotonde et peinture du Cabinet voisin.

5° Entretien ordinaire des lanternaux inférieurs et des velums mobiles dits: Stores horizontaux.

6° Restauration complète des banquettes, tentures décoratives, composant le matériel

fourni par les Soins de l'Administration des Bâtiments Civils.

7°. Réparation des fourneaux dans les Salles des tableaux anciens des Etablissements de nouveau à remplacer (dans ces mêmes Salles) avec mandement en bois.

La Commission décide de demander à Mr le Ministre de l'Agriculture que les Musées obtiennent par la voie de nos Agents Diplomatiques une collection complète des dernières éditions des Catalogues des Musées, Galeries &c. de l'Etranger.

Des demandes d'encouragement de toutes sortes sont soumises à la Commission par les Surveillants Abraham & Colman. — L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'ajourner l'examen de ces demandes.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

C. Fichs

Le Secrétaire.

Thiérens

Commission Centrale des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 30 Décembre 1886 (2 heures

—

Sont présents MM. M. Ed. Fichs, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin, le Baron Gal Goethals; Robie; Rousseau & Slingeneyer, Membres; V. Thiérens Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Décembre est lu et approuvé.

Par un rapport complémentaire en date du 23 Déc. Mr V. Le Roy fait connaître que le petit tableau gothique (La Nativité & l'Enfant Jésus) offert en vente par Mr Senontzon à Lille est une peinture de l'Ecole d'Hemling, d'un beau Style et intéressante par sa netteté exécution pour la correction du dessin. Les détériorations qu'on remarque sont l'effet du temps. * Après discussion l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a lieu d'acheter le tableau présenté par Mr Senontzon.

Mr Marbier présente les tableaux de Snyders (Fleurs & Fruits) dont il a été question dans l'une des précédentes séances et fait connaître que le prix en est de 6,000 francs. La Commission qui en a déjà disposé dans sa Séance du 3 Mars 1884 a offert 2000 francs pour cette œuvre, estime qu'une réduction du prix exigé devrait être demandé par Mr Marbier, elle n'a pas de propositions à lui adresser.

Mr Erumpo offre de céder pour 3000 francs deux tableaux de Gérard Houthorst, représentant

* L'exposé donne à ce tableau une valeur de 1500 frs.

chacun un intérieur avec bri-
-gands jouant aux cartes et
discutant. L'Assemblée
est d'avis que ces tableaux
ne sont pas de nature à être
acquis pour les Collections de
l'Etat.

Mr Florent Willems qui a
consulté sur le portrait d'un
Robben, par Rembrandt, fait
connaître qu'il a précédemment
entretenu la Commission de ces
tableaux qui appartient à Mr
De Ryckes. — Le tableau des
Titiens, appartenant au même
est une copie. — La Commission
décide qu'elle attendra qu'une
occasion lui permette d'examiner à Paris,
le portrait de Rembrandt.

L'Assemblée est d'avis
qu'il n'y a pas lieu de donner
suite à la proposition qui lui
est soumise par Mr Delvaux
au sujet de la cession des deux
tableaux suivants:

Paysage par Coene } au prix de
& Marine par Francia } 1000 à 1200
les deux.

Mr Sellar à Londres offre
de vendre au Musée de l'Etat
deux grands tableaux de Paul
Devos et de Jean Fyt qu'il
engage la Commission à venir
examiner à Londres. La
Commission fera connaître à
Mr Sellar qu'elle profitera
de la première circonstance qui
appellera à Londres un ou
plusieurs de ses Membres,

L'assemblée s'occupe de
la formation du Budget des
Musées royaux pour l'Exercice
1886 et adopte les chiffres
suivants.

Chapitre 1er	Traitements personnels	F 35 300.—
" 2	Frais d'Administration & matériel . . .	" 24560.—
" 3	Achats	" 68500.—

Mr le Président communique
deux lettres par lesquelles Mr
Thibaudeau, à Londres, offre
d'envoyer à l'examen à Bruxelles
une pièce capitale de Rembrandt
cité dans le Catalogue raisonné
de Smith et qui représente un
sujet biblique. Mr Thibaudeau
consent à joindre à cet envoi
deux portraits du même maître
qu'il dit être de la plus belle
qualité. La Commission
accepte avec empressement la
proposition obligeante qui
lui est soumise.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 6 Janvier 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président; De Rouge, Fraikin; Robe; Rousseau & Sleugeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Décembre est lu & adopté.

Mr Léon Gauchez soumet à l'appréciation de la Commission un tableau de Nature morte d'Abraham van Bayeren, dont le prix est de 8500 francs.

L'opinion est émise que ce tableau, bien qu'il présente d'incontestable qualité, ne donne pas une idée complète du maître et des Membres doutent même de l'intérêt qu'il y aurait à faire entrer cette toile dans les Galeries des Musées. — Mr V. Le Roy dans son rapport de ce jour, considère cette production comme l'une des meilleures de Va Bayeren; elle est bien composée et d'une tonalité harmonieuse et son exécution est plus soignée que d'habitude. Ce tableau qu'il estime de 7500 à 8000 francs se trouve en bon état de conservation. Son acquisition est résolue par quatre voix contre deux mais le prix paraissant trop élevé, un membre propose de

le réduire à 6000 francs, chiffre admis par les quatre Membres qui ont voté son achat.

Mr le Président dit avoir reçu la visite de Mr Clarembaut qui lui a confié avoir fait avec Mr Marlier un contrat aux termes duquel le tableau de Snyders dont il a été question dans la dernière séance de la Commission, appartiendrait définitivement à ce dernier au prix de 20,000 francs si on ne parvenait avant le 1er Mars à en obtenir un prix plus élevé. La Commission déclare qu'elle n'est pas disposée à faire des offres supérieures à cette somme. — Elle attendra, en conséquence les ouvertures qui pourront lui être faites.

La Séance est levée 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéénaert

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Janvier 1886 (24 mars)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; le Baron Goethals; Robert; Rousseau & Slingeneyer, Membres; V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 Janvier dernier, Mr le Président communique une lettre par laquelle Mr Gauchez répondant à l'information qui lui a été faite du refus d'achat du tableau de Van-Bayeren, demande que la Commission indique le prix qu'elle serait disposée à offrir pour cet ouvrage. — Il a été répondu immédiatement à Mr Gauchez qu'elle ne s'était pas cru autorisée à lui transmettre une offre, mais que ce prix a été fixé à 6000 fr. — Par une seconde lettre datée du 10 de ce mois, Mr Gauchez fait connaître que le possesseur de la nature morte de Van Bayeren consent à la céder pour la somme fixée par la Commission; mais sans en faire une condition, il désire pouvoir obtenir ses frais de commission établis # ~~dès le principe de l'affaire à 500 fr~~. La Commission consent à porter le prix à 6500 fr et demandera immédiatement au Gouvernement l'autorisation de conclure définitivement l'achat.

à 500 francs entre son Client et lui dès le principe de l'affaire, commission ~~à la~~ qu'~~elle~~ il ne pourrait plus réclamer de son Client vu la forte réduction qui a été consentie par celui-ci.

La Commission se trouve en possession du tableau de Rembrandt (Abraham présentant à Albimelech sa femme Sara

qu'il fait passer pour sa sœur, que Mr Thibaudeau, à Londres soumet à l'examen et pour lequel il demande 175,000. — Cette toile ayant soumise à l'appréciation de Mr V. Lelloy, expert des Musées ~~qui~~ celui-ci donne l'avis ci-après.

Quoique citée par Smith, ~~cette peinture~~ comme authentique de Rembrandt, cette peinture, séduisante à première vue, ne supporte pas l'analyse; elle n'a ni la transparence, ni la poésie qui distinguent les œuvres du grand maître. Il la considère plutôt comme l'une des meilleures productions de Gerbrand Van den Eeckhout. Quant à la valeur, l'expert hésite à la déterminer celle-ci devant varier considérablement d'après les conditions dans lesquelles le tableau se vendrait. La Commission est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente de Mr Thibaudeau. —

Mr Florent Willems écrit que le ~~tableau de~~ portrait peint par L. David offert en vente par Mr Lasquin est très beau; la tête est superbe. Le seul défaut qu'il lui trouve c'est que les mains sont un peu molles. D'après des renseignements donnés par Mr Lasquin, ce portrait représenterait De Vienne flutiste distingué et compositeur de la fin du siècle dernier. — La Commission

accepte donc avec empressement la proposition de Mr Lasquin d'envoyer le tableau à Bruxelles pour être soumis à l'examen de MM. les Membres.

Mr le Ministre de l'Agriculture Qu prie la Commission de faire examiner un ancien tableau flamand et un portrait par A. Wiertz, que Mme Van den Eynde, à Anvers, offre de céder à l'État. Cette dame sera prié de vouloir envoyer les deux tableaux à Bruxelles.

Par sa lettre du 10 Janvier, Mr Leinweber, à Hambourg, exprime le désir de vendre au Musée un portrait attribué à Giovanni la Spagna qui a souffert, mais est encore en état d'être restauré. La Commission saisira la première occasion qui permettra de faire examiner cet ouvrage.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet, afin d'avis, deux requêtes qui lui ont été adressées par le Surveillant Lalex tendantes à obtenir une amélioration de position et un secours. Il résulte des renseignements fournis à la Commission que ~~le traitement~~ dans l'espace de 14½ années le traitement de cet agent a été porté de 1050 à 1400 frs (la dernière augmentation datant du 31 Déc 1881) et qu'il a obtenu de 1872 à 1885 une somme totale de f 1423.75

à titre d'indemnité & de secours. — L'Assemblée est donc d'avis que la réclamation du S. Lahy n'est pas fondée et qu'elle regrette de ne pouvoir adresser aucune proposition en sa faveur.

La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
C. Tétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Janvier 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Tétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
Bon Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Suivant la résolution prise dans la dernière Séance, Mr Lasquin soumet le portrait peint par Louis David, offert en vente au prix de 8000 francs. L'examen de ce superbe portrait confirme les renseignements favorables transmis par Mr Fl. Willems sur la belle qualité de cette peinture. Seulement, il est regrettable que la toile ait subi un accroc dans le fond près du cadre, mais cette circonstance n'est cependant pas de nature à faire repousser l'oeuvre. Mr Victor Le Roy expert, consulté verbalement dit qu'il considère ce portrait comme l'un des meilleurs du maître et en fixe la valeur marchande à 6000 francs. L'Assemblée consultée sur l'intérêt qu'il y aurait à posséder ce portrait au Musée se prononce à l'unanimité pour son achat au prix de 6000 francs

Mr. Lasquen présente également un petit tableau de Willem Ormea représentant : des Patisseurs. La Commission ne pense pas que cet ouvrage convienne au Musée.

Elle décide également qu'il n'y a pas lieu d'acquérir un portrait d'homme par L. DeWinne, que Mr Geeraert, à Bruges, offre de céder pour 800 francs.

Mr Sellar, à Londres, qui a précédemment entretenu la Commission de deux tableaux de Paul Devos & de Jean Fyt qu'il offre de céder au Musée, donne l'indication d'autres tableaux qu'il est disposé à vendre. — Ces renseignements seront utilisés dès qu'il s'agira de se rendre à Londres pour un objet important.

Le Secrétaire fait connaître que le Surveillant Séverin s'est présenté hier au Secrétariat afin d'obtenir un congé pendant la journée d'aujourd'hui. Ce congé lui ayant été formellement refusé, le Sieur Séverin ne tint aucun compte de la défense qui lui avait été faite et le lendemain ne se rendit ~~pas~~ donc pas à son poste. La Commission estime que ce fait est justement répré-hensible et qu'il convient dans l'intérêt du service

que celui qui s'en est rendu coupable, soit frappé d'une peine disciplinaire. Elle décide en conséquence, il sera imposé à cet agent une retenue du quart de son traitement du mois de février.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

E. Tétis

Le Secrétaire,

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Janvier 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
DeRongé
Fraikin
le Bon Goethals
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon Secrétaire

Les procès-verbaux des Séances des 13 et 20 Janvier sont lus et approuvés.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants présentés à son examen.

1° Un portrait d'homme peint par Wurtz et un très médiocre portrait ancien qui se trouve dans un déplorable état de dégradation.

2° Ces deux tableaux sont ~~présentés~~ envoyés par Mme Vandeneynde

Un portrait du Titien représentant l'Archevêque Jean Visconti, Seigneur de Milan, offert en vente au prix de 40,000 francs, par MM. Mora frères, à Milan. — L'assemblée ne peut reconnaître dans ce tableau une oeuvre du Titien.

Mr Harr expert, à Paris signale à l'attention de la Commission un tableau de Teniers & Van Tilborg, ayant pour titre : les Arquebusiers d'Anvers réunis en armes sur la Grand'Place, dont la vente publique aura lieu à l'Hôtel Drouot, le 1er février. Cette oeuvre pouvant intéresser

le Musée ou la Galerie historique Mr Florent Willems sera prié de vouloir bien faire parvenir, avant samedi, jour fixé pour une réunion de la Commission des renseignements qui permettent de prendre une résolution au sujet de la suite à donner à la communication de Mr Haro.

L'assemblée est informée que par sa lettre du 21 de ce mois, Mr le Ministre de l'Agriculture &c, autorise l'achat au prix de 6500 francs d'une nature morte d'Abraham Van Bayeren, offerte en vente par Mr Leon Gauchez.

Mr Larquen fait connaître par sa lettre du 22 de ce mois qu'il accepte l'offre de 6000 f. qui lui a été présentée par la Commission pour la cession du portrait de De Vienne peint par Louis David. — Cet achat a été immédiatement soumis à l'approbation du Gouvernement.

Mr le Président fait connaître que Mr Leon Gauchez propose de céder au Musée de l'Etat deux tableaux qui sont présentés à l'appréciation de l'assemblée. L'un, un paysage de Lucas Gassel et l'autre : une Annonciation (petit panneau gothique qui, à deux reprises a été soumise à la Commission et pour laquelle elle avait même fait une offre de 3000 francs, qui a été refusée. Ces deux ouvrages compris dans le lot des oeuvres compris dans

le lot des oeuvres offertes récemment en don au Musée du Louvre, n'ont pu être acceptés par ce Musée. La Commission pense que des motifs de convenance doivent lui interdire dans les circonstances où la proposition de Mr Gauchez se produit de prendre aucune résolution qui aurait pour but l'achat de l'un ou des deux tableaux envoyés à son examen.

Par sa lettre du 21 Janvier, Mr le Ministre de l'Agriculture consulte la Commission sur une demande de la maison Gustave Hermans, à Anvers, qui sollicite l'autorisation de photographier des tableaux du Musée Wiertz. — Cet établissement ayant été précédemment admis à photographier des oeuvres du Musée ancien, l'Assemblée ne voit aucun inconvénient à ce qu'une pareille permission lui soit accordée pour les tableaux de feu Ant. Wiertz. Seulement il conviendra de mettre pour condition que les ouvrages ne pourront être déplacés & que les opérateurs auront à se conformer aux recommandations qui leur seront faites dans l'intérêt de la conservation des peintures et pour la libre circulation des visiteurs dans le Musée Wiertz.

La Commission reçoit communication d'un porte-feuille de dessins anciens ainsi que d'un album que Mme Veuve Schoy

désire vendre au Musée. Après examen de ces ouvrages, la Commission juge qu'il ne se trouve parmi ces dessins absolument rien qui puisse convenir pour les Collections de l'Etat.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 30 Janvier 1886 (2 heures)

Sont Présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
le Bon Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 27 de ce mois, il est donné communication d'une Lettre par laquelle Mr Florent Willems fait connaître que le tableau de Teniers et Van Tilborgh qui sera exposé en vente publique à Paris, lundi prochain, ne peut être accepté que comme un document historique. A ce point de vue, c'est, dit-il un document curieux. — Comme qualité de peinture, il laisse à désirer; la toile a noirci et il existe quelques retouches. Mr Willems pense que le tableau a été peint par Tilborgh sous les yeux de Teniers et que sa valeur pourrait être fixée de 6 à 8000 francs. — Par suite de l'avis émis par Mr Willems, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau pour le Musée. D'un autre côté, la somme réservée

pour l'achat d'ouvrages destinés à la Galerie historique n'est pas assez élevé pour permettre d'acquérir cette peinture, malgré tout l'intérêt que son sujet peut présenter.

Mr Gabriel Daubrelay présente à l'examen une ~~tableau~~ descente de croix, tableau qu'il attribue à Rembrandt et pour lequel il demande 20,000 francs. La Commission regarde cet ouvrage comme une copie d'après ce maître et décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui lui est soumise.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

L. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 17 février 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
DeRongé
Fraikin
le Bon Goethals
Rolin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Janvier dr est lu et adopté.

Mr Georges Berden, à Paris, soumet à l'examen un portrait de femme, ~~dont il fixe~~ par Barthélemy Spranger, dont il fixe le prix à 6000 francs. — La Commission est unanimement d'avis que ce portrait ne réunit pas les qualités nécessaires pour être acquis par le Musée.

Mr Ch. Ed. Pecher, à Anvers, offre de céder pour 3000 francs un petit paysage peint par feu Gustave Piérons. Les qualités qui distinguent ce tableau engagent la Commission à s'acquérir à la condition que Mr Pecher consente à le vendre au prix de 2000 francs. —

Par sa lettre du 1er février, Mr le Ministre de l'Agriculture, dr autorise la Commission à acquérir au prix de 6000 francs un portrait peint par Louis David, présenté en vente par Mr Lasquin, à Paris.

Il est passé à l'ordre du jour sur les demandes adressées à la Commission pour la cession des ouvrages suivants :

1° par Mme Wuyts-Fluys, qui présente un tableau G. Berckheyden (la vue du Dam, à Amsterdam) dont le prix est de 2000 francs. Cette peinture n'est pas sans mérite mais elle est jugée d'une qualité bien inférieure à celle que le Musée possède de ce peintre.

2° par Mr Dufour qui offre un petit tableau gothique (Le Christ au tombeau) dont il fixe la valeur à 2500 francs. —

Mr le Président communique une lettre par laquelle Mr Thibaudeau, à Londres, fait connaître qu'il doit se vendre très prochainement en cette ville un beau portrait de femme par Jacques Van Loo. — Il annonce l'intention d'acquérir ce portrait s'il peut l'obtenir à un prix raisonnable & à l'envoyer à l'inspection à Bruxelles, sans que la Commission prenne aucun engagement. Il sera répondu à Mr Thibaudeau qu'il appréciera d'après les circonstances s'il y a lieu de donner suite à l'intention qu'il exprime et que la Commission fera bon accueil au portrait s'il se présente dans des conditions favorables de qualité & de prix.

Mr Clarembaut rappelle qu'aux termes d'une convention intervenue entre lui & Mr Marlier,

le tableau de Snyders, dont il a précédemment entretenu la Commission, deviendra la propriété définitive de Mr Marlier s'il n'est pas vendu avant le 14 Mars prochain pour une somme s'élevant au moins à 20000 francs. Il vient, en conséquence, proposer de livrer le tableau à ce prix. La Commission fera connaître qu'elle maintient le chiffre de 16000 francs qui lui a été présenté il y a deux ans et qu'elle considérera cette offre comme non avenue si elle n'est pas acceptée d'ici à huit jours.

Par sa lettre du 15 février dr Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics approuve la punition disciplinaire que la Commission directrice a infligée au surveillant Séverin pour les motifs d'insubordination qu'elle lui a signalés.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Stéenne

[illegible]

Séance du 24 février 1886

—

Sont présents M.M. De Rougé, Bon Goethals, Balat, Robie, Slingeneyer, Fraikin, Rousseau et E. Tétis faisant fonctions de Président.

Un deuil de famille empêche M. Strénon secrétaire des Musées, d'assister à la séance.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. Stéphan Bourgeois offre en vente un portrait de vieille femme de Rembrand au prix de cent vingt-cinq mille francs.

Ce portrait, exposé dans la salle des réunions est l'objet d'un long ~~et sérieux~~ examen.

Des membres, tout en reconnaissant le mérite de la peinture, sont d'avis que la laideur du personnage est une considération qui doit influer sur la valeur marchande du tableau que peu de particuliers se décidéraient à acquérir pour ce motif.

D'autres membres font remarquer que la beauté du type n'est jamais une des particularités caractéristiques des portraits de Rembrandt et que ~~l'obstacle~~ la considération signalée comme devant ~~arrêt~~ arrêter les amateurs, ne saurait être un obstacle pour un Musée où la question du mérite pictural prime toutes les autres.

Un membre fait remarquer que le portrait présenté, étant daté de 1654, appartient à l'époque la plus brillante de la carrière de Rembrand, à celle où son génie avait pris sa forme la

plus caractéristique.

Il est donné lecture d'un rapport de M. Victor Le Roy, expert des musées, sur l'œuvre dont la commission est saisie. M. Le Roy déclare qu'il considère le portrait en question comme l'une des plus parfaites productions de Rembrandt. Elle est dans un état exceptionnel de conservation et vaut, comme qualité, le portrait de femme légué dernièrement au Musée d'Amsterdam, ainsi que celui de la Vente San Donato acheté par M. J. Pereire 137,500 francs, sans les frais. M. Le Roy estime le portrait présenté à 115,000 francs.

On procède au vote.

La question de savoir s'il est dérivable que l'acquisition du portrait de Rembrand ~~par~~ soit faite par le Musée est résolue affirmativement par ~~sept~~ voix contre une.

La question du prix est ensuite mise aux voix. Tout en exprimant le désir qu'une diminution soit obtenue sur le prix demandé, quatre membres déclarent qu'ils consentiraient, en fin de compte, à ce que l'acquisition fût faite au prix de 125,000 francs.

Les chiffres de 60,000 francs (proposition de M. Slingeneyer) de 90,000 francs (proposition de M. Rousseau) et de 80,000 francs (proposition de M. Franklin) sont successivement mis en avant sans qu'une résolution soit prise.

~~Bien que l'acquisition au prix de 125 mille francs, si l'offre d'un prix inférieur n'était pas acceptée, ait été décidée à la majorité de cinq voix sur huit votant.~~ Il est décidé

qu'il sera tenu, pour prendre une résolution définitive, une nouvelle séance à laquelle les membres de la commission, absents à celle-ci, seront invités à assister, afin ~~que le~~ qu'une affaire ~~affaire~~ de l'importance de celle dont il s'agit soit ~~décidée~~ traitée avec une entière maturité et avec la plus grande somme de lumières possible.

La prochaine réunion est fixée au Vendredi 26 à 2 heures.

Le Président.

Louis Sallaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 26 février 1886 (2 heures

Sont présents MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
De Rongé
Fraikin
le Bon Goethals
Portaels
Robie
Roussenu
& Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

L'assemblée est appelée à prendre une résolution définitive sur l'acquisition du portrait de femme, par Rembrandt dont la cession lui est proposée par Mr Stephan Bourgeois. Mr Louis Gallait Président et Mr Portaels, qui n'ont pu assister à la dernière réunion déclarent avec empressement se rallier à l'achat du portrait. La Commission vote ensuite le chiffre de 80,000 fr comme le point de départ d'une proposition à adresser à Mr Bourgeois. Trois Membres n'admettent cette somme que comme prix maximum. Les autres Membres sont d'avis au contraire que si les négociations avec le vendeur n'aboutissaient pas, les Musées devraient s'imposer un nouveau sacrifice pour conserver ce chef-d'œuvre dans le pays. Par sept voix

contre trois, la Commission charge son Secrétaire de négocier l'achat pour la somme de 80,000 francs mentionnée ci-dessus, et l'autorise même, le cas échéant, à porter le prix d'achat à 100,000 francs.

L'Assemblée est charmée d'apprendre que Mr Ch. Ed. Pecher a consenti à céder pour 2000 frs le paysage de feu Gustave Piéron soumis à l'examen de la Commission.

~~Mr le~~ Par sa lettre du 23 février, Mr le Ministre de l'Agriculture &c rappelle que Mr le Docteur De Caisne a fait don à l'Etat d'un tableau de son frère Henri, représentant Louis XVII dans la prison du Temple. Il fait remarquer que la condition imposée de placer cette toile dans les Galeries du Musée Moderne n'ayant pas été respectée, Mme De Caisne, veuve du donateur demande l'autorisation de reprendre ce tableau. — Mr le Ministre prie la Commission de lui faire connaître son avis à propos de cette réclamation.

L'Assemblée est d'avis qu'Henri De Caisne étant représenté au Musée par plusieurs oeuvres, il n'y a pas lieu de s'opposer à ce que le tableau en question soit remis à Mme Veuve De Caisne.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 17 Mars 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rougé
Fraikin
le Bon Goethals
Robin
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 17 & 26 février sont lus & adoptés.

Le Secrétaire en forme la Commission que le Portrait de Dame par Rembrandt n'a pu être acquis pour une somme inférieure à 100,000 francs. — Mr Stephan Bourgois n'a consenti à subir une réduction de 25000 francs sur le chiffre demandé que par le désir d'entrer en relations d'affaires avec la ~~Musée~~ Commission directrice, en insistant surtout sur le prix qu'il attachait à ce que le premier tableau qu'il cédait au Musée de l'État fut une œuvre capitale. Il est ensuite donné communication d'une lettre du 5 de ce mois, par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, &a autorise l'achat du portrait de Rembrandt.

Par une seconde lettre, portant la date du 9 Mars, Mr le Ministre ratifie l'acquisition au prix de 2000 francs du paysage de feu Gve Piéron, cédé au Musée par Mr Ch. Ed. Pecher.

Mr le Comte de Montlaur soumet un tableau de Van Heul, représentant l'ancienne Cour de Bruxelles et

pour lequel il demande 6000 fr. Le Musée possédant une tableau de ce peintre reproduisant la même scène dans des dimensions plus petites, et plus exactes, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de vente soumise par Mr de Montleur.

Par ses lettres des 13 et 15 Mars Mr le Ministre de l'Agriculture Bn demande si un Portrait d'un Duc de Nassau, par Mierevelt, ainsi qu'un portrait de Dame, dans le genre de Netscher, provenant tous les deux de la Succession de feu Ed. De Biefve, ne présentent pas une valeur artistique suffisante pour figurer dans les Galeries du Musée. La Commission fera connaître à Mr le Ministre que le premier de ces portraits indûment attribué à Mierevelt est intéressant à cause du personnage qu'il représente et qu'à ce titre il pourrait prendre place dans la Galerie historique. Le portrait de femme ne paraît pas présenter assez de mérite pour être conservé dans les collections du Musée ancien.

L'Assemblée émet un avis négatif sur la proposition qui lui est faite par Mr Florent Joosteur, de céder au Musée de Bruxelles, pour la somme de 4000 francs, un tableau de Gust. Wappers, intitulé: l'Ange du bien & l'Ange du mal.

Par sa lettre du 15 Mars, Mr le Ministre de l'Agriculture autorise la Commission à remettre à Mme Veuve De Caisne, le tableau de feu Hri De Caisne, représentant

Louis XVII dans la prison du Temple.

Mr le Ministre communique la liste des différents catalogues publiés par la Direction du South Kensington Museum en prenant la Commission d'indiquer quels sont ceux de ces Catalogues qu'il serait utile de placer dans la Bibliothèque des Musées. — La Commission répondra que toutes les notices mentionnées dans cette liste sont intéressantes et qu'il y aurait donc lieu de se les procurer.

Il est donné lecture pour information, des trois dépêches ministérielles ci-après:

Par la première, Mr le Ministre fait connaître qu'ayant mûrement examiné la proposition d'achat au prix de 200,000.— de la Collection de huit tapisseries anciennes appartenant à Mr Léon Gauchez, il regrette de dire qu'une semblable dépense ne semble pas possible dans la situation économique du pays.

Par la seconde — Mr le Ministre fait parvenir pour les Collections du Musée moderne un tableau de Mr Louis Gallait (Souvenir de Blankenberghe) acquis à la vente De Jonghe.

Par la troisième — Il est mis à la disposition des Collections de l'Etat un cadre de médailles gravées par Mr Roty, médaille qui ont figuré dans le compartiment français de l'Exposition internationale d'Anvers, en 1885.

Mr le Président signale à l'attention de la Commission

la fâcheuse situation dans laquelle se trouve la copie du tryptique de Hugo Vander-Goes à Florence, exécutée par Mr. Frans Nicerts. Les panneaux commencent à se fendre et il importe que des mesures soient prises sans tarder pour empêcher le mal de s'étendre. L'Assemblée décide de prier Mr V. Le Roy, d'examiner ces peintures et d'indiquer ~~les mesures à prendre~~ le moyen d'assurer leur conservation.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 31 Mars 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat
De Rongé
Traikin
Robie
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 Mars est lu et adopté.

Mr Slingeneyer signale à l'attention de la Commission le fâcheux état dans lequel se trouve le tableau de Mr De Biefve (Le Compromis des Nobles) dont la couleur se crevasse en divers places et demande s'il n'y aurait pas quelques mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation de cette toile. D'autres ouvrages de la Galerie moderne sont indiqués comme se trouvant également dans une situation compromettante. L'Assemblée pense qu'il convient de prier Mr V. Le Roy d'examiner attentivement toutes les oeuvres modernes et de faire connaître celles qui exigeraient des soins de conservation et la nature des travaux à exécuter. —

Mr Léon Gauchez soumet une esquisse de Rubens intitulée Bellérophon, composition qui a servi pour les peintures d'un arc-de-triomphe érigé à Anvers. — Le prix en est de 14,000 francs. Tout en appréciant le mérite de cette oeuvre la Commission ne juge pas cependant qu'il soit opportun d'en faire l'acquisition pour le Musée de l'Etat.

Elle décide ensuite que les tableaux mentionnés ci-après ne paraissent pas pouvoir être acquis :

1° Une toile (de Rubens, représentant des Nymphes et des Satyres) que Mr Armand Bouquié offre de céder pour 30,000 francs — présentée sous le nom

2° Un portrait de Wurtz peint par lui-même que Mr Lecmans propose de vendre au prix de 500 francs.

3° Trois paysages attribués à Albert Cuyp, Paul Potter et un anonyme soumis à l'examen de la Commission par Mr Smal qui se réserve d'en faire connaître les prix si ces tableaux sont jugés dignes d'être achetés pour le Musée.

Mr le Ministre de l'Agriculture 4° informe la Commission qu'il existe dans l'Eglise de Heembeek un tableau attribué à Jean Cossiers et demande que Mr V. Le Roy soit chargé d'examiner cette peinture. Il désire recevoir communication de l'avis que cet Expert aura émis sur la valeur du tableau et l'importance de sa restauration.

Mr le Lieutenant-général Pearse, à Chelton-Lane dit être en possession d'une tête d'homme par Rembrandt qu'il consentirait à céder pour 6500 francs. Il a également un Bruegmair, de 350 guinées et un Albert Durer du prix de 1000 fr. Mr Pearse demande que des Membres de la Commission viennent voir ses tableaux. Cet amateur sera prié de vouloir envoyer, à titre de renseignement, la photographie du portrait de Rembrandt.

Mme Minna de Clermont, à Hambourg (les Bains) s'adresse

à la Commission pour lui proposer la cession de deux pastels (Portraits de femme) qu'elle croit pouvoir attribuer à François Boucher. Il sera répondu à cette Dame que le Musée de l'Etat ne collectionne pas ce genre d'ouvrages.

Mr Cappelli, à Paris, présente une Collection de 105 Dessins du commencement du 17e Siècle représentant pour la plus part des Vues de Bruxelles et de ses environs, de Tournai, Liége, Spa, Tancise &c qu'il consent à céder pour le prix de cinq cents francs. — Ces dessins qui ne sont pas sans mérite offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire du pays. La Commission décide donc d'acquérir d'urgence ces dessins au prix ~~dem~~ modique demandé par Mr Cappelli et de prévenir Mr le Ministre de l'Agriculture &c de la résolution qu'elle vient de prendre dans l'intérêt de la Galerie historique des Musées.

Mr Gustave Hermans, photographe à Anvers, remet une liste de dix tableaux du Musée qu'il se propose de photographier dans les Galeries, mais comme la place qu'ils occupent ne lui permet pas de les reproduire convenablement il demande que la Commission autorise leur déplacement. La Commission regrette de ne pouvoir satisfaire au désir qui lui est exprimé par Mr Hermans, par le motif qu'en s'écartant de la règle établie elle créerait

un précédent qui pourrait donner lieu à de grands inconvénients.

Le Surveillant Dohlen de Glymes sollicite une augmentation de traitement en faisant valoir que depuis son entrée au Musée qui date de six ans, ses émoluments sont restés les mêmes. La Commission est d'avis qu'il convient d'ajourner la suite à donner à cette demande.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Avril 1886 (24.)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
De Rougé
Fraikin
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon Secrétaire.

Mr Balat regrette de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la Séance du 31 Mars est lu et adopté.

L'assemblée est informée que des bruits circulent sur le compte du Surveillant Severin qui aurait dit-on commis un acte d'indélicatesse dans l'exercice de ses fonctions de gérant de la Laiterie de Melsbroeck, établie chaussée de Wavre, No 75. — fonctions qu'il remplissait pendant le temps qu'il ne devait pas se trouver au Musée. — Il n'aurait, semble-t-il, pas rendu exactement compte au Directeur de l'Etablissement des sommes qu'il aurait reçues du chef de fournitures faites à des clients de cet établissement.

La Commission considère cette irrégularité, si elle a réellement été commise, comme offrant un certain caractère de gravité qui nécessite une instruction. Elle charge le Secrétaire de s'enquérir auprès de Mr le Directeur de l'Etablissement des faits qu'il pourrait avoir à reprocher au Sr Severin.

Par sa lettre du 30 Mars dr, Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait remarquer que la suppression de l'emploi de Conservateur en Chef des Musées royaux, la nomination d'un Conservateur-spécial pour le Musée Wiertz, l'existence d'un Conservateur adjoint dont les attributions ne sont déterminées, la nécessité de confier au Secrétaire de la Commission directrice une partie des fonctions du Conservateur en Chef et l'augmentation du nombre des membres de la Commission nécessitent une révision complète des règlements organiques des Musées. — Il prie, en conséquence la Commission de lui soumettre aussitôt que possible une nouvelle rédaction. — A cette occasion, Mr le Ministre ~~[illegible]~~ appelle l'attention de la Commission
1° sur la nature spéciale des Collections qui doivent former les Musées.
2° sur la faculté d'opérer des échanges prévue par le règlement actuel
3° sur le meilleur mode à adopter pour les achats d'oeuvres d'artistes vivants. et
4° sur les conditions auxquelles devraient être soumises les nominations de Surveillants.

Mr le Ministre recommande que le mesure que la Commission aura à proposer aient pour résultat de diminuer les dépenses au lieu de les augmenter. — L'Assemblée confie à une Sous-Commission composée de Mr le Président et de M.M. Rousseau & Slingeneyer le soin d'examiner ces diverses questions et de lui soumettre un nouveau projet de règlements.

Mr le Ministre de l'Agriculture consulte la Commission sur une demande qui lui est parvenue de la Société Centrale d'architecture

de Belgique, tendante à pouvoir disposer pour une exposition qu'elle organise différents dessins et notamment les cartons des vitraux de l'Eglise de Ste Gudule. — La Commission répondra à Mr le Ministre qu'elle s'est toujours opposée à tout emprunt à faire dans les Collections de l'Etat en faveur des Expositions. Il y a d'autant plus de raison de s'en tenir à cette mesure pour les cartons demandés que ceux-ci sont de très grande dimension et dans des conditions telles qu'il serait difficile de les préserver d'avaries pendant les opérations du placement.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c. approuve l'achat au prix de 500 francs des 105 dessins du Commencement du 17e siècle, cédés par Mr Cappelli, à Paris.

La Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui soumise par Mr A. Pirlot pour la vente d'un très médiocre tableau qu'il présente sous le nom de Rembrandt.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président
C. Tito

Le Secrétaire
V. Stéénoven

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 21 Avril 1886 (2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stimon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Avril est lu et approuvé.

Le Secrétaire rend compte des renseignements qu'il a pris relativement aux frais reprochés au Surveillant Séverin. Mr Nivelle, directeur de la laiterie de Melsbroeck lui a fait connaître qu'en effet, cet agent remplissait chez lui les fonctions de Gérant et qu'il s'est aperçu qu'il n'avait pas renseigné exactement toutes les recettes qu'il avait mission de recevoir et que son compte de gestion accusait un déficit de 5 à 600 francs. circonstance à la suite de laquelle le Sieur Séverin fut immédiatement renvoyé. — Il est ensuite donné lecture d'une déclaration par laquelle Mr le Directeur de la Laiterie déclare qu'à la date du 16 de ce mois, les comptes du Sr Séverin ont été apurés et

qu'il n'a plus aucune réclamation à lui faire. — La Commission pense que ces renseignements ne sont pas suffisamment complets pour statuer en connaissance de cause sur les mesures qu'elle aurait à prendre à l'égard de ce surveillant et demande que de nouvelles informations soient prises près de Mr. Nivelles.

Mr Malfait soumet à l'examen de la Commission une grande toile de Pierre Snayers, représentant l'Eglise du Sablon à Bruxelles et de nombreux personnages. — Le prix ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ en est de 20000 francs. Ce tableau, dont l'état de conservation laisse à désirer, est dépourvu de qualités picturales mais offre cependant beaucoup d'intérêt à cause de la scène historique qu'il reproduit. C'est à ce titre seulement que la Commission serait disposée à l'acquérir pour la Galerie historique à la condition de pouvoir l'obtenir pour la somme de quatre mille francs. Une démarche sera faite dans ce sens près de Mr Malfait.

Mr Lenssen fait parvenir une Madeleine à la grotte qu'il attribue au Corrège et pour laquelle il demande 100,000.-). La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de vente de Mr Lenssen.

L'Assemblée décide de souscrire chez MM. Dietrich & Cie à un exemplaire des photographies de la maison Braun, représentant les tableaux du Musée de La Haye.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
[illegible]

[illegible]

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 5 Mai 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Edouard Fétis, Vice-Président
faisant fonctions de Président
Balat
le Comte Albert de Beauffort
De Rongé
Fraikin
Gaffens
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

V. Hiénon, Secrétaire.

Mr le Président souhaite la bienvenue à MM. Gaffens et le Cte Albert de Beauffort nommés récemment Membres de la Commission directrice des Musées et exprime sa satisfaction de voir ces deux nouveaux Collègues appelés à prendre part aux travaux de la Commission.

Mr le Baron Goethals, retenu chez lui par une indisposition, exprime le vif regret de ne pouvoir se rendre au Musée.

Le procès-verbal de la séance du 21 Avril dr est lu & adopté.

Il est donné communication d'une lettre du 30 Avril par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics transmet une expédition de l'arrêté royal du 23 du même mois, nommant MM. Gaffens et le Comte Albert de Beauffort, Membres de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture en remplacement de Mr

Schubert, décédé, et de Mr le Comte de Robiano, démissionnaire.

Mr Malfait informe la Commission que le propriétaire du tableau attribué à Pierre Snayers représentant l'Eglise du Sablon à Bruxelles, consent à céder cette toile, pour la somme de quatre mille francs offerte par la Commission. — L'autorisation nécessaire pour conclure définitivement cet achat sera demandée à Mr le Ministre de l'Agriculture.

Mr le Président et le Secrétaire se sont rendus chez Mr le Directeur de la laiterie de Melsbroeck, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les circonstances dans lesquelles s'est produit l'acte reproché au Surveillant Séverin. Mr Nivelle, Directeur de l'Etablissement a affirmé de nouveau que cet agent n'avait pas porté dans son compte toutes les sommes qu'il avait mission de recevoir en sa qualité de gérant, mais qu'une considération qui pourrait atténuer la portée du déficit constaté, c'est que les quittances perçues ont été signées par les deux filles du gérant. — Il a ajouté que l'inculpé n'a pas cherché à nier le fait mis à sa charge et qu'on ne peut l'accuser d'aucun acte frauduleux.

La Commission ne juge pas qu'il y eut lieu, à raison de cet incident

d'infliger une peine disciplinaire au Sieur Séverin, mais elle décide de le déplacer et lui assigne comme nouveau poste la Galerie des plâtres, au Palais des Académies, et de rendre compte à Mr le Ministre de l'Agriculture des raisons qui ont motivé ce déplacement.

Mr Léon Gauchez soumet à l'~~[illegible]~~ examen de la Commission une tapisserie flamande du 16e siècle, représentant: la Pentecote, pour laquelle il demande 47,500 francs. L'Assemblée apprécie la beauté de cette tenture, tout en regrettant de ne posséder aucun renseignement sur le nom de l'auteur, ni des fabricants. Le prix en paraît fort élevé. La Commission décide qu'elle ne donnera pas suite à la proposition de Mr Gauchez.

Mr V. Cappelli présente les bustes en terre cuite de Guido Monaco d'Arezzo, œuvre d'André Verrochio, dont le prix de 15,000 fr. Il joint à cet envoi deux fresques sur tuiles: Une tête de jeune femme et une tête de jeune guerrier. Le buste paraît offrir de l'intérêt, bien que la Commission ne soit guère disposée à en donner un prix élevé. Elle décide de soumettre cet ouvrage à l'estimation de Mr V. Le Roy et se prononce contre l'achat des deux fresques.

Mr Albot fait parvenir un très médiocre ~~tableau~~ portrait de femme auquel il donne le nom de Rembrandt. L'Assemblée

Statue négativement sur cette offre.

Par sa lettre du 27 avril, Mr le Ministre de l'Agriculture &c, fait connaître que la Statue en marbre de Leopold 1er par feu Guillaume Geefs, qui avait reçu des avaries lors de l'incendie du Palais législatif, a été réparée par Mr Ch. Geefs & demande s'il pourrait lui être donné au Musée un emplacement convenable, soit provisoire, soit définitif. La Commission informera Mr le Ministre que lorsque les Musées occuperont des locaux supplémentaires la Statue de Leopold 1er pourra utilement trouver sa place dans cet Etablissement et figurer dans la Galerie historique. — Actuellement il serait de toute impossibilité de l'exposer. — Il conviendra donc de la faire emballer avec soin et de la déposer au Palais des Académies dans une salle obscure inoccupée en ce moment.

Mr Rudolph. Ohr, à Amsterdam, offre de vendre pour 3000 francs un tableau d'Erasme Quellyn représentant un épisode de la vie de Tezée, roi de Crace. — La Commission répondra qu'elle ne pourra statuer sur cette proposition qu'à la condition de soumettre le tableau à son examen.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 12 Mai 1886 (3 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte de Beaufort
De Rongé
Frasken
le Baron Grethals
Guffens
Robie
& Rousseau
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 5 Mai, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics met à la disposition des Musées, pour la Galerie historique, la copie du tableau de Rubens représentant les Quatre philosophes du Musée de Florence exécutée par Mr Remy Cogghe, Lauréat du prix de Rome. —

Mr Isenbaert, à Anvers soumet à l'appréciation de la Commission les six tableaux ci-après :

1°	Paysage, marine, par J. Van Os	du prix de	2000 fr
2°	Paysage avec figures, par Rombouts	"	3000 "
3°	La consultation du médecin par Van den Bosch	"	1400 "
4°	Bataille par Breydel	"	2600 "
5°	Nature morte, par Héda	"	2400 "
6°	S. Jérôme, attribué à Patenier	"	1200 "

La Commission ne distingue dans ces ouvrages rien qui lui semble devoir être acquis pour le Musée.

Elle prend la même résolution au sujet d'une marine de Vande Cappelle qui lui est présentée par Mr Goddyn et pour laquelle il demande 6000 francs.

Par sa lettre du 6 Mai dr, Mr le Ministre de l'Agriculture &a prie la Commission de vouloir examiner si un pied de Liévin Bauwens, Industriel & Bourgmestre gantois, peint par Mr Felix Cogen est de nature à faire partie de la Galerie historique des Musées.

L'Assemblée estime que le portrait qui lui est soumis étant l'oeuvre d'un artiste moderne, il ne lui appartient pas de se prononcer sur son acquisition, mais qu'il y a cependant lieu de faire remarquer qu'en raison du personnage qu'il représente, le tableau semble intéresser plus directement la ville de Gand.

Mr le Ministre transmet, afin d'examen & d'avis, une lettre de Mme Veuve Van Vinckenroye relative à huit tableaux exécutés par son père Mr Hallez, mort en 1840, qu'elle offre de céder globalement à l'Etat pour la somme de 16000 francs. —

M.M. ~~Slingeneyer~~ & Geffens & Trackin bien se charger d'aller voir ces peintures et de faire connaître leur appréciation pour la prochaine réunion de la Commission.

La séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Secrétaire. Le Président

V. Schiemann C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 26 Mai 1886 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
DeRongé
le Comte de Beaufort
Fraikin.
Gaffiers
Robie
Rousseau
& Sluijeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Mai est lu et adopté.

Mr Arthur Stevens présente au nom de Madame la Princesse Eugène de Caraman Chimay un tableau de Paul Potter connu sous le nom de: La Danse champêtre, pour lequel il est demandé 125,000 francs.

La Commission est d'avis que ce tableau ne réunit pas les qualités requises pour l'achat d'une ~~de~~ d'œuvre due à un maître aussi important et décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition qui lui est soumise.

Elle rejette également, à l'unanimité, l'offre qui lui est faite par Mr L. Lecomte, à Paris, de céder pour 6000 francs, un tableau de nature morte par W. Kalf.

Il est donné lecture, pour notification d'une lettre du 17 Mai, par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture, &c, autorise l'achat au prix de

4000 francs, d'un tableau attribué à Pierre Snayers représentant : l'Archiduc Guillaume vainqueur du ter à l'arbalète, dont la cession a été consentie par Mr Malfait. –

L'attention de la Commission est attirée sur la vente Nieswant qui aura lieu à Londres le 9 Juin prochain, ainsi que sur les Collections de Bleinheim et Nieuwenhuys dont la date n'est pas fixée d'une manière certaine. L'Assemblée confie à MM. Slingeneyer et Robie, assistés de Mr l'Expert Le Roy, le soin d'assister à la vente Nieswant. Elle signale aux délégués deux oeuvres de Craesbeke et de Boursse, maîtres non représentés au Musée, ainsi qu'un paysage de Rubens, tout en leur donnant le pouvoir d'acquérir les oeuvres qui leur sembleront convenir le mieux au Musée de l'Etat.

Le Secrétaire prévient la Commission que plusieurs oeuvres de la Collection des maîtres primitifs réclament des soins de conservation. Une Sous-Commission composée de MM. Ed. Fétis, Slingeneyer et Robie est priée d'examiner ces peintures et de soumettre des propositions pour la prochaine séance.

Mr De Potter fait parvenir un tableau qu'il attribue à Van Dyck, représentant : St Sébastien et pour lequel il demande 50000 francs. Cet ouvrage qui n'est qu'une copie très ordinaire d'après le maître ne peut convenir pour le Musée.

MM. Geffens et Fraikin font connaître qu'ils ont vu les sept tableaux et le dessin de feu Mr Hallez, ~~[illegible]~~ offerts en vente au Gouvernement par Mme Van Vinckenroye et qu'ils ont remarqué les ouvrages suivants parmi lesquels il y aurait peut-être lieu de faire un choix pour les Collections de l'Etat.

1° Une baigneuse & son enfant
2° La mère attentive
3° Portrait.
4° Allégorie de Napoléon Ier ; dessin.

La Commission prie Mme Veuve Van Vinckenroye de vouloir soumettre ces tableaux à son examen.

Le Sieur Verstraeten communique un certificat délivré par Mr le Dr Capart, attestant que ce surveillant est atteint depuis plusieurs années d'un gastrite très rebelle et qu'il devrait absolument séjourner pendant quelques mois à la Campagne pour qu'il puisse se guérir complètement. Il demande en conséquence, un congé de deux mois. L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'accorder ce congé.

Le Surveillant Bertrand qui vient de perdre sa fille aînée, malade depuis longtemps sollicite un secours afin de l'aider à faire face aux

frais de maladie et de funérailles de son enfant. — La Commission admire que la pénible situation de cet agent ne soit digne d'intérêt et décide donc de lui allouer un secours de 225 francs prenant l'excédant libre disponible sur le crédit des personnel pour l'exercice 1885.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
A. Steinheil

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Juin 1886 (3 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fetis — Vice-Président
Balat
le Cte de Beaufort
De Ronge.
Fraikin.
Guffens
Portaels
Robie
Rousseau
Slingeneyer
Membres.
V. Steinheil, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 26 Mai est lu et approuvé.

La Commission est appelé à statuer sur la cession d'un tableau de Rembrandt (L'ange Raphael quittant la famille de Tobie) présenté par Mr. Léon Gauchez, au prix de 40,000 fr.

Mr. l'Expert De Roy fait connaître que cette peinture est une bonne page de Rembrandt, représentée plusieurs fois avec quelques variantes dans le Musée du Louvre possède un exemplaire signé et daté de 1637. L'état de conservation du tableau est bon, mais le vernis dont il est couvert nécessitera un dévernissage afin de remédier à l'effet désagréable qu'il présente. L'expert met en outre la valeur à 40,000 fcs.

Dans la discussion ouverte sur la convenance de posséder cette œuvre au Musée de Bruxelles des membres observent qu'elle n'est qu'une répétition des

tableau du Louvre qui se distingue par des qualités exceptionnelles qu'on ne retrouve pas dans la composition soumise à la Commission et que cette circonstance est une cause de dépréciation.

Mr le Président met aux voix la question : est-il désirable de voir figurer ce tableau dans le Musée de l'Etat. — Elle est résolue affirmativement par six voix contre trois. — Deux Membres s'abstiennent.

Avant de passer au vote sur le prix, le Secrétaire croit devoir rappeler que le prix demandé de 45000. — ~~demandé par Mr Gauchez~~ est invariable et que Mr Gauchez désire recevoir de la Commission l'assurance que le tableau est définitivement acquis par le Musée de Bruxelles sans recourir à l'approbation ministérielle. — Ce dernier point sera examiné ultérieurement. — Six Membres se prononcent pour l'achat au prix de 45000 francs ; deux votent contre et trois s'abstiennent. — La Commission décide ensuite par sept voix contre deux (deux Membres s'abstenant) que la proposition de vente qui lui est soumise ne présente pas un caractère d'urgence tel qu'il y ait lieu de ne pas demander au Gouvernement l'autorisation prescrite par le règlement

Par sa lettre du 28 Mai dr, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics qu'il a acquis pour les Collecteurs des Musées les tableaux indiqués ci-après.

Courtens —	Le retour de l'office
De Brackeleer (Hri)	La fileuse
De Jonghe (Gve)	La visite du bébé.
De Lalaing —	Le Chasseur primitif
Portaels	Le Simoum
Stobbaerts	L'étable
Vanderouderaa —	Le dernier refuge.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre que Mr Louis Godderis lui adresse de céder pour la Galerie historique un portrait du Lieutenant-Colonel Capiaumont peint par Lucker. —

Mr Marted, à Londres envoie le portrait de l'avocat Tolling, qu'il attribue à Rembrandt et pour lequel il demande 10,000 francs. — La fausse attribution de cette peinture et son absence de mérite engagent la Commission à repousser l'offre de Mr Marted.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
J. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Juin 1886 (3 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
De Rougé
Fraikin
Gaffeur
Portaels
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.
V. Stéenon, Secrétaire.

Mr Balat retenu chez lui par une indisposition se fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juin est lu et approuvé.

La Commission est informée que Mr Léon Gauchez n'a point consenti à attendre le délai nécessaire pour obtenir du Gouvernement l'autorisation d'acquérir au prix de 45 000 fr le tableau de Rembrandt qu'il avait présenté au Musée. — Cette oeuvre ayant été immédiatement retirée par Mr Gauchez, la résolution de la Commission prise dans la séance du 7 Juin relativement à cet achat est donc devenue sans objet.

Mme la Comtesse de Renesse propose de céder au prix de 60,000 francs, un portrait de Van Dyck, représentant un Membre du Conseil des X, de Venise. — Avant de statuer sur cette offre de vente la Commission estime qu'il convient de demander l'appréciation de Mr l'Expert Le Roy.

A la demande de la Commission Mme Veuve Van Vinckenroye a fait déposer au Musée les quatre tableaux de feu Mr Hallez signalés par les Délégués qui ont été examiner les ouvrages de cet artiste. L'Assemblée est d'avis qu'aucun de ces tableaux ne saurait être acquis pour le Musée de l'Etat.

La Commission passe à l'ordre
du jour sur les propositions
de vente qui lui sont soumises

1°. Par M. M. Myers et fils à Londres qui font parvenir une esquisse (Le Christ montant au Calvaire) qu'ils attribuent indûment à Rubens et pour laquelle ils demandent 10,000 francs

2°. Par Mr. Rud. Ohr, qui présente un tableau représentant: Tezéf, roi de Thrace et sa femme Progné, qu'il offre comme une œuvre d'Erasme Quellyn, mais qui semble être plutôt une copie d'après Rubens. — Prix 3000. —

3°. Par Mr. Vande Slycke qui soumet deux médiocres tableaux qu'il attribue à Rubens et pour chacun desquels il demande 25 000 francs

M. M. les membres délégués chargés de constater l'état dans lequel se trouvent les œuvres des Maîtres primitifs sont convenus que quelques unes d'entr'elles nécessitent des soins de conservation qui consistent notamment à faire refixer les parties de couleurs qui s'écaillent. De ce nombre sont les tableaux portants au Catalogue les Nos 112. — 70. — 51 et 52 — 21 — 105 — 116. — 78. 35. 30. —

Mr V. LeRoy sera prié de s'occuper le plutôt possible de ce travail.

La Séance est levée à 4¼ heures.

Le Président

Louis Gallait

Le Secrétaire
P. Stévens

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 Juin 1886 (3 heures)

Présents MM. MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
le Comte de Beauffort
De Rongé
Fraikin
le Baron Goethals
Guffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

J. Stiévan, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance du 16 Juin est lu et adopté.

Par son rapport du 21 Juin, Mr l'Expert Victor Le Roy estime que le portrait en pied offert en vente par Mme la Comtesse de Renesse est une copie ancienne d'après Van Dyck. — La tête, mal dessinée n'a pas le caractère la distinction et la finesse de coloris que ce grand peintre mettait dans ses portraits. La main gauche est mauvaise — Les étoffes sont molles et manquent de transparence. Il porte à 4000 francs sa valeur maximum. Après examen, la Commission ne pense pas que ce tableau soit une ~~copie~~ oeuvre de Van Dyck et qu'il y a des motifs de supposer qu'il appartient plutôt à l'Ecole Génoise. La proposition d'achat mise aux voix est rejetée à l'unanimité.

Mr Stephan Bourgeois soumet à l'appréciation de la Commission

un tableau de Rembrandt (Saül et David) dont le prix est de 120000 francs. Mr l'Expert Le Roy sera prié de donner son avis sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de cette production & l'Assemblée décide de se réunir mercredi prochain afin de statuer sur l'offre de vente de Mr Bourgeois.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner aux communications qui lui sont parvenues ~~pour~~ dans le but de proposer la cession des ouvrages suivants:

1°. Mr Bergounioux:

1° La Vierge et l'Enfant Jésus, indûment attribué à Mabuse F 40,000
2° La Madone & l'Enfant " " à De Bless " 10,000
3° Ste famille . . . . " " à Sebastien del Piombo 20,000

2° Mr A. Delfosse.

Le Portrait du dernier Prince-Evêque de l'Abbaye de Stavelot, peinture médiocre qu'il donne comme l'oeuvre de Renarstein.

Il est donné lecture de lettres par lesquelles Mme Ella Norraikow et Mlle Fivel, à Chamberry & Vanden Bolck, à Anvers, entretiennent la Commission de leur intention de céder au Musée de l'Etat des tableaux de Rembrandt - Hobbema et Rubens. - Ces personnes seront prévenues que la Commission ne peut se prononcer

sur leurs propositions de vente qu'à la condition de recevoir à l'examen à Bruxelles les ouvrages qui sont en leur possession.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire Louis Gallait
Ostiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Juin 1886 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Gaffner
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 21 Juin est lu et adopté.

Il est donné communication d'un rapport de Mr Victor Le Roy sur l'authenticité du tableau de Rembrandt (Saül & David) présenté à la Commission par Mr Stephan Bourgeois. L'Expert dit que cette toile est authentique de Rembrandt, mais de médiocre qualité sous le rapport de la composition et de l'authenticité. Le tableau est en bon état de conservation. Sa valeur vénale est trop aléatoire pour pouvoir la fixer.

Après délibération, la Commission est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de vente de Mr Bourgeois.

Mr le Vice-Président donne lecture d'une lettre par laquelle Mr Krafft, parent de feu Mr Brascassat fait connaître qu'il vient d'expédier à Bruxelles une étude de vache peinte par cet artiste qu'il désire offrir en don au Musée de l'Etat. Il subordonne sa donation à la condition que le tableau

occupera une place à la cimaise qu'il restera inaliénable et ne pourra être échangé. — Mr Krafft ayant prévenu Mr le Ministre de l'Agriculture &c. de la donation faite au Musée, la Commission estime qu'il convient, avant de statuer sur l'offre de Mr Krafft, d'attendre la communication ~~[illegible]~~ que le Gouvernement aura à lui transmettre à ce sujet.

Par une autre lettre adressée à Mr le Vice-Président, Mr Ichenhauser, à Londres, fait part de la possibilité d'acquérir au prix de 350,000 francs le portrait de la Duchesse d'Arenberg et de son fils peint par Van Dyck en 1634. — A cette occasion l'attention de la Commission est appelée sur d'autres portraits de ce maître qui se trouvent à Bruxelles, et sur les démarches qu'il y aurait à faire en vue de l'achat de l'une ou de l'autre de ces oeuvres. — Des portraits de la famille Ribaucourt sont signalés comme pouvant être éventuellement acquis par le Musée. — Mr le Comte de Beaufort s'offre avec empressement pour obtenir l'autorisation de voir ces portraits et s'informer en même temps des conditions de leur cession. — Un autre portrait de femme, par Van Dyck est en la possession

de Mr Danielle qui depuis longtemps aurait, dit-on, reçu des offres importantes pour la cession de cette peinture.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire Louis Lassis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 5 Juillet 1886 (3 heures)

Sont présents M.M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
~~le Comte Alb. de Beaufort~~ Balat
De Rongé
Fraikin
Robin
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

P. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 23 Juin, la Commission reçoit communication des regrets exprimés par M.M. le Comte de Beaufort et Geffens de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur la destination qu'il conviendrait de donner dans l'intérêt des Collections des Musées royaux aux locaux qui deviendront disponibles dès que le Musée d'histoire naturelle aura été installé au Parc Léopold. La Commission est d'avis que ces locaux sont en général, peu favorables pour l'exposition d'ouvrages de peinture et que la question qui lui est soumise pourrait être ajournée. — Mais elle décide de faire auprès du Gouvernement une nouvelle démarche afin que le Musée ancien soit transféré le plutôt possible au Palais des Beaux-Arts qui serait alors réservé exclusivement aux Collections de cet Etablissement, à l'exclusion

des expositions, banquets, concerts, festivals &c. Il importe d'insister auprès du Gouvernement sur le caractère provisoire de cette occupation qui viendra nécessairement à cesser lorsque les bâtiments de l'ancienne Cour, isolés et agrandis ~~se trouveront~~ seront complètement à l'abri des dangers qui menacent si sérieusement nos précieuses collections d'art. #

Quant à la dépense à faire pour mettre le Palais des Beaux-Arts en état de recevoir convenablement le Musée ancien la Commission est convaincue qu'elle pourrait être notablement inférieure à celle indiquée par l'Administration des Bâtiments Civils.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c, porte à la connaissance de la Commission que Mme Veuve Ch. De Groux s'est adressée au Gouvernement pour proposer la cession d'un tableau de son mari, représentant: Une procession des Rameaux au 16e Siècle. L'auteur étant mort depuis plus de dix ans, cette affaire concerne spécialement l'Administration des Musées.

Les Galeries de l'Etat possédant cinq tableaux et une aquarelle de Charles De Groux, la Commission estime que ce contingent est suffisant pour représenter d'une manière complète

A ce propos, il y a lieu de faire remarquer que tous les Musées étrangers se trouvent dans des conditions d'isolement qu'on regrette de ne pas rencontrer à Bruxelles.

le talent de cet artiste et qu'elle, en conséquence de ne pouvoir accueillir favorablement la demande qui lui est transmise.

Par une autre lettre Mr le Ministre s'enquiert de l'usage suivi au Musée ancien relativement à l'autorisation de photographier des oeuvres de cet Etablissement & il désire savoir si la Commission verrait quelque inconvénient à ce que le Musée Wiertz fut accessible aux photographes comme il l'est actuellement aux peintres. La Commission fera connaître à Mr le Ministre que jusqu'ici elle n'a rencontré aucun inconvénient à permettre la reproduction des tableaux des Musées par des photographes sérieux à la condition de ne permettre le déplacement d'aucun ouvrage. Les opérateurs ont à se conformer à certaines recommandations qui ont pour objet d'assurer la conservation des tableaux et de ne pas entraver la circulation des visiteurs. L'Assemblée est d'avis que les mêmes mesures peuvent être appliquées au Musée Wiertz.

Mr Florack, à Amsterdam adresse la photographie d'un tableau attribué à Rubens, représentant Lucrèce et entretient la Commission d'autres ouvrages

en sa possession qu'il désire céder au Musée de Bruxelles. Mr Floraeth sera prévenu que ses tableaux seront examinés lorsqu'un délégué aura l'occasion de se rendre à Amsterdam.

La Séance est levée à 4½ heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Juillet 1886 (3 heures)

Sont présents M.M. Louis Gallait, Président
Edd. Fétis, Vice-Président
le Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Robie
& Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Le récent désastre survenu à l'Université de Bruxelles engage la Commission à signaler de nouveau au Gouvernement le danger réel que présente pour la conservation des Collections de l'Etat, le dépôt au Musée d'histoire naturelle d'un nombre considérable de bocaux renfermant de l'alcool, qui existe précisément dans l'une des salles situées presqu'immédiatement sous le salon de Rubens.

La Commission instera sa les mesures à prendre d'urgence pour faire ~~transporter~~ enlever ces bocaux sans aucun délai, et les faire transporter au besoin dans l'une des maisons de la rue de Ruysbroeck, occupées par le Musée d'histoire naturelle.

Mr Hayes, à Londres, soumet à la Commission les deux tableaux suivants:

1° Un tableau de Jean Craesbeek intitulé: les morts vont vite, du prix de 10000 francs

2° Une présentation au Temple par Marten Pocpyn, d'une valeur de 2500 francs.

L'Assemblée juge qu'aucun de ces ouvrages ne réunit un mérite suffisant pour en faire l'acquisition et décide, en conséquence qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente de Mr Hayer.

La Commission se rend ensuite chez Mme la Comtesse de Rebaudengo pour voir un tableau de Van Dyck représentant les portraits de sept personnages. – Elle examine cette oeuvre avec intérêt, mais elle regrette que le tableau ne soit pas exposé dans des conditions de lumière qui permettent de l'apprécier d'une manière plus complète. – ~~Mr le Comte de Beauffort fait connaître que d'après les renseignements qu'il a obtenus, le prix de cette peinture est de 400,000 francs~~. La Commission décide de se prononcer ultérieurement sur la suite qu'il convient de donner à ce projet d'acquisition

La Séance est levée à 4 1/2 heure

Le Président

Le Secrétaire.

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 19 Juillet 1886 (3 heures

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président
faisant fonctions de Président
De Rongé
Fraikin
le Bon Goethals
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Mr Balat se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Les procès-verbaux des séances des 5 & 8 Juillet sont lus et approuvés.

M.M. les Délégués qui avaient reçu la mission de procéder à une révision des dispositions réglementaires des Musées royaux remettent à la Commission deux projets nouveaux pour les Statuts organiques et le règlement d'ordre de cet Etablissement. — Ces deux projets dont il est donné lecture reçoivent l'approbation unanime de l'Assemblée. Il est décidé qu'ils seront soumis immédiatement à la sanction de Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie & des Travaux Publics.

La séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président
Louis Gallait

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 28 Juillet 1886 (3 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président.
Balat.
De Rongé
Robin
Fraikin
Rousseau
Sleugeneyer
} Membres

A. Stiénon, Secrétaire.

Après lecture & approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juillet, la Commission examine un paysage avec figures que Mr Schenhauser, à Londres, présente sous le nom de Rubens et pour lequel il demande 10,000 fr. L'Assemblée considère l'attribution donnée à ce tableau comme étant fort douteuse & décide qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir.

Mme Mosselman-Duquesnoy soumet un tableau représentant un étal de poissonnier qu'elle suppose avoir été peint par Adriaennes et qu'elle serait disposée à céder pour un prix à déterminer. Ce tableau est jugé médiocre et ne pouvoir convenir aux Musées.

Mr De Hemptinne, agissant au nom de ses frères et sœurs, offre de céder aux Musées, pour la somme de 25,000 francs, un tableau de feu Mr Navez, représentant Mr et Mme

De Hemptinne et leur enfant
La Commission examine cette
oeuvre avec intérêt et apprécie
le mérite qui distingue le
portrait de Mr De Hemptinne,
en regrettant que les deux
autres personnages ne réunissent
pas les mêmes qualités de
peinture. Elle pense que ce
tableau occuperait convenable-
-ment sa place dans la Galerie
des oeuvres modernes, mais
elle est d'avis que la somme
de 25,000 francs est exagérée.
Elle charge son Secrétaire de
se mettre en rapport avec
Mr De Hemptinne afin de
savoir si la famille consentirait
à une réduction de prix dans
des limites ~~[illegible]~~ de
nature à faciliter l'achat
de ce tableau.

M.M. Schott & Terracina
tous deux à Genève, offrent
respectivement de vendre deux
tableaux : l'un de Moralès,
l'autre de Joseph Verhaeghen.
Ces personnes seront prévenues
que vu l'impossibilité d'exa-
-miner à Bruxelles les ouvrages
qu'ils présentent, la Commission
regrette de ne pouvoir donner
suite à leur proposition.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
~~[illegible]~~ Louis Tallait

Commission d'inventaire des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 4 Août 1886 (3 heures

Sont présents MM.: Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
De Rongé
le Cte Le Hon
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 28 Juillet dr, il est donné communication d'une lettre du 30 du mois dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux Publics fait connaître que la Commission est autorisée à prendre des mesures immédiates pour le transfert des Musées anciens au Palais des Beaux-Arts. La Commission est invitée à s'entendre avec l'Administration des Bâtiments civils pour le devis des travaux d'appropriation ~~pour le~~ nécessaires à l'installation des Collections de l'Etat. - M. le Ministre exprime le désir que la grande salle du 1er étage reçoive dès aujourd'hui les œuvres les plus précieuses des Musées anciens.

La Commission ~~exprime~~ témoigne sa vive satisfaction pour la Résolution prise par le Gouvernement et elle remercie M. le Ministre de la promptitude avec laquelle celle-ci a été portée à sa connaissance.

Elle insistera sur le caractère

provisoire de la mesure prise en vue de mettre le précieux dépôt du Musée à l'abri de l'incendie et elle recommandera à la sollicitude du Gouvernement la construction prochaine de Galeries permettant de rendre le Palais des Beaux-Arts à sa destination primitive. La Commission s'occupera dans un délai très rapproché des oeuvres qui pourront prendre place dans le Grand Salon carré, mais elle désire préalablement visiter les locaux du Palais des Beaux-Arts et elle fixe sa prochaine séance à Vendredi, 6 Août. # La Commission détermine ensuite les travaux pour lesquels l'Administration des Bâtiments civils sera priée de dresser un devis et elle confie à Mr Balat le soin de se concerter avec Mr l'Architecte Heymans relativement à ces travaux qui comprennent :

La peinture à la Colle des parois et des plafonds.

La peinture à ~~l'huile~~ l'huile des lambris

Placement de tringles inférieures pour accrocher les petits tableaux.

Etablissement de rampes en fer et en bois

Nettoyer et teinter les parquets

Etablissement de main-courantes dans les escaliers

Placement de portes aux salles de l'étage

Placement de portes en fer au bas des deux grands escaliers communiquant avec le grand vestibule.

L'Assemblée décide de confier à Mr Victor LeRoy la direction du transport des grandes toiles de Rubens, ainsi que des autres tableaux de valeur qui seront transférés immédiatement au Palais des Beaux-Arts.

Placement de volets aux portes et fenêtres de ce vestibule.

Enlèvement des lustres, appareils à gaz &c

et éventuellement :

Construction de cloisons dans la salle du rez-de-chaussée donnant vers la rue de Ruysbroeck.

Mr Gregorius soumet un portrait d'homme portant la signature de Van Opstal, dont le prix est de 5000 francs. La Commission juge que ce portrait est médiocre et qu'il ne peut convenir pour les Collections.

Mme Smith fait connaître qu'elle possède les portraits de Shakspeare et de Bacon dont elle ignore les noms d'auteur et qu'elle désire céder au Musée. Cette Dame sera prévenue que la Commission ne pourra statuer sur son offre de vente qu'à la condition d'envoyer les deux portraits à Bruxelles.

Mr Léon De Foere informe la Commission qu'il possède quatre tableaux importants de maîtres flamands qu'il propose de céder au Musée. Ce sont : 1° Un Van Dyck : la Résurrection de N. Seigneur. 2° Les quatre Pères de l'Eglise par Jordaens et deux De Crayer représentant l'un St François de Borgia & l'autre St Louis de Gonzague. — Les dimensions

de ces toiles rendant leur transport assez difficile, la Commission prie MM. Fétis, Slingeneyer et le Comte de Beaufort de vouloir bien se rendre à Bruges pour examiner ces tableaux.

La Séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Août 1886 (3 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président.
Ed. Fétis, Vice-Président.
Balat, De Rongé, Fraikin, Robie, Rousseau, Slingeneyer } Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission constate dans une visite qu'elle fait des locaux du Palais des Beaux-Arts qu'il a été établi sous le Salon carré où il s'agit de transporter immédiatement les toiles de Rubens et d'autres tableaux précieux, un magasin renfermant une immense quantité de bois servant à l'estrade de concert de la grande salle nombre de chaises, des étoffes et d'autres objets qui présentent un danger réel et qu'il importe d'enlever avant que la salle située immédiatement au dessus soit occupée par des tableaux du Musée. — La Commission signalera cet état de choses à Mr le Ministre de l'Agriculture, &c, en insistant sur les mesures à prendre d'urgence pour faire enlever, sans délai, les objets qui se trouvent

Dans ce magasin et elle
prévindra Mr le Ministre qu'elle
attend pour commencer les
transfert du Musée ancien
qu'il ait été donné suite
à cette mesure. — Les
Commissaires appellera également
l'attention de Mr le Ministre
sur des infiltrations d'eau qu'elle
remarque dans le Palais et
fera connaître que la manoeuvre
des Stores intérieurs ne s'opère
pas d'une manière régulière.
L'Assemblée s'entretient des
dispositions à prendre pour
la classification des Collections
et décide de faire placer dans
la grande Salle les oeuvres
originales de Sculpture
appartenant aux Collections
de l'Etat.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
P. Steiner

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Août 1886 (3 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
le Comte Alb. de Beaufort
Fraikin
Gaffens
Rousseau
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 4 & 6 Août sont lus et adoptés.

Mr le Cte de Beaufort fait connaître qu'il s'est rendu à Bruges avec MM. Slingeneyer et Robie pour examiner les quatre tableaux anciens offerts en vente par Mr De Foere. Les Délégués ont éprouvé quelque désappointement en présence de toiles qui ne leur ont point parues, autant qu'il était possible de les juger dans le fâcheux état de conservation où se trouvent, appartenir aux maîtres indiqués par Mr De Foere. Il résulte même de renseignements ultérieurs que ces peintures auraient été envoyées de Bruxelles peu de temps avant que la session en eût été proposée au Musée. L'assemblée remercie MM. les Délégués et estime qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition de Mr De Foere.

Mr Heynius, Architecte des Bâtiments Civils transmet un devis de 65000 francs comprenant les travaux reconnus indispensables pour le transfert du Musée ancien au Palais des Beaux-Arts. — En transmettant ce document Mr Heynius dit que Mr le Ministre de l'Agriculture l'a prié de faire connaître

à la Commission des Musées que le Service des bâtiments Civils ne dispose d'aucun crédit pour couvrir les frais qu'occasionneraient de semblables travaux et qu'au surplus Mr le Ministre des Finances a déclaré qu'il était entendu que le transfert en question ne donnerait lieu à aucune dépense extraordinaire. La Commission s'étonne de la contradiction de cette communication et le passage de la lettre ministérielle du 30 Juillet dr, qui prie l'Administration des Musées de s'entendre avec les bâtiments civils pour le devis des dépenses à faire en vue du transfert du Musée ancien. Elle en fera la remarque à Mr le Ministre en lui disant que l'incident qui se présente ne doit provenir que d'un malentendu et qu'elle compte que les travaux ~~[illegible]~~ ~~être~~ réclamés seront entrepris très prochainement afin que les tableaux puissent être transportés avant l'hiver. La Commission espère que les bâtiments Civils trouveront le moyen d'ajourner ~~des~~ d'autres travaux n'offrant pas une urgente ~~[illegible]~~ constatée que ~~[illegible]~~ à faire au Palais des Beaux-Arts. Cependant si les ressources faisaient absolument défaut, il y aurait lieu de répartir les dépenses en deux catégories, comprenant l'une les travaux strictement nécessaires pour l'installation des Collections, l'autre, celles qui pourraient rigoureusement être ajournées jusqu'au commencement de l'année prochaine. La Commission rappellera à Mr le Min. que contrairement à sa recommandation il lui a été impossible jusqu'ici de faire transporter

dans le grand Salon carré les oeuvres les plus précieuses du Musée, attendu que l'énorme quantité de bois et d'autres objets emmagasinés sous cette salle n'ont pas encore été enlevés.

Mr Fivel a envoyé de Chambery, le paysage d'Hobbema dont il a précédemment entretenu la Commission. — Le dernier prix de ce tableau est de 60000 francs. —

Mr Louis Cardon fait parvenir un tableau de Van Goyen auquel il attribue une valeur de 10000 francs.

L'Assemblée décide de soumettre ces deux tableaux à l'appréciation de Mr Victor Le Roy, expert des Musées.

Par sa lettre du 12 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture adresse pour les Collections de l'Etat, un dessin de Mr Gustave Biot d'après le portrait de S. M. la Reine, peint par Mr Gallait.

Mr Knapp offre de céder des tableaux de Wappers, De Lalaerlerie Robbe, Bourlard &c — Il sera répondu à cette personne que l'Administration des Musées ne s'occupe que de l'achat des tableaux anciens.

Mr Le comte à Paris fait parvenir la gravure d'un tableau de Breckelenkamp (Intérieur d'une pharmacie) qu'il offre de céder pour 6000 fr. — Il a fait partie des Collections du Comte Bloudoff et du Prince Demidoff. Le même ouvrage a été présenté à la Commission en 1876, par Mr Léon Gauchez. — Quelques Membres seulement ont eu l'occasion de voir cette peinture

et encore n'en conservent-ils pas un souvenir suffisant pour émettre un avis. La Cne regrette donc de ne pouvoir statuer sur la simple communication de la gravure qui lui est parvenue.

Mr le Président donne lecture de deux lettres adressées à Mr Fraikin par MM. Gambard et Ch. Deschamps. — Dans la 1ère il est question du portrait de Lord Tavistock, peint par Josué Reynolds retiré de la vente Marlborough à 1120 livres et que le Musée pourrait obtenir pr 1500 livres. — Par la seconde lettre Mr Deschamps signale deux tableaux de Van Dyck Le Christ au jardin des Oliviers et de portrait de James Stewart appartenant à un grand seigneur anglais disposé à s'en désaisir le premier au prix de 6000 livres et le second, 11000 livres. La Commission est d'avis qu'il convient de remercier MM. Gambard et Deschamps pour leur obligeante communication et de les prévenir en même temps que les achats faits récemment par le Musée ont engagé les ressources de cette institution et qu'il est donc impossible aujourd'hui de songer à des dépenses aussi importantes que celles que nécessiterait l'achat des oeuvres signalées à son attention.

La Séance est levée à 4½ heures

Le Président

Le Secrétaire. V. Stiénon

E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 Septembre 1886 (3 heures au Palais des Beaux-Arts

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
le Comte de Beaufort.
Fraikin
Gufens
Robin
& Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 20 Août il est donné communication d'un rapport de Mr V. Le Roy, Expert des Musées, faisant connaître que le paysage présenté par Mr Fivel à Chambery, comme une oeuvre d'Hobbema, est une imitation, ~~[illegible]~~ d'après ce célèbre paysagiste.

Par le même rapport, Mr Le Roy dit que la vue de la Meuse, par Van Goyen, envoyé à l'examen par Mr Louis Cardon est authentique, bien composée, mais rendue lourde par des retouches; le ciel a été trop nettoyé et repeint dans certaines parties qui s'étaient écaillées. — Il l'estime à 3500 francs. Statuant sur les propositions qui lui sont soumises concernant ces deux tableaux, estime qu'il n'y a pas lieu de les acquérir.

Mr Florent Willems fait parvenir un tableau de Snyders (Le garde-manger dévalisé, qu'il offre de céder pour 4000 francs. — D'après Mr V. Le Roy, ce tableau est un décor médiocre de l'Ecole de Snyders ~~[illegible]~~ quelques parties sont usées et

la partie inférieure de la peinture a été refaite. — Sa valeur à Paris serait de 2000 fr tandis qu'ici, elle n'atteindrait pas 700 francs.

Par son apostille du 20 Août Mr le Ministre de l'Agriculture &c transmet une lettre par laquelle Mr Max Lefebre, à Eu, propose de vendre à l'Etat un tableau d'Adrien Van de Velde. Cet amateur sera prévenu que la Commission ne pourra se prononcer sur sa demande qu'à la condition d'obtenir la communication du tableau.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition de vente soumise par Mr Sirtaine, concernant deux marines indûment attribuées à Guillaume Van de Velde.

Par sa lettre du 25 Août, Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait connaître que la Commission directrice des Musées est autorisée à ouvrir avec le Conseil de fabrique de l'Eglise de Saventhem des négociations en vue de l'achat pour le Musée de Bruxelles, du tableau de Van Dyck appartenant à cette Eglise. — Mr le Ministre prie la Commission d'examiner si le prix ne pourrait pas être réduit, ce chef-d'oeuvre étant devenu dans l'état actuel des choses d'un minime profit pour l'Eglise. L'Assemblée décide de charger Mr V. Le Roy des premières démarches à faire près du Conseil de fabrique pour la cession du tableau de l'Eglise de Saventhem. — Mr Le Roy est autorisé à offrir une somme de 20000 francs et la promesse de faire exécuter, aux frais du Gouvernement, une copie du tableau. —

Mr De Hemptinne écrit à la Commission pour lui faire connaître que lui & les membres de sa famille consentent à réduire à 20,000 fr le prix de vente du tableau de feu Navez, représentant des portraits, mais qu'il leur serait impossible ~~de~~ d'accepter toute autre diminution. — La Commission trouvant ce chiffre encore trop élevé, regrette de ne pouvoir donner suite à la proposition d'achat qui lui est soumise. — Cette résolution est prise à l'unanimité moins Mr Fraikin qui s'abstient.

S'appuyant sur un certificat délivré par Mr le Dr De Lalieux, le surveillant Severin sollicite un congé de quinze jours pour se rendre à la campagne. La Commission ne considérant pas comme sérieuse la demande qui lui est faite, décide qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire, Louis Sallars

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 24 Septembre 1886 (2h.
au Palais des Beaux-Arts

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
Comte de Beaufort
De Rouge
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer.
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Septembre est lu et adopté.

Mr Thibaudeau, à Londres soumet une esquisse en grisaille d'Ant. Van Dyck, représentant le Crucifiement, dont il demande 3000 francs. — Il résulte de l'avis demandé à Mr l'Expert Victor Le Roy que cette peinture est authentique. Comme exécution la partie gauche de la composition est bien supérieure à la partie droite où se remarquent de l'hésitation et des corrections. Il dit que sous le rapport de la conservation la tête du Christ a été abîmée et a perdu son expression; de nombreux lavages ont fait disparaître ou affaibli les tons transparents, surtout dans les mains et les pieds. Il l'estime à 2000 francs. — L'Assemblée apprécie le mérite de cette esquisse reproduisant la première pensée du tableau de l'Eglise St Michel, à Gand et à ce titre, elle présente un

grand intérêt pour les Collections de l'Etat qui ne possèdent aucune esquisse de ~~Rubens~~ Van Dyck. – Elle demande d'en faire l'acquisition si Mr Thibaudeau consent à la céder pour 2000 francs.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° Celle qui lui est faite par Mr. Mc Pollak & Cie à Francfort s/m qui soumettent quatre tableaux médiocres portant tous de fausses attributions

1° Un portrait par Rembrandt – Le prix de 60,000 francs
2° Femme & nymphe, par Rubens " 50,000 "
3° Assomption de la Vierge par Murillo " 15,000 "
4° Le Couronnement d'épines " 20000. "

2° Par Mr Kessel qui envoie à l'examen une peinture sans intérêt, représentant ~~Marguerite~~ Charles-quint offrant sa couronne et son sceptre lors de son entrée au Couvent de St Juste. Cet ouvrage dont il demande 1000 francs est attribué à Murillo.

3° Par Karl qui offre de céder pour une figurine en bois d'ébène dont il fait le prix à 500 francs.

Mr le Ministre de l'Agriculture demande l'avis de la Commission sur l'offre qui lui a été faite par Mr H. Krafft, à Paris, relativement au don qu'il désire faire au Musée d'une étude de vache peinte par feu Brascassat.

La Commission pense que ce tableau peut être admis dans les Collections de l'Etat et qu'il

y a lieu de proposer à Mr le Ministre d'accepter le don fait par Mr Krafft.

Mr Meerts signale le dommage causé, par suite d'un acte de malveillance, à la copie du tableau d'Hubert Van Eyck qu'il a exécuté pour le compte du Gouvernement et qui est exposé au Musée.

Il exprime le désir d'être chargé de la restauration de cette peinture travail qui consiste à faire disparaître les rainures profondes dont plusieurs têtes du tableau ont été atteintes. Il estime que ce travail nécessiterait une dépense de 600 francs.

Avant de se prononcer sur la demande qui lui est soumise, l'Assemblée est d'avis qu'il convient de consulter Mr Victor Le Roy sur la nature et la dépense du travail à effectuer.

Il est donné lecture pour notification de deux lettres de Mr le Ministre de l'Agriculture. Par la première datée du 18 Sept dont part de la décision qu'il a prise de transférer au Palais des Beaux-Arts le poste des pompiers actuellement établi au Palais de l'ancienne cour, de porter à cinq au moins le nombre des hommes du nouveau poste et d'y installer une pompe à vapeur avec matériel de secours.

Par la seconde, portant la date du 22 Septembre, la Commission est informée que les ouvrages suivants destinés aux Collections sont mis à sa disposition.

Le portrait du Statuaire Marchant, par Agneessens.
Huit cartons exécutés par Mr W. Geets, pour les tapisseries de l'hôtel-de-ville de Bruxelles.
Un grand carton de Mr Geffens, représentant: le Départ des Croisés pour la Terre-Sainte.
Neuf aquarelles de Mr V. Lagye, reproduisant la Chevalerie historique de 1880.
La mort de Rogier, par Vanden Eeden.
Une esquisse du Compromis des Nobles, par Ed. De Biefve.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Octobre 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, vice-Président
Balat
De Rongé
Fraikin
Geffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 24 Septembre, il est donné information d'abord de l'acceptation par Mr Thibaudeau du prix de 2000 francs pour la vente de l'esquisse de Vandyck (le crucifiement) et ensuite de l'approbation de cet achat par Mr le Ministre de l'Agriculture &c (lettre du 5 Oct.)

Mr Louis Cardon soumet à l'examen de la Commission un tableau d'Arnold, De Gueldre ayant pour titre: les amoureux, qu'il offre de céder pour 8500 frs. Il résulte du rapport formulé par Mr V. Le Roy, expert des Musées que cette toile est une bonne production du maître, d'un bon coloris, et d'une exécution soignée. On y retrouve dit-il, les qualités & les petitesses qui caractérisent les oeuvres des imitateurs de Rembrandt. – Son état de

conservation est bon et sa valeur peut être portée à 3000 francs, les productions d'Arnold de Gueldre n'atteignant jamais des prix élevés. — La Commission pense qu'il serait intéressant de voir figurer cette peinture dans les galeries du Musée et décide en principe, à l'unanimité qu'il est désirable de faire cette acquisition. Les prix de 4000 et de 5000 francs sont successivement proposés. Ce dernier chiffre étant admis, une démarche sera faite auprès de Mr Cardon pour savoir s'il consent à céder le tableau à ces conditions.

Mr Hendrijcks, de Diamond, présente un petit tryptique dont le panneau du centre est attribué, dit-il, à Gossaert de Maubeuge et les deux volets à Frans Floris. Il en demande 25,000 francs. Cette peinture est jugée comme très médiocre et ne pouvoir convenir pour les Collections de l'Etat.

Mr Mertz, à Paris, signale un tableau de Pieter Boel qu'il a eu l'occasion de rencontrer en cette ville et que son propriétaire est disposé à céder pour 12000 francs. Cette oeuvre représentant du gibier et des accessoires lui a paru offrir des qualités exceptionnelles

Il demande en conséquence de pouvoir l'envoyer (à examiner) à Bruxelles à la condition que le Musée consente à supporter les frais de transport. La Commission pense qu'il y a lieu d'accepter la proposition de Mr Mertz sans prendre aucun engagement d'achat.

Mr Dancau, à Charleroi, offre de céder pour 1500 francs un Christ en croix, en ivoire. L'Assemblée estime que cet ouvrage ne présente pas suffisamment de mérite pour être acquis par le Musée et décide donc qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition qui lui est soumise.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire,
V. Saiénon

Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 27 Octobre 1886 (2 heures)

Sont présents MM. MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
Cte de Beaufort
De Rongé
Franken
Cte Th. Gobbaerts
Guffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 Octobre est lu et adopté.

Mr Clarembaux soumet à l'examen de la Commission un tableau de David Teniers, intitulé: un Sabbat, dont il fixe le prix à 32000 francs. - L'assemblée est d'avis qu'il y a lieu de demander l'appréciation de Mr l'Expert Le Roy sur cette oeuvre.

Mme Rispe propose de céder pour la somme de 12,000 francs un petit tableau de fruits par Van Dael et le portrait de ce peintre. La Commission juge ces ouvrages de présenter aucun intérêt et décide qu'il n'y a aucune suite à donner à l'offre de Mme Rispe.

La Commission est informée que Mr le Ministre de l'Agriculture désire connaître ses vues relativement à la réunion des Musées ancien & moderne dans la Galerie du Palais des Beaux-Arts. La Commission qui a toujours considéré le rapproche-

ment des deux musées comme une mesure fâcheuse se prononce à l'unanimité contre l'adoption de ce projet auquel les artistes se montrent également opposés. Elle fera valoir les considérations qui font désirer qu'il ~~système~~ ne soit point donné suite à ce système à cause des inconvénients sérieux qu'il présente. Il existe d'ailleurs un empêchement matériel à la réalisation de cette mesure. La Commission constate, en effet, que les salles de l'étage du Palais des Beaux-Arts mesurent environ 640 mètres de rampes, alors que les tableaux anciens & modernes occupaient dans les locaux de l'ancienne cour 670 mètres, non compris les accroissements des dernières années, plusieurs ouvrages placés provisoirement dans les magasins, ainsi que la Collection des cartons, dessins, aquarelles &c, pour lesquels la Commission n'a cessé de solliciter un agrandissement.

Par sa lettre du 21 Octobre Mr le Ministre désire savoir dans quel ordre les tableaux du Musée ancien seront répartis au Palais des Beaux-Arts et demande de désigner les salons de l'ancien Musée qui pourront être affectés aux expositions particulières, aux auditions musicales, aux conférences &c.

La Commission n'a pris jusqu'ici aucune résolution définitive à l'égard du classement des collections, mais elle pense que le grand Salon carré doit être réservé aux grandes compositions de Rubens, ainsi qu'à quelques tableaux marquants de l'École Belge; les petites galeries voisines recevraient les oeuvres des maîtres primitifs et dans les galeries du pourtour de la grande salle centrale prendraient place les toiles du 17e siècle. — La Galerie historique serait exposée dans la salle du rez-de-chaussée éclairée latéralement du côté de la rue de Ruysbroeck.

S'occupant ensuite de la désignation des pièces qui deviendront disponibles par le transfert du Musée ancien, la Commission pense qu'il serait prudent d'abandonner les locaux actuels du Musée moderne, à cause du danger plus réel qu'ils présentent sous le rapport de l'incendie, vu leur proximité des habitations de la montagne de la Cour, et de transporter le Musée moderne dans les galeries occupées précédemment par le Musée ancien, sauf le Salon de Rubens et la petite pièce qui le précède, lesquelles par leur situation offrent également moins de sécurité. — En cas de sinistre le sauvetage des tableaux s'opérerait plus facilement dans les nouveaux locaux du Musée

moderne et qu'au besoin pour les faciliter, une communication pourrait être établie avec les Salles de la Bibliothèque royale.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire Louis Gallait

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 5 Novembre 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
De Rougé
Fraikin
Robie
Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 27 Octobre, il est donné communication d'un rapport de Mr Victor Le Roy sur un tableau de Teniers, présenté par Mr Clarembaux. L'expert dit que ce panneau portant une ~~faussement~~ attribution est une production médiocre de Saftleven dont le mérite se trouve encore diminué par un nettoyage à fond et de nombreuses retouches. Il l'estime au maximum à 1200 frs. Sans partager complètement les appréciations de l'Expert des Musées, la Commission est d'avis que le tableau proposé par Mr Clarembaux ne peut convenir pour les Collections de l'Etat.

La Commission décide également qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants :

1° Un paysage de Pynacker proposé par Mr Hankman, au prix de 30,000 frs.

2° Un très médiocre tableau ancien (Le Martyre de St Sébastien) que Mr Matagne offre de céder pour 300 frs.

Par sa lettre du 30 Octobre, Mr le Ministre de l'Agriculture prie la Commission de donner des instructions pour les réparations que réclament des tableaux du Musée Wiertz, prêtés au Comité Wiertz et qui sont rentrés au dit Musée, ayant besoin de soins de conservation sans grande importance. L'Assemblée prie Mr le Vice-Président et Mr Slingeneyer de vouloir bien examiner ces ouvrages et prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit satisfait au désir du Gouvernement.

Par une seconde lettre portant la même date, Mr le Ministre ~~prie~~ fait connaître que le Cercle: l'Essor dont l'exposition annuelle doit s'ouvrir en Janvier 1887, sollicite l'autorisation d'organiser cette exposition dans l'une des salles devenues disponibles par le transport des tableaux anciens au Palais des ~~Académies~~ Beaux-Arts. Mr le Ministre désire savoir si cette autorisation peut être accordée et le cas échéant, il prie la Commission d'indiquer la salle à mettre à la disposition de cette Société. L'Assemblée est d'avis que cette demande ne peut être accueillie favorablement parce qu'elle viendrait entraver les opérations projetées du transfert des oeuvres modernes dans les locaux occupés précédemment par le Musée ancien, opérations que la Commission compte entreprendre aussitôt qu'elle aura terminé le

placement des oeuvres anciennes dans les Galeries du Palais des Beaux-Arts.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 22 Novembre 1886 (2 heures

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, vice-Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
Fraikin
Gaffens
Robie
& Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 5 de ce mois est lu & adopté.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait connaître que le Comité de Bruxelles-Attractions demande dans l'intérêt des visiteurs étrangers d'apposer à la porte de chacun des Musées de l'Etat une plaque indiquant, d'une manière apparente, la gratuité de l'entrée et la Commission de lui dire son avis à ce sujet. L'Assemblée répondra à Mr le Ministre qu'elle ne trouve pas d'inconvénient à l'adoption de cette mesure.

Mr Callet, possesseur du tableau de nature morte de Pieter Boel, signalé à l'attention de la Commission par Mr Mertz, à Paris, fait parvenir cette toile pour être soumise à l'appréciation de M.M. les Membres, en rappelant que le prix en est de 12000 francs. — Après examen du tableau l'Assemblée est unanimement d'avis qu'il ne peut convenir pour le Musée. —

Mme Veuve De Groux soumet un paysage de Salvator Rosa dont elle demande 1200 francs. L'attribution de cette peinture paraît douteuse. — La Commission juge cependant qu'il y a lieu de la soumettre à l'appréciation de Mr l'Expert V. Le Roy.

Mr ~~Wirtz~~ Wirtz, à Bale, fait connaître qu'il vient d'adresser aux Musées le ~~tryptique~~ tableau gothique flamand, dont il a précédemment entretenu la Commission. — Il porte à 20,000 francs le prix de cette oeuvre.

Mr Ed. Fétis donne lecture d'une lettre que vient de lui adresser Mr Josef. Th. Schall, de Berlin, pour l'informer qu'il envoie au Musée de Bruxelles, un tableau de Rembrandt, intitulé : l'Etudiant, qu'il offre de céder pour 100,000 francs.

— Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître l'arrivée prochaine à Bruxelles, de Mr Martial Courtine qui apporte de Mexico un tableau attribué à Raphael par les Experts et le Directeur du Musée de cette ville.

L'Assemblée attendra la réception de ces trois productions pour se prononcer sur la suite à donner aux propositions qu'elles concernent.

Par sa lettre du 10 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture entretient la Commission de l'offre faite par Mr Robinson, à Londres de céder à l'Etat pour 62,500 francs payables sur plusieurs exercices huit anciennes tapisseries bruxelloises représentant le triomphe de Scipion. Mr le Ministre communique trois photographies reproduisant ces tapisseries que Mr Robinson est disposé à expédier à Bruxelles pour une inspection approfondie. Ces photographies ne donnant qu'une idée assez vague et incomplète des tentures, il serait difficile à la Commission d'émettre une opinion, mais celle-ci accepte volontiers la proposition qui lui est soumise de recevoir les huit tapisseries à Bruxelles, à la condition que Mr Robinson les expédie à ses frais, risques et périls et sans engagement d'achat de la part de la Commission.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire

V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 26 Novembre 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. Edouard Fétis, Vice-Président
faisant fonctions de Président

Balat
De Rougé
Fraitin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 Novembre est lu et adopté.

Ainsi qu'il l'avait annoncé Mr Wirz, de Bâle, fait parvenir à la Commission un tableau ancien représentant deux personnages et leur fille dans un paysage, oeuvre pour laquelle il demande 20000 fr. L'Assemblée ne peut attribuer un nom à cette peinture qui paraît intéressante mais dont le prix est fort élevé. Elle décide de demander l'avis de Mr l'Expert V. Le Roy.

La Commission procède ensuite à l'examen du tableau de Rembrandt intitulé: l'Étudiant, que Mr Schall, à Berlin offre de céder pour 100000 francs. Elle ne reconnaît pas dans cet ouvrage une production du maître auquel il est attribué et conclut, à l'unanimité, au rejet de la proposition de Mr Schall.

Par sa lettre du 19 Novbre, Mr le Ministre de l'Agriculture &c annonce l'arrivée prochaine de Mr Martial Courtine, de Mexico, possesseur d'un tableau

que les experts et le Directeur du Musée de cette ville attribuent à Raphael. La Commission attendra que l'oeuvre dont il s'agit lui soit présentée.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire
J. Stiénon

Louis Sallait

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Décembre 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Vice-Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
Fraikin
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 26 Novembre, il est donné communication d'un rapport par lequel Mr V. Le Roy fait connaître son appréciation sur le tableau ancien offert en vente par Mr Werz, de Bâle. ~~L'expert~~ Cette production, dit l'Expert, du milieu du 16e siècle, est d'une belle allure, les portraits sont d'un dessin correct, le modelé des têtes est bon, les mains, un peu raides rappellent la première manière de De Bruyn, les vêtements sont bien rendus; le fond de paysage est médiocre. Il estime que cette peinture peut être classée parmi les meilleures de P. Pourbus-le-vieux; l'état de conservation est bon, et la valeur artistique fixée à 7000 fr. Après un nouvel examen du tableau l'Assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas l'acquérir, d'autant plus que Mr Werz semble indiquer dans l'une de ses lettres qu'il n'est pas disposé à le céder à un prix moins élevé que celui qu'il en demande.

La Commission entend la lecture d'un rapport défavorable de Mr V. Le Roy, concernant le tableau que Mme Veuve De Grona, attribue à Salvator Rosa et conclut, à l'unanimité, au rejet de l'achat de cet ouvrage.

Mr Léon Cardon offre au nom de son frère de céder I un buste en terre cuite, du 17e siècle ainsi qu'un tableau de Jérôme Bosch (le Jugement dernier) du prix de 4700 francs. — La Commission est d'avis qu'il n'est pas désirable d'acquérir ces oeuvres pour le Musée de l'Etat.

I pour 1200 fr.

Elle prend une résolution semblable à propos d'un tableau attribué à Otto-Venius (Une Sainte Véronique) que Mme Veuve Emile Heukinbrandt, à Floreffe, propose de céder au Musée.

Mr Mottie soumet un tableau représentant un sujet de l'époque des Infants Albert et Isabelle. — Cette peinture, d'une exécution assez médiocre et pour laquelle on demande 600 francs, paraît offrir de l'intérêt pour la Galerie historique à cause des personnages qui y figurent. L'Assemblée consent à l'acheter si elle peut l'obtenir pour 150 francs. —

Il est donné lecture, pour information d'une lettre par laquelle Mr Pierre, fait parvenir le catalogue de la Collection Latreille, à Anteber, sur laquelle il attire l'attention de la Commission.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c transmet afin d'avis une lettre par laquelle Mr Ed. Slater, de Douvres, offre de céder un tableau de Rubens (La Nativité) provenant dit-il, de la Cathédrale de Malines, enlevé par Napoléon 1er puis transporté en Angleterre par un Evêque Catholique. — Il résulte des recherches qui ont été faites que les Catalogues, documents ou publications concernant l'oeuvre de Rubens ne mentionnent aucun tableau de ce maître qui aurait disparu de la Cathédrale des Malines pour être transporté au Louvre. Il est à noter en outre que toutes les oeuvres principales de Rubens ont été gravées et qu'on ne retrouve aucune planche de la toile dont Mr Slater donne une description détaillée. En présence de renseignements aussi incertains il semble difficile à la Commission d'entamer des négociations au sujet du tableau qui lui est signalé par le Gouvernement.

La Commission arrête comme suit le projet de budget des dépenses des Musées royaux de Peinture et de Sculpture pour l'exercice 1887.

1° Traitements personnels	Fr 35,300.-
2° Frais d'Admon et matériel	" 20,560.-
3° Achats	" 72,500.-
Total francs	128,360.-

Par sa lettre du 7 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait connaître qu'on se plaint des lenteurs que subissent les travaux d'installation du Musée ancien au Palais des Beaux-Arts et le transfert des oeuvres modernes dans les salles qui ont été occupées précédemment par le Musée ancien, et il insiste pour que la Commission prenne des mesures pour hâter l'achèvement de la double série de ces travaux.

Il sera répondu à Mr le Ministre que l'Administration des Musées n'a apporté aucune négligence dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée. Les travaux d'appropriation au Palais des Beaux-Arts encore en vue d'exécution n'ont pas permis jusqu'ici de procéder au placement des oeuvres anciennes. Quant au changement d'installation du Musée moderne, la Commission a cru devoir attendre pour l'exécuter l'approbation du Gouvernement aux mesures qui lui ont proposées dans ce but, mais la dépêche ministérielle qu'elle vient de recevoir pouvant être considérée comme une autorisation, le transfert des tableaux modernes sera entrepris

immédiatement, de manière que le Gouvernement puisse disposer bientôt en faveur d'institutions privées des locaux devenus disponibles par le déplacement du Musée moderne. — L'Assemblée décide de se réunir Vendredi prochain, à 2 heures, pour aviser aux dispositions à prendre en vue d'accélérer les opérations.

Un Membre insiste sur la nécessité de poursuivre activement les négociations pour l'achat du tableau de Vandyck, qui se trouve à Saventhem. Les démarches faites par Mr V. Le Roy ont eu seulement pour but de pressentir les ~~intentions~~ dispositions du Conseil de fabrique à l'égard de la cession projetée, dispositions qui semblent être peu favorables au but poursuivi par la Commission. — Dans cette situation, l'Assemblée pense que la marche la plus régulière pour parvenir à une solution de la question, serait de demander au Gouvernement de vouloir ouvrir lui-même des négociations afin d'obtenir la cession du Sr Martin de Vandyck; en rappelant que l'achat du Quinten-Metsys de l'Eglise St Pierre, à Louvain, s'est fait dans les mêmes conditions. Une communication dans ce sens sera adressée à Mr le Ministre de l'Agriculture &c.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Décbre 1886 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait, Président.
Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Franklin
le Bon Goethals
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission s'entretient des mesures à prendre pour le déplacement du Musée moderne et désigne quelques unes des places à occuper par les grandes toiles.

Melle Sabine Méa fait connaître qu'une des plus anciennes familles du Faubourg St Germain, à Paris, désire vendre plusieurs tableaux anciens parfaitement authentiques et de tout premier ordre, notamment un Canaletti d'une admirable exécution. Melle Méa offre à la Commission de se mettre en rapport avec les Délégués du Musée ou avec Mr Desgoffe, artiste-peintre. La Commission recourra aux soins obligeants de Mr Florent Willems pour obtenir des renseignements sur les tableaux signalés à l'attention de l'Administration des Musées.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Louis Gallait

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 20 Décembre 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. L. Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
Fraikin
Bon Goethals
Robin
Rousseau.
Stingeneyer
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 10 Décembre sont lus & adoptés.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés, Mr Fl. Willems fait connaître que la Collection signalée par Mlle Sabine Méa se compose d'un grand nombre de tableaux que l'on voit assez mal à cause du mauvais éclairage des salles où ils sont exposés. — Un Canaletti du prix de 31,500 francs est un beau tableau. Il signale un Fyt d'une belle exécution (13.000 fr); une Tour de Babel par Franck (7000 fr) un très grand Chardon, un Snyders un Direk Hals &c. — Le Cuyp, dont on demande 50000 fr est placé trop haut pour pouvoir le juger. Il existe également plusieurs oeuvres des maîtres primitifs, perdus dans une quantité énorme de tableaux et qu'il n'a pu examiner. Mr Fl. Willems fait connaître que si des Membres de la Commission avaient l'intention de se rendre à Paris, il a obtenu que les tableaux seraient déplacés afin de pouvoir les apprécier en connaissance de cause. — La Commission accepte bien volontiers l'offre que lui fait Mr le Comte de Beaufort de lui procurer les renseignements qu'il [illegible] dit être en mesure de recueillir sur la Collection dont il s'agit.

Mr Robinson de Londres fait déposer au Musée les tapisseries anciennes au sujet desquelles une communication lui est parvenue de Mr le Ministre de l'Agriculture. Ces tapisseries, au nombre de huit reproduisent des épisodes de la vie de Scipion.

Dans un rapport qu'il adresse à la Commission, Mr Victor Le Roy considère ces tentures comme de bons specimens de la fabrication ordinaire de Bruxelles, dans un état fort satisfaisant de conservation. Les sujets sont d'un bon style et les bordures originales. Il en porte la valeur à 20,000 frs. La Commission est d'avis que ces tapisseries n'offrent pas un mérite suffisant pour être acquises par le Musée de l'Etat et décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente de Mr Robinson.

Mr Mottie informe la Commission qu'il consent à céder à la Galerie historique, au prix de 150 francs, le tableau ancien représentant une scène du temps de l'Archiduc Albert.

La Commission se réunira mercredi prochain, à 2 heures à la salle de vente du Sr Fievez, rue du Gentilhomme, pour examiner les tableaux provenant de la succession de feu Mr ~~la Vicomte de Conway~~ Louis Jehotte, dont la vente aura lieu prochainement.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire
A. Stiénon

C. Tétis

Mr Bondesco remet une note sur quelques tableaux anciens appartenant à Mlle de Naivet et dont la vente à l'amiable est proposée au Musée. — La Commission informera Mr Bondesco qu'~~[illegible]~~ dès que les circonstances le permettront, elle fera examiner les tableaux qu'il a l'obligeance de lui signaler.

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 22 Décembre 1886 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président.
De Rougé
Fraikin
Rousseau
& Slingeneyer } Membres.
V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle Fievez, rue du Gentilhomme, pour l'examen des tableaux ayant appartenu à feu Mr Louis Jehotte, dont la vente doit avoir lieu le 23 de ce mois, est généralement d'avis que cette Collection ne renferme aucune oeuvre qui puisse convenir pour les Collections du Musée de l'Etat.

La Séance est levée à 2 1/2 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Janvier 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
le Comte de Beaufort
De Rougé
le Baron Goethals
Robin Fraikin.
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon Secrétaire

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des Séances des 20 et 22 Décembre dernier, l'Assemblée prend communication d'une lettre par laquelle Mr Knapp propose de céder pour 1600 francs un tableau de feu De Lacharlerie, intitulé l'Inspiration du pâtre. Cette peinture ne présentant pas suffisamment de mérite, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir pour le Musée.

Mr Vuylstekke père, à Douai, fait connaître qu'il possède une série de sept tapisseries de Bruxelles du milieu du ~~XVII~~ Siècle I qu'il désire céder au Musée de ~~Bruxelles~~ l'État.

I (histoire de Judith et Holopherne)

Mr Vuylstekke sera invité à ~~faire~~ ~~connaître~~ indiquer le prix qu'il demande de ces tapisseries et de faire savoir en même temps s'il serait disposé à envoyer l'une de celles-ci à Bruxelles afin que la Commission puisse en apprécier le mérite et l'état de conservation.

Par sa lettre du 20 Décembre Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il approuve le déplacement du Musée moderne dans les conditions qui lui ont été proposées. Toutefois cette autorisation est subordonnée à deux conditions :

La première est que les tableaux ne seront pas espacés afin de laisser le plus possible de superficie disponible à l'usage des expositions éventuelles. La seconde, c'est que les expositions triennales auront lieu dans les locaux occupés et que pendant toute la durée de celles-ci, les tableaux du Musée pourront être masqués par des paravents ou écrans en planches. Les deux conditions imposées par le Gouvernement ne donnent lieu à aucune observation de la part de la Commission.

Mr le Président donne lecture d'une lettre ~~datée~~ par laquelle Mr Haro, expert à Paris, lui annonce que feu Mr Jules David a légué au Musée de l'Etat trois oeuvres de son grand-père Louis David et un portrait de feu Navez. Les trois premiers de ces tableaux représentent :

1° La mort de Murat

2° Andromaque pleurant sur le corps d'Hector (tableau qui a valu à David l'honneur d'être nommé Académicien.

3° Mars désarmé par Vénus, les Graces et les Amours (tableau peint à Bruxelles, pendant l'exil de David

le 4e est le portrait de Louis David, peint par Navez.

Ce legs, dit Mr Haro, a été fait par un sentiment de reconnaissance pour l'accueil bienveillant fait à Bruxelles, au célèbre peintre français.

La Commission reçoit avec la plus vive satisfaction cette importante communication et ~~elle~~ attend avec impatience

la délivrance du legs qu'elle doit à la générosité de Mr Jules David.

Par une seconde lettre, Mr Haro fait connaître qu'il envoie au Musée de Bruxelles, à titre de don, une collection de 140 catalogues des ventes qu'il a ~~faites~~ organisées à Paris depuis années. La Commission accepte avec empressement l'hommage fait par Mr Haro et fera parvenir à celui-ci l'expression de ses remerciements.

Mr le Inspecteur-général confirme le legs ci-dessus.

Mr De Brouwere signale un tableau de Théodore Boyermans (l'arrivée d'Enée devant Didon) qu'il est chargé d'offrir en vente au prix de 5000 francs. La Commission se rend chez Mr De Brouwere pour examiner cette toile, mais elle constate qu'il lui sera impossible de l'apprécier dans les conditions où elle est exposée. A la prière de quelques Membres, Mr De Brouwere veut bien se charger de demander au propriétaire s'il ne serait point possible de faire transporter le tableau au Musée.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéénoux

C. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 12 Janvier 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Louis Gallait - Président
Ed. Fétis, Vice-Président
De Rongé
Fraikin
Le Baron Goethals
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres
F. Stroobant, Secrétaire.

M^r le Ministre de l'Agriculture prie la Commission de donner son appréciation sur la copie que Mr Van Strydonck, lauréat du Concours Godecharle de 1884 a exécutée d'après le portrait de Philippe IV pour Velasquez, appartenant au Musée de Londres. La Commission est d'avis que le ton général de la copie de Mr Van Strydonck est exact, mais cette peinture peu fidèle n'est qu'une impression ne donnant pas une représentation fidèle du ~~Velasquez~~ Velasquez portrait qui se distingue peu des tons peu que le copiste a négligés. - L'interprétation lisse et douce à désirer et dénote un manque d'études approfondies de l'original.

La Commission s'occupe ensuite de la résolution à prendre au sujet du tableau de Théodore Boyermans que M^r De Braekeleer a fait transporter au Musée. D'après le rapport demandé à Mr Victor LeRoy, Expert des Musées, la toile a souffert en plusieurs endroits est estimée de 3000 à 3500 francs. La Commission n'attribue pas à cette peinture des qualités suffisantes pour l'acquérir

et décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de vente qui lui est soumise.

Il est donné lecture pour information d'une lettre de Mr le Ministre de l'Agriculture &c qui informe la Commission qu'il vient d'acquérir pour la Galerie moderne un tableau de feu Mr Van Maer, représentant le Baptistère de l'Eglise St Marc, à Venise.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. E. Fétis

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 2 février 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
Fraikin.
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon Secrétaire.

La Commission directrice prend la plus grande part au malheur qui vient de frapper si cruellement son Honorable Président et accueille avec empressement la proposition faite par Mr le Vice-Président de lui faire parvenir l'expression de la profonde affliction et des sympathiques regrets de la Commission.

Mr Telders-Canoy soumet à l'examen de la Commission les trois tableaux suivants:

1° Des poissons attribués à Van Bueyeren . . . du prix de 5000 fr
2° Un Portrait attribué à Van Dyck . . . . . " 2500. "
3° Une tête de St Jean, de l'Ecole de Quinten-Matsys " 3500. "

Un seul de ces ouvrages mérite de fixer l'attention de l'Assemblée. C'est la tête de St Jean qui semble offrir ~~quelques~~ des qualités. Dernière Mr Victor-Le Roy expert des Musées sera invité à faire connaître son appréciation sur cette peinture.

La Commission est d'avis qu'aucun des tableaux mentionnés ci-après, dont la cession est proposée aux Musées ne peut convenir pour les Collections.

1° Mr Defour présente au prix de 60000 fr un tableau sans mérite (des enfants toquenant un chat) qu'il attribue à Frans Hals.

2° Mr Ichenhauser fait parvenir de Londres les 3 ouvrages suivants
Un Marché, indûment attribué à Van Helmont Prix 15,000.-
Paysage avec cascade " " à Van Everdingen " 8000.-
Portrait de Van Dyck, dans sa jeunesse, peint par lui-même " 5000.-

3° Mr Rosart soumet un portrait d'homme, par Thys, portrait sans mérite et qui a subi un fâcheux nettoyage . . . . . Prix 15000.-

4° MM. Pollak & Cie, à Francfort, envoyent un médiocre portrait d'homme qu'ils attribuent à Frans Hals.

Mr ~~Daret~~ Flotter à Toulon, entretient la Commission d'un tableau de Daret Artiste belge, qu'il serait disposé à céder au Musée de l'Etat. Tout en faisant ressortir l'impossibilité de négocier l'achat d'une oeuvre qui n'est pas soumise à l'examen de MM. les Membres, la Commission priera néanmoins Mr Flotter d'indiquer le prix demandé pour le tableau de Daret.

Mr P. J. Schut, à Amsterdam, informe la Commission qu'il est chargé de vendre une Collection composée de tableaux des principaux maîtres flamands et hollandais. Mr Schut sera prévenu que le Musée ne pourrait donner suite à son offre de vente qu'à la condition que les tableaux dont il est détenteur puissent être soumis à l'examen à Bruxelles.

Par sa lettre du 20 Janvier dr. Mr le Ministre de l'Agriculture &c. fait parvenir pour les Collections de l'Etat un tableau de Mlle Euph. Beernaert (Un étang à Hingene) que le Gouvernement vient d'acquérir.

Mr le Conservateur du Musée Wiertz entretient la Commission de travaux à la Charpente de ce Musée, qui doivent être entrepris prochainement et il demande que un ou plusieurs

de MM. les Membres de la Commission soient délégués à l'effet de prendre sur place connaissance des travaux décidés et de juger si les mesures de ~~conservation~~ sûreté que réclame la conservation des oeuvres du Musée Wiertz. L'Assemblée est d'avis que n'ayant pas été consultée préalablement sur la nécessité et l'opportunité des travaux à exécuter, il ne lui reste dans l'état où sont actuellement les choses qu'à s'abstenir de toute intervention dans les mesures à prendre pour sauvegarder, à l'occasion de ces travaux, les tableaux du Musée.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il a autorisé plusieurs Sociétés et Cercles à organiser des expositions particulières d'oeuvres d'art dans une partie des locaux devenus disponibles dans les bâtiments de l'Ancienne Cour. Des concessions de l'espèce ont été accordées :

Au Cercle des XX. du 5 fév. au 8 Mars 1887
" l'Essor du 9 mars au 5 Avril "
A la Société roy. Belge des Aquarellistes, du 6 Avril au 15 Mai
A la Société : les hydrophiles du 16 Mai au 15 Juin.

Mr le Ministre ajoute que les conditions mises antérieurement à l'usage des locaux et du mobilier du Palais des Beaux-Arts et qui sont mentionnées dans le règlement dont il transmet un exemplaire restent applicables aux Sociétés qui obtiendront des concessions de cette nature.

La Commission est d'avis qu'une

entrée commune pour les visiteurs du Musée moderne et pour les personnes qui se rendront aux expositions particulières pour offrir certaines inconvénients et amener une confusion qui il est désirable de prévenir. Il importe, en conséquence que le grand escalier et la rotonde de l'étage restent à l'usage exclusif du Musée moderne de l'Etat sauf à établir à l'entrée des expositions spéciales pour le vestibule situé vers le milieu de la grande cour, ligne conduisant directement aux salles mises à la disposition des Cercles ou des Sociétés.

Par une lettre datée du 4 février, M^r le Ministre prie la Commission de lui faire connaître le plutôt possible, les travaux d'entretien et d'amélioration qu'il y aurait lieu d'exécuter dans les locaux occupés par le Musée de peinture et de Sculpture. -

La Commission signalera les travaux suivants:

Dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

1°. Etablissement d'un vestiaire à l'entrée du Musée moderne de peinture

2°. Construction de lieux d'aisance pour remplacer ceux dont l'usage est interdit par suite des changements apportés dans la répartition des locaux.

Au Palais des Beaux-Arts

Construction de magasins à l'étage, pour les chevalets, tabourets, toiles &c. des artistes qui travaillent au Musée, ainsi que pour les escabeaux roulants, les échelles, le Matériel des Musées et d'autres objets dont l'emploi est fréquent.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire

V. Stévens

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Février 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
A. Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Bon Baron Goethals
Robin
J. Rousseau
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 2 décembre, il est donné communication de l'avis émis par Mr Victor LeRoy sur le petit tableau (Ecole de St Jean) offert en vente par Mr Eeldens-Cauvy. L'expert dit que cette peinture, qui a été exécutée à l'Ecole de Quinten-Metsys ne manque pas de mérite et est bien dessinée et d'une belle couleur, mais qu'on y trouve moins de sentiments que chez Quinten-Metsys. L'état de conservation est bon sauf un dérochage malheureux qui malgré cela ne rompt pas l'harmonie. Quelques parties ont besoin d'être soignées. La Commission procède à un nouvel examen de ce petit panneau et décide à l'unanimité, moins une voix, qu'il y a lieu d'inviter le possesseur connu à le céder pour Quinze francs.

Mr Vanlatem, de Dinant, qui avait précédemment entretenu la Commission d'une proposition de vente de sept anciennes tapisseries bruxelloises dont il demande 40,000 francs, fait parvenir à titre d'échantillon, trois de ces tapisseries. L'Assemblée est unanime à reconnaître la médiocrité de ces tentures qui ne peuvent en aucune manière convenir pour les Collections de l'Etat.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet une lettre que Mr L. Lampe a adressée à Mlle Beernaert, pour signaler un tableau de Rubens (La dîme de la pêche) appartenant à l'Eglise de N. D. à Malines, tableau que la Fabrique de cette église paraissent disposée en 1883 à vendre pour une somme de 150,000 frs. Mr Lampe pense qu'il y aurait lieu de faire des démarches afin de parvenir à dôter le Musée de l'Etat d'une oeuvre aussi importante. — La Commission prie Mr le Président, le Comte de Beaufort, Stuyvesant et Robie d'avoir l'obligeance d'examiner cette toile et de demander à Mr l'Expert Le Roy, de vouloir bien les accompagner.

Mr le Président fait remarquer que d'après des renseignements qui lui ont été donnés par Mr le Conservateur du Musée Wiertz, il y a eu une méprise dans le sens attribué à la lettre de Mr Potvin, laquelle demandait simplement que des délégués de la Commission fussent chargés de s'assurer si les mesures proposées à l'occasion de travaux à exécuter au Musée Wiertz étaient suffisantes pour mettre les tableaux à l'abri d'accidents. — A la demande de leurs collègues Mr le Comte de Beaufort et Mr Robie consentent bien volontiers à se rendre au Musée Wiertz, pour s'enquérir si les dispositions arrêtées offrent toutes les garanties désirables.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet le catalogue d'une collection de tableaux anciens exposés au Palais Accoramboni, à Rome, où ils peuvent acquis de la main à la main. — Mr Geffens, actuellement à Rome a bien voulu examiner cette Collection et il a fait connaître qu'il n'a remarqué aucun ouvrage qui lui ait paru digne d'être acquis par le Musée de l'Etat. —

Il sera fait part à Mr le Ministre

des renseignements transmis par Mr Geffens, en émettant l'avis qu'il n'y a aucune autre suite à donner à cette affaire.

Mr Colbrant prévient la Commission qu'il est chargé par un amateur d'offrir la cession au prix de 100,000 francs, d'un tableau de Paul Potter représentant un lion & un chacal. — Il se tient en conséquence à la disposition de la Commission pour faire voir ce tableau. Mr Colbrant sera informé qu'il ne pourra être donné suite à l'instruction de sa proposition qu'à la condition que le tableau soit envoyé au Musée, pour examen.

La Séance est levée à 3/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

L. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 9 Mars 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte A. de Beauffort
De Rougé
Fraikin
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 février dernier est lu et adopté.

Mr Teldero-Canoy fait connaître qu'il accepte la proposition qui lui a été adressée par la Commission concernant la cession au prix de 2000 francs d'un petit tableau de l'Ecole de Quinten-Metsys. L'Assemblée reçoit ensuite communication de la lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture approuve cet achat.

Par lettre ministérielle du 8 de ce mois, la Commission est informée de l'achat pour les Collections de l'Etat d'un tableau de Mr le Major Hubert, intitulé: Les Cuirassiers de Waterloo.

Mr Henri Roussel, au Chateau de l'Isle-Adam, près Paris, signale à la Commission la Collection de tableaux qu'il possède et dans laquelle se trouvent, dit-il, des productions de premier ordre. — Mr H. Willems sera prié de vouloir bien visiter cette Collection et de faire connaître le résultat de son examen.

Mr le Ministre de l'Agriculture attire l'attention de la Commission sur une Exposition importante d'oeuvres de Vandyck ouverte à Londres. Il y a lieu de supposer que la plupart de

ces ouvrages sont exposés en vue de la vente. Il résulte de renseignements fournis d'une manière sérieuse qu'indépendamment de tableaux appartenant à des amateurs qui n'auraient pas consenti à les céder il ne se trouvait à cette exposition aucune ~~[illegible]~~ oeuvre de nature à être acquis pour le Musée de l'Etat. Il sera répondu dans ce sens à la dépêche de Mr le Ministre.

Mr le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Mr Stephan Bourgeois à Paris pour attirer son attention sur un superbe tableau d'Hobbéma qui est à vendre pour 125 000 fr. et demander si le Musée de Bruxelles ne serait pas disposé à saisir cette rare occasion d'enrichir ses collections d'une production hors ligne. — Bien que la somme qui devrait être consacrée à cette acquisition soit fort élevée, la Commission décide d'exprimer à Mr Bourgeois le désir de voir le tableau en le prévenant qu'elle ne peut prendre cependant aucun engagement d'achat.

Par sa lettre du 23 février dr Mr le Ministre de l'Agriculture transmet une lettre de l'Administration communale de Bruxelles qui demande de fixer l'ouverture des Musées à 9 heures du matin au lieu de dix dans le but de laisser aux élèves des écoles communales le temps nécessaire pour visiter les galeries d'une manière fructueuse. La Commission pense qu'on ne pourrait avancer l'heure d'admission fixée par le règlement

sans compromettre le service de la surveillance. Ce service exige de la part des gardiens une surveillance incessante et dont l'action ne serait plus aussi active si le temps de présence des préposés à la garde des Galeries devait dépasser la durée prévue par le règlement. La Commission estime donc qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de l'Adm. Communale de Bruxelles.

L'Assemblée décide qu'elle commencera dès mardi prochain à 10 heures, le placement des tableaux anciens dans les Galeries du Palais des Beaux-Arts et qu'elle se réunira tous les jours jusqu'à ce que ce travail soit terminé.

Mr le Ministre de l'Agriculture renvoie le compte-rendu d'une somme de 2000 francs employée à des dépenses urgentes et journalières des Musées en disant que la Cour des Comptes fait remarquer que les postes de ce compte concernant la rémunération due pour des travaux d'écritures constitue une dépense de personnel imputable sur le crédit de l'art. 55 du Budget pour l'exercice 1886. — La Commission exposera à Mr le Ministre qu'elle aurait désiré depuis longtemps lui soumettre des propositions pour régulariser le poste que Mr Van Haerlem remplit à son entière satisfaction, il y a plus de 8 ans, mesure qui n'a pas su réaliser à cause ~~[illegible]~~ la situation des fonds du personnel. — En

présence du refus de la Cour des Comptes de légaliser l'indemnité due à cet employé, la Commission décide de proposer au Gouvernement la nomination de Mr Van Haerlem en qualité de commis aux écritures des Musées au traitement annuel de 1800 francs. Elle demande en outre le transfert de cette somme de l'art 55 à l'art 54 du Budget de 1888, et prie le Gouvernement d'inviter auprès de la Cour des Comptes sur la nécessité, comme précédemment d'~~imputer~~ liquider pendant l'exercice courant l'indemnité due à Mr Van Haerlem. —

La séance est levée à 3½ heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Mars 1887 (24)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
De Rongé
Fruitier
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 Mars, la Commission procède à l'examen des tableaux qui lui sont offerts en vente. Elle décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir 1° une peinture ancienne sur écaille représentant l'Assomption de la Vierge, proposée au prix de 18 000 francs par Mr Gisselings, 2° un portrait de Dame, indûment attribué à Gaspard Netscher, que Mr V. Evenepoel offre de céder pour 1 000 francs.

M. le Ministre de l'Agriculture transmet un numéro du journal: la Gazette qui renferme deux articles critiques sur la manière dont sont placés dans la Nouvelle église de Ste Catherine, à Bruxelles, une descente de Ste Catherine par J. De Craeyer et une Nativité de Théodore Van Loon. — M. le Ministre prie la Commission de lui donner son avis sur la valeur de ces toiles et sur le degré d'intérêt qu'elles pourraient présenter pour les Collections de l'Etat. L'Assemblée confie

à Mr le Président et à MM. Robin et Rousseau le soin d'examiner ces deux tableaux et de fournir les renseignements nécessaires pour satisfaire au vœu exprimé par le Gouvernement.

La Commission est appelée à se prononcer sur le choix d'un candidat à présenter à Mr le Ministre de l'Agriculture pour la nomination du Concierge du Palais des Beaux-Arts, en remplacement du Sr De Heuvel décédé récemment. Après un examen sérieux des demandes qui lui sont parvenues, la Commission est d'un avis unanime qu'il y a lieu de proposer la nomination du Sieur Mathieu Cremers qui réunit toutes les conditions voulues pour occuper convenablement ce poste. Elle recommandera d'une manière toute spéciale le Sr Cremers qui, par sa moralité, son aptitude et les services qu'il a rendus aux Musées, possède des titres particuliers à l'obtention de cet emploi. Elle pense que le traitement de titulaire, en raison d'autres avantages attachés à ce poste pourrait être fixé actuellement à 1200 francs.

La Commission désire prendre en considération la situation critique dans laquelle se trouve placée Mlle De Heuvel, par suite du

décès de son père, pour lequel elle s'est imposée de grands sacrifices en négligeant la profession qu'elle exerçait, pour mieux lui consacrer ses soins. La Commission est disposée à venir en aide à Mlle De Heuvel en lui réservant le service du vestiaire du Musée ancien avec jouissance d'une indemnité annuelle de 500 francs.

M.M. les Membres délégués par la Commission pour l'examen du tableau de Rubens (La pêche miraculeuse) appartenant à l'Eglise de N.D., à Malines, font connaître que cette peinture exposée aux rayons solaires a beaucoup souffert et a perdu ses principales qualités à la suite d'une inintelligente restauration. — Mangé par le Soleil et ~~[illegible]~~ présentant de nombreux repeint, le tableau se trouve aujourd'hui dans un pitoyable état. La composition laisse à désirer. Les délégués ne pensent pas qu'il y eut lieu de poursuivre l'achat de cette œuvre pour les collections de l'Etat. Toutefois, avant de répondre à la communication adressée à la Commission par le Gouvernement à propos de cette affaire, ils sont d'avis qu'il convient de procéder à un nouvel examen du tableau de l'Eglise de N.D.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire
[illegible]

Le Président
C. Tétit

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Avril 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 16 Mars, la Commission décide qu'il n'y a lieu de donner suite aux propositions qui lui sont adressées pour la cession des tableaux suivants:

Un Terburg et un Guardi que Mr Portaels soumet au nom de l'un de ses amis, à Paris. Ces tableaux, dont on demande respectivement 13000 & 2000 francs ont tellement souffert qu'il n'est plus possible de songer à leur acquisition pour le Musée de l'État.

Un tableau de fleurs est fruits peint par Mlle de Steenhoudt, offert en vente par Mme d'Hoffschmit, sans indication du prix.

Mr Kayser, d'Amsterdam propose la cession de plusieurs tableaux anciens parmi lesquels il cite particulièrement Rembrandt, Frans Hals, G. Dou, Jean Steen, Metzu, Hobbema. La Commission priera Mr Kayser de lui envoyer à l'examen celui de ces ouvrages qui lui paraîtra présenter le plus de mérite.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'un paysage de Mr Hamesse a été acquis

pour les Collections de l'Etat et demande à la Commission de lui dire si elle considère ce tableau comme ayant les qualités nécessaires pour figurer dans les Galeries du Musée moderne. Il sera répondu affirmativement à la question posée par Mr le Ministre.

Mr le Président donne lecture d'une lettre qui a été adressée par Mr Bourgeois afin de le prévenir que devant se rendre en Allemagne la semaine prochaine il saisirait cette occasion pour passer par Bruxelles et prendre avec lui l'Hobbema au sujet duquel il a précédemment entretenu l'Administration des Musées. Il désire donc savoir si la Commission serait en mesure de se réunir mardi ou mercredi et si une résolution sur sa proposition d'achat pourrait être prise avant Vendredi. Mr Bourgeois sera prévenu que la Commission se réunira spécialement mercredi prochain pour l'examen du tableau d'Hobbema et qu'en ce qui la concerne, elle fera son possible pour prendre une prompte résolution.

Mr Heynius Architecte des bâtiments Civils fait connaître que Mr le Commandant des pompiers demande qu'il soit placé plusieurs becs de gaz dans le corps de garde à installer dans les locaux du Palais des Beaux-Arts et s'informe si la Commission ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit satisfait au désir exprimé par

Mr le Commandant Allo. La Commission répondra qu'elle ne croit pas devoir s'opposer à cette demande à la condition que l'installation du gaz se borne uniquement au corps de garde des pompiers.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

[illegible] Stiénon

[illegible] Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Avril 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte Alb. de Beaufort
Fraikin
le Bon Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

L'Assemblée apprend avec regret qu'une indisposition empêche Mr De Rouge d'assister à la Séance de ce jour.

Le procès-verbal de la Séance du 6 Avril est lu et adopté.

Suivant la communication qu'il avait adressée le 5 de ce mois, Mr Stephan Bourgeois soumet le paysage d'Hobbema qu'il propose de céder aux Musées de l'Etat pour la somme de 125 000 fr. Cette œuvre, de la plus belle qualité du maître et dans un état de conservation irréprochable attire vivement l'attention de la Commission qui est d'avis qu'elle ne peut laisser échapper l'occasion presqu'unique d'enrichir les Collections d'une production de cette importance. — Cet achat s'impose d'autant plus que le paysage d'Hobbema possédé par les Galeries de l'Etat est d'une autre époque de la carrière du maître et d'un mérite très inférieur à celui qui est proposé en ce moment.

La Commission décide de se réunir demain pour prendre communication du rapport qu'elle prierait Mr V. Le Roy, Expert des Musées, de lui faire parvenir d'urgence et pour se prononcer définitivement sur l'offre qui lui est soumise par Mr Stephan Bourgeois.

M^r le Président entretient MM. les Collègues de deux portraits de Van Dyck, représentés sur la même toile et que M^r le Marquis de la Boissière semble disposé à céder au Musée. MM. les Membres iront examiner cette peinture à l'issue de la ~~Séance~~ de demain.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice du Musée royal de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Avril 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat.
le Comte Alb. de Beauffort
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
et Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission prend connaissance du rapport par lequel Mr Victor Le Roy fait connaître son appréciation sur le tableau d'Hobbema, offert en vente par Mr Step. Bourgeois. L'Expert considère cette oeuvre, qui a fait partie de plusieurs collections célèbres, comme une des bonnes productions du maître. L'état de conservation est bon; les quelques petits points restaurés dans le ciel et le long des joints sont sans importance. Le tableau est couvert d'un vernis jaunâtre qui dans certaines parties s'est écaillé lors du parquetage du pourceau. Il estime que le tableau vaut de 100 à 110 mille francs, prix payé pour le Hobbema de la vente Schneider, acquis par le Musée d'Anvers et ceux des vente de Brienne, Hodson Roel et Hamilton.

La question d'achat du tableau mise aux voix est, à l'unanimité, résolue affirmativement. L'Assemblée fixe ensuite à Fr 100,000, également à l'unanimité, le prix à proposer à Mr St. Bourgeois pour la cession du Paysage d'Hobbema.

Mr le Ministre de l'Agriculture
&c informe la Commission que des
propositions lui sont adressées
en vue du déplacement de l'orgue
du Palais des Beaux-Arts et
demande si le fait de son séjour
dans ce Palais constitue un incon-
-vénient pour le Musée ancien
qui y sera prochainement
installé. — On ne saurait mettre
en doute que la présence de cet
orgue à la place qu'il occupe
offre un très grand inconvénient
surtout sous le rapport de l'effet
désagréable qu'il produit.
La Commission ne saurait donc
recommander trop vivement au
Gouvernement de profiter de la
première occasion qui permettra
d'enlever le plutôt possible
cet instrument du Palais des
Beaux-Arts.

Mr le Ministre fait parvenir
une expédition de son arrêté
du 30 Mars dr, nommant le
Sieur Mathieu Cremers, Gardien
du Palais des Beaux-Arts, avec
jouissance d'un traitement annuel
de 1200 francs. — Par la même
disposition, Mlle De Heuvel
est chargée de la garde du
vestiaire établi au dit Palais,
moyennant une indemnité an-
-nuelle de 500 francs.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéénaert

C. Tétin

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Avril 1887 (onze heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Fraikin
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Mr le Comte de Beaufort exprime son vif regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

La Commission est informée que Mr Stephan Bourgeois n'a pas accepté l'offre de 100 000 frs qui lui a été faite par les Musées pour la cession d'un Paysage d'Hobbema. — Mr Bourgeois fait connaître qu'il serait de toute impossibilité d'obtenir ce tableau pour moins de 105 000 francs et qu'une résolution définitive devrait être prise pour demain Samedi, avant quatre heures. — La Commission considérant qu'il serait des plus regrettables, ~~de manquer l'a~~ à cause de cette différence de prix, de manquer l'acquisition d'une oeuvre aussi rare, décide à l'unanimité, qu'il y a lieu de porter à 105 000 frs le chiffre auquel Mr Bourgeois consent à vendre le tableau d'Hobbema. — De pressantes démarches seront faites auprès du Gouvernement afin d'obtenir l'approbation immédiate de cet achat.

La Séance est levée à midi.

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 4 Mai 1887 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

le Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Robie
& Sluigeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 13. 14 et 16 Avril sont lus et adoptés.

La Commission apprend avec un vif regret le décès de Mr le Comte Ludovic de Robiano, ancien Membre de la Commission directrice des Musées. Une lettre de condoléance sera adressée à Mme la Comtesse de Robiano.

La Commission reçoit communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture &c donne son approbation à l'achat du Paysage d'Hobbema, cédé au Musée de l'État par Mr Step-Bourgeois, pour la somme de 105,000 francs.

Elle émet ensuite un avis défavorable sur les propositions de vente ci-après :

1° de Mr Langveld qui soumet un grand tableau de De Crayer reproduisant un épisode de la profanation des hosties, à Bruxelles, du prix de 3000 fr.

2. de M Ch. Manteau, qui offre de céder pour 7000 fr, un grand tableau d'Henri De Klerck, représentant : la Résurrection de Lazare

3° de Mr Croisez qui envoie un triptyque gothique, dont il demande 4000 fr.

4° De Mr Heuzerat proposant de céder pour 1200 fr un portrait d'Henri Conscience, peint par Mr Portaels.

Par son apostille du 23 Avril Mr le Ministre de l'Agriculture envoie à l'avis de la Commission une lettre de Mr H. Mathieu offrant de céder au Musée un Rubens attribué à Duquesnoy, représentant l'Amour ailé couché. — Mr Mathieu sera invité à envoyer cet ouvrage au Musée, afin d'examen.

La Commission reçoit notification d'une lettre de Mr Kayser qui fait connaître qu'il n'oserait exposer à aucune exigence d'un transport le tableau dont il offre la cession, mais il demande que le Musée envoie un Délégué à Amsterdam pour lui bonifier les frais de voyage. — L'Assemblée estime qu'il n'y a pas de suite à donner à cette proposition.

Mr Eelder-Canvy, qui a cédé au Musée une tête de Jésus informe qu'il possède plusieurs tableaux anciens ainsi qu'une belle Sculpture en chêne, du XVe Siècle, qui pourraient faire l'objet de négociations avec les Musées. Il demande en conséquence que la Commission veuille envoyer un Délégué à Maestricht pour le choix des ouvrages qui conviendraient aux Collections. La Commission répondra à Mr Eelder-Canvy qu'elle ne peut satisfaire à son désir et elle le prie d'envoyer pour examen, à Bruxelles, les ouvrages qui lui paraîtraient convenir aux Musées

Mr Steyaert Bourgeois fait connaître qu'il a été répondre aux intentions de la Commission des Musées en

acquérant pour la modique somme De 1500 francs à une vente publique qui a eu lieu récemment à Berlin un tableau de David Ryckaert, le peintre, représentant: Un repas de paysans. — Cette peinture a été achetée par Mr Bourgeois avec la pensée de la mettre à la disposition du Musée si elle était jugée de nature à figurer dans les Collections du Musée et dans le cas contraire de la conserver pour son compte. Après examen, la Commission décide qu'il y a lieu d'acquérir le tableau de Ryckaert au prix indiqué fait par Mr Bourgeois et de lui remettre les francs qu'il s'est donnés à cette occasion.

La Commission s'étant ensuite rendue dans les Galeries du Palais approuve les dispositions prises pour le placement des Collections du Musée ancien et déclare le placement des oeuvres définitivement arrêté.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
Stéphens

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Mai 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président
Ed. Fétis, Vice-Président
Balat
le Cte Alb. de Beaufort
De Rougé
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 4 Mai est lu et adopté.

Mr Langevelt offre de céder pour 3500 francs un tableau de Van Vost représentant Ste Odile. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

Mr Bohon, à Issy, près Paris fait connaître qu'il possède une toile d'Annibal Carrache qu'il désire vendre au Musée de Bruxelles. Mr Bohon sera prévenu que les Collections de l'Etat possède une œuvre de ce maître et que dès lors son offre a peu de chances d'être accueillie.

La Commission prierra Mr le Ministre de l'Agriculture &c de vouloir bien demander au Département de la Guerre de faire placer une sentinelle rue de la Régence afin de garder les abords du Palais des Beaux-Arts. Cette mesure s'impose non seulement par des considérations d'ordre et de propreté, mais sera encore fort utile pour la sécurité des Collections pendant ~~la durée de~~ la nuit

L'état d'avancement de l'installation des tableaux anciens dans les Galeries de l'étage du Palais des Beaux-Arts permet dès maintenant de demander à Mr le Ministre de l'Agriculture &c l'autorisation d'ouvrir le Musée ancien le 21 Mai prochain.

Quelques espaces restent inoccupés dans les salles d'angle et de l'orgue, la Commission demandera au Gouvernement de pouvoir disposer d'une série de cinq tapisseries achetées au Ouvrage et déposée à la Porte de Hal. Elle saisira cette occasion pour réclamer également comme rentrant exclusivement dans la catégorie des œuvres d'art faisant partie des Collections des Musées royaux de Peintures, deux tapisseries anciennes exposées ~~[illegible]~~ au Musée d'Antiquités. Cette réclamation se justifie par une décision du Gouvernement instituant au Musée ancien une Collection de tapisseries. Il existe en outre dans le même dépôt deux retables en bois sculptés, ayant appartenu précédemment au Musée de Sculpture et dont la place est incontestablement marquée dans la Collection des œuvres de Sculpture. Des démarches seront faites pour obtenir la restitution de ces deux objets d'art.

Par sa lettre du 10 de ce mois, Mr le Ministre fait parvenir pour la Galerie du Musée moderne le dessin du portrait de S. M. le Roi exécuté par Mr Devachez d'après le tableau de Mr Louis Gallait, appartenant à l'Etat.

Par dépêche du 30 Avril, le même Ministre informe la Commission que les objets d'art légués à l'Etat par feu le Statuaire Guillaume Geefs sont à la disposition des Musées qui pourront en prendre possession au ~~[illegible]~~ Pavillon du Champ du Manœuvre.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
[illegible]

[illegible]

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 25 Mai 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

De Rougé
Freiklin
le Comte Alb. de Beaufort
le Baron Goethals
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 13 Mai dn est adopté. —

Mr Léon Cardon offre de céder au prix de 8700 francs une tapisserie flamande du XVe siècle. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de soumettre cette tapisserie à l'appréciation de Mr Le Roy Expert des Musées.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions qui lui sont adressées :

1° par Mr Jouret, pour la cession, sans indication de prix d'un tableau ancien, représentant Ste Véronique

2° par Mr De Loecke, qui offre de céder pour 3000 francs un tableau ancien qui représente un Chevalier sous le patronage de Ste Catherine.

Mr le Ministre de l'Agriculture lui fait parvenir, muni de son approbation le projet de Budget des Musées de Peinture et de Sculpture, pour l'exercice courant

Mr De Meersman, chargé de graver le tableau de Mr Alfred Stevens, intitulé : la Veuve, demande que cet ouvrage soit

déposé dans une pièce particulière où il pourrait en terminer le dessin. — L'Assemblée regrette de ne pouvoir accueillir cette demande, mais elle désire faciliter le travail de l'artiste en l'autorisant à se rendre au Musée dès huit heures du matin.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c appelle l'attention de la Commission sur la vente des tableaux provenant de la mortuaire de Mme la Douairière de Douckers, qui aura lieu à Bruges, le 31 de ce mois. — Plusieurs ouvrages de cette Collection sont signalés comme méritant de fixer l'attention des Musées. L'Assemblée confie à MM. Sliegeneyer & Robie, accompagnés de Mr l'Expert Le Roy, le soin de visiter cette Collection et de prendre les mesures nécessaires pour les acquisitions qu'il y aurait lieu de faire à cette vente.

La Commission est appelée à donner son avis sur la copie d'un bas-relief de Donatello (La Vierge et l'Enfant Jésus) que Mr Paul Dubois vient de soumettre en sa qualité de Lauréat de la fondation Godecharle. La Commission estime que cet envoi laisse à désirer sous le rapport de l'importance du travail que l'artiste avait à présenter aux termes du règlement des Concours. ~~[illegible]~~ Le choix du sujet qu'il a reproduit est peu judicieux, attendu que des

moulages de ce bas-relief existe dans presque tous les ateliers.

La comparaison de la copie avec une reproduction en plâtre qui a été transportée au Musée permet de constater que Mr P. Dubois n'a point suivi exactement l'original dont il n'a pas saisi le caractère et auquel il a donné une interprétation moderne. La Commission est d'avis que pour éviter à l'avenir l'envoi de copies dont il existe des reproductions dans le commerce, il ne faudrait pas laisser aux Lauréats la faculté de choisir eux-mêmes le motif de la copie qu'il est obligé d'exécuter et qu'il conviendrait de lui appliquer les règles adoptées pour le travail exigé des grands-prix de Rome. Peut-être il y aurait-il lieu de poser la condition de reproduire autant que possible, les œuvres de sculpture dans la matière même des originaux. — Il sera répondu dans ce sens à la demande d'avis soumise à la Commission.

Mr le Ministre prie la Commission d'examiner si au point de vue de l'intérêt du public, il n'y aurait pas lieu de fixer l'ouverture des classes à 9½ heures au lieu de 10 heures. La Commission fera remarquer que les Galeries sont peu visitées dans la matinée et que les travaux intérieurs du nettoyage et autres seraient un obstacle

au changement des heures d'admission qu'il semble désirable dans l'intérêt de la marche régulière du service de conserver telles qu'elles sont déterminées par le règlement.

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiévenon

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 8 Juin 1887 (24.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonct. Président
De Rouge
Franklin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.
V. Stiévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Mai est lu et adopté.

L'Assemblée est informée que Mr Cardon a fait retirer avant d'être soumise à l'appréciation de l'Expert des Musées, la tapisserie ancienne dont il avait offert la cession aux Musées.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° de Mr Guillaume, pour un médiocre tableau sous nom d'auteur, reproduisant des épisodes de la vie de St Thomas d'Aquin. (Prix 2000.–)

2° de Mr Haakman, concernant ~~trois~~ quatre tableaux indûment attribués à

Greuze :	une tête d'Italien,	Fr. 17000.–
Vander Neer	Paysage ; clair de lune	40,000.–
Alb. Cuyp.	Paysage – marine	18500.–
P. Potter	Tête de vache	42000.–

3° de Mr Aug. Schmitz, pour un tableau d'Ad. Van Ostade, dont il fixe la valeur à 25,000 francs.

Mr le Prince Wiszniewski signale deux tableaux de Paul Dubois, représentant une chasse aux Chevreuils & une chasse au renard, qui sont à vendre au prix de 30000 fr les deux. Ces toiles, de même dimension que celle du Musée, sont à Paris, mais elles pourraient être envoyées à Bruxelles si le propriétaire avait quelque certitude de les voir acquérir pour les Collections de l'Etat. Mr Wiszniewski

sera prévenu que la Commission examinerait ces peintures avec intérêt, sans prendre aucun engagement d'achat, que le prix demandé est exorbitant et qu'aucune négociation ne pourrait établir sur la somme indiquée par Mr Wiszniewski.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le Docteur Jules Lequime offre en don aux Musées de l'Etat un tableau de Mr Gustave De Jonghe, représentant : le Pèlerinage et daté de 1854. — Mr Lequime ne met aucune condition à l'acceptation de cette libéralité qu'il espère voir suivre par d'autres amateurs. — L'Assemblée confie à Mr le Président et à MM. Slingeneyer & Robie la mission d'examiner la suite qu'il convient de donner à la proposition de Mr Lequime.

Par son apostille du 23 Mai, Mr le Ministre de l'Agriculture &c transmet afin d'avis, une lettre de Mr Maubach relative à deux tableaux de Louis David qu'il offre de vendre aux Musées. Cette personne sera invitée à soumettre ces ouvrages à l'examen de la Commission.

Mr le Président & Mr Robie font connaître qu'ils se sont rendus à l'Eglise de Ste Catherine pour y examiner deux tableaux. L'un, une Assomption, peut être citée comme l'une des bonnes productions de De Crayer. Placée à une très

grande hauteur, au dessus du portail, il a été impossible de constater exactement son état de conservation mais elle semble avoir souffert. Le Musée de Bruxelles possédant déjà un grand nombre de De Crayer, l'achat de ce tableau n'ajouterait rien aux Collections de l'Etat. Il y a lieu d'exprimer au Gouvernement le regret de le voir placé dans des conditions aussi déplorables. Le Vauloon de la même Eglise est une toile assez ordinaire déposée derrière un autel [où il ne s'est guère possible de l'examiner. —

I qui la cache en grande partie &

La Commission se rallie à l'avis des Délégués et de décide de répondre à Mr le Ministre dans le sens de leur appréciation.

Mr Jules Rahm, à Berlin demande si le Musée ne désirerait pas acquérir une tentation de St Antoine, par Bosch. Mr Rahm sera prévenu qu'il est impossible de statuer sur sa proposition, mais que s'il juge à propos d'envoyer le tableau à Bruxelles, la Commission l'examinera avec intérêt.

Par sa lettre du 4 Juin Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait remarquer que la séparation des Collections des Musées de Peinture en deux sections distinctes occupant des locaux différents oblige le Gouvernement à renforcer le personnel de ces établissements et qu'il a donc décidé d'attacher à la Commission directrice en qualité de Secrétaire-adjoint, un traitement de 2500 frs Mr Emile Van Mons qui remplissait précédemment les fonctions de Secrétaire du Comité du Palais des Beaux-Arts. — La Commission

charge son Secrétaire d'installer Mr Van Mons dans ses nouvelles fonctions.

Mr le Ministre transmet une lettre de Mr Berger offrant en vente un tableau de feu Mr Guillaume Koller. L'Assemblée fait observer que la Collection des oeuvres des artistes nationaux présente encore plusieurs lacunes importantes qu'il importe de combler avant de songer à acquérir des productions d'artistes étrangers.

Mr Slingeneyer fait connaître que Mr Paul Dubois, Lauréat du Concours Godecharle a reconnu fondée les observations de la Commission relatives à la copie du Bas-relief de Donatello soumise à l'appréciation de la Commission et qu'il demande de considérer cet envoi comme non avenu, son intention étant d'exécuter dans de meilleures conditions une autre oeuvre de Sculpture.

Il est donné lecture d'une lettre de Mr le Ministre autorisant au prix de 1500, l'achat d'un tableau de David Ryckaert intitulé : Repas de paysans.

La Commission demandera à Mr le Ministre de pouvoir disposer pour la Galerie de la Sculpture moderne d'une Statue en plâtre représentant un Tigre, exécutée par feu Eug. Verboeckhoven. Cet ouvrage est actuellement déposé au Palais des Académies.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

V. Stiénon

E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 24 Juin 1887 (24.)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat
le Comte de Beaufort
De Rougé
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 8 Juin est lu et adopté.

Mr Stephan Bourgeois présente un tableau de Vander Meer de Delft, représentant une jeune femme entr'ouvrant une croisée pour arroser des fleurs. — Le prix demandé est de 50000 francs. — Dans un rapport qu'il adresse à la Commission, Mr l'Expert Le Roy signale cette production comme étant très authentique de Vander Meer de Delft, d'un bel effet, fort lumineuse et remarquable par l'habileté de l'exécution. L'état de conservation laisse peu de choses à désirer. — Il estime cette peinture de 35 à 40,000 francs. La Commission apprécie le mérite du tableau qui lui est présenté, mais elle n'y rencontre pas les belles qualités qui distinguent les oeuvres les plus célèbres du maître et vu le prix élevé qu'on en demande, elle décide de ne pas donner suite à la proposition qui lui est soumise.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les ~~propositions~~ offres de vente qui lui sont soumises

1° par Mr. Geelhand, pour les oeuvres suivantes :

Un grand Christ en ivoire, attribué à Fcois Duquesnoy Prix 18000 fr
Deux groupes en marbre blanc par Quellyn, représentant : l'Enfant au Chien & l'Enfant au Chat. " 10,000 fr
Portrait en grisaille de Gevartius, attribué à Van Dyck " 7000 "
Deux tableaux d'Ommegang, l'un de 3000 et l'autre de 4000 fr —
Deux vases modernes en bronze florentin . . . . . " 1500.—
et une fête villageoise, attribuée à Van Helmont . . . 2500.—

2° Par Mr. Aelbrecht, qui envoie deux volets gothiques représentant la Reine de Saba. — Ces deux ouvrages dont on demande 20000 fr — ont un certain intérêt, mais manque de qualités de peinture.

3° Par Mme De Perre, qui soumet un très médiocre tableau —

4° Par Mr. Mathieu, qui présente une Statuette en pierre, attribuée à Duquesnoy.

Mr. Beckaert fait parvenir la photographie d'un tryptique qu'il désire céder au Musée de l'Etat. et en juger d'après la reproduction qu'elle a sous les yeux, l'Assemblée ne pense pas que cet ouvrage puisse convenir pour les Collections.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a autorisé la Commission directrice de la prochaine Exposition des Beaux-Arts à disposer de la Galerie d'entrée des oeuvres modernes qui sera jointe aux Salles actuellement disponibles à l'Ancienne Cour. Cette disposition des locaux nécessitera l'aménagement d'une entrée provisoire pour les Galeries du Musée moderne. — La Commission est priée en conséquence

de prendre des mesures afin que la Salle d'entrée du Musée soit rendue libre le plutôt possible.

Par une autre dépêche datée du 23 Juin, Mr le Ministre de l'Agriculture informe que le Département de la Guerre n'a pu consentir à placer une sentinelle sur le trottoir du Palais des Beaux-Arts, la faiblesse des effectifs des troupes de la garnison de Bruxelles ne permettant pas d'augmenter le service de garde.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stiénon

L. Fétis

Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Juillet 1887 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Cte de Beaufort
Fraikin
Geffens
Robie
Rousseau
Stingnayer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 29 Juin est lu et adopté.

Les cinq tableaux suivants appartenant à Mr Léon Gauchez sont soumis à l'examen de la Commission.

1° St Jérôme, par J. Van Hemessen, daté de 1542 Prix F 6000.–
2° Jean de Montfort, petit portrait en grisaille par Vandyck . . . . . „ 6000.–
3° La partie de Quilles, par Jean Steen . . . . „ 20,000.–
4° Portrait de la fille de Goya, par Goya . . . . „ 5,000.–
5° Une mère, par N. Maes . . . . . „ 35,000.–

L'Assemblée examine ces tableaux avec intérêt et décide de prier Mr l'Expert Le Roy de faire connaître son appréciation sur les veuves de Van Hemessen, Maes et Goya. Elle décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat des tableaux de Vandyck et Jean Steen.

Mr Thibaudeau, à Londres, fait parvenir un tableau de Jan Victoor du prix de 5000 fr et un portrait par J. Van Loo, évalué à 1250 fr — M.M. les Membres sont unanimement d'avis que ces tableaux ne présentent aucun intérêt pour les Musées.

Mr Ruhm, à Berlin, adresse un tableau de Jérôme Bosch (Une tentation de St Antoine) dont il

fixe le prix à 12500. — La Commission appréciant l'importance de mérite & l'intérêt de cette production décide de la soumettre à l'examen de Mr l'Expert des Musées, ainsi qu'une toile de Goya (Scène de l'Inquisition) proposée en vente par Mr Arthur Stevens, au prix de 75000 f.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur les offres de cession ci-après:

1° de Mr Maubach concernant deux portraits par David du prix de 1500 f. chacun.

2° de Mr Haakman, qui envoie cinq médiocres tableaux anciens présentés sous les noms de Segers — Hobbema — Terburg — Metsu — David De Heem — Denys — Calvaert et deux peintures de Delacroix & Troyon

3° de Mr Galand, offrant de céder un Paysage de Louis Verwée. Prix 3000 —

4° de Mr A. Thomas, soumettant un tableau de J. B. Duvivier, (la mort d'Hector) du prix de 5000 fr.

Mr Guffens présente à ses Collègues la photographie d'un tableau qu'il a eu l'occasion de voir à Florence et qu'il croit pouvoir attribuer à Hugo Vander Goes. — On en demande 3500 francs — L'Assemblée examine cette photographie avec intérêt, mais comme cette reproduction n'offre pas un renseignement suffisant pour se prononcer elle s'adressera à Mr Angiolo Fabbrichesi, Conservateur de la Galerie Buonarroti, à Florence (Via Ghibellina, N° 64 P.P.) pour lui demander s'il serait possible d'obtenir la communication de cette peinture.

Mr Neelemans-Lefebvre, à Eecloo, propose de céder au Musée, pour la somme de 6000 francs, un tryptique de Patenier représentant: le Père Eternel et la Vierge. — La Commission priera Mr Neelemans de lui envoyer, pour examen, l'œuvre dont il s'agit.

Mr le Ministre fait connaître que Mr Horta, Lauréat du Concours

Godecharle, de 1884, demande de pouvoir exposer au Salon de Bruxelles les dessins représentant: Le Temple d'Auguste et de Livie, constituant l'envoi réglementaire de la fondation Godecharle. Mr le Ministre demande en conséquence s'il n'y a aucun inconvénient à autoriser Mr Horta à rentrer provisoirement en possession de ces dessins. — La Commission répondra affirmativement.

Le Surveillant Bertrand qui a eu le malheur de perdre son fils, âgé de 21 ans, s'adresse à la Commission pour obtenir un secours qui lui permette de couvrir en partie les frais de maladie et des funérailles. — L'Assemblée décide de proposer au Gouvernement de lui allouer un secours de 100 fr.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 29 Juillet 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
De Rougé
Fraillin
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres.
V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission prend communication du rapport par lequel Mr l'Expert fait connaître son avis sur les cinq tableaux soumis à son examen.

1° La jeune mère, par Nic. Maes. — Charmante composition, très vigoureuse de tonalité et du plus beau faire du maître. Les figures sont en bon état, mais il constate quelques détériorations. Il l'estime à 15,000 francs.

2° Portrait de jeune femme par Goya; production authentique dans sa manière sage et d'une bonne conservation. — Valeur 5000 francs.

3° St Jérôme en méditation. — Bonne peinture d'un maître qui s'est inspiré de Quinten-Matsys; exécution soignée et bien conservée, sauf dans les joints et la draperie verte où se voient quelques retouches.

Après un nouvel examen de ces peintures et avoir délibéré sur l'opportunité et l'intérêt de les acquérir pour les Musées, la Commission décide qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement l'acquisition du St Jérôme et du Portrait de jeunes femmes aux prix fixés par Mr Gauchez c'à-dire 6000 fr pour le premier et 5000 fr pour le second. — Elle

Elle revient à l'achat du Nicolas Maas.

Mr V. LeRoy cite le triptyque de Jérôme Bosch comme une œuvre importante de ce maître et dont l'état de conservation est satisfaisant. Il fixe la valeur de cette peinture à 12000 francs.
La Commission décide d'offrir 7500 francs pour l'achat de ce tableau.

L'expert est d'avis que le tableau de Goya, représentant des Scènes de l'Inquisition est une grande esquisse dans la manière supérieure de ce maître, d'une belle tonalité et très vigoureuse dans certaines parties. L'état de conservation laisse quelque peu à désirer pour l'unité de l'ensemble du tableau. Il fixe à 4000 fr. la valeur du tableau.
L'avis émis par Mr Le Roy, quant à l'authenticité de l'œuvre, la Commission prie ce dernier de bien vouloir prononcer (sur ce point) d'une manière plus explicite.
La résolution à prendre sur l'achat de cette peinture est ajournée à mercredi prochain, 3 heures
≠
La séance est levée à 3 heures

Le Président
L. Hetis

Le Secrétaire
Stiennon

Mr le Ministre avait communiqué à la Commission une lettre par laquelle Mr Paul Dubrez propriétaire d'ouvrages d'art demandait à entendre en remplacement de celle que les dessins n'avaient pas eu pouvoir apprécier. Elle a été priée en conséquence de désigner celle qui lui semblerait offrir le plus d'intérêt.
Mr le Président donne lecture d'une pièce de réponse à la communication ministérielle. - Par cette lettre, qui répond à l'appel adressé de la Commission, la Commission fait connaître qu'elle doit se borner à se prononcer sur la question de savoir si le sujet présenté par le Gouvernement est de nature à pouvoir être placé au Musée sans avoir à s'immiscer dans le choix de l'original, question qui embarrasserait toujours les Sculpteurs à cause des moulages qui existent de la plupart des œuvres de Sculpture offrant un mérite réel. En ce qui concerne la représentation des copies dans la matière des originaux, la Commission reconnait qu'elle est sortie de ses attributions en recommandant une mesure qui, entre les difficultés qu'elle présenterait, nécessiterait un gouvernement d'accord pour être dépassée. Elle demande donc à Mr le Ministre de la considérer comme non avenue.

≠ L'Assemblée décide que les trois tableaux ci-après, présentés par Mr Smal ne peuvent convenir pour les Musées
1° Un Paysage de Detaddeo - Prix 5000.-
2° " " de Keersmaeker " 1000.-
3° Un portrait par P. Verselst " 1500.-

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 3 Août 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
Gaffens
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr V. Le Roy, expert des Musées dit que l'ouvrage représentant des scènes de l'inquisition est une production authentique de Goya. Mr le Président met aux voix l'achat de cette oeuvre qui est résolu à l'unanimité. Quant à la question du prix qui sera offert à Mr Arthur Stevens, une voix vote pour 6000 frs et six voix pour 5000. – Ce dernier chiffre sera donc proposé.

La Commission reçoit communication d'une lettre adressée à Mr Slingeneyer et par laquelle Mr De Coene (Jean) offre de donner aux Musées de l'Etat:
1° Un portrait peint par feu Mr Nicaise De Keyser.
2° Un portrait peint par feu Mr Henri De Coene
& 3° un petit tableau du même peintre.

Le donateur met pour condition que ces tableaux restent exposés d'une manière permanente dans les dits Musées et que chacun porte l'indication du

nom des auteurs et la mention : Don de Mr. Jean DeCoen. Le donateur sera informé qu'avant d'accepter des dons de cette nature il est d'usage que la Commission constate l'importance et la qualité des oeuvres offertes dans de libérales intentions. Mr. DeCoen sera donc prié de vouloir bien faire transporter au Musée les trois tableaux dont il s'agit afin qu'ils soient mis sous les yeux de la Commission.

Les Membres chargés d'examiner le tableau de Mr. Gustave DeJonghe (Le Pélérinage) offert en don aux Musées de l'Etat par Mr le Docteur Jules Lequime donnent un avis favorable à l'acceptation de cet ouvrage. La Commission s'adressera en conséquence, à Mr le Ministre pour lui demander l'autorisation d'accepter le tableau dont il s'agit.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président.
C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 12 Août 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Cte de Beauffort
De Rougé
Fraikin
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 27 et 29 Juillet et du 3 Août sont lus et adoptés.

Mr Léon Gauchez soumet un tableau de Rubens représentant La chasse d'Atalante et de Méléagre, dont le prix est de 25,000 francs. Cette composition traitée d'une manière large et vigoureuse se distingue par sa puissante tonalité et d'incontestables qualités d'exécution. Elle viendrait combler heureusement une lacune dans l'œuvre de Rubens qui possède le Musée de l'Etat. L'état de conservation du tableau paraît irréprochable et le prix demandé des plus modérés. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas à hésiter un instant à conserver ce tableau dans les Galeries du Musée de Bruxelles et en décide, à l'unanimité son acquisition au prix fixé par Mr Gauchez. Une demande d'autorisation d'achat sera en conséquence immédiatement adressée à Mr le Ministre de l'Agriculture.

L'Assemblée est informée que Mr Arthur Stevens accepte l'offre de 5000 francs qui lui a été présentée pour la cession d'une esquisse de Goya représentant : Une Scène de l'inquisition.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas de suite à donner aux propositions de vente ci-après :

1° de Mr Vonderfurck qui soumet une Descente de croix, indûment attribuée à Rembrandt et pour laquelle il demande 225,000 fr

2° de Mr Smal qui présente sous le nom de David Teniers le jeune un jeu de quilles, du prix de 35 000 francs, tableau qui est plutôt une oeuvre de Teniers, le vieux.

La Commission apprend avec regret que Mr le Dr Lequime a fait connaître qu'il désirait que l'offre qu'il a faite de donner au Musée de l'Etat un tableau de Gustave De Jonghe (le Pèlerinage) fut considérée comme non avenue.

Comme suite aux propositions de la Commission Mr le Ministre de l'Agriculture &c fait parvenir une expédition des arrêtés royal et ministériel concernant les nouveaux règlements organique et d'ordre des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Septembre 1887 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
le Bon Goethals
Gaffens
Slingeneyer
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 12 Août dr, il est donné communications de la dépêche ministérielle qui autorise la Commission à acquérir les tableaux suivants :

1°. de Mr Léon Gauchez :

St Jérôme, par Hemessen . . F 6000.-
Portrait de jeune fille par Goya „ 5000.-

2°. de Mr Arth. Stevens „

Scène de l'Inquisition, par Goya „ 5000.-

3°. de Mr Jules Ruhm

Tentation de St Antoine, triptyque par Jérôme Bosch „ 7500.-

Par une autre lettre, Mr le Ministre autorise également l'achat, au prix de 25,000 fr d'un tableau de Rubens, représentant la Chasse d'Atalante et de Méléagre, cédé aux Musées par Mr Léon Gauchez.

Mr Angiolo Fabbrichesi écrit de Florence qu'il est disposé à envoyer à Bruxelles, afin d'examiner le tableau de Hugo Vander Goes, au sujet duquel Mr Gaffens a entretenu la Commission, mais qu'il ne pourrait, vu la modicité du prix demandé, prendre à sa charge les frais d'expédition. La Commission répondra qu'elle consent à payer les frais de transport.

L'Assemblée passe à l'examen des ouvrages dont la cession lui est proposée et décide qu'aucun d'eux ne peut convenir aux Collections de l'Etat.

1° par Mr Richoff

Madone avec l'Enfant Jésus, par Gerard David . du prix de . F 5000.-
" " par Lucas de Leide 3000.-
" " peinture du 16e siècle 3000.-
" " " " 2000.-
Descente de croix (16e siècle) Ecole espagnole 2000.-
" " " 1000.-
Nature morte de Clara Peters 1000.-

2° Par Mr de Beresteyn.

Deux médiocres portraits (homme & femme) attribués à Rembrandt 100,000.-

Par Mr Alex. Henne.

Un mauvais tableau attribué à Jean Gossart (sans indication de prix

Par Mr Deverver.

Un portrait de Seigneur Espagnol, attribué à Rembrandt ny.

Par Mr Mahy

un paysage de feu Van Marck . . . . . F. 300.-

Mr le Ministre de l'Agriculture &c renvoie à la Commission, en la priant d'examiner la suite qu'il convient d'y donner, une demande de Mme Mosselman du Chenoy, tendante à céder à l'Etat un groupe en marbre de feu Mr Guillaume Geefs, intitulé: Un patre des premiers temps du Christianisme déposant des fleurs sur la tombe de son ami.

‡ L'Assemblée décide de se rendre lundi prochain chez Mme Mosselman du Chenoy pour l'examen de cette oeuvre de Sculpture. -

‡ Il est donné communication d'une lettre ministérielle par laquelle l'attention de la Commission est appelée sur une vierge entourée de fleurs peint par Seghers et que Mr l'Abbé Naeghels offre de céder à l'Etat. Le propriétaire de ce tableau sera invité à

envoyer celui-ci à Bruxelles pour examen et à faire connaître le prix qu'il en demande.

L'Assemblée est informée que Mr Nellemans à Ecclos est disposé à envoyer à vue le triptyque de Patenier qu'il offre de vendre au Musée de l'Etat, mais afin de ne pas exposer cet ouvrage aux risques d'un transport à Bruxelles, il demande que la Commission veuille bien préalablement le faire examiner par l'Expert du Musée, de manière à savoir si ce triptyque a quelques chances d'être acquis par le Musée. - La Commission charge Mr Le Roy de se rendre à Ecclos.

Mr Slater entretient la Commission au sujet d'un tableau de Rubens (La Nativité) sur lequel son attention a été précédemment attirée. Mr Slater sera informé que la Commission ne pourra statuer sur son offre d'achat qu'à la condition d'envoyer le tableau à Bruxelles pour examen.

La Commission décide de répartir, à titre d'indemnité entre les quinze surveillants et les deux boute-feux des Musées royaux de Peinture et de Sculpture une somme de 1581 francs restant disponible sur le crédit du personnel des Musées pour les exercices 1886 et 1887. - Cette indemnité qui s'élèvera pour chacun d'eux à 93 fr leur est allouée à l'occasion du service de nuit dont ils ont été chargés au Palais des Beaux-Arts en vue de la surveillance des Collections du Musée ancien.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Secrétaire. Le Président
V. Stiénon E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 5 Octobre 1887 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte de Beaufort
De Rongé
Fraikin,
Gaffens
Robie
Rousseau
1, Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 Septembre est lu et adopté.

Mr Léon Cardon soumet un tableau de Nature morte par Van Utrecht, avec figures de Jordaens qu'il offre de céder pour la somme de 17,000 francs. L'Assemblée décide de demander à Mr l'Expert Le Roy de faire connaître son appréciation sur cette toile.

Mlle Marie Roquebert fait parvenir les deux tableaux suivants qu'elle offre de céder aux Musées:

1° Un tableau de L. De Deyster, du prix de 5000 f.
2 " " de L. Dubois " 4000 "

La Commission est d'avis que ces ouvrages ne peuvent convenir pour les Musées.

Mr Léon Gauchez propose de céder pour 6000 fr. un grand tableau de Pieter Boel ainsi que deux petits paysages de Van Uden, pour lesquels il demande 6500. — L'Assemblée émet un vote négatif sur l'achat de ces trois ouvrages.

Elle décide ensuite qu'il n'y a pas lieu d'acquérir deux petits tableaux gothiques fortement endommagés qui lui sont proposés par Mr Hilkermans au prix de cent francs. L'une représente Jésus parmi les Docteurs et l'autre: La Circoncision.

1.11

Mr Max Hirsch offre de vendre une gouache de De Bleuler, représentant un combat près de St Gothard, en 1802. – Il sera répondu que ce dessin ne rentre pas dans la Catégorie des ouvrages que la Commission désire acquérir pour les Collections de l'Etat.

Satisfaisant au désir qui lui a été exprimé par Mr Jean De Coeux, à Bruxelles, soumet à l'examen de la Commission les trois tableaux suivants qu'il propose de donner aux Musées de l'Etat :

1° Le portrait d'Henri De Coeux, peint par feu Mr Nic. De Keyser

2° Un portrait d'homme, par Henri De Coeux

3° Un petit tableau : la Dentellière, du même peintre.

Ces ouvrages paraissant offrir de l'intérêt, la Commission estime qu'il y a lieu d'accepter la libéralité faite aux Musées par Mr J. De Coeux & de Solliciter, en conséquence, de Mr le Ministre l'autorisation nécessaire à cette fin.

Mr De Kuyper, à Rotterdam signale un tableau de Paul Potter dont les Musées pourraient faire l'acquisition. La Commission répondra qu'elle est toute disposée à examiner cette oeuvre avec intérêt si le propriétaire veut consentir à s'envoyer à Bruxelles.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c transmet, afin d'avis, une lettre par laquelle Mr Jules De Brauwere offre en vente à l'Etat un tableau de feu Eugène Verboeckhoven, mis en dépôt chez lui avec mission de lui trouver un acquéreur. Mr

De Brauwer sera prié de vouloir faire transporter cet ouvrage au Musée afin que la Commission puisse se prononcer sur la demande d'avis de Mr le Ministre. –

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Fétis

Commission directrice du Musée royal de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 19 Octobre 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonction de Président

De Rougé
Fraikin
Guffens
Portaels
Robie
Rousseau
& Slingeneyer
} Membres

V. Stiévan, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 de ce mois, la Commission est appelée à donner son avis sur la question d'achat pour le Musée de l'Etat du groupe en marbre de feu Mr Gme Geefs offert en vente par Mme Mosselman du Quesnoy. Il résulte de la discussion ouverte sur la proposition soumise à la Commission que le mérite de cette oeuvre de Sculpture n'est pas supérieur, ni même équivalent à celui du Lion amoureux appartenant au Musée de l'Etat et que dès lors son acquisition ne peut apprécier comme une mesure utile. La question d'achat étant mise aux voix par Mr le Président, quatre Membres vôtent contre, trois Membres pour et un autre Membre s'abstient. — La proposition est, en conséquence, rejetée. Il en sera fait part à Mr le Ministre.

L'Assemblée reçoit communication du rapport de Mr V. Le Roy sur le tableau de Van Utrecht et Jordaens, proposé par Mr Cardon. L'Expert cite cette toile comme une des belles pages décoratives de Jordaens ou de Van Noort. — L'attitude des personnages est bien caractérisée; la partie droite du tableau, moins saisissante ne manque pas de mérite mais l'abondance des détails nuit à l'ensemble. — Sauf quelques détériorations provenant d'une déchirure qui s'est produite à la couture

de la toile, le tableau paraît bien conservé. # La Commission décide qu'il y a lieu d'acquérir cet ouvrage si Mr Cardon consent à le lui céder pour 8000 francs.

Mr l'Abbé Naeghels, à Bruges, fait parvenir à l'examen de la Commission le tableau de Seghers dont il a précédemment été question. Après examen, cet ouvrage est reconnu se trouver dans un si fâcheux état de conservation que son achat ne saurait être mis en délibération.

Le tableau que Mr Fabbrichesi, de Florence attribue à Hugo Vander Goes est mis sous les yeux de la Commission. Cet ouvrage attribué par erreur à Hugo Vander Goes est d'une époque postérieure à ce maître & ne semble plus se trouver en très bon état de conservation. L'Assemblée décide qu'il y a lieu de le soumettre à l'appréciation de l'Expert des Musées.

La Commission reçoit le catalogue d'une vente de tableaux qui doit avoir lieu prochainement à Cologne. D'après des renseignements qui lui sont parvenus ~~[illegible]~~ cette vente ne présente aucun intérêt pour le Musée.

Mr V. LeRoy, Expert, fait connaître qu'il s'est rendu à Eccloo pour examiner le triptyque attribué à Patenier et dont la cession a été proposée par Mr Nellemans. — Ce triptyque est un assemblage disparate de peintures de diverses mains & de différentes époques. Le panneau central, médiocre et repeint, représente une Madone entourée d'attributs et de devises. — Les deux faces principales des volets peints par

L'expert estime que cette ~~toile~~ peinture vaut 12,000 francs.

Patenier sont figurés deux Paysages des environs de Dinant avec sujets de la vie de la Vierge. L'état de conservation est relativement bon. L'expert qui donne à ce triptyque la haute valeur de 3500 francs est d'avis que son achat serait superflu, le Musée possédant un bon tableau de Patenier. L'Assemblée partageant l'appréciation de Mr LeRoy décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente de Mr Nellemans.

Mr le Ministre transmet afin d'avoir une lettre par laquelle Mr Grégoire sollicite l'autorisation de photographier des peintures du Musée Wiertz. L'Assemblée estime qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à la demande de Mr Grégoire.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente ci-après :

1° de Mr De Kuyper, de Rotterdam, qui présente un grand tableau, auquel il attribue le nom de Paul Potter et dont le prix est de 100,000 frs

2° de Mr Jacqui qui soumet le portrait de Rubens, de sa seconde femme et de ses deux enfants, peinture indûment attribuée à ce maître et dont il demande 6500 frs.

Mr Chr. Klage, à Meldorf (Holstein) envoie la photographie d'un tableau signé P. Schorrmann, qu'il offre de vendre aux Musées. La Cie remerciera Mr Klage de la communication qu'il a bien admise, mais que le tableau qu'il signale ne semble pas offrir d'intérêt pour le Musée.

L'Assemblée décide de ~~faire~~ ~~appr~~ prier Mr Heyneux architecte-principal des Bâtiments Civils de vouloir faire approprier

le plutôt possible, les salles du Palais des Beaux-Arts qui sont destinées à l'installation de la Galerie historique. Les travaux à effectuer consisteraient principalement à placer des cimaises et des tringles pour attacher les tableaux et la peinture des parois.

La Commission constate que depuis la nouvelle organisation des Musées anciens & modernes le personnel de la Surveillance dans les Galeries est devenu insuffisant et qu'il convient de faire connaître à Mr le Min. de l'Agriculture que l'adjonction des Sept Surveillants supplémentaires est strictement nécessaire pour assurer la marche régulière du Service.

Par une note qu'il adresse à la Commission Mr le Conservateur du Musée Wiertz expose que le crédit alloué pour les frais matériels de cet établissement sont absorbés en grande partie par les dépenses d'impression des Catalogues dont le débit s'accroît chaque année. L'Assemblée appréciant le fondement de cette réclamation décide qu'elle demandera au Gouvernement de porter de 3550 à 4000 fr le crédit du Musée Wiertz et de solliciter en même temps une somme de 1000 fr pour faire face aux frais d'impression du Catalogue du Musée moderne.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 Novembre 1837 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat.
Le Comte de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Guffens
Robie
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 19 Octobre est lu et approuvé.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture informe la Commission qu'elle est autorisée à accepter au nom du Gouvernement les deux portraits et le petit tableau offerts en don au Musée par Mr J. De Coene. Notification de cette résolution a été faite à ce donateur et des remerciements lui ont été adressés au nom de la Commission.

Mr Léon Cardon fait connaître qu'il ne peut accepter l'offre de 8000 fr qui lui a été présentée par le Musée pour le tableau de Van Utrecht et de Jordaens, mais qu'il consent à céder cette peinture pour 12,000 francs. — L'Assemblée ne peut accepter la nouvelle proposition de Mr Cardon et décide de fixer à 10000 francs le prix maximum à consacrer à cet achat.

Mr Le comte, à Paris envoie un tableau de Vander Meer de Delft (La lettre) dont le prix est de 125,000. — Mr L'Expert Le Roy considère cette oeuvre comme étant de la première

manière du maître. Son état de conservation est bon. Sa valeur peut être fixée de 12 à 13,000 fr. La Commission est d'avis que ce tableau ne donne pas une expression suffisante du talent de Vander Meer de Delft et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, d'accueillir la proposition soumise par Mr Le Comte.

Par un second rapport, Mr Le Roy fait connaître son ~~appréciation~~ avis sur un tableau ancien (La Vierge & l'Enfant Jésus) envoyé de Florence par Mr Fabbrichesi. L'Expert dit que cette peinture est d'un maître de la décadence qui s'est inspiré de B. Van Orley et que le mérite qu'elle a pu avoir se trouve dénaturé par des retouches et des repeints qui en altère le caractère primitif. Sa valeur est de 1500. — Ce rapport vient confirmer l'appréciation primitivement émise par la Commission qui décide de ne pas accueillir l'offre de vente qui lui est présentée.

Mr le Ministre de l'Agriculture soumet un petit groupe (en terre cuite) par Mr Leopold Harzé, en demandant que la Commission lui fasse connaître si cet ouvrage lui paraît de nature à prendre place dans les Collections des Musées. — La Commission estime qu'il convient d'émettre un avis favorable sur l'acquisition de cet ouvrage qui se distingue par sa composition et la délicatesse de son exécution.

Mr José de Cala, à Paris, signale un tableau de David Teniers, provenant des collections de Burnonville et de Lord Dudley. Son prix est de 50,000. La Commission prierra Mr Willems de vouloir bien faire connaître son avis sur cette peinture.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Novembre 1837 (2me

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte de Beaufort
Fraikin
Gaffens
Robie
Rousseau
Sluigemeyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 Novembre, il est donné communication de la lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture approuve la cession faite par Mr Cardon, pour le prix de 10.000 fr d'un tableau de Van Utrecht avec figures de Jordaens. —

Mr Arthur Stevens fait connaître qu'il est chargé d'offrir en vente, pour la somme de 60000 francs, un paysage portant le monogramme d'Aert Vander Neer. — Appelé à donner son avis sur cette peinture, Mr Victor Le Roy dit qu'elle est une imitation moderne dans le genre de Vander Neer, peinte sur un vieux panneau. Cette appréciation est partagée par la Commission qui émet un vote défavorable sur la proposition de Mr Stevens.

Le même Expert appelé à se prononcer sur un tableau ancien offert en vente par Mr Durussel et qui représente

Erichtonius découvert par les filles de Cecrops, fait connaître que cette peinture est une ancienne copie d'un tableau de Rubens qui se trouve à Vienne. Elle a toujours été attribuée à Van Hoeck. Son état de conservation est assez bon et sa valeur peut être fixée à 1000 frs. L'Assemblée conclut au rejet de la proposition qui lui est soumise.

Elle prend une résolution semblable en ce qui concerne les ouvrages suivants :

1° Un tableau ancien (sans nom d'auteur) représentant : une Madeleine en pleurs, présenté par Mr Emile Catteaux.

2° Un tableau d'Ommeganck pour lequel Mr Aug. Beckers, demande 6000 francs.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet, afin d'avis, une lettre par laquelle Mr Van Strydonck Lauréat du Concours Godecharle indique trois oeuvres anciennes parmi lesquelles il prie le Gouvernement de choisir celle dont il devrait faire la copie conformément aux dispositions réglementaires de la fondation Godecharle.

(La Commission ne peut pas devoir intervenir dans la question qui lui est soumise et décline son appréciation en s'appuyant sur une résolution prise antérieurement par elle.

Mr le Président fait connaître qu'il a vu chez Mme la Vicomtesse Vilain XIIII une grande tapisserie de fabrication bruxelloise et son carton par Bernard Van Orley. Il engage l'Assemblée à voir ces objets d'art dont l'acquisition pourrait se réaliser à des conditions avantageuses. La Commission fera à lundi prochain la visite à faire chez Mme Vilain XIIII pour l'examen de la tapisserie et du carton.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stoïcoff

C. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 21 Novembre 1887 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président
faisant fonctions de Président.
Fraikin
Guffens
Rolin
Slingeneyer } Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission directrice des Musées a appris avec une profonde douleur la perte immense que les arts et le pays viennent de faire ~~dans~~ en la personne de Louis Gallait son illustre ~~et regretté~~ Président. Elle demandera à Mr le Ministre l'autorisation de fermer demain les Musées royaux, afin que tout le personnel de cet Etablissement puisse rendre un dernier & pieux hommage à son regretté Président.

La Commission approuve unanimement le voeu émis par Mr Slingeneyer de voir figurer dans la Galerie des oeuvres modernes du Musée de l'Etat, le Buste de l'éminent Chef de l'Ecole Belge et de faire auprès du Gouvernement une démarche pour la réalisation de ce voeu.

La Commission s'étant rendue ensuite chez Mme la Vicomtesse Vilain XIIII examine avec un vif intérêt une tapisserie bruxelloise ainsi que le carton de Bernard Van Orley qui a servi à son exécution. M. M. les Membres sont généralement d'avis qu'il y a lieu d'ouvrir des négociations pour l'achat de ces deux ouvrages, sauf à déterminer ultérieurement leur valeur. Mr le Président fait connaître que Mme Vilain XIIII en demande 25,000 francs, mais qu'on peut espérer obtenir une assez forte réduction de prix.

La Séance est levée à 3 1/4 hres

Le Président
C. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Bruxelles, le 24 Novembre 1887

A Madame Bucheron-Gallait.

Madame,

La Commission directrice des Musées royaux a appris avec une profonde douleur la perte que le pays entier a faite en la personne de votre illustre père. Cette perte met la patrie en deuil, car la gloire européenne de Louis Gallait faisait partie du patrimoine national. Combien ne la ressentons-nous pas vivement cette perte cruelle, nous ses collègues qui l'admirions comme tout le monde & qui l'aimions plus que tout le monde, à cause des qualités aimables & charmantes que nous avions pu apprécier dans nos réunions intimes dont il était l'âme. Quels services n'a-t-il pas rendus au Musée par sa connaissance profonde des anciennes écoles, par son goût raffiné, par la sûreté de ses jugements; quelles lumières jaillissaient de sa conversation qui était pour nous un enseignement en même temps qu'un plaisir délicat. Il laisse un bien grand vide parmi nous; il laisse d'amers regrets en même temps que de chers & doux souvenirs. Ces sentiments qui sont dans nos cœurs, nous éprouvons, Madame, le besoin de vous les exprimer, en vous assurant de la part que nous prenons à votre légitime douleur.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Vice-Président
(S). E. Fétis

Le Secrétaire,
(S.) V. Stiénon.

Les Membres :
(S). M.M. Balat – Cte A. de Beauffort – J. DeRongé
Fraikin – Guffens – Portaels – J. Robie,
J. Rousseau – E. Slingeneyer.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Novembre 1887 (2 heures)

Sont présents MM. le Comte de Beaufort
Guffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres
V. Stevens, Secrétaire

La Commission s'est réunie à la Demeure mortuaire De Mr Champion de Villeneuve, qui a légué ses tableaux au Musée de l'Etat, en lui laissant la faculté de choisir ceux qui seraient jugés dignes de figurer dans les collections De cet établissement.

MM. les Membres procèdent à l'examen de ces tableaux et désignent les suivants comme étant de nature à être acceptés:

	N° d'inventaire		
1°	585	Louis Gallait	Portrait de Mme Pick.
2°	586	Le même	La bohémienne et ses enfants.
3°	587	Le même	La chute du feuillage
4°	588	Le même	Jeune fille anglaise
5°	589	Le même	Dalila ; esquisse.
6°	590	Le même	Portrait du Donateur Mr Champion de Villeneuve
7°	596	Madou	Les folâtreries du Village
8°	597	Géricault	Un Prince et son Etat-major
9°	598	Le même	Chasse à l'ours
10°	581	Le même	Portrait d'un Pacha
11°	578	Hauzé	Les derniers moments de la fille de Prétry.
12°	544	Lefebvre Ch.	Vénus et l'Amour
13°	545	Bouvier	Maures.
14°	600	Copie d'après Greuze	La tricoteuse endormie
15°	574	Copie d'après Holbein du musée de Dresde	Jacques Meyer et sa famille prosternés devant la Vierge

Inv.
16e 576 - Attribué à Mignard - Portrait présumé de Ninon de Lenclos.

La Commission distingue ensuite parmi des ouvrages réservés au dessin d'Arendtzen, représentant le portrait de Louis Gallait. - Elle exprime vivement le voeu que ce portrait puisse prendre place dans les Collections du Musée. -

La Commission est d'avis que le tableaux mentionnés ci-après ne réunissent pas les conditions voulues pour figurer dans le Musée de l'Etat, à cause du peu d'intérêt qu'ils présentent ou de leur médiocrité :

No de l'Inv.		
580	Gericault (Douteux)	Portrait d'homme
582	Delacroix (Attribué)	Renaud et Armide
584	1° La femme du bandit 2° La défense du foyer	deux tableaux de Van Keirsbilck
577	Deux compositions plus que douteuses attribuées à Ommeganck	
575	Liotard	- La tasse de chocolat.
604	Van Erck	- Deux attiques de Cheminée : Bouquets de fleurs.
607	d'après Gallait	- Les derniers moments du Comte d'Egmont (Charge du Musée Ghémar)
547	d'après Wouverman	- En attendant le bac - Un Cavalier causé avec des Lessiveuses
546	Houzé	Van Dyck à Saventhem
543	Van Keirsbilck ?	- L'italien mourant.
542	Quinaux	- Deux Paysages formant pendants.
541	Anonyme	- Nature morte
539	Morel	Bouquet de fleurs
548	Imitation de Seghers	- 2 tableaux - Deux bustes de Bienheureux entourés de fleurs
549	Litz de Signol et Heger	- Retraite de Russie
540	Inconnu	- La mort de St François
573	idem	Attelage anglais & cavaliers Portrait d'homme Joueur de Clavecin
605	idem	Quatre tableaux représentant des Palais italiens
603	idem	Ruines d'un temple
602	Minderhout	Port de mer du Levant

572	Inconnus	Fumeur allumant sa pipe Nature morte Bacchanale Fumeur Fumeur Paysage l'Enfant prodigue
601	Houzé	Deux jeunes femmes
579	Inconnus	2 tableaux - Sujets mytologiques.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

C. Tétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 1887 (2 h.)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat
le Comte de Beaufort
Gaffens
Rolin
Rousseau
et Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des Séances 16, 21 et 24 Novembre il est donné communication de deux lettres par lesquelles Mr le Ministre de l'Agriculture &c annonce l'achat pour la Collection de Sculpture et la Galerie historique des deux ouvrages ci-après :

1° Un petit groupe en terre, par Leopold Harzé, représentant la famille de l'Ivrogne.

2° Du portrait de Liévin Bauwens, peint par F. Cogen.

Mr le Président entretient l'Assemblée d'une communication de Mr Step. Bourgeois qui a l'intention de soumettre à la Commission une suite de quatre panneaux attribués à Dirck Bouts, pour lesquels il demande 27,500. — Avant d'envoyer ces ouvrages à Bruxelles, il désire savoir si, à en juger par deux photographies qu'il présente, ils ont quelque chance d'être acquis par le Musée. La Commission pense que sans prendre aucun engagement d'achat, il y a lieu de prier Mr Bourgeois de donner suite à l'envoi des quatre panneaux.

M^r le Ministre fait part de l'intention qu'aurait le Comité des hospitalités de nuit d'organiser, au bénéfice de cette institution dans les locaux particuliers du Musée une exposition d'oeuvres de feu Louis Gallait. — M^r le Ministre désire savoir si le gouvernement, si les tableaux de ce maître appartenant aux Collections de l'Etat pourraient être ajoutés aux autres ouvrages qui seraient obtenus dans ce but philanthropique. — La Commission verrait avec un vif regret qu'il fut donné suite maintenant à ce projet, attendu qu'une pareille exposition exige une longue préparation et d'actives démarches sans lesquelles le succès de l'entreprise serait certainement compromis. Quant aux tableaux de Gallait faisant partie du Musée, la Commission pense comme qu'il a été admis en principe de ne plus faire d'emprunts aux Collections de l'Etat et qu'elle ne peut que se référer à cette précédente détermination.

La Commission est consultée sur une demande adressée au Gouvernement par la famille de feu Mr Nicaise Delbyser, tendante à céder pour la Galerie nationale l'une des deux oeuvres délaissées par l'artiste dans l'atelier de l'Académie d'Anvers.

Il y a à savoir :

1°. La procession du Vendredi-Saint, à Séville.

2°. Une Course de taureaux.

Il y a lieu de faire connaître à M^r le Ministre que ces deux tableaux ne sont pas de l'époque où ce grand artiste avait acquis toute la force de son talent et que l'achat de l'une d'elles ne le représenterait pas d'une manière suffisante dans le Musée de l'Etat.

M^r le Ministre transmettra en priant la Commission de faire connaître son avis, une requête par laquelle Mr Coomans, Sous-chef du personnel du Musée royaux sollicite une augmentation de traitement.

L'Assemblée estime que le traitement de 1500 fr^s alloué à cet employé la rémunère suffisamment pour les services qu'il rend, les quels consistent uniquement à se rendre tous les jours une ou deux fois dans les Galeries afin de s'assurer si les surveillants sont à leur poste et s'ils observent régulièrement les dispositions du règlement qui les concernent. Elle décide donc d'émettre un avis négatif sur la demande qui lui est soumise.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 5 Décembre 1887 (2 heures)

Sont présents M.M. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Guffens
Robie
Rousseau
& Sluigeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 30 Novembre est lu et adopté.

Mr Stephan Bourgeois soumet à l'examen de la Commission quatre panneaux formant polyptyque qu'il attribue à Steerbout et dont le prix est de 27500 francs. Par son rapport en date de ce jour, Mr l'Expert Victor Le Roy fait connaître qu'il considère ces tableaux comme l'ouvrage d'un peintre médiocre de l'Ecole allemande qui s'est inspiré pour certaines parties de productions de Roger Vander-Weyden. - La haute valeur de ces peintures peut être portée à 6000 francs. - Cet avis correspond à l'appréciation de la Commission qui décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de vente de Mr Bourgeois.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c informe la Commission que Mr De Mannez, Artiste-graveur, sollicite la faveur d'être représenté

par un de ces dessins dans la collection des oeuvres modernes du Musée de l'Etat et qu'il présente en conséquence, les ouvrages suivants :

Le Cabinet d'Erasme, d'après Leys
La fille d'Orient, " Portaels
Zekina . . . , " le même
L'Education de la Vierge " Rubens.

L'Assemblée est ~~d'avis~~ unanimement d'avis de se montrer favorable à la démarche faite par Mr De Maumez et de proposer au Gouvernement d'acquérir le dessin exécuté d'après le tableau de Leys, (Le Cabinet d'Erasme).

Le Ministre transmet la liste des oeuvres ~~d'art~~ désignées ci-après, que le Jury des achats de l'Exposition des Beaux-Arts propose au Gouvernement d'acquérir pour les Musées de l'Etat

Tableaux :

1° Hommage à Charles Quint, enfant par Alb. De Vriendt
2° La tourbière de Postel, par Frans Van Leemputtem
3° La Vierge disant sa prière, par Lybaert
4° Soir d'été, par Verstraeten.
5° Pique-nique, par Claus (tableau acquis depuis peu par S. M. le R
6° Les étrangères, par Evariste Carpentier
7° Un intrus, par Mme Ronner
8° Attelage, par Jules Montigny
9° La montée, par Ch. Tschaggeny.

Sculptures

1° Figure tombale, par Julien Dillens
2° La prière, par G. Charlier

3° Un cadre de médailles, par Chaplain.
4° Un idem . . " par Roty.

La Commission examine ces ouvrages et décide qu'en suivant l'ordre indiqué par la dépêche ministérielle, chacun d'eux sera soumis à un vote particulier qui, aux termes des Statuts organiques des Musées, devra réunir au moins les deux tiers des voix des Membres présents, pour en proposer l'achat au Gouvernement.

Cinq ~~voix~~ Membres votent pour le tableau de Mr De Vriendt et trois contre.

Le tableau de Mr Van Leemputtem est admis par sept voix contre une.

Le tableau de Mr Lybaert obtient trois voix pour et trois voix contre. — Deux Membres s'abstiennent.

Le tableau de Mr Verstraeten est rejeté par sept voix.

Par six voix contre deux, l'Assemblée se prononce contre le tableau de Mr Carpentier.

Le tableau de Mme Ronner est admis par un vote unanime.

Huit voix rejettent le tableau de Mr Montigny.

Sept voix proposent le rejet du tableau de Mr Ch. Tschaggeny.

A l'unanimité, la Commission émet un vote négatif pour l'achat de la figure tombale de Mr Julien Dillens.

Par cinq voix contre trois l'achat du groupe en marbre de Mr G. Charlier est également rejeté.

Un vote unanime est émis pour l'achat des deux cadres de médailles exposés par M.M. Roty et Chaplain.

En conséquence des votes qui viennent d'être émis, la Commission proposera au Gouvernement d'acquérir pour le Musée moderne, les oeuvres suivantes :

décide de [illegible] comme pouvant prendre place dans les Galeries du Musée moderne les ouvrages suivants :

1° Le tableau de Mr Frans Van Leemputten (La tourbière de Postel)
2° " de Mme Ronner (un intrus).
3° Un Cadre de médailles, par Mr Roty
4° Un " " par Chaplain.

La Séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
E. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Décembre 1887 (2 1/2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
De Rougé
Geffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer.
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 5 Décembre, la Commission procède à l'examen des tableaux dont la cession lui est proposée et décide qu'aucun des ouvrages mentionnés ci-après ne semble pouvoir être acquis pour les Collections des Musées.

1° un petit paysage de Van Artois, offert en vente par Mr Aug. Mathieu.

2° un portrait ancien (sans attribution de nom) présenté par Mr le Lieut.-Colonel Dusart (Prix 2500.-)

3° un tableau attribué à Fabritius, proposé par Mlle Jeanne Cremer, au prix de 15000 francs.

Mr Emile Wauters demande à la Commission qu'elle fasse enlever le vernis de son tableau : La folie d'Hugues Van der Goes, afin d'empêcher que les crevasses qui se produisent dans certaines parties de la peinture ne prennent plus d'extension. - La Commission demandera à Mr Victor Le Roy d'examiner le tableau et de lui dire s'il pense que l'opération réclamée par Mr Wauters est de nature à arrêter le mal signalé et d'indiquer, le cas

échéant, les autres mesures qu'il aurait à proposer pour assurer la conservation de cette toile.

La Commission se rend ensuite chez Mr. Jules DeBrauwer chez qui on dépose un grand tableau de feu Eugène Verboeckhoven offert en vente au Gouvernement.

La Commission est unanime d'avis qu'il y a lieu de faire connaître à Mr. le Ministre de l'Agriculture &c., que l'oeuvre qui lui est soumise ne réunit pas les qualités suffisantes pour recommander au Gouvernement de la faire figurer dans la Collection de l'Etat.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire
A. Siemens